

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

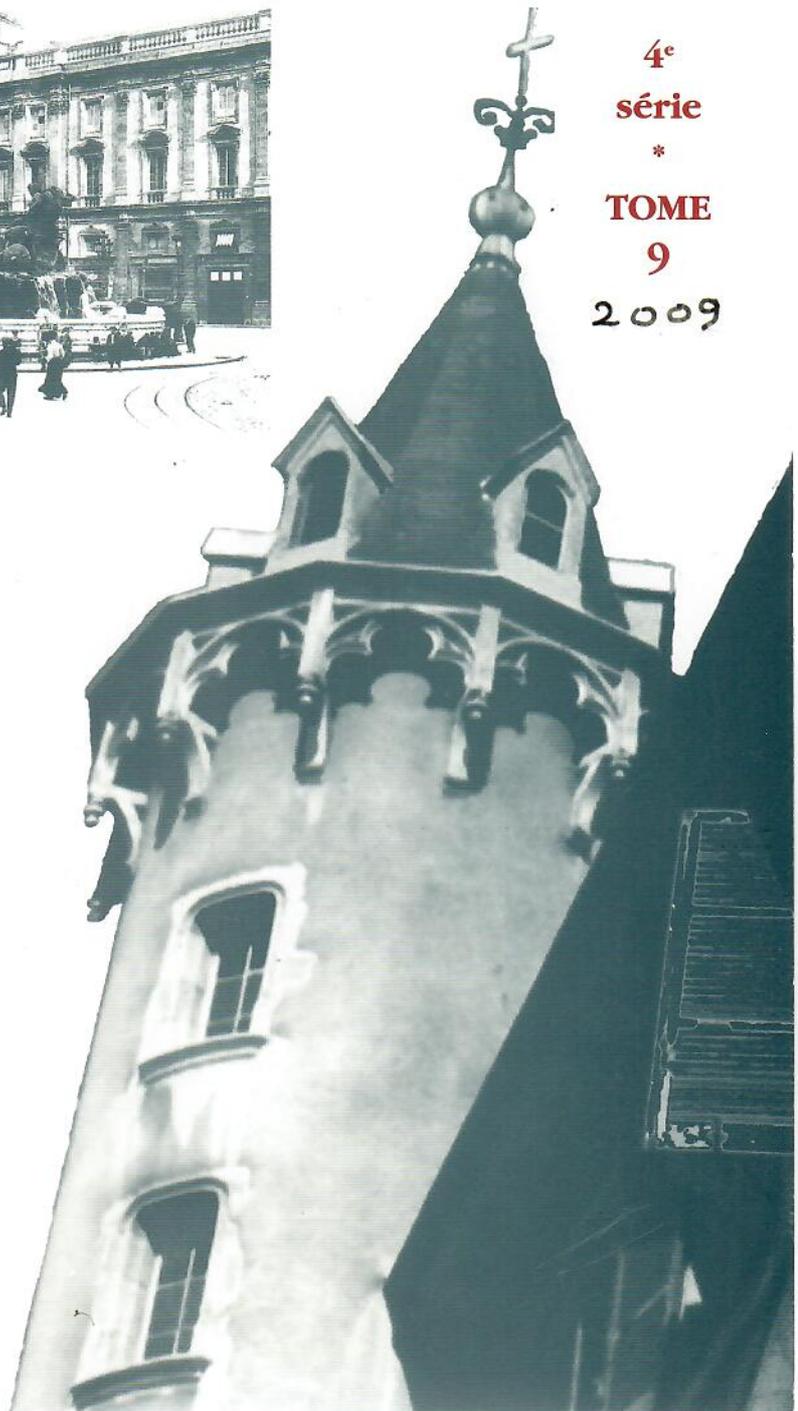
DE LYON



4^e
série
*
TOME
9
2009



LYON
2010



**MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE**

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

Ce volume de Mémoires a été édité
avec l'aide de la Ville de Lyon
et du Conseil Général du Rhône

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



VILLE DE LYON

Académie des Sciences et Belles-Lettres et Arts de Lyon

ISSN 07678975

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE LYON
POUR L'ANNÉE 2009

*

4^e
série
*
tome
9

Édition de l'Académie
~~2010~~

MINISTRE
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE LYON
100 000 000 000

*Envoyez toute correspondance concernant l'Académie
au président ou à l'un des secrétaires généraux
à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max – 69005 LYON

Tél. 04.78.38.26.54 **Mél.** secretariat@academie-sbla-lyon.fr

1^{ère} partie

LA VIE DE L'ACADÉMIE

Le Paris

LA VIE DE L'ACADÉMIE

I
LES ACADÉMICIENS

**MEMBRES DE L'ACADÉMIE
DÉCÉDÉS EN 2009**

Membres titulaires :

René BRAGARD
Henri GAUTHIER
Félix ROLLET

Membres correspondants :

Pierre DARDUN
Philippe GREFFET
Jacques RAVEL

Membre d'honneur associé

Paul GERMAIN

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE
M. LE MAIRE DE LYON

MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES ET TITULAIRES

I. CLASSE DES SCIENCES

Membres Titulaires Émérites :

- MM. Jack BOST (1973) (1996) AP.
Louis DAVID (1976) (1997) AP, A, VC.
René WALDMANN (1977) (1997) AP.
Paul GUINET (1978) (1998)
Guy MONNET (1978) (1998)
André MARTIN (1980) (2000) AP, AT.
Charles RUHLA (1983) (2003)
Jacques BOIDIN (1982) (2003) AP.
Armand SARAZIN (1974-1979),(1990-2004).

Membres Titulaires (24 sièges) :

Première section

Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Sciences appliquées (9 sièges)

- MM. Joseph REMILLIEUX (1992) AP.
Jacques RENAULT (1996)
Michel ROBATEL (1997)
Michel DÜRR (1998)
François SIBILLE (2000)
Gérard PAJONK (2001) SG.
Pierre CRÉPEL (2004)
Jean-Paul MARTIN (2005)
Philippe BLANC-BENON (2006)

Deuxième section

Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques (8 sièges)

- MM. Pierre LAVIOLETTE (1992)
Noël MONGEREAU (1996) AC, AP.
Claude JEAN-BLAIN (1998)
Gérard CHAVANCY (1999)
Philippe LEBRETON (2001) SG.
André REVOL (2001)
Christian DUMAS (2004)
Christian BANGE (2009)

Troisième section

Sciences médicales (7 sièges)

- MM. J-P. Hanno NEIDHARDT (1990) AP.
Alain BOUCHET (1991) AP.
Marc TRILLET (1993) AP, AC.
Jules TRAEGER (1997)
Daniel GERMAIN (2006)
Jean NORMAND (2007)
Louis Paul FISCHER (2007)

II. CLASSE DES LETTRES ET ARTS

Membres Titulaires Émérites :

- MM. Henri HOURS (1961) (1992) AP.
François-Régis COTTIN (1976) (1996)
Michel LAFERRÈRE (1983) (2003) AP.
Louis CHAINE (1985) (2003)
Henri BUET (1985) (2005)
Robert FAVRE (1986) (2006) AP.
Paul MALAPERT (1986) (2006) AC, AP.
Jacques FILLEUL (1986) (2006)
Marcel CORNELOUP (1990) (2009) AP.

Membres Titulaires (28 sièges) :

Première section

Littérature, Poésie, Philologie, Éloquence (7 sièges)

- MM. Paul GRAVILLON (1992)
Denis REYNAUD (1999)
M^{me} Michèle DEBIDOUR (2000)
MM. Michel LE GUERN (2004) P.
André ROMAN (2006)

Deuxième section

Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)

- MM. Bernard GRILLET (1990)
Jean BURDY (1992) B.
Jean-Pierre GUTTON (1997) AP.
M^{me} Marguerite YON (2000)
MM. Jean-Paul BRAVARD (2002)
Paul FEUGA (2004) T.

Troisième section

Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)

- MM. Denis-Clair LAMBERT (1992) AP.
Dominique BERTRAND (1996)
Jacques FAYETTE (1996) C.
M^{me} Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000) SG.
M. Régis NEYRET (2004)
M^{me} Sophie CHAINE-CHARVET (2005)
M. Jacques BICHOT (2006)
M^{me} Nicole DOCKÈS-LALLEMENT (2007)

Quatrième section

Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)

- MM. Bernard TÉTU (2002)
Jean-François GRANGE-CHAVANIS (2003)
Renaud LÉONHARDT (2004)
Jean-François DUCHAMP (2007)
Jean-Pol DONNÉ (2009)

(*) AP ancien Président – P Président – AC ancien Chancelier, C Chancelier, VC Vice-chancelier – SG Secrétaire Général – T Trésorier – B Bibliothécaire – A Archiviste.
La date placée à la droite du nom est celle de l'admission.
Pour les membres titulaires émérites, la seconde date est celle du passage à l'éméritat.

MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

- 1977 Marius-François GUYARD (Paris), *ancien Recteur de l'Université de Lyon.*
1978 M^{me} Christiane DESROCHES-NOBLECOURT (Paris).
1979 MM. Baron Georges SION (Bruxelles), *Académie Royale Langue française.*
1980 Michel JOUVET (Lyon), *Ac. Sciences.*
1984 Alain MICHEL (Paris).
M^{me} Arlette MICHEL (Paris).
1985 M^{me} Madeleine AMBRIÈRE (Paris).
1986 MM. Jorge AMADO (Brésil).
1988 Ange VLACHOS (Athènes).
1991 Jean LECLANT, *Ac. Inscriptions et Belles-Lettres.*
Michel MERCIER, *Président du Conseil Général du Rhône.*
1996 Edmond REBOUL (Bandol) AP.
1997 François REY-COQUAIS (Paris).
Richard COOPER (Oxford).
Gaston TUAILLON (Grenoble).
1998 Xavier ELLIE (Lyon).
Raymond HAMELIN (Paris).
Jean-Marie PELT (Metz).
1999 Claude COHEN-TANNOUDJI (Paris), *prix Nobel, Ac. Sciences.*
Jean-Hervé DONNARD (Grenoble).
2000 Charles ANDRÉ (Lyon).
Eugène CIZEK (Bucarest).
François CLARKE (Lyon).
Jean DERCOURT (Paris), *Ac. Sciences.*
Jacques DUPAQUIER (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*
Yvon GATTAZ (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*
René MORNEX (Lyon), *Ac. Médecine.*
2001 Guy DARMET (Lyon),
M^{me} Natalie Zenon DAVIS (Canada).
M. Alain LAMOTTE (Lyon).
2002 M^{me} Florence DELAY (Paris) *Ac. Française.*
MM. Jean FUSARO (Lyon).
Roger FAUROUX (Paris).
2004 M^{me} Charlotte RITTER (Pays-Bas).
MM. Claudio MAGRIS (Italie).
2005 Arnaud d'HAUTERIVES (Paris) *Ac. Beaux-Arts.*
2006 Jean-Louis THÉOBALD (Paris).
M^{me} Nicole LE DOUARIN (Paris) *Ac. Sciences.*
M. Jean-Marie BASSET (Lyon).
2007 MM. Jean DAVID (Paris).
Philippe BARBARIN (Lyon) *Cardinal.*
Roland DEBBASCH (Lyon) *Recteur.*
2008 MM. Jérôme HONNERAT (Lyon).
François JUILLET (Lyon).
Georges BOULON (Lyon).
M^{me} Geneviève COMTE-BELLOT (Lyon).
2009 MM. Guy BLAUDIN de THÉ (Paris), *ancien titulaire*
Jacques SAMARUT (Lyon),
Patrice QUENEAU (Vernaison), *Ac. Médecine*

MEMBRES CORRESPONDANTS

I. CLASSE DES SCIENCES

- 1974 MM. Michel FAURE (Annonay).
1977 Jacques PRENTKI (Genève).
1983 Georges MARINESCO (Bucarest).

- 1988 Guy MAZARD (Strasbourg).
 1990 Hector MAZZELA (Uruguay).
 1992 Martial VILLEMEN (Delme).
 1994 Alain MORGON (Lyon).
 1995 Maurice BOUCHER (Lyon).
 1998 Michel LACHAUSSÉE (Japon), *ancien titulaire*.
 Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon).
 2000 Jean FAVRE-GILLY (Lyon).
 2001 Tibor Yusti von ARTH (Allemagne).
 M^{me} Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil).
 2002 Suzanne ESTANOVE (Lyon).
 2004 MM. Alain GOUTELLE (Lyon).
 Philippe MIKAELOFF (Lyon).
 2009 Jacques CHEVALLIER (Lyon).

II. CLASSE DES LETTRES

- 1976 André LE GALL (Saint-Jean-d'Ardières).
 1978 Jean FAVIER (Paris).
 1979 Emile MAGNIEN (Mâcon).
 Jean VUAILLAT (Lyon).
 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit).
 1986 Manuel SITO ALBA (Espagne).
 1990 M^{me} Anne-Marie VURPAS (Lyon).
 1991 MM. Joseph MONESTIER (Toulouse).
 Léon LAPRA (Lyon).
 1992 François MONTMANEIX (Lyon).
 1993 Max BOBICHON (Lyon).
 1994 Bernhard BEUTLER (Allemagne).
 Christian LACOUR (Nîmes).
 1995 Jean GUEYDAN (Lyon).
 1997 Jacques GADILLE (Lyon).
 1998 Loïc MALLIÉ (Lyon).
 1999 M^{mes} Renée DENIER (La-Tour-du-Pin).
 Hayat OMAR (Lyon).
 2000 Isabelle COLLON (Lyon).
 MM. Jean-Paul LUCET (Paris) *ancien titulaire*.
 Philippe ROSSET (Lyon).
 2001 Bernard JADOT (Lyon).
 Robert HEATH (U.S.A.).
 2002 M^{me} Myriam ANTAKI (Syrie).
 2003 MM. Jean-Luc FAVRE (Bourg-Saint-Maurice).
 2004 François FALLETTI (Pays-Bas) *ancien titulaire*.
 Jean-Louis ROUSSIN (Lyon).
 Daniel ROUX (Villeurbanne).
 2005 M^{mes} Marguerite BUET (Lyon).
 Maryannick LAVIGNE-LOUIS (Lyon).
 MM. Bruno DUMONS (Lyon).
 Claude PRUDHOMME (Lyon).
 René GACHET (Lyon).
 2006 M^{me} Micheline COLIN (Lyon).
 M. Michel NICOLAS (Lyon).
 2007 M^{me} Simone BLAZY (Lyon).
 M. Gérard BRUYÈRE (Lyon).
 2008 MM. Jean-Pierre LANDRY (Lamastre) *ancien titulaire*.
 2009 Jean-Marie CHANON (Lyon) *ancien titulaire*.
 Jean ÉTÉVENAUX (Lyon).
 M^{me} Sylvie MARION (Lyon)

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2009**

Président : M. Michel LE GUERN
Chancelier : M. Jacques FAYETTE
Vice-Président : M. Gérard PAJONK
Vice-Chancelier : M. Louis DAVID
Président 2009 : M. Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Philippe LEBRETON
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Jean-Paul MARTIN
Secrétaire général de la classe des Lettres : M^{me} Yvonne LAMBERT-FAIVRE
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M^{me} Nicole DOCKÈS-LALLEMENT
Trésorier : M. Paul FEUGA
Trésorier adjoint : M. Noël MONGEREAU, chargé de relation avec Conférence des Académies
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DÜRR
Archiviste : M. Louis DAVID
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2010**

Président : M. Gérard PAJONK
Chancelier : M. Jacques FAYETTE
Vice-Président : M. Dominique BERTRAND
Vice-Chancelier : M. Louis DAVID
Président 2009 : M. Michel LE GUERN
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Philippe LEBRETON
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Jean-Paul MARTIN
Secrétaire général de la classe des Lettres : M^{me} Yvonne LAMBERT-FAIVRE
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M^{me} Nicole DOCKÈS-LALLEMENT
Trésorier : M. Paul FEUGA
Trésorier adjoint : M. Noël MONGEREAU, chargé de relation avec Conférence des Académies
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DÜRR
Archiviste : M. Louis DAVID
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR



PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1961

<i>Classe des Sciences</i>		<i>Classe des Lettres</i>	
1961	Henri HERMANN	1962	Martin BASSE
1963	Armand TAPERNOUX	1964	Louis PIZE
1965	Paul BERTOYE	1966	Maurice MICHAUD
1967	Pierre DELATTRE	1968	Georges COHENDY
1969	Marcel CHAMARAUD	1970	Albert LAURENT
1971	Maurice GUILLEMINET	1972	André LATREILLE
1973	Maurice JACOB	1974	Robert PROTON DE LA CHAPELLE
1975	Louis REVOL	1976	Henri HOURS
1977	Pierre MOUNIER-KUHN	1978	Pierre-Antoine PERROD
1979	Jean COURBIER	1980	Hugues MOREL-JOURNEL
1981	René HUGONNIER	1982	Pierre LOUIS
1983	Jack BOST	1984	Aimé CAMELIN
1985	Michel LATARJET	1986	Claude MONDESERT
1988	Jean-Eugène GERMAIN	1987	Jean LABASSE
1990	Louis DAVID	1989	Jean POUILLOUX
1992	René WALDMANN	1991	Edmond REBOUL
1994	Jacques BOIDIN	1993	Gabriel PEROUSE
1996	Alain BOUCHET	1995	Albert CHAVANNE
1998	André MARTIN	1997	Michel LAFERRERE
2000	Louis DAVID	1999	Paul MALAPERT
2002	Marc TRILLET	2001	Robert FAVRE
2004	Joseph REMILLIEUX	2003	Marcel CORNELOUP
2006	Noël MONGEREAU	2005	Denis-Clair LAMBERT
2008	J.P. Hanno NEIDHARDT	2007	Jean-Pierre GUTTON
2010	Gérard PAJONK	2009	Michel LE GUERN

DISTINCTIONS

Jean GUEYDAN, membre correspondant, a été nommé chevalier de l'ordre des Palmes académiques.

PUBLICATIONS

Alain BOUCHET – *L'esprit des leçons d'anatomie*. Cheminements éd. 2008.
 Jean BURDY – *Camille Germain de Montauzan, archéologue et académicien lyonnais*, Akademos 2009.
 Jacques FAYETTE – *Italie-France : concurrents et partenaires*. Éditions ESKA Paris, 2009.
 Jean FUSARO – *La croisée des chemins, picturale et littéraire*. Éditions C. Jacky, 2007.
 Claude LAPRAS – *Recueil de textes*, Ensemble réalisé par sa famille, 2009.
 Michel LE GUERN – *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*. H. Champion éd. Paris, 2009.
 Noël MONGEREAU – *Géologie du Grand Lyon*. Grand Lyon édit., 2009.
 Bansac & Louis-Paul FISCHER – *Antoine Chartres et ses élèves*. Éditions des Traboules, 2009.
 Jules TRAEGER & Cantorovich – *Histoire des sérums polyclonaux...* Genzyme 2009.
 Perrey & Guy de THÉ – *Le souple et le dur (sciences humaines et sciences médicales)*. CNRS Éditions, 2009.
 et diverses participations des académiciens au *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, au *Bulletin municipal officiel*, à *Pour la Science...*, ainsi que les publications des membres d'honneur et correspondants, dont on trouve les références dans *La lettre de l'Académie 2009*.
 Les **CONFÉRENCES** prononcées par les académiciens sont également répertoriées dans la Lettre de l'Académie.

LES ÉLOGES FUNÈBRES

Jean-François CIER
(1915-2008)

Membre titulaire émérite

À l'âge de 93 ans, Jean-François Cier nous a quittés le 4 novembre 2008, à la suite d'une très longue maladie, invalidante sur le plan physique et moralement désespérante.

Né le 21 mars 1915 à Nice, il avait pour père un médecin praticien qui exerça toute sa vie professionnelle à la campagne, dans la région du Tarn, pratiquant jusqu'à un âge avancé de près de 90 ans. À la suite de ses études secondaires au lycée de Nice, il fait ses études supérieures à Lyon et, après le PCN, s'oriente vers la médecine, admis à l'école de Santé Militaire en 1933, puis nommé l'année suivante externe des hôpitaux de Lyon.



Assistant au laboratoire de physiologie dirigé par Henri Hermann, il fut séduit par la recherche qui y était pratiquée, s'intégrant à l'équipe des expérimentateurs – enseignants. En 1938, il consacra sa thèse de doctorat à un sujet de physiologie que lui avait confié Georges Morin, agrégé deux ans auparavant, sur *Le comportement vasomoteur périphérique de la peau chez le chien*.

Pendant la seconde guerre mondiale, médecin lieutenant, il fut prisonnier en juin 1940, affecté à l'hôpital de Nancy organisé pour l'armée allemande, et ne fut libéré qu'en 1944.

De retour à Lyon, il fut nommé chef des travaux de Physiologie l'année suivante. Par la suite, il poursuivit la carrière des concours universitaires : licencié sciences en 1950, il fut nommé professeur agrégé de Physiologie en 1952 au laboratoire de son maître, le professeur Hermann. Il devint ensuite professeur sans chaire en 1959, puis professeur à titre personnel en 1962 et, l'année suivante, professeur titulaire de Physiologie, succédant à Henri Hermann. En même temps, par intégration, il devint biologiste des hôpitaux de Lyon.

Le professeur Hermann ayant cessé ses fonctions de doyen la même année, il se présenta naturellement à sa succession. Il avait comme concurrent, le professeur Pierre Bertrand, chirurgien de valeur, ancien maire de Lyon pendant la période difficile de l'occupation, bien soutenu par ses contemporains, faisant une active campagne pour lui, alors que les jeunes agrégés, séduits par l'autorité et les qualités administratives de Jean-François Cier, lui réservaient leurs voix. Il fut élu brillamment

et commença ainsi une carrière de doyen de grande classe, dirigeant la faculté de Médecine de façon efficace et très habile.

La même année 1963, il fut nommé membre du Comité Consultatif des Universités, membre du conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lyon, président de celui de l'école d'Infirmières et, en même temps, président du conseil scientifique de l'INSERM jusqu'en 1969.

De 1964 à 1974, il fut membre du Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon. En concertation étroite avec le directeur général Louis Veyret, il parvint à faire entrer à la fois la faculté et les hôpitaux dans la récente réforme Debré de 1958. Grâce à eux deux, Lyon a donné ainsi l'exemple d'un parfait équilibre entre les instances universitaire et hospitalière.

Au cours de sa carrière scientifique, il fut un grand chercheur et un savant de valeur, publiant près de 300 communications, inspirant à ses élèves une quarantaine de thèses et participant à plusieurs ouvrages didactiques, dont un imposant *Traité de Physiologie* en 4 volumes (en collaboration avec son maître Hermann), ainsi qu'un livre sur *La physiologie française contemporaine*, publié en 1968, réunissant les travaux les plus importants de sa spécialité, en hommage à l'œuvre de son maître, professeur de physiologie à Lyon pendant 30 ans, de 1933 à 1963.

Continuant ses travaux de recherche portant surtout sur les facteurs hormonaux et humoraux de l'homéostasie circulatoire, il travailla en collaboration avec les endocrinologues et les cardiologues, sur de nombreux sujets : sécrétion de l'adrénaline, fonctionnement des centres respiratoires, vaso-motricité périphérique, hypertension expérimentale, innervation extra-cardiaque, et, au début de la chirurgie cardiaque, hypothermie profonde.

Au cours de son décanat, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, explosèrent alors les « évènements » de mai 1968. Ceux qui ont vécu cette période troublée en ont gardé un souvenir amer. Dans les facultés, l'agitation, progressivement disséminée dans toute la France, mit en évidence la fragilité de l'administration qui semblait jusque-là invulnérable. Le doyen Cier dut faire face avec clairvoyance, aux émeutes des étudiants bien décidés à bouleverser les structures universitaires. Débutèrent à la faculté Rockefeller, quelques semaines de discussions oiseuses, avec envahissement des amphithéâtres, exposés d'idées révolutionnaires où dominait très nettement le mépris de l'autorité décanale. Jean-François Cier dut supporter calmement ces manifestations houleuses où la contestation systématique était de règle. Des groupes d'étudiants agressifs, assis dans le hall d'entrée de la faculté (ils appelaient cela un « *sitting* ») bloquaient en permanence son bureau avec une surprise désinvolture. Au premier rang des professeurs contestés, Jean-François Cier en fut sérieusement affecté.

De cette longue période tumultueuse, que j'ai moi aussi bien connue, résulta un projet de sectorisation du CHU de Lyon avec, en novembre 1968, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, dite « Edgard Faure », par éclatement de la faculté en quatre UER, dans le cadre de l'université Claude Bernard, Lyon I. Jean-François Cier refusa de diriger l'une de ces UER (futurs facultés), car son rôle aurait été réduit au quart de la fonction. Il offrit sa démission acceptée par le Ministère, le 19 avril 1969. Il n'en continua pas moins son activité dans tous les domaines où sa présence était utile. À cette date, il fut nommé membre correspondant de la société de Biologie d'une part, et de l'Académie nationale de Médecine d'autre part.

En 1973, il fut élu membre titulaire de notre Académie, au fauteuil laissé vacant par le décès de son maître Hermann. Il consacra son discours de réception aux

Conquêtes de la modalité humoro-hormonale dans les corrélations fonctionnelles. Il présenta par la suite de nombreuses communications devant notre assemblée, comme celle relative à la *Coopération médicale française en Afghanistan*, à laquelle il s'était attaché personnellement, réalisant le jumelage médical Lyon-Kaboul, à l'aide d'une mission officielle en septembre 1960, puis de deux autres, en avril 1963 et octobre 1978.

Pendant cette période, plusieurs professeurs lyonnais effectuèrent à Kaboul des missions d'enseignement, tandis que leurs homologues afghans venaient accomplir à Lyon des stages de perfectionnement ou de spécialisation.

Après une mission au Liban, et une autre en Afrique du Nord, le ministère des Affaires Étrangères lui confia aussi en 1979, une mission d'expert en Arabie Saoudite.

Jean-François Cier présenta encore devant nous, d'autres conférences, sur *Le professeur Jean Lépine*, ancien doyen de la faculté de Lyon ; puis sur *L'œuvre scientifique de Claude Bernard*, *L'Histoire du stress*, et les relations entre *La médecine et l'acupuncture*.

En 1979 il fut élu membre titulaire de l'Académie de Médecine, participant activement, avec notre confrère Paul Guinet, aux séances de cette institution dont le renom n'est plus à démontrer, et s'efforçant de plaider la cause de la représentation provinciale, trop souvent méconnue.

En 1983, à l'âge de 68 ans, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite hospitalo-universitaire.

Telle est donc l'œuvre scientifique de Jean-François Cier, qui provoque automatiquement une grande admiration. Enseignant de valeur, très apprécié des étudiants, il a été en même temps un chercheur infatigable dans la plupart des grands domaines de la physiologie qu'il a étudiés, prolongeant avec ferveur les travaux de son maître Henri Hermann.

Au cours de sa carrière, il a été honoré par de nombreuses distinctions. Après avoir été lauréat de l'Institut par le prix Philipeaux, décerné en 1961, il a reçu plusieurs décorations :

- officier des Palmes Académiques en 1965,
- officier de la Légion d'Honneur en 1975,
- commandeur dans l'ordre national du Mérite en 1979,
- médaille d'argent du Service de Santé des Armées.

Membre titulaire de notre Académie, il a laissé son fauteuil au professeur Neidhardt, en 1990 : en effet, a été recréé à cette époque le titre de « membre titulaire émérite ».

Nous tous qui l'avons bien connu, avons apprécié son amabilité et recherché les discussions qu'il dirigeait avec talent, faisant preuve de cette simplicité qui est l'apanage des grands hommes.

La personnalité de Jean-François Cier était particulièrement attachante. Avec une distinction innée, il était d'un abord direct et très accueillant. Il faisait preuve d'un dynamisme sans faille et d'un enthousiasme communicatif, entraînant avec lui professeurs et étudiants, autant que les collaborateurs qui travaillaient avec lui.

Mais d'un autre côté, il était assez secret, aimant la solitude des grands espaces. C'est ainsi qu'avec son épouse, il s'échappa plusieurs fois dans les déserts africains de la Mauritanie et de la Namibie, se ressourçant dans des étendues habituellement vierges.

Il appréciait aussi l'isolement sur les pentes neigeuses des Alpes où il démontrait sa capacité d'initiative personnelle, et, tout à la fois, de prudence. C'est ainsi qu'avec lui, j'ai été entraîné souvent dans de belles randonnées à ski, dont il était l'initiateur. J'avais fait sa connaissance de façon fortuite lors de mon service militaire achevé en 1953, à l'hôpital Desgenettes. Un médecin capitaine, avec lequel j'avais des liens d'amitié, m'avait proposé un jour, connaissant mon attrait pour la montagne, de me présenter un jeune agrégé de physiologie qui recherchait un compagnon de cordée, pour arpenter les étendues enneigées. Il s'agissait, on le devine, de Jean-François Cier que je n'avais pas connu dans mes premières années de médecine, les ayant faites à Grenoble. Ainsi débutèrent avec lui de longues années de parcours en montagne, où il fut pour moi un véritable guide, « celui qui va devant », comme on le dit habituellement.

Montagnard, il l'était depuis sa jeunesse, ayant gravi déjà quelques sommets des Pyrénées. Il avait connu ensuite les Alpes, arpentant avec ardeur les cimes savoyardes de ses régions préférées, la Maurienne, la Tarentaise et la Vanoise. C'est ainsi qu'il m'entraîna dans ces randonnées où naturellement pouvaient apparaître à chaque instant ses qualités, reconnaissance soigneuse de l'itinéraire, appréciation des courbes de niveau, évaluation de la qualité de la neige, prudence dans les pentes dangereuses, et souci d'une bonne étude de la météo locale.

Avec lui, j'ai beaucoup appris, appréciant la chance que j'avais de le suivre en montagne, dans une simple cordée à deux. Par sécurité, nous portions, en alternance, un traîneau démontable, indispensable en cas d'accident corporel, par ces parcours dans la neige que ne fréquentait pas âme qui vive, où il fallait se tirer d'affaire tout seuls, au moindre ennui physique. Je l'ai accompagné ainsi pendant une dizaine d'années, étant encore célibataire. Lui-même était obligé de laisser à Lyon son épouse, moins sportive, et ses deux petites filles, Françoise et Pascale.

Plus tard, il se lia d'amitié avec d'autres montagnards, ses contemporains du Club Alpin, qu'il entraîna aussi dans des randonnées alpines, souvent dans le massif du Mont-Blanc, avec un groupe plus complet, où je pus aussi m'intégrer. Là aussi, il manifesta ses qualités d'initiative et de sécurité, et, d'un commun accord, les nouveaux participants lui laissèrent le choix des courses en montagne, acceptant d'emblée le trajet qu'il avait choisi, comme chef de cordée naturel.

Ce que l'on sait moins, c'est que de retour à Lyon, il ne manquait pas de publier dans la revue de l'époque, *Ski français*, le compte-rendu des plus belles courses qu'il avait faites avec nous. Sous la rubrique « Neige sans trace », il décrivait en détail l'itinéraire de chacune d'elles, avec le schéma du parcours, et de belles photos prises par lui-même.

Jean-François Cier garda pendant longtemps cette habitude de l'effort, avec la satisfaction de gravir les sommets. Plus âgé, il restait encore disponible pour des courses d'été, à partir de l'appartement qu'il possédait à Tignes.

Malheureusement son activité dynamique fut interrompue brutalement en juin 2002, où il avait décidé d'aller tout seul cueillir des groseilles dans sa propriété de la Drôme, à proximité de Crest. Le soir il ne revint pas à Lyon. Son épouse ne put le joindre par téléphone. Le lendemain, des voisins le découvrirent sans connaissance, assis devant la télévision encore allumée. Transporté d'urgence à l'hôpital Neurologique, on fit le diagnostic d'hémorragie cérébrale, par suite d'une insolation. Le pronostic vital était réservé. Quelques jours plus tard, il put pourtant sortir de son coma, longtemps avant de regagner son appartement.

Il survécut pendant quelques années, gardant un esprit intact. Mais très diminué physiquement par une atteinte extra-pyramidale, il ne put reprendre son activité habituelle. On ne le vit plus à l'Académie dont il regrettait tant les séances et le contact avec ses amis. Il dut encore séjourner à deux reprises dans un hôpital, puis il revint chez lui quelques mois, appréciant la vision agréable du cours de la Saône qu'il aimait tant.

Il eut la douleur de perdre son épouse Renée, elle aussi médecin, terrassée par une maladie sanguine sans rémission. Un mois plus tard, en novembre dernier, privé de son ultime soutien conjugal, il cessa de lutter tout seul, et s'éteignit dans son domicile de la montée de l'Observance.

À ses deux filles et à leur famille, nous présentons nos sincères condoléances, avec le chagrin d'avoir perdu un ami aux qualités exceptionnelles, un doyen efficace et lucide, que la faculté de Médecine appréciait énormément, un professeur de grande envergure, très aimé de ses collaborateurs et des étudiants.

Alain BOUCHET

Henri GAUTHIER

(1917-2009)

Membre titulaire – Membre d'honneur

Henri Gauthier est né le 29 novembre 1917 à Chateaurenaud (Saône-et-Loire) dans une famille modeste. À la fin de ses études primaires, sur le conseil de son instituteur, il est inscrit à l'école Primaire supérieure de Louhans : son brevet élémentaire est acquis à Mâcon en 1933.

Il est alors engagé dans une institution privée où il enseigne à mi-temps, ce qui lui permet de préparer, et de réussir, successivement, le baccalauréat (1937), une licence de Sciences naturelles avec 5 certificats (1940-1943), un diplôme d'Études supérieures de Géologie (1943) et enfin l'agrégation de Sciences naturelles (1947).

Fréquentant la faculté des Sciences de Lyon pour la préparation de ces divers diplômes, il est plus particulièrement attiré par les sciences géologiques auprès du laboratoire dirigé par le professeur Marcel Thoral. Celui-ci le recrute comme assistant en 1945 : c'est le début de sa carrière universitaire.

Dès 1947, Henri Gauthier est promu chef de travaux lorsque Jean Viret, académicien, devient maître de conférences. (c'est alors que je le remplace comme assistant, que nous allons vivre dix années, face à face, de chaque côté d'une double table dans un bureau de moins de 12 m², et que nous avons la charge de tous les travaux pratiques de géologie). Gauthier est également chargé de cours complémentaires et, à partir de 1951, de la préparation à l'agrégation. En 1954, il est nommé maître de conférences et, en 1956, Thoral mourant prématurément, il lui succède dans la chaire de Géologie : il a 39 ans.

Membre du jury d'agrégation, il sera élu par ses pairs Doyen de la faculté des Sciences en 1959 : comme tel, il aura la charge de préparer le transfert de ladite faculté sur le campus de La Doua, mais ce sera aussi l'origine d'une nouvelle carrière.

En parallèle avec la carrière d'enseignant qui vient d'être évoquée, se déroule la carrière de chercheur, l'une n'allant pas sans l'autre.

Les premiers travaux géologiques sont régionaux. Si on excepte le diplôme, inédit, consacré à des terrains d'âge secondaire dans le Mont d'Or lyonnais, les autres travaux seront tous consacrés à des périodes récentes, le Quaternaire en particulier, Gauthier étant même directeur de la 8^e circonscription des Antiquités préhistoriques de 1954 à 1958. C'est dans un tel contexte qu'il travaille sur le terrain en vue des cartes géologiques à 1/50 000 Lyon et Givors.

À partir de 1948, Gauthier devient collaborateur, chargé de missions, auprès du service de la Carte géologique du Maroc. Il mène une série de campagnes sur le versant sud du Haut Atlas, chaque année de fin juin au 1^{er} novembre. La région étudiée s'étend entre le Haut et l'Anti-Atlas, en suivant les vallées du Dadès et du Todra, de part et d'autre d'Ouarzazate, soit sur 5 000 km². Hormis les bordures de terrains secondaires, le remplissage de ce grand bassin est constitué de formations tertiaires et quaternaires. Gauthier y découvre plusieurs faunes et une flore nouvelles ; il peut ainsi préciser la stratigraphie et donc la paléogéographie du Tertiaire ancien. Il met en évidence l'existence de l'Oligocène (Tertiaire moyen), révisé le Tertiaire terminal et découvre les assises de passage Tertiaire-Quaternaire.

La synthèse de ces recherches conduit à une histoire géologique aussi précise que possible : succession des phases tectoniques édifiant les chaînes atlasiques,

conditionnant la paléogéographie des périodes successives avec reconstitution des climats, et dernières modifications morphologiques au cours du Quaternaire. C'est aussi la contribution à la cartographie de 4 cartes à 1/200 000 du Sud marocain.

L'aboutissement est une thèse de doctorat d'État intitulée « *Étude géologique des formations postliasiennes des bassins du Dadès et du Haut Todra* », soutenue en Sorbonne en 1953 (250 p., 26 fig., 14 pl).

Revenons à la carrière universitaire : en 1956, Henri Gauthier est donc professeur titulaire et, en 1959, doyen de la faculté des Sciences. En principe sa carrière atteint son apogée et notre confrère entre à l'Académie de Lyon. Le rapport de candidature est présenté par le président Henri Hermann, doyen de la faculté de Médecine, en mai 1961 ; Gauthier est élu, le 6 juin, au fauteuil n° 2 de la 1^{ère} section de la classe des Sciences, succédant à Jean Thibaud et précédant Maurice Jacob ; il est accueilli dès le mardi 13 juin par Martin Basse et par Jean Viret qui prononce une allocution de bienvenue. Il prononcera son discours de réception, ayant pour sujet « *La géologie de la région lyonnaise* », le 13 février 1962 dans le salon Henri IV de l'hôtel de ville, en même temps que le bâtonnier Cohendi prononcera le sien.

C'est alors le tournant de la carrière d'Henri Gauthier : en mars 1962, à la suite des « accords d'Évian », le gouvernement lui confie le poste de recteur d'Alger, pour assurer le maintien d'un enseignement universitaire malgré le départ massif des enseignants français. Après l'indépendance, il sera maintenu dans son poste par le gouvernement algérien jusqu'en mars 1963.

De retour en France, Gauthier devient recteur de l'académie de Besançon et loge dans le superbe bâtiment historique du rectorat : il y restera seulement trois années. Décidé à abandonner définitivement toute idée de retour à la faculté de Lyon, il demande à l'Académie, le 16 novembre 1965, de le rayer de la liste des membres titulaires pour le ranger dans celle des associés, ce qui sera effectif dès 1966.

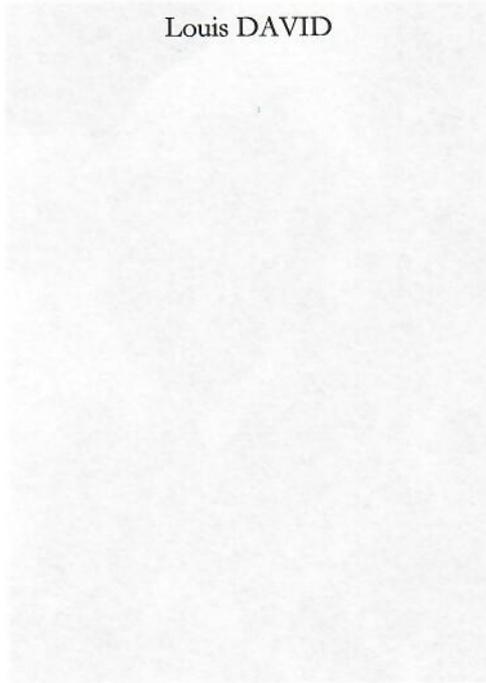
La seconde carrière d'Henri Gauthier va désormais se dérouler au sein de l'administration centrale de l'Éducation nationale. En effet, il quitte le rectorat de Besançon en 1966 pour un poste de recteur, adjoint au recteur de Paris. Il ne reste que peu de temps à ce poste : dès 1967, il devient directeur général de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation. Cette charge recouvre, tout simplement, l'ensemble des enseignements du Premier et du Second Degrés ; or c'est alors l'accroissement considérable de la population scolaire, d'où des problèmes de construction des collèges et lycées, de recrutement des maîtres, de création de nouvelles filières, de l'organisation de l'orientation des élèves. Cette même fonction devient Directeur général des Enseignements primaire et secondaire en 1968.

Quittant cette direction technique, Gauthier va se rapprocher du, ou plutôt des nombreux ministres successifs, auxquels il prêtera sa voix comme porte-parole vis-à-vis des médias. On peut retrouver son image et son accent sur Internet, grâce à une archive de l'INA, lorsque l'agrégé de Sciences naturelles plaide devant un journaliste pour l'introduction de la reproduction sexuée dans les programmes scientifiques, et non pour une quelconque éducation sexuelle au lycée (1973, à la place du ministre Fontanet).

Il aura animé l'Office national d'information sur l'enseignement, fait partie du comité éditorial de la *Revue française de Pédagogie*, collabora au livre *La décision dans l'Éducation nationale...*

Commandeur des Palmes académique (1960), officier dans l'Ordre national du Mérite (1965), médaille d'or de la Jeunesse et des Sports (1971), officier du Mérite agricole (1980) et commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur (1989), Henri Gauthier fait valoir ses droits à la retraite en 1988. Il continue à habiter rue Lepic à Paris : c'est là qu'il décède le 24 octobre 2009, à l'âge de 92 ans, et il est inhumé à Chateaufort.

Louis DAVID



Félix ROLLET

(1905-2009)

Membre titulaire



C'est un rare privilège que j'ai aujourd'hui en vous présentant l'éloge de notre confrère Félix Rollet, décédé le 13 février dernier. Jamais en effet jusqu'à ce jour un centenaire n'avait figuré parmi les membres de notre Académie depuis sa fondation il y a trois cents ans.

Félix a parcouru le vingtième siècle en le marquant de sa présence, de ses fonctions et de ses œuvres.

S'il me fallait prononcer son éloge au prorata de sa longévité, je craindrais de dépasser par trop la longueur habituelle de ce genre de discours que l'on trouve chaque année dans les livres de nos mémoires. Je m'efforcerai donc d'axer mon propos sur ce qui dans la vie de Félix Rollet m'est apparu comme essentiel, en le concentrant sur quelques mots-clés.

Premier mot-clef : la famille

Félix, fils de Louis Rollet et de Marguerite Waldmann, est né le 5 octobre 1905 dans la commune nommée « Les Choux » (cela ne s'invente pas), près de Gien, dans le Loiret. Ses parents habitaient Lyon, où Louis Rollet exerçait la profession d'avoué.

Félix entra à l'âge de 7 ans à l'école Ozanam, où il fit toutes ses études jusqu'au baccalauréat. Dans un opuscule, *Regards sur le passé*, il décrit le cadre de sa vie de famille, une ville de Lyon dans les années qui précédèrent la guerre de 1914, et aussi la petite commune rurale de Fontaines-Saint-Martin où la famille passait l'été dans la propriété de ses grands-parents. Après ses études de droit, il entra en 1926 à l'étude de son père auquel il succédera en 1937.

Il épousa en 1935 Denyse Courbier, fille de Joseph et d'Anne Nicolet, sœur de notre confrère aujourd'hui décédé Jean Courbier. Ensemble ils eurent la joie de voir arriver dans leur foyer en 1946 et 1947 Jean-François et Catherine, qui leur donnèrent cinq petits-enfants, et tout récemment deux arrière-petits-enfants.

Au cours du temps, la famille commémora périodiquement les fêtes de Félix et de Denyse : les anniversaires aux gâteaux de bougies innombrables, les noces d'argent, puis d'or, puis de diamant, et enfin de platine pour leurs 70 ans de mariage.

Félix et Denyse avaient promis de consacrer ensemble leur vie au bien des autres, de toutes les façons possibles, et c'est ce qu'ils firent. Denyse l'a rejoint le 11 octobre dernier. Dans une note qu'elle avait demandé de lire lors de ses funérailles,

elle remerciait son mari pour la vie passionnante qu'ils avaient vécue ensemble. Permettez moi de l'associer chaleureusement à l'éloge de Félix.

Deuxième mot-clef : la vie militaire

Félix Rollet a écrit un petit volume intitulé *Souvenirs de guerre*. Il gardé quelques images fortes de la grande guerre de 1914-1918, mais aussi le sentiment que la vie courante à Lyon avait été peu bouleversée, l'approvisionnement ayant toujours été à peu près normal, mis à part le charbon. Parmi ces images, le souvenir de la victoire de la Marne en septembre 1914, des premiers deuils familiaux en 1915 et 1916, puis de l'arrivée des troupes américaines dans la région en 1917, et enfin du délire de l'armistice le 11 novembre 1918, jour de la rentrée des classes, retardée cette année en raison de la grippe espagnole.

Il effectua son service militaire de deux ans à l'École Militaire de Saint-Maixent et au 152^e régiment d'infanterie à Colmar. Rendu à la vie civile en octobre 1926, il entre comme clerc à l'étude d'avoué de son père, auquel il succèdera en 1937.

En 1939, Félix est élu maire de Fontaines-Saint-Martin. Mobilisé en septembre comme lieutenant, il est aussitôt promu au grade de capitaine et affecté à un régiment d'infanterie de montagne qui se formait à Lyon et destiné à l'armée des Alpes. Celle-ci devait attendre les Allemands au cas d'une éventuelle attaque par le sud de la Suisse. Mais l'offensive ne vint pas, on le sait, dans ce secteur, mais bien d'abord par la Belgique, puis par les Ardennes. Au lieu des Allemands, ce fut aux Italiens qui entrèrent en guerre en juin 1940 que dut s'opposer dans la région de la vallée de l'Ubaye le bataillon de Félix.

Sa guerre, écrit-il, a duré quatorze jours, du 10 au 24 juin.

Après dix jours d'escarmouches aux avant-postes, l'armée italienne engagea trois divisions pour une grande offensive, bien contenue par nos forces qui firent même plusieurs centaines de prisonniers, qu'il fallut presque aussitôt libérer, car c'est le 24 juin que parvint la nouvelle de l'armistice et l'ordre de cesser le feu.

Dans les jours qui suivirent, Félix parcourut le secteur des combats, consterné de voir la pagaille abandonnée par nos troupes : partout traînaient équipements, armes, munitions, boules de pain et matériels de toute sorte que des groupes d'officiers et soldats italiens venaient récupérer.

La convention d'armistice imposait le retrait des troupes dans les dix jours, à 50 kilomètres de la frontière italienne. La compagnie de Félix fut repliée à Lyon, pour tenir garnison après le départ des troupes allemandes qui l'avaient occupé. Installée au fort Montluc, la elle servit pendant un mois de centre démobilisateur et apprit petit à petit les désastres des Ardennes, de Dunkerque et de l'Aisne.

Un mois plus tard parvint l'ultimatum réduisant nos forces, encore bien encadrées et bien armées, à 100 000 hommes pratiquement désarmés. Du jour au lendemain il fallut dissoudre la garnison lyonnaise. C'est alors que Félix, rendu à la vie civile, reprit ses activités professionnelles. Mais, écrit-il, « *en quittant mon uniforme, je l'ai soigneusement rangé, car j'étais certain que je le remettrais un jour, pour participer à la libération et à la renaissance de la France.* »

Félix échangea son uniforme militaire pour un autre, celui des Scouts de France, dont il devint rapidement commissaire de Province pour la région lyonnaise. A ce titre il fut en relation avec les hauts dirigeants de ce mouvement dont le quartier général s'était replié à Lyon, notamment Eugène Dary, le père Forestier, le père Doncoeur, Pierre Gerin et Jacques Chaveyriat.

Jusqu'au 11 novembre 1942 l'occupation allemande dans la zone nord laissait l'illusion d'une certaine liberté dans la zone sud, dite libre. Ce fut le début de la résistance à Lyon, résistance que l'on pourrait qualifier de « résistance de Vichy ».

Pendant deux ans, Félix se rapprocha des chefs de l'armée d'armistice qui désiraient ardemment tripler les effectifs de cette armée et l'équiper de façon moderne, dans le but de se joindre aux armées alliées dont on espérait le débarquement sur les côtes françaises entre Sète et Perpignan au printemps 1943.

Vers le milieu de l'été 1942, tout avait été préparé dans la plus grande discrétion : les réservistes étaient recensés, les ordres d'appel préparés dans les gendarmeries, les armes et l'habillement stockés et les compagnies de transport militaires camouflées en entreprises civiles diverses. Mais ce plan tomba à l'eau lorsque le 8 novembre 1942 les Alliés débarquèrent non pas dans le site prévu, mais en Afrique du Nord. La suite est connue : trois jours après, le 11 novembre, les Allemands envahirent la zone libre. Les blindés allemands traversèrent Lyon le 11 novembre par un itinéraire maintenu dégagé et gardé par les soldats français de l'Armée d'Armistice !

Entre 1943 et 1945, ce fut la vraie résistance, dont Lyon revendiqua le titre de capitale. Les activités de Félix Rollet dans la préparation de l'armée clandestine n'étaient pas sans danger avec la présence allemande.

Par la faute d'un malencontreux carnet d'adresses ou figurait son nom, trouvé par la police militaire, il fut arrêté le 17 juillet 1943 et dut passer trois mois dans les prisons allemandes, à Lyon d'abord, au fort Montluc, puis à Fresnes, d'où il put sortir miraculeusement le 8 octobre, aucune charge sérieuse n'ayant heureusement pu être retenue contre lui. Ce qui ne fut pas le cas de bien d'autres prisonniers qui furent embarqués dans les camps de déportés.

La guerre ayant changé de tournure depuis les débarquements alliés en France, Félix décida de reprendre un service actif dans la résistance armée. Il fut chargé en juillet 1944 de la délicate mission d'organiser les groupes de maquisards dispersés sur le plateau du Vercors, que les Allemands avaient décidé d'exterminer. Ayant participé aux combats et compris que l'issue en était sans espoir, il réussit, grâce à sa connaissance de la montagne et sa forme physique, à franchir avec son groupe de maquisards l'unique porte de sortie du piège par les falaises dominant la vallée du Drac. Une mauvaise surprise l'attendait à Grenoble, où il fut arrêté par une patrouille allemande alors qu'il portait un sac à dos contenant des matériels dont la provenance américaine ne devait laisser aucun doute sur ses activités de « terroriste ». Félix eut alors l'inspiration de parler allemand, langue qu'il connaissait parfaitement depuis son enfance. Le sous-officier qui l'interrogea engagea avec lui un bout de conversation et le laissa partir sans investigation du sac, mais avec une pomme en guise de viatique !

Ensuite, Félix Rollet rejoignit Lyon et l'État-Major du colonel Descours, chef de la zone de résistance R1 et reprit du service dans la nouvelle Armée des Alpes à la frontière italienne, puis rejoignit en mars 1945 la Première Armée Française du général de Lattre de Tassigny.

Le 5 mai, à la tête de la troisième compagnie du bataillon de choc où il avait été affecté, il eut l'honneur de recevoir à Hintergasse, en Autriche, les parlementaires allemands qui venaient demander les conditions d'un cessez-le feu. La capitulation de l'Allemagne étant intervenue le 8 mai, le bataillon de Félix fut ramené sur les bords du lac de Constance, où il apprit sa promotion au grade de chef de bataillon. Il resta en Allemagne comme adjoint au colonel Gambiez jusqu'à sa démobilisation définitive à la fin du mois d'août.

La vie militaire de Félix se termina en 1966, rayé des cadres de réserve comme lieutenant-colonel. Il fut décoré de la croix de guerre avec deux citations, de la croix du Combattant volontaire de la Résistance et promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Troisième mot-clef : la vie politique

En mars 1945 le général de Gaulle décida de procéder à des élections municipales. Félix Rollet, encore sous les drapeaux, avait renoncé à se représenter à la mairie de Fontaines-Saint-Martin. En quittant définitivement cette fois l'uniforme, Félix Rollet retrouva son étude d'avoué.

L'ancien maire de Lyon, Édouard Herriot, avait retrouvé sa mairie en 1945. Félix se présenta aux élections municipales de 1953 où il fut élu sous l'étiquette du PRL (Parti Républicain de la Liberté) et nommé deuxième adjoint, en charge des services techniques de la Ville. Félix Rollet fut constamment réélu à la mairie de Lyon, il devait conserver ces fonctions de deuxième adjoint durant trente années. Ses fonctions le portèrent vers les constructions et les réalisations d'urbanisme multiples qui fleurirent dans le Lyon d'après-guerre.

Sa mission s'élargit en 1969 lors de la création de la Communauté Urbaine de Lyon dont il devint vice-président. Il créa l'agence d'urbanisme de la Communauté et fut la cheville ouvrière de l'opération Part-Dieu dont Louis Pradel avait fait son désir le plus cher.

Je garde le souvenir de nombreuses réunions sous sa présidence. Il ne manquait jamais de voir le ou les points faibles des exposés, et de formuler ses remarques sur un ton toujours très courtois, avec souvent l'un de ses petits sourires en coin dont il avait le secret. Mais il ne se contentait pas des réunions : il adorait les chantiers qu'il parcourait d'un pas toujours alerte, laissant derrière lui bien des plus jeunes que lui. Et lorsque ces chantiers se trouvaient en montagne, il était encore plus heureux.

Il représenta en effet la ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société Française du Tunnel routier du Fréjus et, dans le cadre de ce mandat, il fit partie du comité bipartite franco-italien qui présida à la construction, puis à l'exploitation de l'ouvrage. Enfin il présida de 1983 à 1986 la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon, bien connue sous son sigle, la SACVL, et fut membre du Conseil Régional Rhône-Alpes de 1973 à 1983.

Félix reçut à ces divers titres la médaille d'Honneur Départementale et Communale.

Quatrième mot-clef : la vie civile

En tant que juriste, Félix Rollet se trouvait à l'aise dans son métier d'avoué. Après la guerre, il dut reprendre son étude dans des conditions difficiles. La Libération avait fait souffler dans le monde judiciaire un vent de réformes, parfois contestables, disait-il, mais auxquelles il fallait néanmoins s'adapter. Avec Émile Rodet, l'ami qui l'avait entraîné dans le scoutisme, mais aussi son confrère, Félix fonda la Fédération des Avoués de France qu'il anima pendant dix ans, jusqu'à la cession de son étude en 1958.

En 1952 Félix prit la présidence de la SEPR, la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône, une véritable université du travail, fondée en 1864 par les Saint-Simoniens lyonnais et qui a regroupé jusqu'à 12 000 élèves, en apprentissage ou en formation continue. Cet organisme, unique en France, a contribué à faire de la

main d'œuvre lyonnaise l'une des plus performantes du pays. Félix a beaucoup contribué à son adaptation aux besoins de son enseignement, en achetant de nouveaux locaux, et surtout en construisant le grand ensemble fonctionnel du Groupe scolaire Arlès-Dufour. Il fut élevé à ce titre au rang d'officier des Palmes Académiques.

Comment ne pas mentionner ici le rôle de Denyse, inspectrice bénévole de l'Enseignement Technique, ce qui lui valut de devenir Commandeur des Palmes Académiques, « encore mieux que Félix », disait-elle avec malice.

En 1958, il quitta son métier d'avoué pour celui d'administrateur judiciaire et devint vice-président de l'Association nationale des Syndics et Administrateurs judiciaires de France. Il prit sa retraite en 1976, à l'âge de 71 ans.

Enfin Félix demeura longtemps fidèle au Rotary de Lyon, dont il fut le président. Il s'intéressa toujours à la vie active de notre région et des entreprises qui en ont fait la fortune et la réputation.

Il lui fallut encore attendre l'âge de 83 ans pour être élu membre de notre Académie dont il resta et restera sans doute encore longtemps le doyen historique. On ne saurait citer tous les articles qu'il publia ni les conférences qu'il prononça, surtout à propos des guerres qu'il vécut et des sujets touchant à la petite histoire politique ou locale de Lyon. En 2002, il écrivit ceci :

« Lorsque je me retourne vers le passé, il y a bien sûr des épisodes que j'aurais aimé vivre autrement. Mais comme je sais qu'une vie ne peut jamais être totalement ce que l'on aurait voulu qu'elle soit, les circonstances étant en fin de compte plus fortes que les souhaits, comme je sais qu'il y a quand même une destinée, je m'estime heureux du sort qui a été le mien : j'ai vécu somme toute une vie passionnante. Peut-être aurait-elle pu l'être encore plus si j'avais eu en moi une plus grande confiance. Lors de notre mariage, Denyse et moi, nous avons souhaité que notre vie soit largement orientée vers le service des autres. Nous avons essayé de rester fidèles à cet idéal.

Y avons-nous réussi ? Ce n'est pas à nous de répondre. »

Cinquième mot-clef : la foi chrétienne

Voici quelques mots extraits de l'homélie prononcée par le père Deyrieux lors de la messe de funérailles de Félix le 16 février 2009 : *« Il fut serviteur à l'image du Christ Serviteur, dans la discrétion et dans un profond respect de chacun. Il nous disait : la foi n'est pas évasion du monde, mais nous y plonge tandis que nous cheminons vers la lumière ».*

Sa fille Catherine m'a adressé le message suivant :

« J'eus très jeune conscience du privilège de grandir auprès d'un homme admiré et respecté de tous. Ce grand monsieur fut aussi un père merveilleux, rayonnant d'affection et d'attentions tout au long de sa vie. Malgré sa notoriété publique il garda intactes ses qualités de cœur, sa droiture, son intégrité, son humilité. Les honneurs ne lui tournèrent jamais la tête...

Il rayonnait sans cesse la douceur, la bonté, la patience, le don de soi, la générosité, le respect d'autrui. Il étonnait par la finesse de son intelligence, la justesse de ses réflexions, une sagesse émanait de lui ! Il aimait partager avec tous son érudition dans la plus grande simplicité. Une grande sensibilité, cachée sous une forte personnalité, attirait à lui de multiples personnes. Il était écouté et il savait écouter.

La fin de sa vie révéla une quête spirituelle intense. Dans les derniers temps il priait beaucoup avec ma mère et sans nul doute il était prêt quand il partit pour son dernier voyage ! »

Félix a vécu en chrétien, sans aucun sectarisme, toujours veillant auprès des hommes de bonne volonté, croyants ou non croyants. Il repose maintenant avec Denyse dans le cimetière de Fontaines Saint Martin.

II

LES ACTIVITÉS

LES SÉANCES PRIVÉES

Séances privées des 26 mai – 16 juin

Au cours de ces séances a été présenté et élu :

Membre d'honneur associé

M. Guy BLAUDIN de THÉ, ancien membre titulaire.

Séances privées des 10 novembre – 1^{er} décembre

Au cours de ces séances ont été présentés et élus :

Membres titulaires

Classe des Sciences : M. Christian BANGE, 2^e section, fauteuil 4

Classe des Lettres et Arts M. Jean-Pol DONNÉ, 4^e section, fauteuil 3

Membres d'honneur associés

M. Jacques SAMARUT

M. Patrice QUENEAU

Membres correspondants

Classe des Sciences : M. Jacques CHEVALLIER

Classe des Lettres et Arts : M. Jean ÉTÉVENAUX

M^{me} Sylvie MARION

LES VISITES ET LES RÉCEPTIONS

15 mai 2009

Réception de la Société française d'Histoire de la Médecine

La SFHM tient une séance à l'Académie de Lyon au cours de laquelle notre confrère **Louis Paul FISCHER** prononce une conférence sur « *Jules Guiart, médecin parasitologue : de la création de la société française d'histoire de la médecine (SFHM en 1902) à la présidence de l'Académie de Lyon (1926)*. » Voici le résumé :

Nous sommes à l'Académie de Lyon (fondée en 1700 par Brossette, avocat, ami intime de Boileau). Nous sommes en dessous de Fourvière et des Chazeaux, hôpital disparu où le médecin chirurgien Guy de Chauliac (vers 1300-1368) travailla longtemps jusqu'à sa mort. Son livre, *La grande chirurgie* (1363, manuscrit) fut imprimé en français en 1478 à Lyon (joyau du musée de l'imprimerie de Lyon) sous le même titre, puis en 1562 sous le titre *Le guidon en francoys pour les barbiers et chirurgiens*. Nous remercions le président Michel Le Guern de nous accueillir : homme de Lettres, il préside l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Nous ouvrons cette séance exceptionnelle à Lyon avec le souvenir de Guiart un de fondateurs de la SFHM à Paris en 1902. Le créateur est le professeur Raphaël

Blanchart (1857-1919) qui a fait créer, en 1897, un enseignement de la parasitologie à la faculté de Médecine de Paris. Guiart, né à Château Thierry (Aisne), était son agrégé à Paris. En 1906, il succéda à la faculté de Médecine de Lyon à Louis Lortet (1836-1909), premier doyen de cette faculté (1877-1906). L'enseignement de Lortet (professeur d'histoire naturelle médicale) est divisé en parasitologie et histoire naturelle médicale pour J. Guiart, et en bactériologie et hygiène pour Jules Courmont. Guiart enseigne l'histoire de la médecine à Lyon et en Roumanie (comme professeur à la faculté de médecine de Cluj). Il est secrétaire de la Société internationale d'histoire de la Médecine en 1936. Membre de l'Académie de Lyon (1922), il en est président en 1926. Il est le deuxième conservateur du musée d'histoire de la médecine de Lyon (dirigé aujourd'hui par Jean Normand), après son créateur, l'illustre médecin légiste Alexandre Lacassagne. Signalons deux livres de Guiart : *L'école médicale lyonnaise. catalogue du musée* (Masson édit. 1941, 272 p., 26 pl.) et *Histoire de la médecine française* (Nagel édit. 284 p., ouvrage destiné au grand public).

La SFHM a accueilli d'autres Lyonnais membres de l'Académie : parmi mes maîtres, de grands médecins : le chirurgien Pierre Wertheimer (créateur de la neurochirurgie fonctionnelle), René Guillet, les dermatologues Rousset, Pétouraud, les présidents Alain Bouchet et Maurice Bouchet et bien d'autres médecins dévoués.

*

11 juin 2009

Visite à La Clayette (Saône et Loire) Château de Drée et Maison du chocolat

La sortie printanière de l'Académie, le jeudi 11 juin, avait pour objectif de passer quelques heures distrayantes et instructives à La Clayette, en Saône-et-Loire. Le programme, établi par notre chancelier, Jacques Fayette, comportait la visite du château de Drée, modèle de restauration minutieuse d'une magnifique demeure du XVIII^e siècle. Le déjeuner était prévu dans un restaurant sur les bords du lac de 33 hectares qui agrémente la ville. Nous devions ensuite nous rendre sur la Grande Rue, pour la visite d'une Maison du chocolat, avec dégustation des spécialités fabriquées sur place.

Tout s'est déroulé comme prévu, dans les meilleures conditions, en empruntant la route de la vallée de l'Azergues. À Chessy, nous avons évoqué le souvenir de notre confrère Alexis Chermette, auteur d'une excellente étude historique sur les mines lyonnaises de pyrite. La chessylite est le nom donné au cristal bleu d'une pyrite qui figure dans sa magnifique collection de minéraux. La descente du col des Écharmeaux a permis d'apercevoir les 18 arches en pierre de taille du viaduc de Mussy-sous-Dun, le plus long ouvrage ferroviaire de ce type en France.

Nous pénétrons dans le Brionnais, connu pour ses églises romanes, mais aussi riche pays d'élevage des bovins de race charolaise, avec son pittoresque marché de Saint-Christophe, analysé dans les bonnes pages de la thèse de géographie de notre confrère Jean Labasse.

À l'entrée de La Clayette, les flèches immobiles de trois grues de chantier rappellent que cette ville de 2 000 habitants est le berceau de la firme Potain, rachetée en 2001 par un groupe américain.

La visite du château de Drée a duré près de trois heures, ce qui n'est pas de trop pour visiter une vingtaine de pièces de ce vaste bâtiment, quelques-unes de ses nombreuses dépendances, des jardins et des terrasses à la française avec des fontaines

et des parterres en dentelle de buis, une abondante roseraie. Tout a été reconstitué et restauré par la famille Prouvost, devenue propriétaire en 1995.

Le déjeuner fut très agréable et, plus encore peut-être, l'accueil généreux et délectable de Bernard Dufoux, meilleur chocolatier de France, qui possède heureusement un magasin à Lyon, rue des Archers, pour ceux d'entre nous qui n'ont pas pu participer à cette sortie.

Michel LAFERRÈRE

*

19 juin 2009

Réception de la Société française d'Onomastique

La SFO a souhaité tenir son assemblée annuelle à l'Académie de Lyon. Elle a été reçue par notre président Michel Le Guern.

*

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

Dans les archives de l'Académie, sont conservés, pour chaque prix, les listes des candidats, les rapports établis par les rapporteurs de chaque commission, les remerciements éventuels des lauréats, etc. En conséquence, et sauf exception, ne sont consignés ci-après que les résultats de chaque concours, sans autre commentaire.

9 juin 2009

1^{ère} séance solennelle de remise des prix

Ont été remis les prix suivants :

- Prix d'honneur de l'Académie
- Prix de la comtesse Mathilde : prix du récit et prix de poésie.
- Prix du fonds Rosa : prix du mérite familial et prix du mérite social.
- Prix de la fondation de Lancey et de La Hanty

*

Prix d'honneur de l'ACADÉMIE : rapporteur Jean BURDY

Le prix a été attribué à l'association *L'ARAIRE*, représentée par son président Henri Bognol. L'association a son siège à Messimy et joue, depuis quarante ans, un rôle primordial dans la mise en valeur du patrimoine rural régional. Ses activités sont variées :

- l'édition d'une revue trimestrielle, comptant désormais 156 numéros ;
- des expositions, permanentes ou temporaires, dans sa grande maison d'Yzeron ;
- des conférences, des visites guidées sur plus de 100 communes ;
- des interventions en milieu scolaire ;
- une collaboration avec les associations voisines ;
- un centre de documentation de plus de 600 ouvrages au siège de Messimy ;
- un site Internet, informant sur la vie associative et sa revue.

L'association groupe 200 membres, dont une vingtaine de bénévoles qui assurent les activités.

Le président, Henri BOUGNOL, dans ses remerciements, donne plus de détails sur les activités et réalisations de l'association et, au nom de tous les collaborateurs bénévoles, adresse ses remerciements à l'Académie.

Dossier complet dans les archives de l'Académie

*

Prix littéraires « Jeux floraux de la CONTESSE MATHILDE »

Rapporteur Dominique BERTRAND

Prix dit « Muguet d'or » : poésie

Les candidats étaient au nombre de quatorze, dont douze de sexe féminin. Malheureusement, il n'y a pas de lauréat cette année.

Prix dit « Églantine d'or » : nouvelle

Il est décerné à M. Jean-Marie Thiébaud dont les sept nouvelles composent un recueil intitulé *Comme un parfum d'églantine*.

Jean-Marie Thiébaud cachait son recueil sous ce que le règlement nomme une « devise ». Vous avez choisi « Modeste Ducalame ». Votre calame, si modeste soit-il, l'a emporté. Vous aviez à lutter avec de bons prosateurs. Il faut le reconnaître, le respect de la grammaire, l'exactitude dans l'orthographe, l'exigence stylistique sont d'un niveau bien supérieur à ce que nous avons connu il y a une dizaine d'années. Il n'y a plus qu'à souhaiter une semblable rigueur dans la vigueur de la ponctuation. Les virgules ! combien il importe à la précision du sens de les bien placer ! Les sept membres de la Pléiade avaient donc à vous départager non sur la forme, mais sur le fond. C'est subtil.

D'une manière générale, le piquant de la nouvelle, la chute, qui a la fois fait comprendre tout et renouvelle tout dans les « cinq dernières minutes » et moins encore, a manqué dans cette version 2009 de l'Églantine. Ce n'est pas par là non plus que vos récits vous mettent en avant. Reste l'étrangeté se mariant à la vraisemblance, la diversité des situations explorées, la valeur humaine des caractères soumis au calame, le brio dans le comique comme la gravité dans le tragique. C'est par ces traits que, modestement mais sûrement, vous avez obtenu une confortable majorité.

Vous avez trempé dans des paroxysmes. Je pense à ce couple, extrêmement bruyant et extraverti, que la recherche d'un emplacement pour la tombe conjugale finit par emmurer dans un mutisme sans espoir. Il y a aussi le *Drame à la pergola*, complot technico-psychologique où l'ordinateur de l'épouse conduit le conjoint au suicide. Le cadre, petit bourgeois et franco-français à souhait, sauve, ici et là, la crédibilité de la fiction. On marche. Et vous nous faites marcher. Vous aimez l'Afrique, celle des confins incertains des bourgs de la Subsaharienne, dans la misère des jeunes distendus entre tradition et modernité, celle aussi du Grand désert au cours de la dernière mission de l'aspirant en fin de service militaire, quand son camion, en se renversant, l'écrase ; celle, derechef entre « Dakar et Limpopo », de la réconciliation, éclatante de couleurs et de palabres, entre Bidouya-Dessus et Bidouya-Dessous. Quel tintamarre ! Quel métissage culturel ! Enfin, vous sondez l'angoisse mortifère de l'époux imaginant la maladie mortelle de son épouse. Et il y a Weimar, Weimar d'où l'on voyait nettement « sur la colline » – titre de la nouvelle – la fumée des crématoires de Buchenwald. Weimar et le souvenir enveloppant de Goethe et de bien d'autres. Weimar, où, déambulant en ce merveilleux passé souillé, une Bavaroise et un Français finissent par s'embrasser douloureusement, passionnément. La chute, un peu trop attendue sans doute, est relevée et même soulevée par l'environnement.

Il y a donc Weimar et Bidouya, deux accordailles sur fond étrangement contrasté. Il y a l'Europe et l'Afrique, l'une et l'autre avec leurs chances et leurs drames, tellement divergents. Vous apparaissez, cher Ducalame, comme un planétaire qui, sagement et patiemment, croit aux réconciliations possibles et nécessaires dans la trame résistante des désaccords quotidiens.

Dossier complet dans les archives de l'Académie

*

Prix du fonds ROSA : rapporteur Alain BOUCHET

Le prix du mérite familial est destiné à aider ponctuellement des familles en grande difficulté. Nous avons fait appel à des associations qui connaissent parfaitement ce type de situation. M^{me} Jeanine Philis, responsable de la *Fédération des familles de France*, nous a signalé 3 familles. M. Emmanuel Blanc, président de la *Société Saint-Vincent-de-Paul*, nous a présenté 13 dossiers familiaux. Enfin M. Xavier Naegelen, responsable d'*Habitat et Humanisme*, nous a soumis 2 cas.

Le prix du mérite social vient en aide à des associations humanitaires lyonnaises. La première est l'association des *Paralysés de France*, dont le directeur pour le Rhône est M. Gaël Brand : pour pallier à une absence provisoire de la famille, il existe un service de « fenotes » à domicile qu'il convient de développer et d'aider. La seconde association est le *Mouvement eucharistique des jeunes*, représentée par M^{me} Véronique Guyard : il s'agit d'aider des jeunes de 7 à 21 ans à s'intégrer dans la vie en société ; ils sont 500 en région lyonnaise et on demande d'aider à la formation pédagogique des accompagnateurs bénévoles.

Pour l'année 2009, l'Académie a prélevé, sur le fonds Rosa, la somme exceptionnellement importante de 58 400 € pour la distribuer de la façon suivante :

Prix du mérite social :

- | | |
|--|----------|
| – <i>Association des Paralysés de France</i> (délégation du Rhône) | 10 000 € |
| – <i>Mouvement eucharistique des jeunes</i> (région Rhône-Alpes) | 7 000 € |

Prix du mérite familial :

- | | |
|--|----------|
| – <i>Familles de France</i> : 3 prix de 1 000 à 2 000 € | 6 200 € |
| – <i>Société Saint-Vincent-de-Paul</i> : 9 prix de 2 000 à 2 500 € | 30 200 € |
| – <i>Habitat et Humanisme du Rhône</i> : 2 prix de 5 000 € | 5 000 € |

Dossier complet dans les archives de l'Académie

*

Prix de la Fondation de LANCEY et de LA HANTY

Rapporteur Marc TRILLET

Notre confrère Jacques FAYETTE, Chancelier de l'Académie, a été le candidat pressenti cette année.

Tout au long de sa carrière, notre confrère a parfaitement répondu au souhait du baron de Lancey en contribuant, à tous les niveaux, au renforcement des liens culturels entre la France et la Grande-Bretagne, justifiant pleinement l'attribution, pour 2009, du prix de la Fondation.

Dossier complet dans les archives de l'Académie

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Rapport moral 2009 par le président LE GUERN

Nous pensons d'abord à ceux qui nous ont quittés au cours de cette année : Félix Rollet, René Bouteille dit René Bragard, Henri Gauthier et Philippe Greffet.

Les quatre réunions privées nous ont permis, sinon de compléter les effectifs de l'Académie, du moins d'accueillir de nouveaux membres :

Nouveaux académiciens titulaires : Christian Bange et Jean-Pol Donné,
Membres d'honneur associés : Guy Blaudin de Thé, Jacques Samarut, Patrice Queneau
Membres correspondants : M^{me} Sylvie Marion, Jean Étévenaux, Jacques Chevallier.

On pourrait avoir l'impression que l'Académie se porte bien, à en juger par l'intérêt et l'ampleur de l'auditoire de nos séances publiques. Au cours des 28 séances publiques de cette année, nous avons pu entendre 27 conférences ou communications.

Parmi les thèmes abordés, l'histoire des sciences tient une place de choix : il est vrai que c'est le lieu de rencontre privilégié des scientifiques et des littéraires. Nos confrères médecins ont traité de la mort, de la rencontre de la médecine avec l'histoire de l'art et de la littérature. L'histoire économique et sociale a eu aussi sa place. Le panorama produit par la variété des communications portant sur les sciences et les techniques nous a fait passer des inquiétants astéroïdes géo-croiseurs à la génétique des roses et à la magie des matériaux luminescents, en passant par le collisionneur du CERN et l'impérialisme de Google. J'aurais souhaité qu'il fût fait une plus large place à la situation de la langue française dans l'activité scientifique.

L'équilibre entre la classe des Sciences et la classe des Lettres s'est établi de manière quelque peu paradoxale : les deux tiers des conférenciers appartiennent à la classe des Sciences, et les deux tiers des sujets traités relèvent de la classe des Lettres. Ainsi se manifeste une certaine interdisciplinarité, interdisciplinarité qui devrait être la marque distinctive des travaux de l'Académie de Lyon. La communication commune de Jean-Gabriel Mortamet et de Louis David nous fournissait un modèle qu'à mon grand regret nous n'avons pas suivi. La rencontre de disciplines différentes se fait souvent dans la compétence d'une personne unique ; la confrontation de points de vue différents sur un même sujet correspondrait mieux à ce qui était l'idéal académique à l'époque de la fondation.

Le genre de la conférence, au sens que l'on donne à ce mot aujourd'hui, nuit au dynamisme de l'Académie, et par conséquent à son rayonnement. Gardons les conférences, en rendant au mot de conférence son sens primitif, celui de dialogue. Notre activité n'est pas assez collective ; il faudrait constituer des groupes de travail réunissant autour de sujets bien délimités des représentants des diverses disciplines. Cet enrichissement de l'activité académique pourrait aller de pair avec un allègement du calendrier des séances publiques. La presse, la radio et la télévision ignorent nos activités, peut-être parce que la fréquence de nos séances publiques donne – à tort, sans doute – l'impression d'une production routinière. Plus rares, elles seraient considérées comme des événements.

L'Académie a reçu le 15 mai la Société française d'histoire de la médecine, et le 19 juin la Société française d'onomastique. Elle a été représentée à la Conférence nationale des Académies par nos confrères Paul Malapert, Noël Mongereau et Jacques Bichot, dont la communication sur François Barthélemy Arlès-Dufour a été publiée dans *Akademos*.

Pour être complet, ou presque, il me faut rappeler la sortie de l'Académie à La Clayette, le 11 juin : visite du château de Drée et dégustation de chocolat.

L'Académie ne se porte pas aussi bien que je l'aurais souhaité : le nombre de fauteuils vacants dans la classe des Lettres est un symptôme inquiétant, qu'il faut sans doute relier à l'absence d'écho dans les médias. J'ai eu conscience des problèmes, mais je n'ai pas trouvé les solutions. Cela ne m'empêche pas d'être optimiste pour l'avenir : l'efficacité de notre chancelier Jacques Fayette a déjà permis de rétablir des relations plus étroites avec la municipalité. D'autre part, ma présidence trop timorée sera suivie de deux présidences beaucoup plus dynamiques, aptes à rendre à l'Académie un prestige que les ans ont terni.

Michel LE GUERN



Le premier a été de définir le rôle de l'État dans l'économie. On a vu que l'État a une responsabilité dans la régulation de l'économie et dans la fourniture de services publics. Le second a été de définir le rôle de l'État dans la fourniture de services sociaux. On a vu que l'État a une responsabilité dans la fourniture de services sociaux et dans la régulation de l'économie.

Le troisième a été de définir le rôle de l'État dans la fourniture de services de santé. On a vu que l'État a une responsabilité dans la fourniture de services de santé et dans la régulation de l'économie. Le quatrième a été de définir le rôle de l'État dans la fourniture de services de justice. On a vu que l'État a une responsabilité dans la fourniture de services de justice et dans la régulation de l'économie.

Table 1.1



Résumé de la conférence de M. Omer AELALI
Président de l'Association pour la promotion de l'argot
DU PROTECTORAT FRANÇAIS AU MAROC
(30 mars 1912 - 16 novembre 1922)

2^e partie

**LES COMMUNICATIONS
et
LES CONFÉRENCES**

17 mars 2009

**Résumé de la conférence de M. Omar AKALAY,
Président de l'Association pour la promotion de Tanger**

**DU PROTECTORAT FRANÇAIS AU MAROC
(30 mars 1912 – 16 novembre 1955)**

En 1906, la faible élite marocaine à l'instruction exclusivement religieuse, issue d'une société épuisée démographiquement par le faible taux de fécondité conjuguée à la mortalité due aux épidémies, conçoit et réalise, avec l'aide des États-Unis, les clauses du traité d'Algésiras. Ce traité, ratifié par toutes les puissances européennes de l'époque et les États-Unis garantit l'indépendance et l'intégrité territoriale du Maroc. Il prévoit, en outre, les modalités d'assistance technique pour aider le pays à structurer son économie ainsi que ses forces de sécurité. Il s'agit d'une politique dynamique sur le plan des échanges extérieurs par la levée des mesures protectionnistes.

Le traité du protectorat du 30 mai 1912 n'a pas été reconnu par l'élite marocaine ni par les États-Unis. Au cours de son proconsulat, le général Lyautey a respecté les clauses du traité d'Algésiras : il a mis fin au pacte colonial qui réservait l'exploitation du pays colonisé au seul pays colonisateur. Il a, en outre, procédé à l'ouverture d'un grand nombre d'écoles, conformément aux aspirations des notables marocains. Après le départ de Lyautey en 1926, ses successeurs ont largement abandonné toute référence au traité d'Algésiras. De ce fait, dès 1930, la revendication de l'indépendance est devenue la priorité des Marocains. Le traité de Versailles de 1918, non ratifié par le Congrès américain, et la crise de 1929 ont éloigné les États-Unis du théâtre méditerranéen. Leur retour en 1945 est accompagné de la mise en demeure faite à la France de respecter au Maroc les clauses du traité d'Algésiras.

Confrontée à la menace des États-Unis, la France soumet le traité du protectorat français au Maroc à l'arbitrage de la Cour internationale de La Haye. Celle-ci confirme, en date du 20 août 1952, la prééminence du traité d'Algésiras, ce qui rend caduc le traité bilatéral franco-marocain (30 mars 1912 – 2 mars 1956). L'indépendance suivra logiquement deux ans et demi plus tard.

*Texte intégral conservé
dans les archives de l'Académie*

22 septembre 2009

Conférence de M. Christian BANGE

DARWIN ET SA THÉORIE, VUS PAR LES NATURALISTES LYONNAIS

Plusieurs études importantes ont été consacrées au cours des trente dernières années à l'introduction du darwinisme en France (e. g ; Conry 1974 ; Corsi 1985 ; Molina 1996). Les savants lyonnais n'occupent guère de place dans cette histoire, si ce n'est la mention de quelques opposants au transformisme, comme le botaniste Alexis Jordan. Je me propose aujourd'hui de revenir sur cette vue incomplète de la situation lyonnaise, et de montrer comment un certain nombre de savants lyonnais ont participé aux débats suscités par l'œuvre de Darwin, et ont adhéré à la théorie nouvelle. Plusieurs des protagonistes dont je vais rappeler la mémoire ont appartenu à l'Académie de Lyon, et celle-ci a joué un rôle dans les discussions qui ont marqué la diffusion du darwinisme dans notre cité.

La théorie de Darwin : la variabilité, la sélection naturelle et la théorie de la descendance avec modification

À partir de 1836, au retour d'un voyage de circumnavigation à bord du *Beagle* qui lui avait permis de multiplier les observations géologiques et de récolter un intéressant matériel principalement paléontologique et zoologique, Darwin fut frappé par la répartition géographique d'espèces voisines, mais distinctes, et se mit à réfléchir sur les problèmes posés par la variabilité des formes vivantes et la possibilité de la transmutation des espèces. Après avoir recueilli une abondante documentation bibliographique et élaboré un ensemble d'explications plausibles afin de rendre compte de ces faits, il se résolut en 1859 à publier un ouvrage intitulé *On the origins of species by the means of natural selection*, dans lequel il exposa sa théorie de la « descendance avec modification ».

Ne pouvant exposer en détail la théorie développée par Darwin, je me bornerai à rappeler qu'elle est fondée sur l'existence de petites variations spontanées ; celles-ci sont fréquentes chez les animaux domestiques et les plantes cultivées, et elles sont mises à profit par les éleveurs et les agronomes grâce à la sélection. Mais elles sont aussi présentes chez les espèces sauvages, où elles peuvent faire l'objet d'une sorte de « sélection naturelle », liée à la lutte pour l'existence, ce qui aboutit, à la longue, à la différenciation de variétés puis d'espèces distinctes. Cette théorie propose ainsi un mécanisme susceptible d'expliquer la transformation des espèces vivantes au cours du temps. Une telle hypothèse, soutenue précédemment par Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, avait été le plus souvent rejetée faute d'éléments probants quant à la réalité du phénomène de transformation et des processus mis en œuvre, notamment la notion d'usage et de manque d'usage avancée par Lamarck et ridiculisée par ses adversaires.

Par l'expression « lutte pour l'existence », il faut entendre les difficultés de toute sorte que rencontrent, pour vivre et se reproduire, les êtres organisés (dont la

plupart périssent au début même de l'existence), qu'il s'agisse de la concurrence qui oppose les individus d'une même espèce ou appartenant à des espèces différentes à l'égard des sources de nourriture, ou, dans une moindre mesure, d'une action directe ou indirecte des conditions du milieu. Dans cette compétition, la victoire n'est pas le fruit du hasard ; elle revient aux individus les mieux doués. En 1869, dans la 5^e édition, Darwin reprendra à Herbert Spencer une expression qui lui paraît plus appropriée que sélection naturelle : c'est « la survivance du plus apte ».

Plusieurs points de la théorie de Darwin ont retenu particulièrement l'attention de ses contemporains et de ses successeurs : il s'agit de l'importance accordée à l'influence du milieu, l'effet de l'usage et du non-usage, la lenteur considérable des processus évolutifs. Ces ressemblances avec certaines des idées de Lamarck ont masqué l'originalité du point de départ, qui est d'abord, fondamentalement, la sélection naturelle. C'est bien elle qui, selon l'expression de Darwin, « *n'agissant que sur des variations successives et légères, ne peut avancer que par pas lents et peu considérables, mais sûrs, et ne peut jamais faire de saut brusque.* » (*Origine*, p. 214). Darwin n'hésite pas à reprendre à son compte le vieil adage « *natura non fecit saltus* », et il crédite Milne Edwards d'avoir fort bien exprimé cette idée en disant que « *la nature est prodigue en variété, mais avare d'innovation* ».

La théorie proprement dite se trouve énoncée dans les premiers chapitres de l'*Origine des espèces*. Les chapitres suivants la soumettent à l'épreuve des faits : distribution géographique, affinités des espèces éteintes entre elles et avec les formes vivantes, classification ; les affinités morphologiques ou embryologiques entre les êtres s'expliquent bien grâce à la descendance avec modification, c'est-à-dire l'évolution, terme que Darwin finit par emprunter à Lyell, et qui apparaît pour la première fois dans la 6^e édition publiée en 1872. Aussi peut-il assigner à la classification le but de retracer l'histoire généalogique des formes vivantes.

Pour terminer, Darwin récapitule les implications de sa nouvelle théorie et il s'efforce de se disculper de l'accusation d'être matérialiste, faisant valoir que la théorie laisse entière la question des origines premières et s'accorde avec ce que nous savons des lois imposées par le Créateur à la matière. Et il lance un appel aux jeunes générations : « *Quelques naturalistes, déjà disposés à mettre en doute l'immuabilité de l'espèce, peuvent être influencés par le contenu de ce volume, mais c'est aux jeunes naturalistes nouveaux, qui pourraient considérer impartialement les deux côtés de la question, que je m'adresse avec confiance. Quiconque est conduit à admettre que les espèces sont changeantes, rendra service en exprimant consciencieusement sa conviction, car ce n'est qu'ainsi qu'on pourra débarrasser le sujet de tous les préjugés qui l'habitent.* » (*Origine*, p. 506).

La réception de l'œuvre de Darwin en France : le refus initial du darwinisme

Pendant longtemps on a admis que la publication de l'*Origine des espèces* fut « un coup de tonnerre dans un ciel serein ». Cette expression décrit peut-être assez justement la manière dont, en Angleterre, les naturalistes, et plus encore le grand public, vécurent l'événement. L'ouvrage suscita aussitôt des débats passionnés, tant à propos de la réalité de la transformation des espèces vivantes qu'en ce qui concerne le mécanisme invoqué et les implications religieuses et sociales de la théorie. Mais Darwin avait su créer au cours des années précédentes un réseau international de correspondants peu à peu initiés à tout ou partie de ses idées, et disposés à lui servir de garants. Aussi, rapidement, des naturalistes connus, comme Hooker ou Huxley en

Angleterre, Asa Gray aux États-Unis, ou encore le paléontologiste Bronn (1800-1862) qui donna la première traduction allemande en 1860, se proclamèrent darwiniens.

En France, par contre, l'accueil réservé à l'ouvrage de Darwin fut relativement indifférent, voire hostile, ce qui s'explique probablement par le fait que les discussions n'avaient guère cessé entre les naturalistes qui, à la suite de Cuvier, défendaient la fixité des espèces vivantes, demeurant selon eux immuables depuis leur création, et les adeptes de Lamarck et de Geoffroy Saint-Hilaire, partisans du transformisme. Dans ce contexte, l'*Origine des espèces*, dont une traduction française fut donnée par Clémence Royer en 1862, ne suscita à Paris que peu de commentaires. Elle fut condamnée catégoriquement par Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui publia en 1864 un *Examen du livre de M. Darwin sur l'Origine des Espèces* dans lequel il exécutait la théorie darwinienne en quelques affirmations péremptoires. Lorsque Darwin se présenta à une place de correspondant de l'Académie des sciences, sa candidature se heurta à de farouches oppositions et fut repoussée à six reprises par la section de zoologie, avant d'être enfin agréée en 1878 par la section de botanique.

Il n'en alla pas de même dans plusieurs villes de province, telles que Montpellier et Marseille, où des savants de valeur se prononcèrent en faveur de la théorie darwinienne. Le darwinisme trouva également sa place à Lyon, et si des savants venus de Montpellier et de Marseille n'y furent pas étrangers, ils trouvèrent dans leur auditoire, comme nous allons le voir, des jeunes gens tout prêts à les suivre.

Les premiers débats sur la variabilité des espèces et sur le darwinisme à Lyon

Au point de vue de l'histoire naturelle, Lyon, en ce milieu du XIX^e siècle, était pourvu d'une pléiade de naturalistes qui, à l'exception du géologue Fournet et du zoologue Jourdan, tous deux professeurs à la faculté des Sciences, comptait dans ses rangs des amateurs très actifs, comme le paléontologue Dumortier, le botaniste Alexis Jordan, l'entomologiste Mulsant et ses collaborateurs. Ils se rencontraient à la société d'Agriculture, à la Société Linnéenne et à l'Académie. Ils étaient convaincus de la fixité des espèces, et en décrivent un grand nombre, en particulier Jordan. Ayant distingué au cours de ses herborisations de nombreuses plantes ne différant les unes des autres que par des caractères parfois minimes, Jordan les mit en culture, les ressema, et constatant la permanence de leurs particularités, en conclut que ce n'étaient pas de simples variétés inconstantes, mais des espèces qui, pour être affines, n'en étaient pas moins légitimes. En 1852, Jordan défendit ses idées dans un mémoire sur l'origine des plantes cultivées lu à l'Académie le 14 décembre 1852, dans lequel il récusait l'hypothèse que des espèces puissent se former par hybridation et réfuta la notion de variabilité. En 1873, dans le dernier mémoire qu'il publia sur l'*Existence en société des espèces affines*, après avoir contesté l'opinion de certains naturalistes sur la variabilité spontanée des espèces sauvages, il critiqua la sélection naturelle et ses conséquences. Il conclut en proclamant que « *l'observateur qui veut marcher d'un pas assuré, dans la route qu'il doit parcourir, doit prendre toujours la philosophie pour guide et la théologie pour boussole* », moyen d'orientation scientifique qui ne fut pas goûté par tout le monde.

Alors que Jordan rompait des lances contre la variabilité et le panthéisme auquel elle frayait selon lui le chemin, il se trouva un autre savant lyonnais qui, tout en affichant son hostilité au transformisme, prit au sujet de la variabilité une attitude entièrement opposée à celle de Jordan. C'était Ernest Faivre (1827-1879), qui avait accédé en 1858 à la chaire de botanique de la faculté des Sciences. En 1862, Faivre fut

chargé par son ancien maître Flourens de le suppléer au Collège de France, et choisit de consacrer son cours à la question de l'espèce. Il en tira la matière d'un mémoire lu à l'Académie de Lyon le 8 décembre 1863, avant de publier en 1868 un ouvrage plus développé, intitulé *La variabilité des espèces*.

Faivre se proposait de savoir si, « dans les conditions actuelles d'existence, les types que les naturalistes appellent des espèces sont fixes ou variables, permanents ou susceptibles de modifications incessantes. » Si cette question préoccupait les naturalistes depuis l'Antiquité, ce n'est que tout récemment, remarquait-il, qu'elle avait fait l'objet d'investigations méthodiques et expérimentales, ce dont il attribuait le mérite à Buffon et Linné ainsi qu'à leurs successeurs immédiats, et surtout à Darwin : « L'illustre naturaliste la traite dans toutes ses parties, l'étudie dans l'ensemble et le détail, la discute avec pénétration, met en œuvre pour la résoudre les arguments que fournit une science sûre et profonde, unie à une rare sagacité. » (*La variabilité*, p. ix). Faivre en rappela le fondement, « la sélection naturelle, sans cesse à l'œuvre pour produire des formes nouvelles ». Mais si, au dire de Faivre, « la théorie séduit l'esprit par son unité et sa grandeur », elle n'en reposait pas moins sur des bases fragiles : « L'idée d'une sélection naturelle est une supposition ingénieuse ; aucun fait direct ne la prouve et ne la confirme. » Sa principale objection tenait à ce que de telles hypothèses ne peuvent pas être directement soumises au contrôle de l'expérience. Faivre mettait en garde contre les interprétations abusives.

Ayant discuté les traits saillants de la théorie darwinienne, il arrivait à la conclusion que le polymorphisme est bien réel, mais n'implique pas pour autant la mutabilité. Aussi, condamnait-il « la théorie mutationniste, qui ne se légitime ni par ses principes, qui sont une conjecture, ni par ses déductions, que ne confirme point la réalité, ni par ses démonstrations directes qui sont à peine des vraisemblances, ni par ces deux conséquences extrêmes que la science aussi bien que la dignité humaine nous défendent d'accepter : la génération spontanée, la parenté intime et dégradante de l'homme et de la brute. » (*La variabilité*, p. 182).

Cette remarque nous fait prendre conscience de ce que, en dépit du désir proclamé par l'auteur de « n'avoir souci que de la recherche de ce qui est », Faivre n'était sans doute pas moins que Jordan prisonnier de ses convictions philosophiques et religieuses. Nous savons qu'il était le disciple du Père Gratry, le rénovateur de l'Oratoire, et il fut son ami, parfois son informateur, toujours son admirateur.

Tout en appréciant les compliments élogieux de Faivre à son égard, Darwin se plaignit à Haeckel de l'attitude du savant lyonnais : « Il n'a pas pu trouver l'ombre d'une preuve en faveur d'une communauté d'ascendance d'espèces alliées. »¹ Il lui fit parvenir la traduction de son ouvrage sur les variations chez les animaux et les plantes. Faivre lui répondit en exprimant son admiration : « Nous pouvons, Monsieur, différer d'opinion, mais nous ne différons point dans notre désir sincère de pénétrer la vérité, de la rechercher pour elle-même, sans complaisance et sans parti pris. »²

Quelques mois plus tard, Faivre reprit contact avec Darwin, pour lui signaler qu'un de ses élèves souhaitait effectuer la traduction française de son récent ouvrage sur la fécondation croisée des Orchidées. Il s'agissait de Louis Rérolle (1849-1928), qui par la suite occupa des fonctions d'enseignement à Lyon et effectua au profit du muséum de Lyon une mission scientifique en Argentine en 1877-1878, avant de devenir en 1887 le directeur du muséum d'Histoire naturelle de Grenoble. La traduction fut menée à bien en quelques mois, et parut au début de 1870 à Paris.

L'acceptation du darwinisme par les naturalistes lyonnais

Peu de temps après le refus du mutationnisme par Faivre, nous voyons à la

société Linnéenne un naturaliste prendre résolument parti pour la théorie darwinienne. Il s'agit de Isidore Hedde, un personnage important sur la scène scientifique de la région lyonnaise au milieu du XIX^e siècle. Né en 1801, décédé en 1880, Hedde devait sa notoriété à un voyage scientifique en Chine effectué en 1844-1845. Il exposa ses vues sur la théorie de Darwin devant la société Linnéenne lors de la séance du 11 janvier 1869³. Après avoir fait un historique de la question en rappelant les vues de Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, Hedde formula l'idée maîtresse du système de Darwin et fit ressortir les mérites du naturaliste anglais : si ses prédécesseurs avaient remarqué la variabilité des espèces et parfois cru à leur mutabilité, c'est à Darwin que revenait le mérite d'avoir accumulé les faits qui donnaient à la théorie transformiste une base solide. Pour montrer à son public la valeur reconnue à la théorie de Darwin, Hedde s'appuyait sur l'autorité de Hooker et de Lyell, et aussi de l'abbé Moigno, un vulgarisateur scientifique bien connu, qui, tout comme Hooker, s'était efforcé de montrer que « *les doctrines de Darwin ne sont pas contradictoires aux croyances religieuses.* »

On écouta poliment Hedde, dont les interventions étaient toujours bien accueillies à la société Linnéenne, mais il en fallait certainement davantage pour modifier les convictions fixistes des vieux linnéens. En revanche, de telles idées souriaient à plusieurs jeunes naturalistes lyonnais, qui se trouvaient mal à l'aise à la société Linnéenne, bien que celle-ci n'ait pas hésité à accueillir parfois des membres fort jeunes. Ils souhaitaient se rencontrer fréquemment, pouvoir discuter librement de l'actualité scientifique, effectuer ensemble des sorties sur le terrain. Ces désirs se concrétisèrent par la création de deux sociétés, qui eurent d'ailleurs un recrutement en partie commun : la *société Physiophile de Lyon* vit le jour la première, en avril 1871. Elle fut suivie l'année suivante par la *société Botanique de Lyon*.

Si le sujet de l'évolution fut abordé à plusieurs reprises à la société Physiophile, en particulier par Gabriel Roux (1853-1914), bien connu pour ses recherches pionnières sur les phénomènes d'antibiose, qui exposa la pensée évolutionniste de l'embryologiste Ernest Haeckel (1834-1919), on ne saurait cependant dégager une orientation évolutionniste marquée dans les travaux présentés à cette société. Il n'en fut pas de même avec la seconde société qui se constitua à Lyon à cette époque et qui mérite de nous retenir davantage.

En effet, en cette même année 1871, à l'initiative d'Antoine Magnin (1848-1926), alors jeune interne des hôpitaux de Lyon et préparateur du cours d'histoire naturelle de l'école de Médecine, quelques étudiants lyonnais envisagèrent d'établir une société Darwinienne. D'après le projet retrouvé dans les papiers de Magnin, la société Darwinienne était « *fondée dans le but de grouper des étudiants en médecine s'occupant d'histoire naturelle, et de diriger leurs travaux d'une manière utile pour la science. [...] Or, sans contradiction possible, l'origine de l'espèce, sa fixité, ou sa variabilité soit indéfinie soit limitée, le darwinisme en un mot, sont dans les sciences biologiques les questions qui s'imposent actuellement à tous les naturalistes soucieux de progrès.* » Magnin observait que le darwinisme avait été adopté par la majorité des savants anglais et allemands, ce qui n'était pas le cas en France, sauf exception.

Si la société Darwinienne avait effectivement vu le jour, c'eût été une première en France, et même dans le monde ; une autre société darwinienne fut également projetée à Bordeaux, plusieurs années plus tard, mais ne put aboutir. Bien que le projet lyonnais n'ait pas été mis à exécution sous cette dénomination, qui dut paraître trop audacieuse, les contacts qui avaient été pris à cette occasion aboutirent à l'idée d'une Société principalement tournée vers la botanique ; celle-ci vit le jour en 1872, sans nulle référence statutaire au darwinisme, ce qui permit un large recrutement. Les membres de la société Botanique de Lyon professaient au sujet de la variabilité et du

concept d'espèce des opinions très variées : à côté du noyau initial formé par les admirateurs de Darwin figuraient des naturalistes qui, tout en s'opposant au transformisme, admettaient une large variabilité des espèces vivantes, ainsi que des fixistes convaincus, adeptes des espèces affines de Jordan. Alexis Jordan lui-même adhéra à la nouvelle société, tout en s'abstenant d'assister à ses séances ou de lui confier la publication de ses travaux. Mais l'orientation transformiste initiale n'en était pas moins perceptible : plusieurs travaux botaniques de Darwin furent complaisamment analysés en détail dans le périodique qu'elle édita. C'est ainsi que Louis Grenier présenta à la séance du 10 février 1876, avec l'assentiment de l'auteur, un long résumé de l'ouvrage de Darwin, *Insectivorous Plants*, qui venait d'être publié à Londres en 1875. Pour sa part, Magnin consacra à l'étude de la végétation du Lyonnais sa thèse de doctorat ès Sciences, soutenue à Montpellier en 1879. Dans ses études de géographie botanique, qu'elles aient trait à la végétation de la région lyonnaise, ou plus tard à celle des lacs du Jura, il adopta une approche qui faisait place aussi bien à l'influence des facteurs du milieu ambiant qu'aux processus de concurrence vitale.

Magnin n'était assurément pas seul à la société Botanique de Lyon à témoigner son attachement au darwinisme. Je me bornerai à citer le nom de Georges Coutagne (1854-1928). Polytechnicien, ingénieur des poudres, puis fondateur et directeur d'entreprises industrielles qui connurent le succès, titulaire d'un grand nombre de brevets industriels, et remarquable chercheur, Coutagne avait obtenu plusieurs licences scientifiques. Il présenta à la société Physiophile puis à la société Botanique à partir de 1881 des mémoires d'un grand intérêt portant sur l'influence de la température sur les végétaux et sur le polymorphisme végétal. Parallèlement à ses recherches botaniques, Coutagne apporta une importante contribution à l'étude du polymorphisme chez les mollusques. Il constata que certaines particularités morphologiques, telles que la couleur, la forme globuleuse ou déprimée de la coquille ou le nombre de tours de spires, qui ont amené les malacologues à élever au rang spécifique des formes que l'on retrouve en fait à l'intérieur de nombre d'espèces reconnues par les anciens naturalistes, ne constituent que des variétés ; elles dépendent des conditions de vie, et sont avantageuses pour l'animal qui les possède. Il conclut son étude en recourant à une explication strictement darwinienne : « *La théorie de l'adaptation au milieu par sélection naturelle (lutte pour l'existence et survivance du plus apte) nous permet d'expliquer, en général, d'une façon assez satisfaisante, la genèse des formes variées, qui ont été si souvent considérées comme des espèces distinctes. Dans le travail de différenciation morphologique qui donne naissance aux races, il ne semble donc pas, comme on l'a dit quelquefois, que la sélection naturelle soit moins puissante que la sélection artificielle.* »

Par la suite, Coutagne prépara une thèse en vue du doctorat ès Sciences naturelles qu'il soutint à Paris en 1902 sous la présidence de Giard, et qui a trait à l'étude expérimentale de l'hérédité des caractères innés et acquis chez le ver à soie. Je n'insisterai pas sur ces importants travaux, qui sont postérieurs à la limite chronologique que je me suis fixée. Signalons que Coutagne fut admis en 1909 à l'Académie de Lyon.

L'enseignement universitaire du darwinisme

Nous venons de voir comment, entre 1869 et 1900, un certain nombre de naturalistes lyonnais n'ont pas hésité à prendre connaissance de l'œuvre de Darwin, à la vulgariser, à s'en inspirer pour mener à bien des observations sur le terrain ou des

recherches expérimentales. Mais la sanction officielle apportée au darwinisme fut notamment le fait de deux universitaires, Cauvet, professeur de Matière médicale et Botanique à la faculté de Médecine, et Sicard, professeur de Zoologie et doyen de la faculté des Sciences, en même temps qu'agrégé à la faculté de Médecine.

Je ne puis m'étendre sur le cas de Philippe-Désiré Cauvet (1827-1890) qui a publié en 1879 à Paris, chez Baillièrre, le principal éditeur scientifique de l'époque, un *Cours élémentaire de botanique* comprenant deux parties : la première est intitulée « Anatomie et physiologie végétales. Paléontologie végétale. Géographie botanique » ; la seconde est consacrée aux familles végétales. L'idée d'introduire dans un ouvrage qui se veut élémentaire des notions détaillées sur la paléobotanique et la géographie botanique est neuve et originale. Cauvet s'est inspiré, dit-il, des travaux les plus récents, ceux de Darwin, Naegeli, Haeckel, Lyell, de Saporta, Schimper, Sachs, ainsi que de ceux de Grisebach pour la géographie botanique. La théorie darwinienne n'a pas fait l'objet d'un exposé suivi, mais ses éléments essentiels se rencontrent selon les questions étudiées. Dans la seconde édition, donnée en 1885, Cauvet traita en détail l'évolution des végétaux.

Si Cauvet fut relativement prudent dans l'exposé du darwinisme, Sicard se montra beaucoup plus hardi. Après avoir présenté les théories darwiniennes dans son enseignement, dont portent témoignage les savants *Éléments de Zoologie* qu'il publia en 1883, il n'hésita pas à les exposer au grand public dans diverses conférences avant de consacrer, en 1890, son discours de réception à l'Académie de Lyon à un exposé détaillé du darwinisme. Il termina sa brève carrière en publiant en 1892 un ouvrage de vulgarisation consacré à la sélection sexuelle.

Né à Carcassonne en 1837, Henri Sicard avait effectué ses études médicales et scientifiques à Montpellier. Il y fut l'élève et le collaborateur de Charles Martins (1806-1889), professeur à la faculté de Médecine et directeur du célèbre Jardin botanique, qui s'intéressait à Lamarck (dont il réédita en 1873 la *Philosophie zoologique* avec une substantielle introduction), et qui, à la même époque, se mit à enseigner le darwinisme dans la vénérable faculté de Médecine. Martins en informa Darwin, très soucieux de son manque d'audience en France, et il lui expliqua qu'avec le temps ses idées triompheraient : « De nombreux jeunes naturalistes français adhèrent à ces vues, mais gardent le silence de peur de perdre leur emploi. »⁴ Martins se fit aider par Sicard pour donner cet enseignement.

Nommé en 1877 professeur de zoologie à la faculté des Sciences de Lyon, Sicard consacra un temps considérable à son activité d'enseignement, et il devint doyen de la faculté. En 1881, il participa à la fondation de la société d'Anthropologie et de Biologie de Lyon, fondée à l'instar de celle que Broca avait établie à Paris en 1859, et il en devint le président en 1883. C'est probablement à l'initiative de Sicard que Darwin fut élu membre honoraire de la nouvelle Société, et eut ainsi un lien officiel avec notre ville ; il accepta cet hommage, mais il mourut quelques mois plus tard, et ce fut alors Sicard qui prononça son éloge funèbre.

Les *Éléments de Zoologie* de Sicard, publiés à Paris par Baillièrre, sont un gros ouvrage de 842 pages, comprenant deux parties : la première partie est intitulée « Zoologie générale », et ce titre renvoie explicitement à la physiologie générale de Claude Bernard ; la seconde partie constitue la zoologie descriptive, consacrée à l'étude des divers groupes zoologiques ; c'est de loin la plus importante (700 pages). Dans la zoologie générale, Sicard a en effet renoncé à introduire le détail de l'anatomie, de l'embryologie et de la physiologie, se bornant à décrire les principaux résultats que ces disciplines fournissent à la zoologie. En revanche, il n'a pas hésité à

consacrer la plus grande partie de la zoologie générale à l'exposé du darwinisme, ce qu'il justifie de la manière suivante : « *Nous avons pensé que la grande question de l'Origine des espèces et de la Théorie de l'évolution occupaient une place trop importante dans la science pour pouvoir être passées sous silence, et nous nous sommes efforcé de résumer le plus clairement possible la doctrine de Lamarck et de Darwin qu'il ne saurait être aujourd'hui permis d'ignorer, même à ceux qui débutent dans l'étude des sciences naturelles.* » (p. viii).

Après avoir donné quelques définitions de l'espèce vivante, Sicard exposa en détail le darwinisme. Il fit ressortir les deux concepts novateurs de la théorie darwinienne : la variabilité et la sélection naturelle. Il analysa les arguments qui plaident en faveur de la théorie darwinienne (faits morphologiques, embryologie, succession géologique, distribution géographique), et il balaya les arguments avancés par les partisans de l'immutabilité des formes organiques, et termina ce panorama du transformisme en exposant les conséquences que l'on peut en tirer en matière de classification zoologique.

Dans son discours de réception à l'Académie, lu le 1^{er} juillet 1890, Sicard reprit en le complétant son exposé historique sur le transformisme, et montra tout les progrès que la zoologie devait à la théorie darwinienne. Jordan comme Faivre étaient décidément bien oubliés.

Après les *Éléments de zoologie*, Sicard consacra en 1892 un ouvrage de vulgarisation à l'évolution sexuelle dans l'espèce humaine, autre thème darwinien s'il en est. Il y fit une large place à la présentation des résultats de Darwin, et traita en détail les divers aspects de l'embryologie et de la sélection sexuelle chez les animaux ; la sélection sexuelle chez l'homme constitue le dernier chapitre de l'ouvrage⁵. Ce fut la dernière publication de Sicard, car il décéda en mars 1894.

Conclusion

Au milieu du XIX^e siècle, avec la prédominance à l'Académie, à la société d'Agriculture tout comme à la Société Linnéenne des naturalistes descripteurs hostiles à l'idée de transmutation des espèces, tels que l'entomologiste Mulsant et ses collaborateurs et surtout le botaniste Alexis Jordan, Lyon a pu apparaître comme une citadelle du fixisme.

Cependant les exemples que nous venons de discuter montrent que, loin d'avoir été ignoré ou rejeté par les naturalistes lyonnais, le darwinisme a trouvé à Lyon un accueil beaucoup plus favorable qu'on n'aurait pu le supposer, eu égard au poids des traditions religieuses et philosophiques qui s'opposèrent généralement à son acceptation au moment de son apparition, et qui étaient particulièrement fortes dans notre ville. Certes, dans le cas marquant de Cauvet et de Sicard, cette réception favorable a été le fait de savants récemment implantés dans la cité lyonnaise ; ils avaient acquis ailleurs leur formation, mais on pourrait en dire autant d'un certain nombre de naturalistes d'origine lyonnaise qui sont allés obtenir leurs grades médicaux à Paris ou à Montpellier. Cependant il existait à Lyon une faculté des Sciences depuis 1835, ainsi qu'une école de Médecine, et ce sont précisément des étudiants lyonnais en médecine (dont la plupart suivaient simultanément les cours de la faculté des Sciences), qui, les premiers, imaginèrent de se rassembler en société Darwinienne, dès 1871. Le darwinisme avait donc déjà retenu l'attention des milieux scientifiques de la cité lyonnaise, au moins dans leur couche la plus jeune. À ce point de vue, la situation lyonnaise ressemble à celle de Montpellier décrite par Martins en 1872. C'est dans ce

même milieu que se recruteront, une douzaine d'années plus tard, les membres de la société d'Anthropologie et de Biologie de Lyon, fondée en 1881 ; on y retrouve Rérolle et Coutagne aux côtés de Cauvet et de Sicard. Il y avait donc à Lyon à la fois des savants qui enseignaient les théories darwiniennes, et un public assez large acquis au darwinisme, bien que son engagement ne se soit manifesté qu'exceptionnellement sous la forme de travaux de recherche et de publications. Il convient de remarquer en outre que les travaux techniques se prêtent généralement assez mal aux affirmations théoriques. En limitant l'analyse de la réception du darwinisme en France à la seule étude des ouvrages publiés à Paris par les grands maîtres, on risque fort d'avoir une vue très limitée de l'importance réelle du phénomène.

Toutefois, ces naturalistes que nous voyons à l'œuvre étaient-ils d'authentiques darwiniens ? La question se pose parce que bien des naturalistes, en France et ailleurs, ont longtemps confondu évolutionnisme et darwinisme, c'est-à-dire qu'ils n'ont vu dans ce dernier que la réaffirmation du fait que les espèces vivantes peuvent se transformer, comme Lamarck et Geoffroy-Saint-Hilaire l'avaient déjà énoncé, sans prendre en compte le mécanisme très particulier avancé par Darwin de la sélection naturelle s'exerçant sur de petites variations spontanées. La regrettée Yvette Conry, dans son remarquable travail sur l'introduction du darwinisme en France, a conclu qu'elle ne s'était opérée dans notre pays qu'au milieu du XX^e siècle, mais les critères qu'elle a retenus sont tellement stricts que, si on les applique aux proches disciples de Darwin, voire à Darwin lui-même, on peut se demander qui était un vrai darwinien au XIX^e siècle, en l'absence d'une théorie valable de l'hérédité qui n'apparut que longtemps après. D'autres auteurs ont cru pouvoir dénoncer un blocage envers le darwinisme, dont ils rejettent la responsabilité sur le physiologisme inspiré par Claude Bernard, et qu'ils considèrent comme ayant joué un rôle défavorable sur le développement en France de certaines disciplines comme la génétique ou l'écologie.

Discutant la position d'Yvette Conry, Gérard Molina a énoncé quatre principes auxquels il convient de se référer lorsqu'on étudie l'introduction d'une théorie scientifique, particulièrement de la théorie darwinienne. Ce sont, par ordre croissant de pertinence : la reconnaissance de la théorie par l'opinion publique ; l'enseignement de la théorie ; la discussion de la théorie dans les sociétés savantes ; la valeur heuristique des éléments théoriques dans les recherches nouvelles.

Si nous analysons la situation lyonnaise à la lumière de ces principes, nous voyons que toutes ces conditions sont bien remplies en ce qui concerne la diffusion d'un darwinisme authentique : des groupements de sympathisants darwiniens se sont constitués au sein de la jeunesse étudiante, la théorie a trouvé place dans l'enseignement et a fait l'objet de conférences publiques ainsi que de publications spécialisées, les travaux récents de Darwin ont été attentivement suivis et ont donné lieu à des traductions, le débat s'est engagé dans les sociétés savantes. Et certaines des recherches menées à cette époque sont incontestablement marquées au sceau du darwinisme par la méthodologie suivie et en raison des thèmes abordés, qu'il s'agisse de la variabilité, de la structure de la fleur et de la fécondation chez les végétaux, de la distribution géographique des végétaux ou des mollusques, de l'endémisme. Le rôle central de la sélection naturelle a été maintes fois rappelé.

Ainsi, l'examen de la situation lyonnaise permet de nuancer l'idée encore trop souvent admise que Darwin fut méconnu et complètement rejeté en France au cours des années qui ont suivi la publication de ses ouvrages fondamentaux. Une communauté de scientifiques darwiniens a réellement existé dans notre cité, et elle n'a pas été constituée que par des éléments allogènes, preuve de son incontestable

autonomie. Mais son existence apparaît bien précaire ! Les darwiniens de la première heure n'ont pas pu faire carrière à Lyon, pas plus Rérolle que Magnin ; ils n'y ont pas créé d'école. Vingt ans plus tard, les collaborateurs de Sicard, Chabry et Bataillon, quittèrent la ville à leur tour.

Par la suite, au tournant du siècle, même si l'évolutionnisme était toujours récusé par certains savants âgés, les idées évolutionnistes se sont définitivement imposées, bien que les engagements transformistes n'aient pas toujours été explicites quant aux modalités de l'évolution. Cela n'a rien d'étonnant. Il s'est manifesté alors un peu partout en Europe une prise de recul envers la théorie darwinienne, en même temps que d'autres courants évolutionnistes prenaient naissance. Est-ce, comme l'ont cru certains historiens, l'indice d'une paresse intellectuelle propre à la France et qui se serait avérée nuisible au développement scientifique de notre pays ? J'y verrais plus volontiers, pour ma part, le signe d'une entreprise active de réélaboration théorique qui, loin de signaler le retard intellectuel des naturalistes français et leur inaptitude à s'assimiler le darwinisme, témoigne plutôt de leur désir de mieux appréhender les mécanismes des phénomènes évolutifs dans leur complexité, une complexité beaucoup plus considérable qu'on ne l'a trop rapidement supposé à l'époque où triomphaient Weismann ou Morgan.

*

Bibliographie

- Y. Conry, *L'introduction du darwinisme en France au XIX^e siècle*, Paris, Vrin, 1974.
- P. Corsi, Recent studies on French reactions to Darwin, in D. Kohn, *The Darwinian heritage*, Princeton, Princeton University Press, 1985, p. 698-711.
- G. Coutagne, De l'influence de la température sur le développement des végétaux, *Annales de la Société botanique de Lyon*, 1880-81, 9 : 81-127.
- G. Coutagne, Première note sur le polymorphisme des végétaux, *ibid.*, 1881-82, 10 : 163-174.
- G. Coutagne, De la variabilité de l'espèce chez les Mollusques terrestres et d'eau douce, *AFAS*, 1882 (Congrès de La Rochelle), p. 540-551.
- C. Darwin, *De la fécondation croisée des Orchidées par les insectes et des bons résultats du croisement*, traduit par L. Rérolle, Paris, Reinwald, 1870.
- E. Faivre, Considérations sur la variabilité de l'espèce et sur ses limites dans les conditions actuelles d'existence, *Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, cl. des Sciences, 1863, 13 : 247-311.
- E. Faivre, *La variabilité des espèces*, Paris, Germer Baillière, 1868.
- L. Grenier, Analyse de l'ouvrage de M. Ch. Darwin sur les plantes insectivores, *Annales de la Société Botanique de Lyon*, 1875-76, 4 : 96-114.
- A. Jordan, *De l'origine des diverses variétés et espèces d'arbres fruitiers et autres végétaux généralement cultivés pour les besoins de l'homme*, Paris, J. B. Baillière, 1853.
- A. Jordan, *Remarques sur le fait de l'existence en société à l'état sauvage des espèces végétales affines et sur d'autres faits relatifs à la question de l'espèce*, Lyon, Pitrat, 1873.
- P. Labrude, Nouvelles recherches sur Philippe Désiré Cauvet (Agde 1827- Lyon 1890), pharmacien militaire, naturaliste, agrégé et professeur, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2009, 57 : 385-398.
- A. Magnin, *Recherches sur la géographie botanique du Lyonnais*, Paris, Baillière, 1879.
- A. Magnin, *La végétation de la région lyonnaise*, Lyon, Georg, 1886.
- G. Molina, Darwinisme français, in P. Tort (éd.), *Dictionnaire du darwinisme*, Paris, PUF, 1996, p. 909-954.
- H. Sicard, Notice biographique sur Charles Darwin, *Bulletin de la Société d'anthropologie et de biologie de Lyon*, 1882, 2 : 187-189.
- H. Sicard, *Coup d'œil historique sur la marche de la zoologie, ses progrès et ses tendances*, Lyon,

Association typographique, 1890.
H. Sicard, *L'évolution sexuelle dans l'espèce humaine*, Paris, Baillière, 1892.

Notes

1. C. Darwin, *Correspondance*, t. 16, (1), p. 79, lettre à Haeckel, 6 février 1868.
2. *Ibid.*, p. 383, lettre de Faivre à Darwin, 7 avril 1868.
3. Nous les connaissons d'après le compte rendu assez bref (une page) publié dans les *Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, 1869, 17, p. i-ii.
4. Correspondance, Martins à Darwin, lettre n° 8197, 3 février 1872 ; participation de Sicard à l'enseignement du darwinisme, Martins à Darwin, lettre n° 8947, 23 juin 1873.
5. Tout en se défendant de proposer une théorie sociale de la sélection sexuelle, Sicard conclut à une répartition naturelle, biologiquement déterminée, des rôles de l'homme et de la femme : « Il est conforme à la loi naturelle que l'homme et la femme n'ayant pas la même organisation aient chacun dans la vie sociale, comme dans l'association formée en vue de la reproduction, un rôle différent. Tout ce qui peut avoir pour effet de diminuer leurs caractères distinctifs, et de les assimiler entre eux, est en opposition avec les données de la science biologique. » (*Évolution sexuelle*, p. 308).

20 octobre 2009

Résumé de la conférence de M. Bertrand BARRÉ
Professeur émérite INSTN, conseiller scientifique AREVA

L'ÉNERGIE AU CŒUR DU DILEMME DÉVELOPPEMENT – ENVIRONNEMENT

L'énergie se trouve au cœur de l'un des problèmes les plus ardues et les plus urgents qui se posent à l'humanité en ce début de XXI^e siècle : comment concilier les besoins du développement et les contraintes de l'environnement ?

Sans un accès minimum à l'énergie, pas de développement, durable ou non. L'émergence actuelle des grandes économies du Tiers-Monde, Chine, Inde, Brésil, etc., se traduit par une croissance de la demande en énergie mondiale double de la croissance démographique. Or 80% de la consommation mondiale d'énergie primaire provient de la combustion de pétrole, charbon et gaz naturel, suivie de l'émission incontrôlée des gaz issus de cette combustion dans notre atmosphère.

On sait les risques que fait courir aux climats de notre planète cette croissance incontrôlée des gaz à effet de serre. En outre, on assiste à l'envol erratique des cours des hydrocarbures avec l'arrivée de ces grands pays émergents sur le marché international, avivé par la crainte d'un « *peak oil* » proche – même s'il s'agit d'un plateau plutôt que d'un pic – et l'ensemble engendre une inquiétude plus générale sur la sécurité d'approvisionnement en énergies fossiles.

Dans ce contexte, il est urgent de modifier profondément nos modes de consommation et de production d'énergie. D'abord, maîtriser et réduire la consommation dans les pays qui le peuvent, par une combinaison de progrès technique (efficacité énergétique) et de changement de comportement individuel (sobriété énergétique). Il faut aussi réduire considérablement la part des combustibles fossiles, c'est-à-dire leur substituer progressivement les sources des énergies nucléaires et renouvelables.

L'énergie nucléaire, qui n'occasionne pratiquement aucune émission de gaz à effet de serre au cours de son cycle de vie et dont le coût est très peu affecté par les variations des cours des matières fissiles, présente un attrait tout particulier. Bien sûr, elle n'est pas de taille à résoudre toute seule le dilemme développement/environnement, mais elle apparaît de plus en plus comme une composante irremplaçable de sa résolution. Pour que son développement atteigne effectivement l'ampleur que l'on pressent aujourd'hui, l'énergie nucléaire devra franchir ou contourner les obstacles qui limitent aujourd'hui son acceptation publique : crainte des accidents majeurs (à laquelle la « génération 3 » des réacteurs, EPR et ses concurrents, est conçue pour répondre) et disposition acceptable des déchets radioactifs à longue durée de vie.

Si la croissance attendue se matérialise, elle posera ses propres problèmes : elle exigera sans doute une adaptation du régime international de non-prolifération et entraînera, à terme, une tension sur les ressources en uranium. Ce sera le rôle des systèmes nucléaires de la génération 4 de répondre au mieux à ce nouveau contexte.

Et puis, à plus long terme, la fusion nucléaire contrôlée représente à la fois un défi scientifique et technologique et un enjeu énergétique, considérables l'un et l'autre.

Pas de texte complet

20 janvier 2009

Communication de notre confrère Alain BOUCHET

LE NAUFRAGE DE LA FRÉGATE *LA MÉDUSE* ET SES CONSÉQUENCES MÉDICALES

Sur la rive droite de la Seine, au premier étage du musée du Louvre, en parcourant les salles où sont groupés les tableaux de l'École Française du XIX^e siècle, on pénètre dans celle qui porte le nom de Mollien, ministre du Trésor sous le premier Empire. Dans la travée centrale, deux grandes toiles créent un choc visuel : face au tableau d'Antoine Gros, *Napoléon après la bataille d'Eylau*, on est frappé par une composition monumentale : *Le radeau de la Méduse*, représenté au moment où les rescapés aperçoivent à l'horizon une voile inespérée.

Mondialement connu, cet immense tableau de plus de 35 m² est l'œuvre de Théodore Géricault, immortalisant, dans l'une des premières manifestations de la peinture romantique, un véritable désastre maritime. Pour sa réalisation, le peintre, âgé seulement de 28 ans, avait préparé plus de 50 esquisses, employant les grands moyens, faisant fabriquer une maquette dans son atelier du faubourg du Roule, étudiant les cadavres entreposés dans la morgue de l'hôpital Beaujon, et demandant même à des internes de lui procurer des membres découpés afin de permettre un réalisme indiscutable.

Pour achever son œuvre, Géricault travailla plus de huit mois, jour et nuit, ayant sélectionné des modèles humains : un grand noir nommé Joseph, quelques anciens grognards de l'Empire et même, pour peindre avec exactitude les cheveux d'un cadavre du premier plan, son ami Eugène Delacroix.



On peut dire que l'accueil réservé au tableau n'avait guère été réconfortant. Plus que l'allusion politique, c'était la conception artistique, originale, passionnée, et choquante qui heurta la sensibilité. Certains étaient déroutés par l'asymétrie de la composition, d'autres critiquaient quelques détails techniques, comme le teint rouge brique des rescapés, ou la taille trop réduite du radeau qui ne pouvait contenir sur sa plate-forme qu'un petit nombre d'individus.

Néanmoins, Louis XVIII fut satisfait du résultat, ayant même l'idée surprenante de commander à l'auteur un autre tableau, *Le Sacré-Cœur de Jésus* ! Récompensée d'une médaille d'or, la *Méduse* fera l'objet d'une tournée en Angleterre, présentée sous un chapiteau par l'organisateur Bullock, qui invita le peintre à accompagner sa toile, en compagnie de son ami Charlet. Tous deux restèrent deux ans outre-manche, ce qui permit au peintre de découvrir deux artistes de talent : Turner et Constable qui modifiaient la conception de l'espace et de la nature.

La *Méduse* fut exposée d'abord à Londres, puis à Dublin. De cette période on connaît surtout le célèbre *Derby d'Epson* (1821) où quatre chevaux sont lancés dans une charge irréaliste, à l'époque où le galop n'avait pu encore être correctement interprété. L'amour de Géricault pour l'équitation entraîna sa perte : à la suite de deux chutes de cheval, un abcès se déclara dans le dos, probablement tumeur blanche d'origine tuberculeuse.

De retour à Paris, il garda le tableau dans son atelier, mais le mal dont il était atteint ne laissait plus d'espoir de guérison. Après une lente évolution de onze mois, il va mourir le 26 janvier 1824, à l'âge de 33 ans. Ses amis fidèles prirent la décision, quelques mois plus tard, de vendre le tableau aux enchères. Adjugée 6 000 francs, l'immense toile fut acquise par un ami de Géricault, puis revendue pour le même prix au comte de Forbin, administrateur du Louvre, où elle trouva sa place définitive.

*

Avant de raconter les péripéties de cette catastrophe, rappelons, à grands traits, l'histoire du Sénégal qui appartenait initialement à la Hollande. Au cours d'un siècle de conflits, les forts de Saint-Louis et de Gorée furent disputés successivement par la France et par l'Angleterre. Par le traité de Versailles de 1763, c'est à la France que revint l'immense territoire situé au sud de la Mauritanie, dont le premier gouverneur fut le chevalier de Boufflers, membre de l'Académie Française, surtout connu pour ses contes et ses poésies légères.

Après la chute de Napoléon, le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, rétrocède à nouveau le Sénégal à la France depuis le Cap Blanc jusqu'à la Gambie, futur protectorat britannique.

Quelques mois plus tard, Louis XVIII décide de réoccuper ce vaste pays et désigne le colonel Schmaltz comme gouverneur, avec un corps expéditionnaire de 600 fantassins, aidé par une mission comprenant des instituteurs, prêtres, médecins, ingénieurs, cultivateurs, ouvriers et artisans de divers métiers accompagnés par leurs familles. Pour le transport de cette troupe, on prévoit une petite escadre composée de quatre navires :

- la corvette l'*Écho*, intermédiaire entre le brick et la frégate,
- le brick l'*Argus*, à deux mâts, de faible tonnage,
- la flûte la *Loire*, navire de charge, pour le transport du matériel,
- et surtout la frégate la *Méduse*, bâtiment à trois mâts et voiles carrées, rapide et très puissant avec ses 44 canons, destinés à la protection du convoi.

Pour diriger cette force navale, on avait choisi le lieutenant de vaisseau Duroy de Chaumareys, âgé de 52 ans, qui pourtant, ancien émigré, n'avait pas navigué depuis 25 ans. « Ultra » de l'Ancien Régime, il fut mal accueilli par ses officiers, tous imbus des principes de la Révolution Française.

*

Le 15 juin 1816, par une matinée radieuse, la *Méduse* avec 400 passagers, quitte l'île d'Aix, louvoyant pour sortir de la rade de Rochefort, puis se faufilant dans le pertuis d'Antioche, entre les îles de Ré et d'Oléron. Accompagnée par les trois autres navires, elle lutte contre les courants et ne peut atteindre la haute mer que le surlendemain.

Ayant mis le cap sur Madère, le commandant commet une première bêtise : arrivé le 27 juin à la latitude de l'île, il ne peut la reconnaître en raison d'une erreur de navigation de 30 lieues à l'est. Mauvais présage... On débarque à Ténériffe, la plus grande des îles Canaries, pour s'approvisionner en boissons et en vivres frais. Suivi par la corvette l'*Écho*, on franchit le tropique du Cancer où l'équipage ne manque pas de célébrer le « baptême de la ligne » ; puis, assez vite, on arrive le 1^{er} juillet à proximité de la côte africaine qui se dessine dans les brumes du soir.

Le commandant sait bien que ses cartes marines manquent de précision et qu'on lui a conseillé de naviguer avec prudence, pratiquant de fréquents sondages, pour ne pas heurter de haut-fond. Il n'ignore pas qu'au sud du Cap Blanc se trouve le redoutable banc d'Arguin, large couloir de sable recouvert par la mer, qu'il lui faut dépasser pour appuyer vers l'est, en direction de Saint-Louis du Sénégal. Aussi fait-il multiplier les sondages toutes les deux heures.

La corvette l'*Écho*, qui cale moins d'eau, double la frégate avec des signaux d'alarme, et s'éloigne résolument vers l'ouest. Chaumareys ne modifie pas sa route, gardant le cap sud-est.

Le 2 juillet, vers midi, un jeune enseigne qui a pris le quart est intrigué par la couleur verte de l'eau. Il demande un nouveau sondage : personne ne l'écoute. À deux heures de l'après-midi, le sondage est peu rassurant : 18 brasses (une brasse = 5 pieds ou 1,63 m). Le haut-fond n'est pas loin. On amène rapidement les voiles. La deuxième sonde donne 6 brasses. Le capitaine met précipitamment le cap à l'ouest. Il est trop tard. La frégate donne un premier coup de talon, puis reprend sa course. Elle talonne à nouveau, ayant labouré un banc de sable de trois fois sa longueur.

Il est trois heures et quart de l'après-midi, sous un soleil de plomb et, comme on est déjà à marée haute, tout laisse prévoir que la frégate ne pourra être remise à flot. Désarmé, le commandant Chaumareys donne des ordres incohérents, et les passagers réalisent avec terreur qu'ils sont désormais échoués en pleine mer, sans aucun recours, à 40 lieues de la côte mauritanienne.

L'affolement gagne rapidement le navire, les militaires courent en tous sens, les femmes sont en pleurs, levant les bras au ciel. Les tentatives de sauvetages sont trop tardives : elles ne seront envisagées que dans les deux jours qui vont suivre l'ensablement.

Pour alléger le navire, on met à l'eau les embarcations, mais on s'aperçoit qu'elles ne sont pas étanches. On ne peut non plus compter sur la grande chaloupe, trop vétuste. Pour amarrer les barques le long de la coque, on démonte une partie de

la mâture et des espars, mais le jusant (marée descendante) se faisant sentir, la frégate déséquilibrée se balance dangereusement sur sa quille.

Dans la nuit, le vent se lève. Pour alléger encore plus le navire, le commandant ordonne de passer par-dessus bord les pièces d'artillerie, mais il commet l'erreur de conserver les plus lourdes, les plus difficiles à transporter, soit quatorze canons avec leurs boulets, ainsi qu'un stock de gueuses de fonte. La *Méduse* n'oscille même pas...

Le temps restant au beau, on essaie un procédé de déséchouage à marée haute, en mouillant une ancre à distance sur laquelle on vire au cabestan. Trop légère, son amarre cède aussitôt. On utilise alors une ancre plus lourde, transportée à grand peine sur une chaloupe munie de barriques en guise de flotteurs. La *Méduse* pivote enfin, présentant sa proue vers la haute mer. C'est un premier succès. Par un nouvel effort, on parvient à déplacer la frégate d'une douzaine de brasses. On peut encore espérer...

Mais dans la nuit, l'océan se déchaîne ; un craquement sourd fait trembler le bâtiment : la quille se rompt en deux parties et le gouvernail détaché crée une voie d'eau à la poupe. Tout moyen de sauver le navire étant abandonné, on ne doit plus songer désormais qu'au salut des passagers.

Le 3 juillet, lendemain de l'échouage, on imagine une ultime solution : la mise en place d'un radeau de fortune capable de porter environ cent cinquante rescapés, avec des vivres pour alimenter aussi les équipages des canots demeurés disponibles.

Dès lors, la construction du radeau va aller bon train, en utilisant les pièces de bois qui ne peuvent plus jouer un rôle quelconque : mâts de hune, vergues, espars, fragments de bôme, solidement fixés par des amarres résistantes, le tout formant un grand rectangle de 20 m de long sur 7 m de large (un peu moins qu'un court de tennis, couloirs exclus) sur lequel on cloue des planches en guise de socle. De chaque côté, on installe un garde-fou de faible hauteur, pour la sécurité des passagers, puis deux vergues de perroquet disposées en pointe à l'avant, formant une sorte de proue.

Une fois achevé, le radeau est amarré contre la coque de la *Méduse* pour qu'on puisse y déposer les vivres : barils de farine, sacs de biscuits, lard fumé, tonnelets de vin ainsi que d'eau douce. Mis à flot, on constate très vite qu'il est lourdement chargé : avant même de recevoir les passagers, il s'enfonce. On persiste pourtant à vouloir l'utiliser car la frégate, avec sa voie d'eau, est en mauvaise posture et risque de couler. Le radeau naviguera de conserve avec les six bateaux disponibles qui, munis de voiles, pourront le remorquer jusqu'à la côte africaine.

L'évacuation du navire commence le 5 juillet à 7 heures du matin, dans le plus grand désordre, Chaumareys n'ayant pu faire respecter la moindre discipline. Seules deux embarcations sont en bon état : le grand canot avec ses quatorze avirons, ainsi que celui du commandant, avec douze rames. Tout le monde voulant embarquer, les officiers sont obligés de défendre les abords à coups de sabre. Les autres barques, destinées aux matelots, sont exagérément chargées, s'enfonçant jusqu'à la rambarde.

Contrairement aux traditions de la marine, Chaumareys prend la décision de s'éloigner du bord, ne respectant pas les consignes, sans se préoccuper d'une soixantaine de matelots qui, ayant dévalisé la cambuse, parcourent le navire en état d'ivresse, et refusent d'embarquer dans les canots. Ce que voyant, l'enseigne de vaisseau Espiau qui commandait la chaloupe, fait demi-tour jusqu'au navire pour les récupérer en majorité. Il ne reste à bord que dix-sept hommes qui, se croyant en sécurité, préfèrent attendre d'éventuels secours.

Le radeau, réservé en priorité aux militaires, va contenir cent quarante-sept passagers dont cinq officiers, le chirurgien Savigny, le géographe Corréard, avec une centaine de soldats d'infanterie, dix ouvriers, une cantinière (la seule femme) et son mari, ainsi que vingt-huit marins qui n'avaient pas pu prendre place dans les embarcations.

Sur le pont de la Méduse, on abandonne les tonneaux de biscuits et d'eau douce qui avaient été préparés. On ne s'apercevra qu'après le largage que les vivres vont, à coup sûr, manquer. Sous le poids des passagers, le radeau s'enfonce, l'eau atteignant les cuisses, à l'avant comme à l'arrière. Pour rester le plus possible au sec, les naufragés décident de se regrouper au centre, bien qu'ils n'aient pas le loisir de s'asseoir. Néanmoins la bonne humeur règne encore sur le radeau, personne ne doutant de fouler la terre ferme le soir même, comme le leur avait promis l'équipage.

Un autre événement va bouleverser cette harmonie précaire, créant les conditions d'une situation épouvantable. Alors que s'était organisée la « remorque », les canots s'amarrant contre le radeau pour le prendre en charge, la grande chaloupe, trop chargé avec quatre-vingt-huit passagers, revient à force de rames s'intégrer dans la ligne des canots, bousculant maladroitement les embarcations. Devant ce coup de force inopiné, chacune d'elles décide de naviguer pour son propre compte, et prend la route de la côte. Des vociférations de fureur retentissent en vain : rien n'y fait, les embarcations s'éloignent et le radeau reste isolé en plein océan, ayant perdu l'espoir d'un retour vers la Méduse, éloignée déjà d'une lieue marine.

Le canot du commandant et celui du gouverneur, moins chargés que les autres, font voile sans encombre jusqu'au fort de Saint-Louis, bâti sur une île du fleuve Sénégal, qu'ils atteignent en trois jours. Les autres canots et la chaloupe accostent avec difficulté sur le rivage mauritanien, en raison des hauts-fonds du banc d'Arguin, auxquels s'ajoutent les dangers d'une barre impressionnante.

Tous les passagers vont heureusement regagner la terre ferme. En longeant la côte africaine, ils subissent pendant plusieurs jours une marche éprouvante, sans eau ni vivres, la peau desséchée, la langue enflée, les yeux brûlés par le soleil du Sahara, pendant les chaleurs infernales de l'été. Capturés par les Maures, ils sont entraînés fort loin, à travers les dunes, survivant dans des conditions précaires. Par chance, ils sont délivrés par des officiers anglais qui mettent quelques dromadaires à la disposition des dames. En caravane, ils parcourent plus de quatre vingt lieues vers le sud, et parviennent à Saint-Louis deux semaines plus tard, épuisés, mais sauvés.

*

Pendant que les passagers des embarcations éprouvaient sur la côte africaine, une sorte de cauchemar, où en était resté le radeau ? L'odyssée des cent quarante-sept rescapés, marins de fortune ou anciens bagnards, va durer douze jours, au cours desquels, les uns après les autres, ils vont, progressivement, perdre presque tous la vie. Gréé d'une voile de cacatois soutenue par un mât de fortune, le radeau, poussé d'abord vers la côte, est bientôt entraîné vers le large par des courants contraires.

La première nuit, la mer devient grosse, et le pitoyable esquif, appelé par certains « la machine », révèle vite ses défauts. Trop chargé, il surnage à peine, et les passagers ont perpétuellement les jambes dans l'eau salée. Par ailleurs, les poutres mal fixées maltraitent les chevilles, occasionnant de fréquents traumatismes. À deux heures du matin, la tempête se lève et, pris de désespoir ou de folie, certains se jettent à la

mer. Les corps des premiers noyés viennent heurter les passagers les plus proches qui hurlent de terreur dans l'obscurité. À l'aube, on dénombre dix cadavres, et huit disparus enlevés par les lames. La faim commence à se faire sentir, plus que la soif.

La deuxième nuit est plus atroce encore. La mer démontée dresse le radeau, et les militaires, trempés jusqu'aux os, injurient leurs supérieurs. Pour se remonter le moral, ils défoncent une barrique de vin : une ébriété générale s'ensuit rapidement. Comme des déments, ils se précipitent sur les cordages qui relient la structure du radeau et, sans qu'on sache pourquoi, se mettent à les couper à la hache. Les gradés et les marins groupés au pied du mât, tentent de les calmer : peine perdue. Dans la mêlée générale les officiers gardent pourtant l'avantage du sabre sur les couteaux et les baïonnettes. Entre les deux clans opposés s'engage une bataille rangée. Le plancher du radeau est transformé en un étal de boucherie. On piétine les cadavres, on jette les blessés par-dessus bord.

Au lever du soleil, la situation se calme, mais on constate qu'une soixantaine de passagers au total ont disparu, soit par blessures et noyades, soit par suicides. En deux jours, le radeau a perdu près de la moitié de son effectif.

Sans boussole, l'inférieure embarcation ne peut que suivre les courants, car les essais de navigation à la voile sont inopérants. La faim atroce éprouvée par les survivants les pousse aux pires extrémités. Certaines essaient de pêcher, sans résultat. On voit alors des officiers qui n'hésitent pas à absorber leur linge, puis le cuir macéré de leur chapeau. Pour la première fois, des soldats osent s'attaquer à un cadavre dont ils découpent des lambeaux de chair. Les plus malins les font sécher au soleil pour les boucaner.

L'anthropophagie s'installe çà et là, et personne ne s'en offusque car la survie en dépend. On s'aperçoit que ceux qui se nourrissent ainsi retrouvent leurs forces et c'est bon signe. Pour faire cuire la viande humaine, on construit une sorte de fourneau à l'aide d'un tonneau vide, chargé avec des lambeaux de linge qu'on fait brûler avec une once de poudre à canon.

Le matin du 4^e jour on constate qu'une douzaine de naufragés sont morts pendant la nuit. On ne les jette pas tous à la mer car il faut bien en garder quelques-uns, de préférence les plus jeunes, pour ne pas mourir de faim. Vers le soir, un banc de poissons volants s'égare sur le plancher. On en capture deux centaines que l'on fait cuire sur le fourneau, après avoir savouré leur laitance. Cette pêche miraculeuse ne va malheureusement pas se répéter.

Nouvelle mutinerie pendant la nuit, avec pour origine un groupe d'individus voulant s'emparer de l'argent mis en commun, ainsi que des bijoux suspendus dans un sac à l'extrémité du mât.

Le lendemain il ne reste qu'une trentaine de survivants, les mutins ayant succombé, avec quelques marins loyaux. Les rescapés sont blessés ou contusionnés. La seule femme, la cantinière, est mal en point, avec une grave blessure à la tête et une fracture du fémur causée par les poutres du radeau. Il ne reste sur l'embarcation que deux barriques de vin entamées en cachette par deux soldats. Condamnés à mort, ils sont aussitôt jetés à la mer, sans le moindre procès.

Indignés par cette mesure radicale, leurs compagnons sont pris d'une folie sanguinaire à l'origine d'un nouveau massacre. Il apparaît logique de ne plus nourrir de bouches inutiles car il ne reste, pour subsister quelques jours, que douze poissons et

quelques pintes de vin. Une quinzaine de passagers sont dans un état désespéré : il faut les supprimer. Un noir et trois soldats se chargent de cette sinistre besogne. Parmi les condamnés figurent la cantinière blessée ainsi que son mari.

Le 9^e jour, un des rescapés pousse un cri de joie : un papillon blanc voltige autour du mât pour se poser ensuite sur la voile. Puis c'est un goéland qui vole au-dessus du radeau : à n'en pas douter, la côte africaine est proche.

Le 10^e jour, les vingt-cinq survivants boivent les dernières gouttes de vin. La sensation de faim s'est presque estompée chez eux, mais la soif est de plus en plus intolérable. Certains en sont réduits à boire leur urine, d'autres se contentent d'une gorgée d'eau de mer. Les heures s'écoulent en silence... Poussé par un vent faible, le radeau ne s'approche guère de la côte. Les rescapés ont perdu tout courage. Protégés du soleil ardent sous un morceau de voile, ils attendent avec résignation la mort.

Dans la matinée du 12^e jour, le 17 juillet, une voile apparaît à l'horizon. C'est cet instant qu'a immortalisé le peintre sur sa toile. Les survivants se hissent les uns sur les autres, en une pyramide humaine dominée par un noir qui agite un linge de couleur, symbole, semble-t-il, de l'abolition de l'esclavage que Géricault, comme Savigny, aurait désiré voir respectée. L'espoir est de courte durée. Le navire, qui n'a pas aperçu le radeau, s'éloigne rapidement.

Deux heures plus tard, le maître-timonier pousse un grand cri : le voilier réapparaît, s'approche à quelques encablures, et met en panne. Il s'agit du brick l'*Argus* qui, à la recherche du radeau depuis quelques jours, était sur le point de regagner le port de Saint-Louis. Une embarcation accoste : les sauveteurs horrifiés aperçoivent des fantômes au milieu des lambeaux de chair humaine en boucanage. Les survivants ont pris conscience de leurs forfaits et craignent d'être fusillés. Il n'en est rien. L'accueil qui leur est fait ne tarde pas à les rassurer.

Une heure plus tard les quinze rescapés, allongés dans l'entrepont, sont l'objet des soins du chirurgien du bord, qui leur fait servir du bouillon tiède, s'opposant dans l'immédiat à l'absorption d'aliments trop consistants.

Le lendemain, les plus malades sont recueillis à Saint-Louis dans un hôpital anglais. Une fois à terre, cinq d'entre eux vont succomber de fièvre et d'épuisement, peut-être par excès de la nourriture sur laquelle ils se sont jetés goulûment. Les dix autres, seuls rescapés des cent quarante-sept naufragés, vont peu à peu recouvrer la santé, tout en gardant des troubles digestifs incoercibles. Le plus atteint, le géographe Corréard, devra rester nu dans ses draps pendant quarante jours à l'hôpital, dans un délabrement catastrophique, avec fièvre permanente et dégâts digestifs, les blessures qu'il avait eues sur le radeau lui occasionnant, en plus, de vives douleurs. Pour qu'il puisse résister aux fatigues du retour, on préfère attendre le 28 novembre, cinq mois après le naufrage de la Méduse, pour l'embarquer sur la flûte la *Loire* qui, un mois plus tard, le conduit à Rochefort. Trop diminué pour poursuivre sa carrière, il sera réduit à ouvrir au Palais Royal une boutique de libraire.

Pendant ce temps, que sont devenus les dix-sept naufragés volontaires qui avaient refusé d'abandonner la frégate ?

Dès son arrivée à Saint-Louis, le commandant Chaumareys aurait dû leur envoyer du secours. Au contraire, de façon surprenante, il va s'en désintéresser, se décidant seulement deux semaines plus tard à fréter une goélette pour les récupérer.

Mais le sort n'est pas de son côté : ses deux tentatives de sortie du port sont infructueuses. On ne parviendra à l'épave que dix jours plus tard, soit cinquante deux jours après l'abandon de la *Méduse*. Les sauveteurs ne vont découvrir à bord que trois matelots en haillons, errants à demi-fous sur le pont du navire. Ils disent avoir subsisté tant bien que mal grâce aux réserves de la cambuse, en passant leur temps à s'imbiber de vin et d'eau de vie, ne sortant de leur tanière que pour renouveler leurs vivres et leurs alcools.

On apprend aussi que deux matelots sont morts dans la frégate, tandis que douze autres, n'espérant plus aucun secours, avaient eu l'idée de construire, eux aussi, un radeau de petites dimensions, pour quitter le navire. Ce sera leur perte... On découvrira plus tard, sur une plage africaine, les débris du radeau entièrement disloqué, sans la trace du moindre survivant.

*

En analysant les modalités du naufrage de la *Méduse*, il est possible de prévoir que tous les passagers auraient pu sans encombre rester dans le navire ensablé qui, malgré l'assaut des vagues, avait finalement bien résisté. Les conditions de survie auraient été précaires, mais les provisions laissées dans l'épave auraient permis de nourrir l'équipage pendant suffisamment longtemps pour attendre les secours d'un navire de l'escadre.

La grosse erreur du commandant Chaumareys fut d'ordonner l'abandon de la frégate, puis de faire construire en dépit du bon sens un immense radeau, sorte de « machine » ridicule et ingouvernable. Il fut donc, lui seul, directement responsable de cette tragédie maritime.

On comprend que les relations du naufrage, parues dans les journaux français, l'aient présenté comme un incapable dans la conduite du navire, et comme un monstre, responsable directement de tant de pertes humaines. Lui-même n'en avait d'ailleurs aucune notion, et, en toute bonne foi, croyait sa conduite défendable. Aussi, quand il débarqua à Rochefort un mois plus tard, fut-il stupéfait de se voir immédiatement consigné, attendant la décision du Président du Conseil, le duc de Richelieu. Alors seulement, il put comprendre la terrible accusation qui pesait sur lui, passible de la peine de mort.

Il sera jugé à Rochefort le 3 mars 1817 par le conseil de Guerre présidé par l'amiral de la Tullaye, en compagnie de sept capitaines de vaisseau et du commissaire du Roi. Par cinq voix sur huit, il sera condamné à trois ans de prison, avec privation de son grade et retrait de ses décorations. L'étonnante indulgence du verdict révolta l'opinion publique.

Incarcé au fort de Ham, dans la Somme (où sera enfermé Louis-Napoléon en 1840), il se retirera trois ans plus tard dans son château de Lachenaud (près de Bellac) dont il avait hérité. Il y vivra vingt ans, honni de ses concitoyens, achevant son existence dans la religion, priant pour le rachat des fautes dont il avait fini par se reconnaître responsable.

Quant au chirurgien Savigny, il quitta le Sénégal le 29 juillet, douze jours après son sauvetage, à bord de la corvette l'*Écho*, en compagnie de cinquante trois rescapés. Après plus d'un mois de traversée, le navire mouilla dans le port de Brest. Au retour de sa tragique équipée, il se hâta de retrouver sa famille, avant même de communiquer son rapport au capitaine de corvette de Venancourt, qui le fit parvenir le 11 septembre au ministère de la Marine, puis au ministre de la police Decages. Peu de temps après,

Savigny est convoqué à son ministère pour y subir des remontrances. Il prend contact avec le rédacteur en chef du *Journal* qui n'a aucune peine à le disculper.

Très rapidement le document dépasse nos frontières et les Anglais le traduisent pour l'exploiter à fond. Au Sénégal, le gouverneur Schmalz n'apprécie guère ces révélations et réclame un démenti au ministère de la Marine. On rédige un nouveau rapport, moins agressif, mais Corréard, le géographe, toujours hospitalisé à Saint-Louis, refuse de le signer. Dès son retour à Rochefort, il prévient Savigny de la malhonnêteté des autorités. Celui-ci sollicite une permission pour plaider sa cause : elle lui est refusée. On ajoute que s'il persiste dans ses agissements, son avancement sera bloqué. Dououreusement éprouvé par ces épreuves injustes, il donne sa démission, ayant servi loyalement la marine française pendant six ans.

*

Pour devenir docteur en médecine dans la vie civile, Savigny doit désormais passer sa thèse de doctorat. Il lui vient bien sûr, l'idée d'utiliser les souvenirs de son aventure maritime, avec leurs conséquences pathologiques. Rassemblant notes et documents, il va décrire les malheurs des naufragés qui, pendant treize jours, éprouvèrent les tourments les plus cruels. Sa thèse a pour titre : *Observations sur les effets de la faim et de la soif éprouvées après le naufrage de la frégate du Roi, la Méduse, en 1816*. Présidée par Desgenettes, médecin des campagnes napoléoniennes, chef de service au Val-de-Grâce, cette thèse est soutenue à la faculté de Médecine de Paris le 26 mai 1818, sous le contrôle de cinq examinateurs, dont Dupuytren, le célèbre chirurgien.

À partir du travail de Savigny, on peut identifier trois aspects pathologiques qui, à eux seuls, permettent de mettre en évidence une affection particulière.

Le premier volet décrit une maladie nouvelle pour l'époque, la « calenture » (du latin *calere*, avoir chaud et de l'espagnol *calentura*), sorte de fièvre cérébrale entraînant, chez les marins qui naviguent dans les régions tropicales, un délire furieux, accompagné d'hallucinations visuelles et d'un désir irrésistible de se jeter à la mer. Identifiée par le médecin Sauvages, elle est caractérisée par une extrême agitation chez des adultes de trente à quarante ans qui, croyant voir des paysages verdoyants, avec des fleurs et des fruits exotiques, sont poussés à plonger dans les flots pour profiter de ces sites paradisiaques. Cette affection n'est pas due directement à une insolation puisqu'elle est souvent nocturne, dans la chaude moiteur de l'entrepont du navire. Elle explique les suicides collectifs survenus, sur le radeau, dès la deuxième journée de navigation, pour une soixantaine de naufragés.

Un autre auteur, Beisser, dans sa thèse de 1832, envisage comme étiologie une méningite ou une encéphalite, avec des modifications du système veineux qui rendent difficile la pratique de la saignée.

Accompagnée ou non de fièvre, cette affection ne dure que quelques jours. On peut la traiter par des calmants, des boissons abondantes (et c'est bien la difficulté après un naufrage), des sinapismes et des vésicatoires, à titre de révulsif. Elle n'entraîne pas directement la mort, sauf chez les marins qui se jettent à l'eau pour échapper aux spectres qui les poursuivent dans la nuit.

Le dictionnaire médical de Dechambre a permis, vers 1870, de démystifier la calenture en montrant que « *cette prétendue maladie n'était autre que des accès de délire aigu, symptomatiques ou non des fièvres rémittentes* ». Depuis, sa description a été abandonnée.

Le deuxième volet de la thèse concerne l'anthropophagie. Comme l'a écrit Freud « *manger de la chair humaine, la plupart d'entre nous trouveraient cela tout à fait impossible* ». Cette difficulté est pourtant relative, comme en témoignent certaines situations où, la survie étant primordiale, la nature humaine peut retrouver sa bestialité primitive. On se souvient de l'histoire des « survivants » d'Amérique du Sud, faisant partie d'une équipe de rugby, dont l'avion s'écrasa en 1972 sur un haut plateau des Andes. Les quatorze passagers encore valides ne purent survivre qu'en dépeçant les cadavres boucanés de leurs compagnons d'infortune. Dans sa sagesse, l'Église catholique de l'Uruguay prit fait et cause pour les rescapés : « *Il est légitime de recourir aux morts humains pour se conserver en vie* ».

Ce fut le cas des naufragés de la *Méduse*, la faim extrême pouvant transformer, à un point insoupçonné, un groupe humain pourtant hiérarchisé et civilisé. Mais ne confondons pas anthropophagie et cannibalisme, dont le nom vient d'une tribu des Caraïbes que les conquérants espagnols avaient ainsi désignée. Pour qu'il y ait cannibalisme, il faut qu'il y ait agression, cruauté, et férocité sur un individu, le plus souvent ennemi vaincu, qu'on doit d'abord massacrer avant de le faire cuire pour le dépecer.

Dans le cas des naufragés de la *Méduse*, la consommation des « viandes sacrilèges » ne fut pas révoltante, et les officiers se mirent, eux aussi, à manger leurs semblables, récupérant ainsi des forces nouvelles. Il est d'ailleurs possible que, dans les grandes expéditions maritimes, l'utilisation de l'anthropophagie ait été plus fréquente qu'on ne le pense.

La chanson, apparemment anodine, du « *petit navire qui n'avait jamais navigué* », en est l'illustration : elle est pourtant destinée à des enfants innocents, auxquels on laisse ainsi croire que l'anthropophagie était une pratique banale dans les traversées maritimes.

Le troisième volet médical comporte la lutte contre la soif, qui, semble-t-il, n'apparut pas dans l'immédiat à bord de l'inférieur radeau.

Seulement quelques jours plus tard une soif ardente se fit sentir chez les naufragés, accrue dans la journée par un soleil brûlant. Ils purent y lutter au début car les réserves d'eau potable et de vin étaient encore suffisantes.

Vint ensuite chez eux l'idée de boire leur urine, après l'avoir fait refroidir dans des récipients de fer-blanc. Ils en arrivèrent à la faire goûter à d'autres rescapés, jugeant même que certaines urines étaient plus agréables à boire que d'autres ! Le plus souvent pourtant, en raison de l'oligurie fréquente, elles étaient âcres et épaisses, difficiles à absorber. Il faut insister sur le caractère nocif de cette pratique pour le fonctionnement rénal, menacé d'anurie, et, pour l'équilibre du sang, très vite modifié par une urémie fatale.

D'autres naufragés préférèrent l'eau de mer, également dangereuse pour l'osmose sanguine, et incapable de diminuer la soif. Certains n'hésitèrent pas pourtant à en boire dix à douze verres de suite, d'autres se contentant de se rafraîchir à l'aide de l'eau recueillie dans leur chapeau de feutre.

*

Par leur caractère émotionnel, les conséquences des naufrages sont encore dans toutes les mémoires, impressionnant à juste titre les âmes sensibles. Si bien que quelques événements récents, survenus, il est vrai, dans des circonstances bien différentes, ont fait à nouveau ressurgir le souvenir des catastrophes maritimes.

Celles d'autres malheureux résolus à fuir les rivages de l'Afrique pour tenter de rejoindre l'*eldorado* trompeur des nations prospères. Entassés dans de fragiles esquifs, hommes, femmes et enfants, acceptent encore ces aventures périlleuses, espérant la découverte d'une existence meilleure dans un autre pays. On connaît les désastres humains entraînés par ces pratiques, de la Mauritanie aux îles Canaries, ou de la Libye à l'île de Malte, ou même à l'île minuscule de Lampedusa. C'est ce qui a donné l'idée au photographe Rancinan de transposer de nos jours, le mythe du radeau maléfique, en l'imaginant occupé par des émigrants contemporains.

La réalisation parisienne d'une telle œuvre a nécessité deux semaines de préparation. L'artiste a reconstitué le radeau de Géricault, y mettant en place dix-huit figurants, acceptant de jouer le rôle des naufragés, devant une immense toile de 5 mètres sur 12, avec un fond peint à la main. Il photographia dans son studio les diverses attitudes des passagers, reproduisant assez exactement le tableau d'origine. Il a eu l'idée de modifier les interprètes en les modernisant par des accessoires de la vie moderne, comme des montres-bracelets tapageuses, tandis que de faux carrés Hermès faisaient office de voile sur l'unique mât. De cette façon, il est parvenu à pérenniser, deux siècles plus tard, le tableau de Géricault, rappelé ainsi à notre pensée.

D'une situation réelle, le drame de la *Méduse*, par la puissance artistique du peintre, est devenu universel. Il est désormais le symbole de l'espoir déçu, radeau en détresse devenu, de nos jours, radeau des illusions.

Dans la lamentable aventure de la *Méduse*, rien pourtant ne peut satisfaire la raison : ni le choix déplorable d'un commandant en fin de carrière, ni le sort pitoyable des naufragés, ni l'avenir brisé des survivants. De ses origines à son dénouement, lâcheté et incompétence dominant le triste récit de cette catastrophe qui, par tous ses aspects, n'a pas d'équivalent dans l'histoire maritime.

Comme l'écrivait Jules Michelet, faisant référence au célèbre tableau : « *C'est la France elle-même, c'est notre société tout entière que Géricault embarqua sur le radeau de la Méduse* »

Références

- Anglas de Praviel M. d', *Relation nouvelle et impartiale du naufrage de la frégate « La Méduse »*. J. de Bonnot édit., Paris 1968, p. 271-309.
- « Anthropophagie ». Alpha Encyclopédie. Grange-Batelière édit., Paris 1868.
- Bellemard P., *Possession. L'étrange destin des choses*. A. Michel édit., Paris 1996, p. 317-322.
- Caradot C., *Le récit d'un survivant de « la Méduse »*. *Le Journal*, Lyon, juillet 1983, p. 15.
- « Grands peintres » : Géricault. in *Chefs d'œuvre de l'art*, Hachette édit., Paris, n° 69, 1967.
- Correard A. & Savigny H., *Relation complète du naufrage de la frégate « La Méduse »*. Paris, 1818. J. de Bonnot édit., Paris 1968, p. 7-269.
- Froberville P., *Le radeau de la « Méduse »*. Ed. Tallandier, Paris. « *Journal de la France* », (2) p. 915-921.
- Godlewsky G., *Le radeau de « la Méduse » et son chirurgien*. in *Des médecins et des hommes* L'expansion édit., Paris 1972, p. 275-293.
- Littre E. & Robin, *Dictionnaire de médecine de Nysten*, 10^e éd., Baillière édit., Paris 1855.
- Raige-Delorme, *Dictionnaire de médecine*, article « *Calendura* », (6)205-216. Bechet édit. Paris 1834.
- Rang des Adrets P., *Voyage au Sénégal. Naufrage de « la Méduse »*. J. de Bonnot édit., Paris 1968, p. 311-398.
- Savigny H., *Observations sur les effets de la faim et de la soif éprouvées après le naufrage de « la Méduse » en 1816*. Thèse médecine, Paris 1818, 35 p. Dedidot jeune, imprimeur, Paris.

Communication de notre confrère Alain BOUCHET

LES DANSES DES MORTS OU DANSES MACABRES

Encore appelée « danse macabre », la « danse des morts » occupe une place privilégiée dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge. Elle s'inscrit dans une période où la mort occupait constamment les esprits : pour la conjurer, il suffisait de la faire apparaître dans les activités culturelles les plus fréquentes, musique, peinture, littérature, poèmes, etc. Ainsi, sous la forme d'un squelette, elle va se mêler à l'activité des vivants, conseillant, pour passer sans appréhension dans l'au-delà, une vie saine et sans reproches.

Le terme de « macabre » serait dû à une erreur de lecture d'une « danse macabré » dont l'étymologie est d'ailleurs fort controversée. Certains y ont vu une origine arabe, de *maqbara*, le cimetière, ou bien syriaque, de *m' gabbrey*, le fossoyeur. Plus sérieusement, le mot aurait des origines multiples, toutes moyenâgeuses. Certains auraient attribué le terme « macabré » à un prédicateur, Judas Macchabée, en raison du livre biblique des « Macchabées » où est mentionnée une prière pour les morts..

À l'origine, la « macabré » serait une danse liturgique, ou bien une sorte de « mystère » représentant le martyre des sept frères Maccabées qui moururent l'un après l'autre pour défendre leur foi. Mais le mot « macabré » n'y est jamais au pluriel, ce qui ne cadre pas avec cette hypothèse. En 1811, on modifia l'orthographe « macabré » pour se référer à la « danse des morts », tirée du poème *Vado Mori* de la tradition médiévale du XIV^e siècle. Il faudra attendre le milieu du XI^e siècle pour trouver le terme « macabre » dans son appellation moderne de morbide, lugubre, funèbre.

Mais quand donc est apparue la notion de « danse » ? D'après les recherches du Père Marie-Bernard, elle daterait de 1375 où, dans *Le répit de la mort*, le poète Jean Lefèvre emploie pour la première fois cette formule car c'est en dansant que les squelettes conduisent joyeusement les défunts vers les délices du Ciel. C'est en 1393 qu'on représenta dans l'église de Caudebec-en-Caux (près de Rouen) un drame à plusieurs personnages, à connotation religieuse qui n'était autre que la danse macabre.

Puis vint le temps des peintures, et la fresque du cimetière des Saints-Innocents en 1424 à Paris, mit en scène les premières danses où les vivants les mieux placés dans la noblesse et le clergé côtoyaient sans scrupule les cadavres enjoués et moqueurs.

Reste à savoir ce qui rendit si populaires ces « danses » macabres. Du point de vue historique, on peut mettre en cause deux événements tragiques, la Guerre de cent ans, et la peste noire.

Cette guerre interminable contre les Anglais, commença en 1346 avec la défaite de Crécy et la perte de Calais... Après de multiples combats, les Anglais allaient être boutés hors de France, lorsque le roi Charles VI fut victime d'un accès de folie. L'assassinat du duc d'Orléans en 1407 coupa la France en deux partis : celui des Armagnacs et celui des Bourguignons. Le climat moral se dégrada avec une curieuse atmosphère où se côtoyaient luxe tapageur et misère catastrophique. Notre pays fut

presque totalement envahi par les Anglais qui assiégèrent Orléans, délivré par Jeanne d'Arc.

Autre catastrophe nationale : l'épidémie de peste, de 1347 à 1440, qui va aggraver les ravages mortels dans la population. Dans les grandes villes, d'incroyables saignées vont modifier considérablement la démographie, supprimant le tiers des habitants. La reprise économique ne surviendra qu'en 1450, lorsque les Anglais seront chassés de notre territoire.

De façon obsessionnelle, s'inscrit dans nos pensées la représentation de nos derniers instants, prélude à la décomposition du corps, jusqu'à l'état de squelette, tandis qu'apparaissent les failles d'un système en qui nous avons confiance : fragilité de la dépouille humaine et vanité des choses matérielles.

Le sentiment macabre apparut dès le XII^e siècle, devient plus important au XIV^e siècle, et surtout au siècle suivant, en particulier dans la poésie. Citons ici Helinand de Froidmont, ancien trouvère du roi, devenu moine. Son œuvre, à l'origine d'un genre littéraire qui fleurit au XV^e siècle, comporte un long poème sur la mort, qui rappelle le néant des grandeurs :

« *Que vaut beauté, que vaut richesse,
Que vaut honneur, que vaut hantesse,
Puisque mort fait sur nous pluie et sécheresse.* »

À la fin du Moyen Âge, la danse macabre va envahir les enluminures des manuscrits, surtout des *Livres d'heures*. Dans les prières et oraisons funèbres, la mort renvoie aux humains l'image terrifiante du sort qui les attend : la décomposition du corps, et, tout à la fois, le jugement de l'âme.

Dans les *Livres d'heures* apparaissent des symboles originaux destinés à montrer l'assaut livré par la Mort aux humains : elle les attaque à l'aide d'une lance ou d'un dard, elle porte les insignes du pouvoir (sceptre ou couronne), elle tient en main la classique faux qui va tout détruire sur son passage.

On en a l'exemple dans le *Livre d'heure* de Marie d'Angleterre, future reine de France, où la Mort ceinte de son linceul tenu de la main gauche, pointe son dard sur un couple à cheval, l'animal se cabrant et détournant la tête, tandis que le cavalier effrayé lève la main gauche pour se protéger.

D'autres témoignages littéraires prouvent que ces motifs ont été sans cesse répétés. *La Danse aux aveugles* de Michault, datée de 1465, met en scène la Mort qui chevauche un bœuf, un dard à la main, les yeux bandés, à la façon de la Fortune. À la même époque, le *Mors de la pomme* dans la version de Jean Mielot (1468), montre comment la Mort, armée des trois traits utilisés par l'ange Gabriel pour chasser Adam et Ève du paradis, agit au nom de Dieu pour frapper les humains dans leur existence terrestre. Influencés par les danses macabres, ces textes sont destinés à adresser aux individus un conseil solennel.

Certains cadavres semblent rire, affichant une gaieté cruelle devant l'aveuglement des humains, attachés aux biens de ce monde. Les poèmes qui accompagnent dessins et fresques confirment toujours cette satire, les gens les plus en vue étant destinés à une décomposition plus précoce. Dans ses diverses modalités, la danse macabre est avant tout un avertissement terrifiant.

À la fin du XIII^e siècle, les poèmes moraux, les « Dits », vont instaurer un curieux dialogue entre les morts et des vivants. Ils décrivent la curieuse rencontre entre six personnages, où les deux catégories d'individus interviennent, « les morts »

exhibant devant « les vifs » comme dans un miroir, leurs cadavres hideux dévorés par les vers. L'histoire en est fort curieuse : trois jeunes cavaliers fort riches, « les vifs », rencontrent trois cadavres qui les prémunissent contre la mort imprévisible et inéluctable. La vue des « morts » dressés devant eux plonge les seigneurs dans la terreur, d'autant que ces derniers, armés de dards et de lances, veulent démontrer aux « vifs » que leur sort sera prochainement semblable au leur. D'après le texte de Baudouin de Condé, voici les conseils de l'un des « morts » :

« *Seigneurs, regardez nos visages et nos corps :*

Nous qui possédions tout en abondance,

Voyez ce que nous sommes devenus.

Vous serez pareils à nous.

Nous avons été tels que vous êtes.

Regardez-vous dans ce miroir. »

Cette rencontre funèbre est représentée dans les enluminures de certains manuscrits surtout religieux, comme les *Offices des morts* ou *La vie des saints*, les images suggérant à la fois l'épouvante humaine par dégradation totale des corps et la conversion nécessaire des pauvres pêcheurs.

Elle est peinte sur les murs des chapelles, où des fresques bien connues en France et en Europe sont souvent associées à des danses macabres ou à la représentation du Jugement dernier. À Ennezat, près de Clermont-Ferrand, on peut admirer une belle fresque peinte vers 1420 qui représente avec élégance les deux scènes du « Dit » classique.

On peut également retenir les deux images de l'ouvrage de Guyot-Marchant où les « trois morts » sont placés à proximité d'un crucifix, sur la gauche, avec à droite un ermite dans sa grotte, et les « trois vifs » dans une partie de chasse, beaux cavaliers tenant en main un faucon. Hommes et femmes sans distinction, sont entraînés dans une spirale infernale qui les conduira au cercueil. Cette danse macabre est analogue aux « sermons sur la mort » qu'adressaient les prêtres à leurs fidèles. On peut en rapprocher le *Testament* de François Villon qui date du XV^e siècle :

« *Je connais que pauvres et riches,*

Sages et fols, prêtres et laïcs [...]

Dames à retroussés collets

De quelconque condition

Portant atours et bourrelets

Mort saisit sans exception »

Comment s'exprimait la danse au Moyen Âge ? Le terme lui-même, fort tardif tout au long des siècles, était plutôt utilisé pour des danses en couple où à trois personnages. Les danseurs et danseuses placés en ligne se tenaient par la main pour former un cercle. Les instruments de musique d'accompagnement apparurent tardivement, accompagnant la danse avec, le plus souvent, le tambourin et la petite flûte.

Une belle image du livre de Guyot-Marchant nous renseigne fort bien sur ceux qui étaient employés au XV^e siècle. On y voit quatre cadavres jouant de divers instruments avec, de gauche à droite, la cornemuse, l'orgue portatif, la harpe, le dernier étant porteur à la fois d'une flûte et d'un tambourin, tous destinés à rythmer la danse macabre qui s'avance, entraînant toutes les classes de la société dans une ronde sans fin.

C'est à la Chaise-Dieu, ville de Haute-Loire, qu'on trouve l'une des plus célèbres danses des morts, visible dans l'église de l'abbaye bénédictine. Fondée au XI^e siècle, elle connut son apogée avec le pape d'Avignon Clément VI (1291-1352) qui fit reconstruire l'abbatiale en style gothique, et se fit inhumer dans un mausolée au milieu du chœur des moines et près de la fresque. Cette danse, placée dans le collatéral nord de l'église est unique par sa longueur, la qualité de sa conservation, et la variété des vingt-trois personnages entraînés dans une folle sarabande par vingt-deux morts. Étendue sur trois panneaux, séparés par des piliers, elle a été souvent restaurée, particulièrement en 1958 et protégée de l'humidité, ce qui lui a presque redonné son aspect d'antan. Chacun des panneaux, long de 5 mètres et haut de 1,50 mètre, est porteur d'une frise en bon état, et, sur les piliers qui les séparent, d'autres personnages, certains moins visibles, complètent la fresque.

On n'en connaît pas l'auteur, mais, d'après quelques détails, et certains renseignements historiques, on peut la dater aux environs de 1470. La danse commence sur un pilier octogonal où l'on aperçoit Adam et Ève, auteurs du péché originel et un présentateur qui annonce en quelque sorte, le spectacle, avec ce texte :

*« En ce miroir, chacun peut lire
Que lui convient ainsi danser.
Sage est celui qui bien s'y mire,
Le mort, le vif, fait avancer :
Tu vois les plus grands commencer... »*

Sur le premier panneau sont représentés les personnages de haut lignage, les plus importants socialement : en tête, comme il se doit, le pape, tournant le dos à l'empereur, puis le cardinal, le roi, le patriarche, le connétable (général en chef des armées du roi), l'évêque et le chevalier, avec, pour chacun d'eux, un squelette qui cherche à l'entraîner vers son destin.

Sur le deuxième panneau, séparé par un pilier sur lequel quatre personnages ne sont pas identifiables, on voit les gens de la deuxième classe sociale, mêlés à d'autres sujets ; l'abbé, le bourgeois, encore attaché aux biens de ce monde, la chanoinesse en prières, le marchand essayant de négocier avec la mort, la dame de cour, le sergent royal semblant invulnérable, et le chartreux (?) le capuchon tiré sur la tête (superposé à un autre dessin plus ancien).

Sur le troisième panneau, on descend encore un peu dans la hiérarchie sociale, et, en même temps, les morts deviennent plus entreprenants : le damoiseau, habillé avec élégance ; le docteur en Sorbonne, trop sûr de lui, dont la mort rabat le chapeau sur les yeux ; le ménestrel écrasant du pied sa vielle ; un premier moine, binocles sur le nez, tenant un coffret fermé où sont réunis textes et copies ; un laboureur, la faux sur l'épaule, ayant laissé tomber sa faucille ; le cordelier (ou prédicateur) ; l'enfant, trop jeune pour mourir si tôt, ainsi qu'un deuxième moine, reconnaissable à sa robe et à sa tonsure.

Sur le dernier pilier, un prédicateur, mal visible, déploie sous nos yeux un parchemin. Ainsi se termine cette représentation bien complète de gens de tous âges, et de toutes conditions sociales, entraînés par des squelettes, au fur et à mesure plus persuasifs, vers leur destin fatal.

Contrairement à la fresque de la Chaise-Dieu, œuvre tout à fait originale, celle de Ferté-Loupière dans l'Yonne, découle d'une édition de la fin du XV^e siècle. L'artiste s'est inspiré d'un ouvrage imprimé à Troyes par Nicolas le Rouge. On y voit l'auteur à son pupitre, ainsi que trois squelettes musiciens qui jouent l'un après l'autre de la

cornemuse, de la harpe et de l'orgue portatif. Défile ensuite la « danse macabre » avec son cortège d'une vingtaine de sujets représentés par couples, le mort entraînant le vif, depuis le plus important, le pape, jusqu'au plus misérable volontaire, l'ermite. Pour bien montrer que tout humain est mortel, quel que soit son âge ou son rang, chaque vivant est escorté, sur la fresque, par un squelette grimaçant. Au total, quarante-deux personnages sont ainsi représentés sur une longueur de 25 mètres.

Quant à la danse macabre la plus ancienne, peinte entre 1424 et 1425 à Paris dans la chapelle du cimetière des Saints-Innocents, elle fut détruite en 1669 lors de l'agrandissement de la rue de la Ferronnerie. Mais par chance, elle nous a été restituée par l'édition qu'en fit l'abbé Guyot-Marchant en 1485, qui pourtant ne forme pas une réelle copie de la fresque initiale, comme en témoignent les vêtements des intéressés remis à la mode, soixante ans plus tard. On y voit évoluer trente personnages de toute sortes, entraînés dans une ronde infernale, par des squelettes qui font alterner les répliques de toute une série de sujets, les mêmes que l'on avait rencontrés dans la fresque de la Chaise-Dieu.

L'ouvrage de Guyot-Marchant fut suivi d'une *Danse des hommes* en 1486, et d'une *Danse des femmes* en 1489, l'une et l'autre réunies en 1491 dans une nouvelle édition, comprenant également en vers français, « le Dit des trois morts et des trois vifs », ainsi que deux autres rubriques : la « danse macabre nouvelle », plus complète, et le débat du corps et de l'âme avec la complainte de l'âme damnée, puisque nous savons tous que, sans exceptions, la mort sera notre sort final, avec l'inévitable jugement dernier.

Dans tous ces poèmes, illustrés avec beaucoup de talent, d'une façon plaisante, c'est constamment la Mort qui commande aux humains de mourir, utilisant une strophe de huit vers, à laquelle le « condamné » répond également par un octet, où il regrette amèrement d'être obligé de quitter une vie bien agréable encore. Le texte, plein d'ironie, n'est pourtant pas désespéré, comme s'il s'agissait d'une satire où tout le monde, pauvres ou riches, en a pour son compte, sans discrimination. Dans l'esprit du célèbre graveur, l'ouvrage se veut aussi moralisateur, montrant que personne ne peut échapper à la mort, et qu'il faut mieux en plaisanter, même si la perspective de la pourriture du corps n'est guère réjouissante ! Au début de l'édition de 1491, il indique qu'elle constitue un « miroir salutaire » pour toutes gens, et de grande utilité et récréation pour ceux qui désirent acquérir leur salut.

Les dessins qui représentent les morts et leurs interlocuteurs sont toujours d'une excellente qualité, à la fois amusants, clairs et précis, surtout dans le détail des costumes et des objets (outils, instruments de musique, expressions du visage, armes).

Mais regardons un point précis sur lequel on n'a peut être pas insisté jusque là : la décomposition progressive du corps qui va conduire à la putréfaction. Celle-ci n'est représentée qu'au niveau de l'abdomen, celui là même que les anatomistes anciens disséquaient toujours en premier, en sachant bien comme les viscères intestinaux étaient fragiles. Dans la variété des dessins représentant les morts, on en voit les stades successifs, de façon très précise : d'abord une simple ouverture verticale de l'abdomen ; puis, sur un fond noir, l'apparition de quelques vers, comme des virgules blanchâtres ; puis le fourmillement de ces bêtes qui envahissent toute la cavité et dévorent son contenu ; enfin, plus tardivement, lorsque l'exérèse est bien complète, on voit sur certaines figures, un abdomen tellement bien nettoyé qu'apparaît au fond, sans aucun obstacle, la colonne vertébrale.

Cette simple observation montre à quel point l'étude cadavérique a été complète, retrouvant sur le papier les constatations *post-mortem*. C'est ce qu'expriment plusieurs strophes, comme celle du second ménestrel (à la deuxième page de la *danse macabre des femmes*) :

« *Quels sont vos corps ? Je vous demande,
Femmes jolies tant bien parées,
Ils sont pour certain la viande
Qu'un jour sera aux vers donnée.
Des vers sera donc dévorée
Votre chair, qui est fraîche et tendre.
Jà, il n'en demourra goulée,
Vos vers, après, deviendront cendre.* »

Dans un autre ouvrage datant du début du XV^e siècle, on peut voir une scène originale qui abonde de cadavres. Les *Très riches heures du Duc de Berry*, le plus illustre des ouvrages enluminés, ont été réalisées par les trois frères Limbourg de 1413 à 1416. Mais ils moururent l'année suivante, en même temps que le duc, sans doute d'une épidémie de peste. Une deuxième série de dessins, datant de 1438-1489, fut faite par un artiste inconnu.

Une miniature, placée en tête du *Deuxième nocturne des Morts*, représente l'apparition du cavalier de la mort dans l'Apocalypse. Sautant par-dessus les tombes d'un cimetière, l'épée à la main, il commande un cortège de morts, avec des armes et des bâtons, vêtus encore de leurs linceuls. Leur arrivée sème l'effroi dans une armée qui avance sur la gauche, et demande grâce au régiment des morts.

L'image est centrée par la diagonale des crânes uniformes qui sépare le cavalier des soldats apeurés. Au fond, un paysage tranquille, avec la façade d'une église, quelques maisons, et les tours d'un château qui masquent son entrée, avec un pont-levis.

Cette scène est destinée à illustrer le Psaume 23 dont les premiers mots en latin sont inscrits au bas du cadre : « *Dominus regit me* »..., exprimant la sérénité de David qui met sa confiance en Dieu :

« *L'Éternel est mon berger, rien ne me manque.
Sur des prés d'herbe verts, il me fait reposer.* »

À la fin du XV^e siècle, l'un des plus grands graveurs de son époque, resté malheureusement anonyme, surnommé « le maître du Livre de la maison », a choisi vers 1480-1490, le thème de la Mort, représentée généralement sous l'aspect d'un spectre grotesque. Il oppose dans une des gravures un vieillard sec et décharné à un jeune homme élégant, chaussé de poulaines, rappelant ainsi que la beauté n'a qu'un temps, et que la vie est trop courte.

L'œuvre de ce graveur servit de modèle à Durer qui, en 1505, lors d'une épidémie de peste qui sévissait à Nuremberg, réalisa l'un de ses fusains les plus terrifiants. On y voit la Mort, portant une couronne royale, montée sur un cheval et tenant d'une main la crinière, de l'autre sa faux. Au garrot de l'animal, on a suspendu une cloche, allusion au glas qui sonnait dans les églises de la ville lorsque des charrettes emportaient les cadavres. Durer avait intitulé ce dessin *Memento mei* (souviens-toi de moi), inscription latine qui rappelle aux humains la présence, toujours proche, de la « grande faucheuse ». C'est pour fuir cette épidémie qu'il prit la route pour Venise à l'automne de 1505.

Au début de l'imprimerie, les premiers livres d'heures gothiques sont souvent largement illustrés, et l'on y voit des danses macabres comme celle « des hommes et des femmes » alors en pleine vogue. Les premiers imprimeurs parisiens ont fait paraître vers 1487 le célèbre *Dit des trois morts et des trois vifs*. Il en est de même pour leurs confrères lyonnais Buyer ou Huguetan, spécialistes des livres d'heures, parfois imprimés sur vélin, et richement enluminés.

À l'instigation des imprimeurs allemands apparaissent dans d'autres œuvres des danses macabres. C'est le cas de la *Nef des fous*, allégorie satirique de la folie des humains, condamnés à voguer, toutes sociétés confondues, sur la même galère regroupant les gens de diverses conditions. Ce livre de Sébastien Brant, édité à Lyon en 1498 chez Jacques Sacon, est des plus intéressants, avec l'image de la Mort portant un cercueil sur l'épaule droite et attrapant de la main gauche un pan de la tunique du fou qui se retourne dans une attitude de surprise et d'effroi.

Sans oublier la danse sauvage de la *Chronique de Nuremberg*, parue en 1493 chez Anton Koberger. On y voit cinq squelettes dont trois s'agitent frénétiquement, au son d'un instrument de musique (sans doute un hautbois) manié par un quatrième, tandis que le dernier, plus discret, sort de sa tombe, reprenant vigueur sous l'effet de la musique, destinée à exciter les danseurs.

À l'orée du XVI^e siècle, parut à Troyes chez Nicolas Le Rouge, et à Lyon en 1508 chez Claude Nourry, le *Grand calendrier des bergers*, sorte d'almanach (à la façon de Rabelais) contenant des notions d'astrologie, des recettes culinaires, des conseils pour la santé, et des rappels religieux. On y revoit un dessin de « la mort à cheval », tirée de l'ouvrage de Guyot-Marchant, et comparée au cavalier de l'Apocalypse.

Selon l'historien de la médecine Jean-Charles Sournia, cette « chevauchée de la Mort » évoquerait, non pas une épidémie de peste, comme on pourrait le penser, mais (conformément au titre de la gravure de la Bibliothèque Nationale) l'évolution foudroyante du mal des ardents (ou feu de Saint-Antoine). Les couplets accompagnateurs du livre de Guyot-Marchant sont pourtant en faveur de l'hypothèse initiale, comme la *Mort* de Durer.

« Mon cheval court comme la bise
Et, en courant, mort, rue et frappe,
Et je tue tout, car c'est ma guise,
Tout vivant trébuche en ma trappe. »

Dans le même ouvrage, une « dictée des trépassés » montre à l'intérieur d'un cimetière parsemé de fleurs, un cadavre qui sort de son cercueil, portant sur le bras gauche le couvercle en bois qu'il vient de soulever. Son ventre ouvert est déjà rempli d'asticots et les atteintes cutanées de son corps sont bien les signes révélateurs d'une décomposition avancée.

Le peintre allemand Hans Holbein le Jeune (1497-1543) dont on connaît l'extraordinaire *Christ au tombeau*, d'un réalisme suffocant, peint sur bois en 1521, s'intéressa lui aussi aux représentations de la Mort, dans une longue série de gravures, intitulées *Les Simulacres de la mort* qui reflétaient les préoccupations morbides de ses contemporains. Les 41 gravures sur bois montrent de nombreuses scènes, représentant parfois, en les améliorant par le talent du graveur, les dessins du siècle précédent.

Sur les épreuves d'essai n° 19 à 27, de petit format, on voit toutes les professions ou emplois auxquels la mort se mêle avec un grand sans-gêne. Voilà des religieux : comme le prédicateur dans sa chaire, le prêtre portant l'extrême onction, le

moine protégeant sa tirelire, la religieuse en dévotion et l'ermite parcourant la campagne ; des gens de classe sociale plus élevée : bourgeois dans la cité, et seigneurs refusant l'aumône ; dans leurs cabinets, l'astrologue et sa sphère armillaire et le médecin lorsqu'il examine les urines. Chaque image est accompagnée par un quatrain avec, pour le dernier, les vers suivants :

« Tu connais bien la maladie,
Pour le patient secourir,
Et si ne sais, tête étourdie,
Le mal dont tu devras mourir. »

D'autres estampes montrent le marin dans la tempête, menacé d'un naufrage, le marchand vendant ses ballots sur le quai d'un port, le paysan labourant son champ, le riche protégeant son or, d'autres religieux attirés par la mort, aussi bien l'abbé que l'abbesse ; et même Adam et Ève, effrayés par un spectre menaçant, lorsqu'ils furent chassés du paradis terrestre.

Apparaissent ainsi tous les épisodes de la vie courante où la mort, sans la moindre retenue, entraîne avec elle les pauvres humains. Habituellement familière, elle ne devient terrifiante qu'au moment fatidique où elle vient accomplir son ignoble fonction. De toute façon, elle aura toujours le dernier mot. « *Mors ultima ratio* », disaient les latins (la mort est la raison finale de tout).

Pourtant, dans les gravures d'Holbein, il ne s'agit pas à proprement parler de danses macabres, mais d'« *imagines mortis* » où la mort surprend ses victimes de façon inopinée, au milieu de leurs activités habituelles.

Plus tard, le thème macabre va progressivement se modifier, s'imprégnant d'un caractère érotique jusque-là mis à l'écart. Redoutée mais toujours respectée, la Mort va se parer des attributs de la séduction.

Dans une œuvre de 1510, le peintre alsacien Hans Baldung (dit Grien) aborde encore les aspects de la putréfaction corporelle quand il oppose à la laideur repoussante d'une morte munie d'un sablier la beauté d'une femme nue, tandis qu'à ses pieds une fillette soulève délicatement le voile diaphane que tient la morte. Ce tableau, intitulé *Les trois âges de la femme*, porte également le titre de *La vanité* car la femme aux blonds cheveux s'admire dans un miroir.

Mais quelques années plus tard, en 1517, dans *La jeune fille et la mort*, du même peintre, est apparue une note érotique. Derrière une jeune femme effarouchée, les doigts enlacés comme pour une prière, s'enroule un cadavre répugnant, déjà imprégné par l'usnée de la décomposition, qui impose à la belle des attouchements provocants. De la main gauche, il s'empare de sa lumineuse chevelure et de l'autre, il désigne au sol la poussière où elle retournera un jour.

Entre les courbes harmonieuses du nu que rend plus attirante la blancheur des chairs, et le cadavre rutilant, le contraste est saisissant. Il ne s'agit plus cette fois d'une danse macabre, mais du simulacre de la séduction, sur cette proie innocente entraînée par la mort vers son tragique destin.

Ce tableau de Baldung est tiré d'un lied allemand, *La jeune fille et la mort*, dont Franz Schubert, obsédé par l'idée d'une issue fatale, utilisa le titre dans son quatuor n° 14 en ré mineur de 1826. On a dit de ce morceau qu'il avait atteint « le dernier degré du fantastique et du visionnaire ».

Cette fascination morbide, évidente à la Renaissance, sera estompée plus tard, mais s'exprimera plus fréquemment, comme une obsession. Objet de curiosité pour

certains amateurs, le cadavre va occuper la première place dans les « cabinets anatomiques » du siècle des Lumières.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on ne va plus rencontrer de danses macabres originales. Il faudra attendre le siècle suivant pour que naissent de cruelles interrogations métaphysiques, en même temps que les arts plastiques et les spectacles vont s'attacher à montrer la terreur inspirée par le squelette qui fauche tout sur son passage, dans un symbolisme rénové.

Les deux guerres mondiales du XX^e siècle vont faire surgir une vision d'apocalypse dénonçant les massacres inutiles, comme le montre une gravure d'Alfred Kubin, en 1918, dans un carnaval grotesque où un squelette-bouffon, coiffé d'un bonnet à clochettes, agite sa marotte, descendant un escalier de la pointe de ses chaussures à poulaine.

En 1927, la *Danse macabre* de Mac Orlan, illustrée par Yann Dyl, selon les principes du cubisme, relève à la fois de l'expressionnisme et de l'art décoratif, par des aquarelles tout à fait représentatives de l'art Déco en France.

Plus près de nous, la Mort s'en va danser dans les vignettes des bandes dessinées où des squelettes hauts en couleur se déhanchent sur des rythmes endiablés. En même temps, d'autres artistes comme Véronique Bur, retiennent les danses macabres comme thème d'inspiration. Ainsi cette image d'un bal funeste où des squelettes distingués invitent à danser des dames élégantes qui trouvent naturel de donner le bras à ces surprenants personnages.

Pourtant la danse des morts a gardé encore son actualité dans certains pays d'Amérique latine friands de cette démonstration morbide, tout spécialement lors du « jour des morts » où se manifestent des démonstrations tapageuses dans les villes et les campagnes. C'est surtout le cas du Mexique où les « danses masquées » sont observées rituellement par la population. Les danseurs se laissent emporter par des rythmes anciens, remontant à la période qui précéda la conquête espagnole. Revêtus de costumes bizarres, ils cachent leurs visages derrière des masques en bois sculpté ou en papier mâché qui reproduisent le squelette du crâne. A l'aide d'instruments variés (harmonicass, flûtes, tambourins), ils pratiquent des danses assez discordantes, suivis par la foule qui les accompagne jusqu'au cimetière, où sont distribuées dégustations et friandises.

On est là très proches des danses macabres que nous venons d'évoquer. Les morts demandent une résurrection intégrale tandis que les vivants, conscients de leur condition humaine, clament en chœur, tout au long du parcours, « *Viva la muerte* » (vive la mort). Respectées scrupuleusement par les populations d'origine indienne, elles appartiennent à des pays dont les traditions, de longue date, n'ont jamais été modifiées.

*

Cachée de nos jours derrière son aspect didactique, la Mort ne fait plus peur. Elle constitue la fin de notre existence, derrière laquelle se cache le plus grand mystère auquel nous devons faire face. Telle qu'elle est désormais comprise, et selon nos croyances, religieuses ou non, elle fait partie intégrante des réalités de ce monde qui camouflent heureusement pour nous, les appréhensions de l'au-delà.

12 mai 2009

Résumé de la communication de notre confrère Georges BOULON

LES MATÉRIAUX LUMINESCENTS À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT DES LASERS

*Rubis, grenat, saphir, émeraude, alexandrite... :
des bijoux, mais aussi des cristaux lasers*

Depuis les années 1950, l'apport de la physico-chimie des matériaux inorganiques pour l'optique, interagissant avec des rayonnements de lumière spontanée dans le proche ultraviolet (UV), le visible et le proche infrarouge (IR), a été déterminante pour le développement de nombreuses technologies utilisées dans notre vie quotidienne. Citons, entre autres :

- la communication par internet au moyen de fibres optiques de silice devenant même amplificatrices après dopage par des ions luminescents de terres rares ;
- la détection des informations sur des écrans de TV ou d'ordinateurs, simplement par dépôt de poudres cathodoluminescentes ou électroluminescentes ;
- la visualisation d'images médicales par des cristaux dits scintillateurs dans les scanners sensibles aux rayons gamma ;
- l'éclairage par des tubes luminescents émettant du blanc à partir des trois couleurs fondamentales bleue, verte et rouge, produites par des luminophores polycristallins dopés aussi par des ions de terres rares ;
- et aussi le développement de sources particulières d'émission stimulée que sont les lasers.

C'est essentiellement ce dernier sujet sur les lasers cristallins dont il est question, à partir d'exemples de recherches conduites depuis plus de 40 ans au laboratoire de Physico-Chimie des Matériaux Luminescents, Unité mixte de recherche entre l'université Claude Bernard Lyon et le CNRS (UMR 5620).

Il est précisé, à travers la propre expérience de recherche de l'auteur, quel a été l'investissement réalisé en chimie de l'état solide, en croissance cristalline, en spectroscopie atomique portant sur les couches électroniques des ions dopants luminescents, en physique du solide et en sciences de l'optique en général, afin d'aboutir à des lasers compacts, « tout solide », comprenant uniquement des cristaux faciles à manier. Quelques échantillons seront montrés.

Nous entrerons dans l'univers de ces matériaux luminescents donnant lieu à cette émission stimulée dans une large gamme spectrale, de l'UV à l'IR, en citant et montrant des échantillons de composés cristallins habituels déjà connus comme pierres précieuses (rubis, grenat, saphir, émeraude, alexandrite).

L'exposé a été illustré par des exemples d'applications justifiant tous les efforts conduits pour créer de nouvelles sources lasers.

On peut consulter en français :

Boulon G., Les solides luminescents inorganiques : un dopage réussi. *L'Actualité Chimique*, n°11, « Chimie et Environnement », CNRS et SFC (1999) p. 96-105.

Techniques de l'Ingénieur, janvier 2006, AF 3 275, AF 3 276, AF 3 277, AF 3 278, AF 3 282

Pas de texte complet

5 mai 2009

Résumé de la conférence de M. Bruno DAVID
Directeur de Recherche au CNRS

BIODIVERSITÉ, BIODIVERSITÉS

M. Bruno DAVID souligne d'emblée les difficultés que présente la définition (et l'emploi...) de la biodiversité, néologisme créé en 1985 par le célèbre biologiste nord-américain Edgar WILSON : en fait, il n'y a pas *une*, mais *des* biodiversités. Mais convient-il de l'estimer (seulement) par le nombre d'espèces présentes, plus ou moins « prises en vrac », ou privilégier le niveau des écosystèmes, ou d'autres échelles encore, dont celle des ADN ? Plus largement, l'enjeu est celui des capacités de la biosphère à se (re)structurer face aux changements de milieu, à la recherche permanente d'un équilibre dynamique. À ce propos, beaucoup de questions..., mais peu de réponses précises et définitives !

Première question, celle des critères d'estimation : actuellement, les scientifiques comptent quelque 1,8 millions d'espèces vivantes, mais avec une fourchette qui pourrait atteindre 4 à 100 millions selon nos connaissances. Cette marge – énorme – est surtout due aux Invertébrés, mais on peut y ajouter le picoplancton, les Archées (formes bactériennes inféodées aux milieux extrêmes) et même les virus, comptabilisés pour 5 000 environ en 2005. En ce qui concerne la biomasse, le krill – qui compte des milliers de milliards d'individus – pèserait à lui seul 600 mégatonnes. Mais la biosphère compte aussi les microbes, estimés à quelque $5 \cdot 10^{30}$ individus, plus lourds que l'ensemble des Végétaux.

Si l'on passe aux gènes, contrairement à une idée naguère reçue, il n'y pas de relation univoque entre degré d'évolution des espèces et taille de leur génome : *Escherichia coli* ne compte, certes, que 8 000 gènes, mais le maïs deux fois plus que l'homme (25 000 gènes).

Un niveau fonctionnel de la biodiversité est celui des réseaux d'interactions, comme les symbioses, sans lesquelles il n'y a pratiquement pas de vie (animale et végétale) ; un exemple spectaculaire est celui des jeunes seiches « pigmentées » par des bactéries luminescentes endocellulaires. À lui seul, Napoléon abritait un million de milliard de bactéries appartenant à 400 espèces, soit un à deux kilogrammes constituant 2 % de la masse de l'empereur !

Pour le géologue, la Terre a connu 5 crises majeures depuis l'Ordovicien, en 550 Ma (millions d'années), dont les causes ont été diverses et discutées. Les gros météorites n'ont frappé que 6 fois (au moins) notre planète, mais n'ont

coïncidé qu'avec deux crises bioévolutives. En revanche, il y a une très forte corrélation (linéaire) entre épisodes volcaniques et crises, avec un fort impact structurant sur la biodiversité, par exemple à la fin du Crétacé, avec renouvellement des faunes (Mammifères succédant aux Reptiles), et des flores (80 % de la flore change avec l'apparition des Angiospermes, une opportunité pour des Insectes).

La 6^e crise est-elle un mythe, ou une réalité, et si oui, quel est le paramètre en cause ? Parmi bien d'autres exemples, l'histoire nous apprend qu'au premier siècle de notre ère, Titus sacrifia pour une fête au Colisée 5 000 à 9 000 grands fauves ; 5 millions de bisons furent tués au XIX^e siècle en Amérique du Nord ; à Bruxelles, l'une des salles du palais d'Albert 1^{er} est ornée de 1,4 millions d'élytres de bupestres ! Si l'on compare les vitesses d'extinction des espèces vivantes au cours des temps géologiques et historiques, la différence est considérable, au moins 100 fois plus élevée aujourd'hui. La corrélation est flagrante avec la démographie et la consommation humaines : « *Quand Homo est là, la biodiversité s'en va !* » Mais l'analyse des mécanismes se situe aussi au niveau des biomes (entités bio-écologiques) et de leurs situations géographiques.

La Terre a connu trois « psychrosphères » (périodes où le fond des océans est froid), dont la période actuelle ; or les océans régulent les climats et jouent un rôle majeur dans le phénomène actuel de réchauffement climatique. On connaît assez bien le climat aux temps historiques (jusqu'à l'an 1 de notre ère) et géologiques (jusqu'à -400 000 ans). Les tendances générales sont assurées, avec des évolutions actuelles bien plus rapides que jadis, que ne remettent pas en cause des épisodes localisés dans des contextes particuliers. Il y a croisement causal climat-biosphère, avec des phénomènes parfois très rapides (blanchissement = mort des coraux) ou très amples (migrations du crabe rouge ou du barracuda, invasions par le cyclope, un Gastropode, ou par la jussie, une plante à fleur). On est en situation multifactorielle « climat / usages / ampleur / vitesse », conduisant à une autre structuration de la biosphère. L'Homme peut-il amortir ou amplifier les tendances ? La modélisation nous montre – comme pour le déplacement prévisible des Végétaux avec le réchauffement – que le véritable handicap est celui de la vitesse : même si toujours des espèces ont disparu, remplacées par de nouvelles, on doit rappeler que l'extinction d'une espèce peut se faire en moins d'un siècle, alors que son apparition réclame 100 fois plus de temps, voire jusqu'à un million d'années. Aussi, la 6^e crise en cours présente-t-elle une grande originalité causale : pour la première fois, ce n'est pas le milieu qui agit sur la biodiversité, mais l'un des acteurs même de cette biodiversité, notre propre espèce.

Rédaction Philippe LEBRETON
Secrétaire Général
Pas de texte complet

19 mai 2009

Communication de notre confrère Christian DUMAS

HISTOIRE DE ROSES

On dit souvent que la science est austère. Les roses sont le bon support pour démontrer l'équation d'un certain bonheur scientifique, une équation avec plusieurs termes : un peu d'art, de littérature et d'histoire des sciences, plus quelques données scientifiques récentes. Dans l'histoire des sciences botaniques, la rose a aussi servi de support à une étonnante trilogie qui a rapproché botaniste, poète et généticien. Enfin, la rose est la production horticole la plus importante à l'échelle mondiale, avec plus du quart du marché des fleurs coupées ; elle sert également de support à des applications biotechnologiques basées sur la totipotence de cellules souches pour générer et cloner les nouvelles variétés qui sont juridiquement protégées. Enfin, elle a été au centre d'une des activités lyonnaises du XIX^e siècle : *Lyon capitale mondiale de la rose*, mais cette hégémonie a été relativement éphémère comme l'est la vie d'une rose.

Quelle est l'origine du nom de rose ?

La rose est à la fois réalité biologique et symbole ; elle est souvent considérée comme l'emblème de la beauté ou encore de la virginité et il y a de nombreuses légendes autour de sa naissance. Une version poétique écrite par Charles Malo fait référence à la naissance de Vénus.

« Lorsque Vénus, sortant du sein des mers,
Sourit aux dieux, charmés de sa présence,
Un nouveau jour éclaira l'univers :
Dans ce moment, la rose prit naissance »

De manière plus réaliste, Théophraste (372-287 av. J.-C.) a aussi parlé des roses. Connu par ses traités sur les plantes, qui font de lui l'un des fondateurs de la botanique et un précurseur de la classification, il distinguait les plantes herbacées, les sous-arbrisseaux et les arbres. Parmi les sous-arbrisseaux, il mentionnait ceux utilisés pour les couronnes, dont les roses. Le nom même de rose vient du latin *rosa* (cf. l'apprentissage des déclinaisons que certains d'entre-nous ont ânonnées : *rosa, rosa, rosam*, etc.), nom lui-même dérivé du grec *rhodon*, évocation de l'île de Rhodes où poussaient paraît-il, dans l'Antiquité, des quantités prodigieuses de roses.

La Rose dans l'Art et les Symboles

Les roses dans la peinture

Une aquarelle miniature déposée au musée Topkapi d'Istanbul représentant le portrait du sultan Mehmet II témoigne de l'importance des roses dans cette partie du globe et dans cette culture. Il faut se souvenir que c'est au XIII^e siècle que Thibaut IV de Champagne, de retour de la VII^e croisade, introduisit à Provins la rose gallique et son pourpre éclatant, puis la rose de Damas dont nous reparlerons.

C'est aussi la fleur mariale par excellence, on la trouve associée à de nombreuses représentations de la Vierge : *la Vierge Marie et l'Enfant Jésus sous une tonnelle de roses*, visible au musée de Cologne (*Wallraf-Richartz-Museum*) et qui daterait de 1450, ou encore *la Vierge au buisson de roses*, célèbre tableau de Martin Shongauer (musée de

Colmar) datée de 1473. L'œuvre de Pierre-Joseph Redouté, aussi surnommé le *Raphaël des fleurs*, est considérable; il a illustré de très nombreux ouvrages, dont *La Botanique* de Jean-Jacques Rousseau, et une magnifique série de trois volumes sur *Les Roses*.

Les roses et l'Art Nouveau.

Émile Gallé fut à la fois un botaniste, un scientifique et un artiste. Avec un tel bagage, il reprend l'entreprise familiale qui utilisait déjà la plante comme motif sur ses cristaux et ses porcelaines, comme dans les vases *Rose de France*. Son épouse écrivait dans *Les Écrits pour l'Art* : « Si Émile Gallé a renouvelé l'art décoratif, c'est pour avoir étudié la plante, l'arbre, la fleur à la fois en tant qu'artiste et en savant ». Sa virtuosité va représenter le courant naturaliste du mouvement *Art Nouveau*, véritable hymne à la Nature.

Les roses dans la littérature.

Le *Roman de la Rose* serait une sorte de *best-seller* de l'époque de Louis XI : en effet, on en a retrouvé une centaine d'exemplaires en France, près de deux siècles avant la découverte de l'imprimerie ; ce nombre est considérable car ces ouvrages se présentent sous la forme de manuscrits calligraphiés avec de nombreuses enluminures, travail d'artiste et de minutie. Cette œuvre poétique se présente sous la forme d'une allégorie en deux parties écrite par deux auteurs différents : Guillaume de Lorris vers 1237, puis Jean de Meung vers 1280. L'enluminure présentée en séance est issue de la bibliothèque nationale et daterait de 1460.

On ne peut parler de roses sans évoquer le poème de Ronsard : « *Mignonne allons voir si la rose* », dédié à Cassandre, et paru dans la dernière pièce des *Amours* publiée en 1553. Cassandra Salviati était la fille d'un riche banquier florentin qu'il rencontra à Blois en 1545 ; elle aurait été son premier amour.

[...] Cueillez, cueillez votre jeunesse;
Comme à cette fleur la vieillesse
Fera ternir votre beauté » [...]

Dans le monde littéraire, la société des *Rosati* de France (*Rosati* est un anagramme d'Artois) fut constituée à Arras, puis rénovée à Paris en 1892 ; elle offrait la rose d'or symbolique à une personnalité originaire du nord du pays. Cette organisation donnait une Fête des Roses chaque année à Fontenay-aux-Roses. Pour son admission dans cette société qui réunissait des jeunes gens voulant célébrer la rose, le vin et l'amitié, chaque membre devait déclamer des vers relatifs à la rose qu'il avait lui-même composés comme ceux de M. Champmorin publié dans la *Revue Horticole*, en 1906 :

« Mes amis, si je croyais
À la métempsycose,
[...] Oui, je me transformerais
En Rose »

Un autre texte célèbre est celui de Bernard de Fontenelle (1657-1757) dont la longévité n'a d'égal que la brièveté des fleurs de roses. Si les roses qui ne durent qu'un jour racontaient des histoires, elles diraient : « *De mémoire de rose, on n'a jamais vu mourir un jardinier* ».

« *Que serait notre vie sans roses ?* » se demandait également le poète andalou Federico Garcia Lorca dans sa *Prière des roses*. Doña Rosita est une jeune fille dont le fiancé lui offre la perspective d'un avenir heureux. Mais un jour, le père du fiancé rappelle son fils auprès de lui, en Argentine (sic), pour un séjour qui va durer... trente ans ! Commence alors l'attente amoureuse de la belle dont la vie va s'égrener au

rythme des nouvelles d'Argentine, tandis que le temps va irrémédiablement faire son office sur la jeunesse de la promesse.

Dernier exemple, le poème de Boris Vian : *Je ne voudrais pas crever* (1962) :

[...] *Je ne voudrais pas mourir*

Sans qu'on ait inventé

Les roses éternelles [...] »

On trouve aussi la rose comme thème dans de très nombreux ouvrages dont la liste serait trop longue à énumérer : par exemple, le *Rosier de Madame Husson* de Maupassant ou encore *Au nom de la Rose* d'Umberto Eco dont on a également tiré un film.

Les roses et la musique

Dans *Carmen*, on retrouve dans l'acte 2 *La rose que tu m'avais jetée*, le célèbre air de Don José extrait de l'opéra-comique de Georges Bizet de 1835, dont le livret s'est inspiré d'une nouvelle de Prosper Mérimée. De même, dans *Les Nuits d'été*, *Le spectre de la rose* a été mis en musique par H. Berlioz sur un poème de Th. Gauthier (*La Comédie de la mort*, 1838). C'est l'histoire d'une rose portée par une personne inconnue (une femme) éternellement reconnaissante d'avoir traversé sur son sein quelques heures de pure beauté.

[...] *Car sur ton sein j'ai mon tombeau,*

Et sur l'albâtre où je repose

Un poète avec un baiser

Écrivit: « Ci-gît une rose

Que tous les rois vont jalouser ».

Roses, symboles et expressions populaires.

On trouve même la rose associée à la politique. En 1971, le parti socialiste adopte un nouvel emblème, *le poing et la rose* : alliance de la force du poing et de la douceur de la rose ; il évoque les luttes et les espérances des socialistes. Sa couleur rouge le rattache à l'histoire de la Gauche. Il est aussi à l'origine d'une nouvelle couleur politique, le rose, qui désigne depuis les socialistes. La rose sans épine évoque aussi les congrès sereins, mais généralement les combats internes sont mieux figurés par la rose et ses épines, la synthèse unitaire étant faite par le jardinier du parti *versus* son premier secrétaire.

La Guerre des Deux-Roses désigne une série de guerres civiles qui eurent lieu en Angleterre entre la maison royale de Lancastre (symbole *rose rouge*) et la maison royale d'York (symbole *rose blanche*). La guerre prit fin en 1485, avec l'union d'Élisabeth d'York et d'Henri de Lancastre, qui régna ensuite sous le nom d'Henri VII. La dynastie des Tudor était née, les deux roses réconciliées. La rose est depuis lors l'insigne royal. Côté rugby, l'équipe à la rose est toujours un adversaire redoutable de l'équipe de France dans le tournoi des six nations.

Dans les expressions populaires, on connaît : être *frais comme une rose*, ne pas sentir la rose, être couché dans un lit de roses, envoyer quelqu'un sur les roses, voir la vie en rose ou au contraire *tout n'est pas rose* ou comme le disait Pierre Dac : « *tout n'est pas cirrhose* ». On peut aussi découvrir *le pot aux roses* ! Enfin, la rose symbolise la virginité, d'où la chanson : *Non, tu n'auras pas ma rose*.

Une trilogie étonnante : botaniste, poète et généticien

Commençons par le botaniste et quelques observations. Il y a une certaine confusion dans les noms communs ou vernaculaires des plantes. Ainsi, derrière le vocable de rose se cachent des espèces très différentes. Le *Rosier des chiens* dont, selon Pline, la racine guérissait de l'hydrophobie induite par la rage est différent de la *Rose de Chine* qui est un hibiscus. Il y a aussi la *Rose de porcelaine*, la *Rose de Noël*, la *Rose d'Inde*, etc., et même la *Rose des vents* !

Pour éviter ces confusions, des règles scientifiques de dénomination ont été définies par Carl Linné dont on a célébré le tricentenaire de la naissance en 2007 ; ces règles ont ensuite été généralisées aux autres êtres vivants et sont toujours en vigueur. Elles impliquent un nom de genre suivi d'un nom d'espèce, en latin : la langue scientifique de l'époque, suivis du nom de l'auteur qui en a fait la première description ou de son abréviation. Ainsi, dans *Rosa canina* L., le L., se rapporte à Linné. *Rosa gallica* est une fleur simple à 5 pétales, proche en structure de l'églantine ; la variété botanique *Rosa gallica* var. *officinalis* est une fleur double avec 10 à 20 pétales. Cette multiplication du nombre de pétales est une transformation qualifiée du terme savant de méristique. J.-J. Rousseau avait fait des observations botaniques nombreuses et était arrivé à la conclusion que les étamines ou les pistils pouvaient se transformer en pétales : « *La multiplication des pétales entraîne la disparition des organes reproducteurs transformés en pétales brillants* ».

Dans cette trilogie, si le botaniste est Linné, le poète est Johan Wolfgang von Goethe. L'auteur des *Souffrances du jeune Werther* ou de *Faust* fut très inspiré par le traité de philosophie botanique de Linné qui était, selon ses propres écrits, son sujet d'étude quotidien. Goethe était d'ailleurs un excellent botaniste ; il participa à l'organisation du parc botanique du château de Weimar où il séjourna, à partir de 1774, invité par le duc Charles-Auguste. C'est là qu'il fit de nombreuses observations à l'issue desquelles il écrivit, en 1790, un remarquable *Traité sur la métamorphose des plantes*. Il observa, en effet, quelque chose qu'il interpréta comme la transformation progressive des pièces d'un type, par exemple les feuilles, en pièces d'un autre type, les sépales, puis les étamines, etc. (figure 1). Goethe souhaitait partir des formes les plus simples pour aller vers les plus complexes. L'idée de la métamorphose et de l'origine des espèces le hantait dans le parallélisme qu'il cherchait à établir entre la métamorphose des plantes et celle des insectes ou des vers, pour en tirer des considérations plus générales. Ainsi, il écrivait : « *La plante pousse nœud par nœud et se termine enfin par la fleur et la graine. Le taenia (vers solitaire) et la chenille procèdent également par anneaux et finissent par la tête* ». Pour lui, l'organe type du végétal est la feuille. L'essai de Goethe sur la métamorphose reçut un accueil glacial du public et de la plupart des botanistes et sociétés savantes de l'époque.

Le processus qui a peut-être le plus intrigué les chercheurs au cours des quinze dernières années est la définition de l'identité des organes. Ce n'est pas un sujet nouveau, car en 1790 déjà, Goethe proposait l'hypothèse que les organes aériens de la plante ne sont en fait que des variantes d'une feuille primitive, qui se serait métamorphosée en cotylédon, sépale, pétale, étamine ou carpelle au cours de l'évolution. « *Tout est feuille, et par cette simplicité la plus grande diversité devient possible* ». En proposant cette théorie, Goethe rejoint Caspar Wolff (1734-1794), le père de l'embryologie qui, une vingtaine d'années auparavant, était arrivé à une conclusion très similaire. Pour arriver à cette hypothèse, les deux hommes se sont en partie appuyés sur des observations réalisées sur des organismes anormaux (mutants) : ils considéraient que ces déviations de la morphogénèse normale pouvaient apporter des informations importantes.



1
Schéma illustrant la théorie de Goethe à l'aide du rosier "cent feuilles"

2
Rosa rugosa : rosier botanique de couleur rouge

3
Rosa stylosa : rosier botanique de couleur blanche avec étamines de couleur orangée



4
Une mutation spontanée observée chez une variété cultivée : *Pierre de Ronsard*. Au centre de la fleur, une mutation (homéotique) fait apparaître des pièces foliaires à l'emplacement normal des organes reproducteurs : illustration de la théorie de la métamorphose de Goethe (voir texte)

C'était un point de vue très visionnaire au XVIII^e siècle ; mais à cette époque, il était impossible d'apporter la preuve expérimentale de leur théorie. Il faudra attendre deux siècles avant que deux équipes de généticiens, celle d'Elliot Meyerowitz aux États-Unis et celle d'Enrico Coen en Angleterre réexaminent la question en décrivant et en exploitant une série de mutants d'*Arabidopsis thaliana* ou de mufler, chez lesquels l'identité des organes produits par le méristème floral est modifiée (1991). Ils découvrent que ces mutants présentent des *modifications* dites *homéotiques*, c'est-à-dire qu'un type d'organe (une étamine, par exemple, est transformée en pétale). Enfin, un mutant analysé par Ditta *et al.* (2004), *sepallata 4*, permet de revenir au niveau basal, c'est-à-dire au stade feuille, point central de la théorie de Goethe. Les gènes mutés s'apparentent aux gènes homéotiques dont la découverte chez la *mouche à vinaigre* ou drosophile valut un prix Nobel à leurs auteurs, en 1995. Ce sont de tels gènes qui expliquent la segmentation des vers à laquelle Goethe s'intéressait dans sa recherche d'une unité du monde vivant. En cette période du bicentenaire de la naissance de Charles Darwin et du 150^e anniversaire de sa célèbre publication, *De l'origine des espèces*, la théorie de l'évolution a permis de populariser l'importance considérable de ces gènes, y compris chez l'homme. Toute démarche comparative en biologie n'est vraiment intéressante qu'à l'intérieur d'un schéma évolutif.

La création de nouvelles roses

On ne peut que rêver à la naissance de la toute première rose. Il n'y a pas de roses sans épines dit le proverbe. Selon les disciples de Zoroastre, un réformateur religieux iranien du VII^e siècle av. J.-C., la toute première rose, qui symbolisait Ormuzd ou le principe du Bien, n'avait pas d'épines ; elle n'en eut qu'à l'arrivée dans le monde d'Arhimane, le principe du Mal.

Les rosiers sauvages ou botaniques ne se trouvent que dans l'hémisphère nord. Les botanistes reconnaissent environ 250 espèces distinctes (figures 2-3) dans le genre *Rosa* rangées dans une dizaine de sections différentes et de nombreuses variétés naturelles issues de mutations encore appelées des *sports*.

La rosiculture.

La culture des rosiers a commencé probablement dès l'Antiquité, essentiellement des espèces botaniques, pour agrémenter les jardins. Au Moyen Âge, les roses étaient surtout cultivées dans les monastères pour leurs vertus médicinales. Des semis naturels et des mutations ou *sports* d'espèces sauvages ou de variétés (figure 4) ont peu à peu étendu ce choix. Ainsi, à partir de la *Rose de France* dite encore *Rose des mages* ou *Rosa gallica*, l'un des géniteurs les plus prolifiques, on obtint la *Rose de Lancastre* qui engendra la rose rouge et la rose blanche. La *Rose de Provins*, ou *Rosa gallica officinalis*, aurait été rapportée d'Orient en 1240 par Thibaud IV, comte de Champagne. Cette fleur d'un beau pourpre violacé contribua à la grandeur passée de cette cité.

Pendant longtemps, la capitale de la Brie fit un très grand commerce de ses roses. Elle les cultivait sous le double rapport de l'agrément et de l'utilité médicinale. Ainsi, Provins fournissait aux foires de Champagne et de Brie les précieux produits de *R. gallica* sous forme de conserves sèches ou d'extraits liquides. De nombreux marchands étrangers les transportaient, propageant ainsi la renommée de la rose. Au niveau médicinal, elle était réputée pour soulager notamment les maux de tête et les problèmes de digestion.

La seconde origine est la *Rose de chine* (*R. chinensis*) avec un rôle

probablement important de la compagnie des Indes qui installa ces roses à l'Île Bourbon, à l'origine des variétés du même nom introduites plus tard en France pour la création variétale.

L'origine des roses Thé et des roses modernes.

D'où viennent les roses actuelles? Elles viennent du croisement entre des roses européennes et des roses chinoises. La pollinisation croisée, contrôlée par l'hybridation manuelle, ne commença qu'au début du XIX^e siècle lorsqu'une nouvelle espèce fut introduite en Europe : *Rosa chinensis*, et surtout sa variété *semperflorens* qui a la rare qualité parmi les espèces connues d'être remontante, c'est-à-dire de fleurir par intermittence de mai ou juin à novembre en Europe occidentale. Une autre introduction importante fut la *Rose de Damas* ou *Rose Bourbon* issue de l'île de la Réunion (hybride entre *R. chinensis* et *R. damascena*, à floraison continue et parfumée). On continua de croiser les roses anciennes avec les chinoises pour obtenir, à Lyon en 1867, avec *La France*, un nouveau groupe : les ***Hybrides de Thé***, créés par l'obtenteur Guillot, à l'origine des roses modernes.

Par convention, les roses classées dans les groupes qui existaient en France avant 1867 constituent les *Roses anciennes*. Les roses chinoises vont rendre la floraison de plus en plus continue. On obtiendra ainsi des roses aux formes régulières, aux couleurs stables au cours de la floraison et des saisons, mais aussi souvent sans parfum. Toujours à la fin du XIX^e des *Rosiers grimpants* ainsi que les *Rosiers rugueux* sont introduits du Japon, ils seront aussi croisés avec les *Roses Anciennes*. C'est de cette époque que date la création des *polyanthas*.

La création et la multiplication de nouvelles variétés.

La création variétale se réalise par reproduction sexuée contrôlée entre deux géniteurs sélectionnés servant de parents mâle et femelle. Le parent mâle est le pollen. Prélevé au pinceau à partir des étamines, il est déposé sur les surfaces réceptrices des organes femelles formant le pistil. La fécondation aboutit à la formation de graines logées dans un fruit particulier : le cynorhodon ou gratte-cul qui, à l'intérieur, renferme en effet des poils qui, au contact de la peau, sont irritants, d'où son appellation. Les graines sont ensuite mises à germer sur un milieu approprié et la sélection a lieu, à différents stades de développement, sur les plants qui en sont issus. Elle porte sur les caractères recherchés (couleur, vigueur, feuillage, résistance aux maladies, parfum, etc.), mais ce processus nécessite de la main d'œuvre qualifiée et des surfaces importantes pour élever cette descendance.

Un de ces caractères sélectionnés a été la couleur : les roses vont du blanc au rouge foncé en passant par les jaunes. Différents pigments sont responsables de ces couleurs. Ils sont sous le contrôle de gènes codant des enzymes responsables des réactions chimiques à l'origine des couleurs. Il convient de sélectionner ces gènes et de les faire exprimer. Ainsi, la couleur rose-rouge provient de composés anthocyaniques comme la cyanidine et la péonidine. D'autres, sont responsables de la couleur blanche; ces composés sont majoritaires chez les variétés cultivées. Enfin, les couleurs jaunes sont issues de composés chimiques apparentés aux caroténoïdes, pigments que l'on rencontre aussi dans le beurre ou le vin, par exemple. D'autres caractères plus complexes que la couleur, comme la longévité en vase des fleurs coupées, la résistance à certaines maladies, la qualité du feuillage ou le port, ont été sélectionnés plus récemment. Ensuite, il faut multiplier l'individu sélectionné. Pendant longtemps, on a

fait cette opération par greffage. Mais le nombre d'yeux (de bourgeons) à greffer étant limité, la production l'était également. Une autre technique classique consiste à bouturer à l'aide d'hormones. La dernière, la plus récente, est basée sur la propriété de totipotence de cellules souches contenues dans le bourgeon, c'est-à-dire des cellules capables de redonner des cellules identiques, chacune pouvant régénérer un individu entier conforme, une sorte de multiplication par photocopies. Cette propriété de totipotence a été découverte dans la première moitié du XX^e siècle pour tenter de vérifier l'hypothèse de Weismann qui stipulait qu'il y a deux parties chez tout individu : le *soma*, programmé pour disparaître, et le *germen*, capable de pérenniser les caractères d'une génération à la suivante. La culture *in vitro* de tissus puis de cellules dans des tubes de verre sur des milieux synthétiques a permis de montrer que les cellules végétales des bourgeons sont totipotentes. Leur développement peut être aujourd'hui suivi et étudié *in vivo* en utilisant une protéine fluorescence. Celle-ci marque le gène d'intérêt qui est alors rendu visible sous le faisceau UV des microscopes confocaux, technique d'imagerie très récente. La structure et les propriétés de cette protéine fluorescente, la GFP pour *Green fluorescent Protein*, ont été élucidées (prix Nobel de chimie 2008 pour son utilisation comme marqueur en biologie et en imagerie).

Enfin, lorsqu'une nouvelle variété est créée par un obtenteur, elle est inscrite au catalogue officiel du CIPS (Comité Technique pour la sélection des Plants et des Semences) après avoir été testée par le GEVES (Groupement d'Étude des Variétés et des Semences) sur des critères de DHS (Différence, Homogénéité, Stabilité) ou de VAT (Valeur Agronomique et Technologique). Le multiplicateur, le pépiniériste et l'horticulteur sont tenus de régler à l'obteneur, c'est-à-dire au créateur qui a fait cette innovation, des droits d'auteur. D'après la législation internationale, en particulier celle issue du traité de Paris 1961 modifié plusieurs fois depuis, il s'agit d'un certificat d'obtention variétale (COV) qui est une forme particulière de brevet appliqué au vivant.

La rose et les Lyonnais

Pourquoi la région parisienne riche en sélectionneurs et autres rosiculteurs a-t-elle, au milieu du XIX^e siècle, perdu une partie de son rayonnement au profit de la région lyonnaise ? En effet, dans un premier temps, c'est autour de la capitale que se regroupent les sélectionneurs comme Ledru, maire de Fontenay-aux-Roses, ou encore Vilmorin à Paris. Ce sont eux qui fournissent à l'impératrice Joséphine l'essentiel de sa collection, en 1805, dans le parc de Malmaison. Mais en 1804, lors du couronnement de Napoléon 1^{er}, Joséphine devenue impératrice reçut une trentaine de robes de soie tissées par les canuts et, en 1805, Napoléon et Joséphine furent invités à Lyon. À cette occasion, Joséphine fit cadeau au jardin des plantes de la ville (qui sera transféré au futur parc de la Tête d'Or) d'une grande collection de rosiers issus de la Malmaison. Ce présent fit le bonheur des roséristes et des peintres. Ainsi est née la grande tradition des roses à Lyon, tradition qui devint suprématie avec quelques créations retentissantes issues de ces obtenteurs jusqu'au début du XX^e siècle.

La création des roséristes lyonnais

C'est Guillot (établi dans le quartier de la Guillotière, ça ne s'invente pas !) qui crée le premier hybride de thé (à l'origine des roses modernes, comme on l'a déjà vu). Joseph Pernet, établi à Feyzin, crée ensuite la première rose jaune nommée *Soleil d'Or*. C'est grâce à cet obtenteur lyonnais que la couleur jaune fut introduite dans les roses cultivées contemporaines. La rose la plus célèbre et la plus vendue au monde à ce jour

est d'ailleurs une rose jaune : *Madame Antoine Meilland*, obtenue à Antibes par F. Meilland. Depuis cette époque, il persiste un certain nombre d'obteneurs dans la région, mais Lyon a toutefois perdu son prestige de la fin du XIX^e siècle qui en faisait la capitale mondiale des roses. À ce sujet, il faut mentionner le très bel ouvrage *Lyon-Rose* de P. Eberhard, préfacé par notre confrère Régis Neyret. Nous avons, de notre côté, réalisé plusieurs expositions au parc de la Tête d'or sur la Rose et les Lyonnais en 1999 et 2000.

Le lien avec la soierie et la peinture

La soie sublime la rose. Après 1796, un cours de dessin se tint au palais Saint-Pierre de Lyon incluant une *école spéciale de dessin pour la fleur* pour former des artistes se destinant aux manufactures de soierie (décret de l'an VIII, 1799). Supprimée sous le Consulat, cette école fut rétablie par Napoléon en 1807, à la suite de ses passages à Lyon, pour « *maintenir la suprématie de la fabrique lyonnaise de soierie* ».

Les spécialistes de l'histoire de l'Art parlent des peintres de l'école lyonnaise comme des *fleuristes* parmi lesquels figurent Bony, Régnier ou encore Berjon et Saint-Jean. Ce dernier eut un grand succès avec sa gracieuse *Jardinière* et il disait à ses élèves dans son jardin d'Écully :

« *Ne cueillez jamais une rose par vent du nord : la rose a toutes les délicatesses de la femme et, comme elle, elle n'est vraiment belle qu'à certains moments* ».

*

Pour conclure, j'utiliserai une phrase de Goethe écrite à l'issue de la publication de sa théorie de la métamorphose qui traduit son ressenti devant le peu d'enthousiasme, voire l'accueil souvent glacial, reçu par sa théorie scientifique. Il associait dans un bel hommage la poésie et la science :

« *Personne, ne voulait comprendre l'union intime de la poésie et de la science ; on oubliait que la poésie est la source de la science et l'on ne songeait pas que dans la suite des temps elles peuvent former une alliance étroite et féconde dans les plus hautes régions de l'esprit humain.* » (in : Hocquette, 1946).

Références

- CHAMPMORIN P., Membre des Rosati de France. *Revue Horticole*, 1906, France, 78 : 256-258.
- COEN ES. & MEYEROWITZ EM., *The war of the whorls : genetic interactions controlling flower development*. *Nature*, 1991. Vol 353 : 31-37.
- DITTA G., PINYOOPICH A., ROBLES P., PELAZ S. & YANOFSKY MF., *The SEP4 gene of Arabidopsis thaliana functions in floral organ and meristem identity*. *Current Biology*, 2004. Vol 14 : 1935-1940.
- DUMAS C., *Qu'est-ce qu'une Rose ?* 2004. Les Petites Pommes du Savoir. Le Pommier ed. Paris 59 p.
- EBERHARD P., *Lyon-Rose*. 2007. Ed. Lyonnaises d'Art et d'Histoire. 240 p.
- GOETHE JW. von – *Traité sur la métamorphose des plantes*, 1790. Traduction : Soret F., J.G. Gotta ed. Stuttgart, 1831. 239 p.
- HOCQUETTE M., *Les fantaisies botaniques de Goethe*, Demailly ed. Lille, 1946. 123 p.
- LINNÉ C., *Species plantarum*. Traduction : Hoquet T. 2005. *Les fondements de la botanique*. Vuibert ed. Paris. 267 p.
- MALO CH., *Histoire des Roses*: t.3, Paris, 1818.
- ROUSSEAU J-J., *Lettres élémentaires sur la Botanique* adressées à M^{me} Delessert (1771-1773), Genève et Institut de France.

19 novembre 2009

Communication de notre confrère Michel DÜRR
dans le cadre de la semaine de la Science

AMPÈRE, NATURALISTE DE L'ÉPOQUE PRÉDARWINIENNE

*Dans la dispute sur l'unité de composition, quel est le rôle
d'Ampère comme soutien de Geoffroy Saint-Hilaire contre Cuvier ?*

Ampère s'est beaucoup intéressé à l'histoire naturelle. Ainsi en 1824, il publie un volumineux article d'anatomie animale. En 1832, dans son cours au Collège de France, il défend contre Cuvier les thèses de Geoffroy Saint-Hilaire. Célèbre dans le public de 1832 pour cette intervention, il n'a pas autrement retenu l'attention des épistémologues, pas plus que celle ses commentateurs et biographes. Retracer le parcours intellectuel d'Ampère dans cette péripétie est l'occasion de rappeler le bouillonnement des idées dans ce début du XIX^e siècle, et les vues prophétiques de Geoffroy Saint-Hilaire.

- Une introduction à l'américaine : je vous attends à l'escargot.
 - Ampère, naturaliste.
 - Cuvier, dictateur au Muséum et Geoffroy, ancien de l'expédition d'Égypte, créateurs de l'anatomie comparée. La querelle de l'unité de composition.
 - L'affaire des crocodiles de Normandie : trouvé dans une carrière d'Allemagne, gavial ou sténosaure ?
 - L'élément déclencheur de la bataille : le mémoire de Meyranx et Laurencet sur les céphalopodes. Le poulpe est semblable à un acrobate contorsionniste qui amènerait son bassin contre sa nuque !
 - 1830 : conflit dans la volière des « perroquets en deuil » (selon le mot d'Arago).
- Peu après les « Trois glorieuses », « Nos idées triomphent » s'exclame Goethe pour qui le crâne est une vertèbre.
- 1832 : la querelle reprend au Collège de France. *Amant alterna Camoenae*. Cuvier le samedi, Ampère le mercredi. La mort de Cuvier.
 - Une résonance étonnante dans le public : Balzac, George Sand.
 - Au-delà de l'unité de plan, le fond de la querelle, des interrogations qui persistent, d'Aristote à Bonnet, l'échelle des êtres jusqu'à l'homme ? Les six jours de la Création. Les Révolutions du Globe. Fixisme ou créationnisme en plusieurs étapes ?
 - De Buffon à Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, des évolutionnistes timides et non suivis. Les temps ne sont pas mûrs. Un jour, Darwin viendra !
 - Les surprises de la biogénétique : les vues prophétiques de Geoffroy. L'organisation antéro-postérieure gouvernée par l'homéobox. Le retournement dorso-ventral entre insectes et vertébrés justifié. Le jury Nobel de 1995 a-t-il oublié Geoffroy ?

*Texte intégral conservé
dans les archives de l'Académie*

6 octobre 2009

Résumé de la conférence de M. Jean ÉTÉVENAUX

CULTURE FRANÇAISE, CIVILISATION EUROPÉENNE ET MONDIALISATION

Le conférencier introduit son propos par l'attitude et le discours que, la veille lors de la Journée de l'unité allemande, le consul général de la République fédérale à Lyon avait adoptés en mettant en avant ses collègues de Hongrie, de Pologne et de Slovénie : ils représentaient une Europe fondée aujourd'hui sur de multiples partenariats, expressions d'une civilisation fondée sur des cultures diverses, mais pas fondamentalement opposées. Il a poursuivi par une citation du ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, qui avait été frappé, en Macédoine, par Monastir (Bitola aujourd'hui) : « *Une petite ville de 50 000 habitants où il y a un précipité d'Europe. La ville turque, la ville serbe, l'influence austro-hongroise, le royaume de Yougoslavie, Tito, des vestiges romains [... avec] des cimetières militaires énormes, des morts qui ont aussi été le ciment de l'Europe.* »

Il rappelle ensuite que les peuples envahisseurs du premier millénaire ont cessé de l'être lorsqu'ils se sont convertis au christianisme. Puis il pose la question de « l'exception française », peut-être simplement « *la prétention d'un pays en déclin ou en stagnation à vouloir échapper à l'imperium de la culture de masse anglo-saxonne* » (Benoît Mafféi et Noël Amenc, *L'impuissance publique. Le déclin économique français depuis Napoléon*, Paris, Economica, 2009, p. 4). Enfin, il a donné un extrait de l'article *France (caractère national)* du volume 6 de l'*Encyclopédie Meyer* publiée par l'institut de Bibliographie de Leipzig et Vienne en 1885-1892, dépeignant le Français tout à la fois comme « *le plus sociable des hommes* » et dépourvu de « *vraie profondeur d'esprit et d'âme.* »

Parmi les réalités constitutives du continent, Jean Étévenaux insiste sur la grande coupure du communisme qui a parqué, pendant près d'un demi-siècle, ses parties centrale et orientale dans le totalitarisme idéologique et le sous-développement économique, ce qui n'empêche pas de prendre en compte des séparations plus anciennes, remontant à la fin de l'Empire romain et perpétuées à travers deux formes de christianisme, latin et byzantin. Malgré tout, existe une histoire commune qui ne peut être gommée et qui s'est manifestée à de nombreuses époques : la chrétienté médiévale a existé pendant plusieurs siècles, et les époques de la Renaissance, du classicisme, des Lumières ou du réveil des nationalités ont transcendé les frontières. Le conférencier met particulièrement en valeur l'Europe baroque, qui a débordé le monde catholique dont elle figurait à l'origine l'expression face à l'austérité protestante ; sa musique revit plus particulièrement depuis trente ans lors du festival d'Ambronay, qui aide à la découvrir jusque dans les colonies espagnoles, françaises et portugaises.

Relevant l'importance des habitudes représentatives et parlementaires chez les peuples européens depuis l'Antiquité, le conférencier insiste sur la place du phénomène religieux. Celui-ci a souvent joué le rôle de garant de la liberté, comme cela s'est manifesté chez la grande majorité des dissidents de l'Est.

D'un autre côté, malgré son retard initial sur les grands ensembles mésopotamien, égyptien, indien et chinois, la civilisation européenne non seulement a façonné le monde contemporain, mais a débordé sur tous les autres continents,

notamment par la colonisation. Cela n'empêche pas que les confins de l'Europe et de l'Asie suscitent une interrogation sur leur identité, par exemple du côté de la Russie et de la Turquie, qui peuvent pourtant revendiquer un héritage européen. Quant à la certitude de sa supériorité, elle s'est nourrie, dans le cas français, de la croyance en une mission à caractère universel. En outre, sa langue fut considérée comme universelle, tout au moins jusqu'au moment où elle a été perçue comme celle des soldats conquérants de la Révolution et de Napoléon. D'ailleurs, dans la constitution de l'Europe, il convient de ne pas oublier la tradition impériale, qui s'appuie sur la diversité d'un nombre plus ou moins important de composantes, par exemple le Saint Empire romain germanique ou la monarchie austro-hongroise.

Finalement, face à la mondialisation, il semble évident que la civilisation européenne doit s'assumer sans se renier et sans se replier. Sans doute pourrait-elle, comme l'y a invité Benoît XVI, s'appuyer sur la « *nécessaire interdépendance de la raison et de la foi* ». Elle pourrait même proposer ce mode de comportement à d'autres.

Rédaction Yvonne LAMBERT-FAIVRE

Secrétaire générale

Texte intégral conservé

dans les archives de l'Académie

15 décembre 2009

Communication de notre confrère Robert FAVRE

LA FRANCOGRAPHIE

Rappelons d'abord, sans nostalgie inutile, que nombre d'écrivains étrangers ont, au cours des siècles, employé la langue française pour une part ou même la totalité de leur œuvre. Je ne citerai brièvement, pour le passé, que la fin du XVIII^e siècle qui a vu culminer le prestige du français en Europe, célébré par le *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol (1784). L'Anglais Beckford, deux ans plus tard, choisissait le français pour son conte *Vatbek* (1787), apprécié par Mallarmé. Le Vénitien Casanova utilisa notre langue pour rédiger l'*Histoire de ma vie*, ainsi que le Polonais Potocki pour son *Manuscrit trouvé à Saragosse* (d'abord édité en 1804), de même que déjà l'Allemand Leibniz avait choisi le français – comme Descartes – pour ses traités philosophiques à une époque où ce genre de traité s'écrivait encore en latin.

Je ne résisterai pas non plus à l'envie de vous rappeler que la langue française a accueilli sans façons, et nous avons oublié qu'ils n'étaient pas français à l'origine, non seulement parmi les poètes l'Uruguayen Jules Supervielle, mais encore du côté du théâtre le Roumain Ionesco, l'Irlandais Beckett, le Panaméen René de Obaldia, le Russe Michel Vinaver et le Libanais Georges Schéhadé, et, chez les romanciers, le Russe Henri Troyat – de son nom d'origine Lev Tarassov – et la romancière Nathalie Sarraute, elle aussi d'origine russe.

Je m'arrête après avoir ajouté le nom de l'auteur du *Pont Mirabeau* et de la *Chanson du mal-aimé*, Wilhelm Apollinaris de Kostrowitzky, mieux connu sous le nom de Guillaume Apollinaire, dont la poésie novatrice, dans *Alcools*, a été critiquée à sa publication par Georges Duhamel au nom de la raison, de la clarté française ! Il est vrai qu'Apollinaire avait banni toute ponctuation dans ses poèmes. Du côté des protecteurs frileux de la pureté de notre culture gréco-romaine, ajoutons que Charles Maurras a fait la fine bouche lorsque, parmi les poètes symboliques de la fin du XIX^e siècle, sont venus s'ajouter deux Américains, Stuart Merrill et Francis Viellé-Griffin, théoricien et adepte du vers libre, qui ont une place estimée parmi les poètes de langue française.

J'ajouterai que, heureusement, les représentants de la culture française n'étaient pas tous aussi étroits, à l'exemple de Giraudoux qui déclara : « *Chaque fois que j'entends : La France aux Français, je me sens appauvri.* » D'ailleurs, l'Académie française a accueilli comme écrivains français en 1971, dans le fauteuil de François Mauriac, l'Américain Julien Green, et, plus proche de nous, en 1983, le poète sénégalais Léopold Sedar Senghor, – qui fut membre d'honneur associé de notre académie –, puis en 1997, l'Argentin Hector Bianciotti ; et tout récemment sont devenus académiciens français pour leurs œuvres en français le Chinois François Cheng, arrivé en France en 1946, et l'Algérienne kabyle Assia Djebar.

Venons-en à des auteurs qui ne sont pas tous des écrivains prestigieux, mais qui honorent la pensée française, et qui ont enrichi notre culture par leurs apports à la vie intellectuelle française, et contribué à la diffusion de notre culture. Ce ne sont pas

* Communication présentée par notre confrère Denis REYNAUD

des auteurs de fiction, mais ils font aussi partie de notre littérature, au même titre que Montesquieu, Tocqueville ou Claude Lévi-Strauss. Là encore, je cite en vrac des philosophes, des critiques, des écrivains, des fondateurs de revues, des professeurs d'université, des conférenciers en France ou à l'Étranger : penseurs ou essayistes tel Emil Cioran, d'origine roumaine comme Mircea Eliade, spécialiste des mythes, et comme les Russes Alexandre Koyré, Alexandre Kojève, Vladimir Pozner – qui parlait quatre langues, mais a écrit toutes ses œuvres en français – et un grand critique trop peu connu, Wladimir Weidlé, ainsi que les Polonais Manès Sperber et Marek Halter. Voici encore des noms bien connus de nos étudiants de Lettres : l'Allemand Bernard Groethuysen, auteur d'un grand essai sur *Les Origines de l'esprit bourgeois*, et la Bulgare Julia Kristeva, installée en France en 1964, auteur de romans et d'essais inspirés par la psychanalyse, très appréciée dans les universités américaines.

Après la révolution d'octobre 1917, plusieurs penseurs liés à l'orthodoxie russe se sont fixés dans la région parisienne et ont écrit ou édité leurs œuvres en France, comme Nicolas Berdiaev et Léon Chestov, dont certains livres, écrits en français ont été ensuite traduits en russe. Ils ont eu un rôle important dans la philosophie française en influençant Jacques Maritain et Emmanuel Mounier.

Il faudrait faire un tableau détaillé de ces francographes issus de l'émigration. Il serait trop long, et je me permets de vous renvoyer à un ouvrage que je fais éditer prochainement chez l'éditeur lyonnais Aléas, dans sa collection *Pourquoi ? : Pourquoi ont-ils écrit ? Pourquoi ont-ils écrit en français ?* Parmi les cas remarquables, il y a, catégorie bien distincte, *les exilés*, finalement heureux comme le poète Jules Supervielle ou souffrants, comme le Cubain Eduardo Manet, et les colonisés ayant perdu leurs racines, ces Maghrébins que nous présentais, exemple parmi beaucoup d'autres possibles, Kateb Yacine dans *Nedjma* en 1956, ou encore les exilés du travail, marqués par la nostalgie, évoqués par Tahar Ben Jelloun dans son dernier roman, *Au pays* (2009). Mais ces expériences malheureuses sont décrites en français, comme les œuvres autobiographiques d'exilés douloureux tels le romancier algérien Mohammed Dib, ou le Guinéen Camara Daye.

Le destin et l'œuvre de Jules Supervielle sont un exemple d'un exil subi et assumé, à partir d'une enfance d'orphelin à cheval entre l'Uruguay et la France, et de la difficulté à quitter sa langue maternelle, mais aussi de la réussite de son entrée dans notre langue. Il avait perdu ses parents uruguayens à huit ans et a longtemps balancé entre les langues et les cultures espagnole et française. Il a, nous dit-il, éprouvé « la peur de la folie », avant d'acquiescer la maîtrise du français – au point de prétendre qu'il « se tait en français » – et il a atteint à la connaissance familière de notre poésie, à travers les œuvres de Mallarmé, Nerval, puis Lautréamont ; celui-ci, né en Uruguay, avait connu la même expérience de l'exil en France. Au travers de ces poètes, et grâce à eux, Supervielle a réussi à dominer ses fantasmes et a coulé l'irrationnel dans notre langue, dans une langue sobre, claire, rigoureuse, parfumée d'humour délicat. Quand il a prétendu que désormais il se tait en français, on peut le classer finalement dans les exilés heureux.

Un autre exilé heureux, le peintre, écrivain et parolier Serge Rezvani est d'origine iranienne et russe. Arrivé en France à un an, en 1929, son intégration s'est opérée sans problème, son activité est riche et diverse, et son succès comme romancier, comme auteur et interprète de chansons est considérable. Au contraire, on découvre dans l'extrême du dramatique le témoignage également familial de Georges Perec, fils de juifs polonais émigrés en France ; dans un volume où s'entrelacent souvenirs et fiction, *W ou le souvenir d'enfance*, il dit écrire pour exprimer la « marque

indélébile » qu'ont laissée en lui ses parents, l'un mort à la guerre en 1940 sous l'uniforme français, l'autre, sa mère, succombant au camp d'Auschwitz : « *L'écriture est le souvenir de leur mort et l'affirmation de ma vie* ». Il est l'auteur de cette sorte de pari un peu fou, d'écrire tout un livre, *La Disparition*, sans utiliser la lettre la plus fréquente en français, la lettre e ! Ce qui suppose une maîtrise exceptionnelle de notre langue ! Sans doute peut-on lire dans ce record une façon de prouver, de se prouver son intégration totale à notre culture.

Parmi tous les exilés de l'époque contemporaine, la réponse de Jorge Semprun sur les motivations de son choix est très significative : « *On me dira que j'y avais été contraint par les circonstances de l'exil, du déracinement. Ce qui n'est vrai qu'en partie, en toute petite partie. Combien d'Espagnols ont refusé la langue de l'exil ? [...] Pour ma part, j'avais choisi le français, langue d'exil, comme une autre langue maternelle, originnaire. Je m'étais choisi de nouvelles origines. J'avais fait de l'exil une patrie.* »

Ajoutons à ce panorama trop rapide et incomplet la présence d'un Chinois qui a quitté la Chine après les événements de la place Tiananmen et a reçu le prix Nobel en 2000, Gao Xinjiang. Il vit depuis 1988 à Paris. Ses livres, dont certains sont écrits directement en français, sont édités en France, et en éditions de poche. Son cas est exemplaire, car il a pris le soin de superviser la traduction française de son grand roman, *La Montagne de l'âme*, d'abord écrit en chinois : et il a traduit plusieurs œuvres de notre littérature en chinois, et composé en français des textes pour le théâtre. Il envisage d'écrire un roman sur Paris et il déclare avoir « *une passion pour la langue française, si sensuelle.* » Il est citoyen français depuis 1997. Il veut écrire pour la dignité de l'homme, travailler à « *une littérature de fuite, une littérature de sauvegarde spirituelle* ».

Autre catégorie à introduire dans un classement historique : les rescapés des camps de concentration qui disent avoir choisi la langue française par *reconnaissance* pour l'appui qu'ils ont trouvé en France, au sortir des camps d'extermination nazis. L'un d'eux aurait aussi bien pu écrire en yiddish, en hébreu ou en anglais : il a choisi le français. C'est un juif hongrois, qui avait dix-sept ans à sa libération et qui vit aujourd'hui à New-York : Elie Wiesel. Il n'est pas le seul francographe vivant à l'étranger : c'est le cas d'un Irakien israélite, Naïm Cattan, qui vit au Québec, comme la Chinoise Yin Cheng et la Japonaise Ali Shimazaki. Notons que certains émigrés francographes ont choisi de prendre la citoyenneté française : Ionesco, Todorov, Kundera, le Cubain Eduardo Manet, et le Chinois Gao Xinjuang. Si bien qu'on ne peut plus parler exactement de francographes, mais d'ex-francographes.

Le livre de Pascale Casanova, *La République mondiale des lettres* (éd. du Seuil, 1999), par sa thèse principale, nous achemine vers ce qu'il présente comme des *francographes de contrainte et de mystification*. En effet, dans un livre très dense, un peu touffu, partial, mais que je vous recommande, il est constamment fait état de la puissance dominante de notre langue, de ce « centre » de la République mondiale des Lettres qu'est Paris, et de la domination qu'il exerce parce que, contrairement à Londres ou Lisbonne pour les espaces anglophone ou portugais, il est sans rival. Bruxelles ne fait, dit-elle un peu rapidement, que rivaliser temporairement avec Paris comme « *centre de ralliement des avant-gardes refusées par les grandes capitales européennes* ». Ainsi, la reconnaissance d'une œuvre comme « littéraire » et consacrée comme « universelle », n'est que sa « parisianisation ». Les écrivains des anciens pays colonisés sont – et ici Casanova cite une formule d'un personnage algérien très connu, Jean

Amrouche, lui-même francographe – « *tenus d'user de cette langue qu'on vous a prêtée, mais dont vous n'êtes que l'usufruitier et non pas le propriétaire légitime* ». Très souvent, les usagers de la langue française appartenant à des peuples ex-colonisés ou à des petits peuples sans patrimoine culturel propre ou seulement oral, sont considérés comme des *traîtres* par leurs compatriotes. C'est du moins ce que l'auteur affirme sans songer à le prouver. Autre point discutable : l'assimilation faite par l'auteur entre l'attribution des prix littéraires et une volonté de marquer la domination de Paris et de la France sur ses anciens colonisés. Dans sa préface de la réédition de 2008, l'auteur avoue qu'il a travaillé en « généralisant à la façon d'une vue d'avion ». C'est cela qu'on doit lui reprocher. Ce qui reste intéressant dans ce livre, qui reste marqué par la traque du néo-colonialisme culturel, anglais, mais surtout français, c'est, face à ce qu'il appelle en vrac « *l'ordre esthétique, grammatical, politique, social, colonial, etc.* » – dégustons ce etc. – c'est la description des efforts pour s'en affranchir de quelques rares écrivains issus de « petites langues ». Il est instructif de voir l'auteur développer l'histoire de la littérature irlandaise s'affranchissant de la tutelle anglaise, grâce à Joyce et à Beckett.

Pour expliquer ce parti pris de mettre surtout en relief la francographie de contrainte, on peut faire état de certaines déclarations de responsables politiques des anciens pays colonisés. Ainsi, M. Ratsiraka, un dirigeant malgache pourtant très hostile à la francophonie institutionnelle, a déclaré en 1985 : « *Langue de communication internationale, le français, qu'on le veuille ou non, fait partie de notre patrimoine culturel* », et son ministre de l'Éducation nationale, M. Rakotoniana, a déclaré dans le même esprit que « *la réhabilitation de l'étude du français [...] est une question d'intérêt, non de sentiment* ».

Pour ne pas multiplier les mentions partielles de cas singuliers, je vais me contenter maintenant de classer les francographes selon leur motivation principale. Nous venons de rencontrer les francographes de contrainte, mais il y a parmi eux des **francographes de revanche**, que Casanova a oubliés parce que cela ne nourrit pas sa thèse, et dont nous reparlerons. Restent les francographes dont les motivations dépassent largement les analyses de son ouvrage, trop prompt à simplifier, et trop peu attentif aux déclarations des intéressés. Or c'est cela qui nous fait rencontrer la réalité de ces écrivains, témoignages parfois émouvants en même temps que significatifs, par leur besoin d'écrire, et par le choix du français comme langue d'expression. On apprend en même temps beaucoup, au travers de ces témoignages, sur les qualités qui sont appréciées dans notre langue.

Nouveau venu dans la francographie, Vassilis Alexakis, un écrivain grec qui a reçu en 2007 le grand prix du roman de l'Académie française, dit écrire « *pour multiplier les espaces de [sa] vie.* » Mais il écrit ces mots en français. Il a d'abord écrit ses romans en français avant de revenir à sa langue maternelle ; mais il a expliqué qu'« *il est plus facile de faire de l'humour en français* ». Un Russe francographe, Andrei Makine, dit que sa vocation d'écrivain est née du désir « *d'apprendre à préserver l'éternité dans la routine des gestes quotidiens* ». Il dit vivre pour « *ces instants renaissants sur une feuille* », et précise qu'il veut surtout faire revivre sa grand'mère française et sa langue... grand'maternelle. Voyez son récent livre de souvenirs, *La musique d'une vie*.

On peut distinguer en effet les **francographes familiaux**, dont la mère était française (le Roumain Ionesco, le Panaméen René de Obaldia, le Mauricien Le Clézio, prix Nobel 2008, dont le père était anglais).

Le témoignage d'un professeur britannique, Michael Edwards, paru dans *Le Nouvel Observateur* du 14 août 2008, relève aussi de la francographie familiale, par son

mariage avec une Française, mais qui tient aussi de divers autres motifs que nous retrouverons plus loin :

« J'ai lutté longtemps contre le désir d'écrire en français. J'ai commencé par des livres en prose, puis petit à petit j'ai écrit des poèmes en français, au moment où la langue avait pris pour moi une dimension affective à cause de ma femme, de mes amis, de mes multiples séjours, de l'amour des Français, des paysages, des villes de France. Jusqu'au jour où Yves Bonnefoy m'a proposé de donner des cours au collège de France. »

Il a désormais la double nationalité, et écrit ses poèmes soit en anglais, soit en français.

À ces francographes familiaux, ajoutons José-Maria de Hérédia et mentionnons le cas particulier du francographe américain Jonathan Littell, auteur du grand succès, *Les Bienveillantes*, prix Goncourt 2006, dont nous en reparlerons.

À distinguer le plus souvent des francographes de contrainte, il faut mentionner les **francographes de formation**, d'éducation, parmi lesquels on peut citer la Russe Maria Bashkirtseev et le poète Apollinaire. Mais il faut mettre en relief le cas des écrivains femmes d'origine kabyle, dont la langue berbère est étouffée, choisissant le français parce qu'elles ne veulent pas se soumettre à l'arabe des hommes et des autorités : il s'agit de Jeanne Benameur et d'Assia Djébar. Écoutons-les, ce sont des femmes libres : Assia Djébar a déclaré, lors de sa réception à l'Académie française en 2005 : *« La langue française est ma maison »*. Assia Djébar et Jeanne Benameur, toutes deux « habitent » notre langue. La seconde a fort nettement traduit la place, pour ces femmes, de l'usage du français :

J'ai entendu la musique de mon père. J'ai entendu la musique de ma mère.

C'étaient musiques étrangères l'une à l'autre. Ils se mêlent en moi.

C'est cela être la fille de. Je suis leur fille. Je marche. Entre les deux.

Et juchée sur les mots, cherchant petite place où vivre. J'avance.

J'habite mieux le vent que les maisons. J'ai appris à habiter

le souffle de ma bouche. Cela s'appelle habiter une langue. C'est un asile sûr.

Celui où je me sens vêtue.

On devine entre ces mots la tension intime qu'elle a dû vivre, comme avançant en équilibre sur un fil. La première, Djébar, a protesté contre le silence imposé aux femmes par le gouvernement algérien dans les années 1990. Elle a grandi entre trois langues : le berbère, l'arabe dialectal, et le français. Puisque le berbère est étouffé et que l'arabe officiel est la langue des hommes, elle se tourne vers le français : *« J'ai le désir d'enseigner cette langue de l'ombre qu'est l'arabe des femmes. »* dit-elle. Elle l'a fait magnifiquement dans un texte récent, *Oran, langue morte* (1997), mais en français.

Mais surtout on ne peut pas réduire à des francographes de contrainte les francographes qui furent d'abord de formation, mais ont choisi librement de devenir des **francographes de revanche** : même s'ils ont dû subir, enfants, l'apprentissage de notre langue, ils l'ont choisie sans contrainte pour exprimer leur indépendance d'esprit ; précisément ils l'utilisent comme « une prise de guerre » pour dénoncer la colonisation ou l'esclavage, et parfois les missions chrétiennes venues d'Occident. Le romancier camerounais Mongo Béti a eu maille à partir avec les autorités de son pays pour son roman satirique *Le Pauvre Christ de Bomba* (1956), qui dénonce avec violence le monde missionnaire et colonial.

Certains critiques ont émis des réserves sur la francophonie, suspecte de néo-colonialisme. Pourtant le Maghreb et l'Afrique ont fourni à la littérature française

maint auteur qui apparaît comme rebelle à toute récupération. On trouve parmi ces écrivains de la revanche des romanciers algériens comme Kateb Yacine, déjà cité, ou Mouloud Feraoun, ou des poètes gabonais. Un poète malien, Ali Farka Touré, a abandonné la tradition orale de son pays et a choisi d'écrire en français, dit-il de façon piquante, « *par vengeance contre l'ardoise et le crayon* » ; mais il prétend avoir fait ce choix en toute indépendance. Kateb Yacine ou Mouloud Feraoun, qui ne sont pas tendres sur la valeur de la présence française en Algérie, ont conscience de leur libre choix. Dans les déclarations que Yacine a faites à l'orientaliste Jacques Berque, relevons ces justifications de son choix du français : « *Le français est notre butin de guerre* », et, plus complexe mais plus explicite : « *J'écris en français pour dire aux Français que je ne suis pas français* ».

Dans une *Anthologie des poètes gabonais d'expression française* (L'Harmattan 2001), Michel Misere-Kouka a placé des auteurs qui, dit-il, sont des hommes aux « gorges écorchées », aux « voix meurtries », qui ont réussi à sortir du « scaphandre de la peur ». Image qui symbolise bien, finalement, une récupération de sa liberté de choix. L'un d'entre eux, Moundjizou, a, dans un poème intitulé *Cris et révolte*, renouvelé les cris d'indignation et de colère du poète haïtien René Depestre dans son *Minerai noir* (1956), une diatribe sèche et dure contre l'esclavage dont voici le début du poème, qui justifie le titre :

*Quand la sueur de l'indien se trouva brusquement tarie par le soleil
Quand la frénésie de l'or draina au marché la dernière goutte de sang indien,
De sorte qu'il ne resta plus un seul indien aux alentours des mines d'or,
On se tourna vers le fleuve musculaire de l'Afrique pour assurer la relève du désespoir.
Alors commença la ruée vers l'inépuisable trésorerie de la chair noire
Alors commença la bousculade échevelée vers le rayonnant midi du corps noir
Et toute la terre retentit du vacarme des pioches dans l'épaisseur du minerai noir.*

Le premier recueil de Depestre, *Végétation de clarté*, a été saisi et brûlé par la police haïtienne, alors qu'il avait été édité à Paris par Pierre Seghers en 1951.

Les problèmes de la colonisation ont marqué également les œuvres si diverses du romancier ivoirien Ahmadou Kourouma (1927- mort à Lyon en 2003), des poètes martiniquais Aimé Césaire (1913-2008) et Édouard Glissant (né en 1928), et de l'œuvre la plus frappante de Kateb Yacine (1929-1989), son roman *Nedjma* (1956).

Mais il faut aussi mentionner les *francographes d'admiration*, attirés, nous disent-ils, l'un par le prestige de Balzac, un autre par la lecture des *Misérables* de Hugo, d'autres encore par Baudelaire, Valéry, les surréalistes, Camus – admiré du dramaturge Vinaver – ou, plus récemment, par Marguerite Duras citée comme référence par l'Égyptien Albert Cossery, par le Cubain Armand Godoy, le Congolais Alain Mackambou ou, tout récemment, la Sénégalaise Tatou Diome.

Relevons cette particularité : certains francographes possédaient une maîtrise de plusieurs langues, mais ont choisi d'écrire le français (le poète lithuanien Milosz, Elie Wiesel, la Chinoise Ying Chen qui parle chinois, russe, italien, anglais et français). Il faudrait créer pour eux la catégorie des *francographes de prédilection*, variante des francographes d'admiration.

Ce qui nous amène à parler des arguments avancés par ceux qui ont usé sans contrainte de notre langue, et qui l'aiment et l'admirent. Assia Djébar a dit avec délicatesse son goût pour « *les diaprures de la langue, de la belle langue – la transparente de Descartes, la pure et acérée de Racine, la virevoltante de Diderot et la somptueuse de Victor Hugo* ». Et des déclarations significatives mettent en relief la relation que certains ressentent

entre notre langue et *la discipline de la pensée* (Cioran et Jorge Semprun), ou *la clarté et la précision* (Aki Shimazaki), ou *surtout la liberté* (la Bulgare Julia Kristeva, la Slovène Brina Svit, le Roumain Ionesco, l'Afghan Atik Rahimi). On a vu aussi Alexakis mettre en avant l'usage plus facile, en français, de *l'humour*, attitude qu'on peut rapprocher de la liberté. Et si le surréalisme a attiré bien des poètes vers le français, c'est peut-être aussi parce qu'il était admiré comme un outil de libération esthétique et spirituelle. D'une façon plus ponctuelle, mais significative, notons que le poète germano-tchèque Rilke était plein d'admiration pour le mot « verger », et qu'il a choisi ce mot pour intituler un de ces recueils en français (paru en 1924). Un autre, le Libanais Georges Schéhadé, était charmé par le mot « azur », comme s'il oubliait son étymologie arabe, ou qu'il était sensible à retrouver ce mot adopté par notre langue !

Relevons encore la déclaration du grand linguiste Claude Hagège, juif tunisien privé sous Vichy de sa nationalité française et qui a tant fait pour la défense et l'illustration de notre langue : « *Le français est ma patrie et ma cuirasse* ».

Donnons cependant raison à Pascale Colonna quand elle rappelle que pendant longtemps, à l'époque de Voltaire et de Rivarol, la place de la langue française comme moyen de communication en Europe, puis dans l'espace francophone africain au XIX^e et XX^e siècles, a été un avantage précieux pour trouver un éditeur et se constituer un public. Il serait naïf de négliger cet aspect de contrainte économique que subissent plus qu'ils ne choisissent en toute sérénité certains francographes. Sans que j'aie trouvé trace de cette contrainte, on ne peut en exclure le rôle chez les étrangers de pays mal outillés en ce domaine. Mais cela n'explique pas le choix de l'Argentin Hector Bianciotti, ni celui des Chinois François Cheng et Gao Xinjiang, évoqués plus haut.

Certains pays européens ont fourni beaucoup d'écrivains à la littérature française : à côté de la Roumanie de Panaït Istrati, d'Ionesco et de Cioran., il est juste de faire une part privilégiée à la Grèce. Rappelons seulement, après les poètes Jean Moréas (1856-1910) et Anna de Noailles, née Brancovan (1876-1933), la princesse Bibesco (1886-1973), romancière et riche en amitiés littéraires dans le Tout-Paris de l'époque de Marcel Proust. Plus près de nous, installé en France depuis 1968, Vassilis Alexakis, qui vient de publier en français une autobiographie, *Paris-Athènes*, qui fait récit de ses allers-retours France-Grèce depuis vingt-cinq ans, et a reçu le Grand Prix du roman de l'Académie française pour 2008. Ajoutons le philosophe Cornelius Castoriadis, installé en France depuis 1946.

On pourrait aussi saluer les francographes égyptiens : Taha Hussein, Tewfik Al-Hakim, Albert Cossery, Georges Henein, ou Edmond Jabès, et tout récemment redécouvert, Ahmed Rassim, écrivant une partie de ses poèmes en français parce que sa poésie en arabe n'est pas conforme aux règles traditionnelles : « *La langue dont je me sers est étrangère aux gens de mon pays* », constate-t-il. Et l'on retrouve, au coin de cette confidence, la France et le français comme pays et langue de la liberté. Il est significatif que soit un francographe l'islamologue Malek Chebel, qui prône, dans son enseignement, un Islam ouvert sur l'autonomie des personnes, et qui a publié un *Manifeste pour un Islam des Lumières*.

Si l'on peut admettre la notion de contrainte économique pour les auteurs, saluons, au passage, les éditeurs qui ont accueilli ces auteurs et ont publié des œuvres qui n'étaient pas toutes assurées de faire un succès financier. D'autre part, en Europe, le fait que la liberté d'expression était plus grande chez nous, même avant la Révolution, même après l'arrivée au pouvoir de Napoléon I^{er}, a pu influencer sur bien des

choix. Parmi tant d'exilés du XX^e siècle, pour des raisons politiques ou raciales, citons le Bulgare Tsvetan Todorov (né en 1939 et venu en France en 1963 pour y faire ses études), essayiste auteur d'une remarquable étude sur la littérature fantastique, l'historien russe de l'antisémitisme Léon Poliakov, ou le Tchèque Milan Kundera, qui, sous l'occupation russe, a dit que « seuls les Français [me] soutenaient alors » ; en effet, il avait été soutenu en particulier par l'éditeur Claude Gallimard, et il a confié un jour : « En France, j'ai éprouvé l'inoubliable sensation de renaître. Après une pause de six ans, je suis revenu, timidement, à la littérature. Ma femme, alors, me répétait : la France, c'est ton deuxième pays natal ».

Hector Bianciotti fut élu à l'Académie française en 1997. Argentin d'origine piémontaise, il eût pu choisir, d'après ses origines familiales, et préférer pour son œuvre l'espagnol ou l'italien, qui ne sont pas des langues rares ou pauvres de références culturelles ! Mais à quinze ans, il fut fasciné par la poésie de Paul Valéry, venue d'un pays, a-t-il dit lors de sa réception sous la coupole, où « dire la France » c'était « dire la culture ». Également élu à l'Académie française, qui a tardivement, mais résolument, ouvert très large son horizon, on rencontre le Chinois François Cheng, qui a donné chez Desclée de Brouwer un ouvrage dont le titre dit tout : *Une passion pour la langue française* (2002). D'origine égyptienne comme Georges Henein, Albert Cossery est venu vivre et écrire en France par admiration pour Balzac. En revanche, notons que le premier, Henein, comme quelques autres francographes, a été attiré vers la France et le français par le surréalisme, dont il a été l'introducteur en Égypte.

Pour le domaine de la poésie, signalons que deux poètes ont tenu à rassembler une anthologie de poètes africains de langue française : le premier et le plus célèbre est Léopold Sédar Senghor, qui a publié en 1948 une *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* ; le second, J.-B. Tati-Loutard, moins prestigieux, mais honorable poète, a chanté la nature congolaise et la mer, mais aussi la compassion pour les hommes souffrants ; il a donné en prose des *Chroniques congolaises* en 1974, et en 1977 une *Anthologie de la littérature congolaise d'expression française*, rééditée chez Hatier en 2003.

Comme lieux de contact et de diffusion favorable à la langue et à la culture français, mentionnons entre beaucoup d'autres les établissements du Liban, d'où provient la poétesse Andrée Chedid, et le lycée français créé à Kaboul, pour l'afghan Atiq Rahimi. Sous des formulations diverses, nombre de francographes ont mis en avant comme lui l'accord entre l'écriture en français et le sentiment d'être libéré. Atiq Rahimi déclare à propos de ses romans écrits en français : « Il m'était difficile – je ne sais pourquoi – d'aborder ces sujets importants, tabous, dans ma langue maternelle. La langue française m'a donné la possibilité de m'exprimer avec une certaine liberté. » L'auteur slovène Brina Svit a l'impression de s'émanciper, « de ne devoir rien à personne. Le français m'a apporté une liberté, une franchise ». Je pense que la découverte des écrivains du XVIII^e siècle, mais aussi de Molière, de Victor Hugo, de Rimbaud, dans le cours de leurs études a joué un rôle déterminant pour établir cette image de la France et de sa culture. Qui pourrait renier cet aspect de notre héritage ? Ce n'est pas de la propagande, ni une image truquée.

Pour revenir à nos outils de prestige attirant des jeunes étrangers, on remarquera que, dans l'annuaire de l'École Normale supérieure, ressortent Senghor et la romancière Assia Djebar qui y figure sous son nom kabyle : Fatma Imalhayène ; on pourrait relever quelques autres noms d'élèves étrangers, mais chacun devrait faire l'objet de vérifications que je n'ai pas eu le temps de mener, et beaucoup, entrés comme élèves associés sans passer le concours, ne figurent pas sur ces listes, par

exemple le fils de l'écrivain égyptien Taha Hussein, que j'ai connu alors qu'il préparait, rue d'Ulm, une thèse sur l'influence des *Mille et une nuits* sur notre littérature française.

Des cas complexes sont à prendre en compte, dans les cas d'écrivains qui sont en situation instable, ou volontaire, entre l'écriture en français, et le maintien de relations avec leur langue maternelle. Là encore, Casanova ne veut voir dans ce bilinguisme qu'une preuve de la domination issue de la période coloniale. Mais il faut y regarder de plus près. Ainsi, un poète malgache, Jean Joseph Rabearivelo, qui a aidé à faire connaître dans son pays les grands poètes français du XIX^e et du XX^e siècle – il a traduit Valéry en malgache ! –, a publié des recueils de poèmes en français, dont un porte ce titre très symbolique, *Traduit de la nuit*, avec le sous-titre : poèmes traduits du hova par l'auteur. J'admets que ce cas peut être jugé ambivalent, mais il reste très analogue à ces autres cas déjà évoqués comme des *francographes d'admiration*. De même pour l'Algérien Rachid Boudjedra, qui passe de l'arabe au français, mais déclare, révélant avec beaucoup de lucidité comment aisément se mélangent, sans s'exclure, les motifs des francographes : « *J'écrivais en français quand j'étais en France parce que je n'aurais pas eu d'éditeur autrement. Franchement, je vous le dis carrément, cette langue je l'aime beaucoup, cette langue française m'a rendu énormément de services. J'ai quand même écrit six romans avec et j'ai quand même eu une réputation internationale et j'ai été traduit dans une quinzaine de pays grâce à cette langue.* »

Ce témoignage fait surgir la façon dont peut se mêler la *francographie de contrainte*, celle de *reconnaissance* et celle d'*admiration*. Cet auteur qui est revenu à l'arabe surveille les traductions de ses œuvres en français, parce que, dit-il, « il faut que cela soit du Boudjedra comme à l'époque où j'écrivais en français. » On ne peut pas prétendre que son usage du français ait fait de lui un « aliéné » de la culture française. D'ailleurs, Casanova souligne au passage l'admiration de Boudjedra pour Faulkner, lequel dut son succès à Sartre et à Paris.

Pour finir ce parcours, je voudrais attirer votre attention sur un phénomène linguistique qui concerne encore notre langue. Il s'agit de ce que l'on appelle depuis peu la « créolisation ». Plutôt que de voir là un abâtardissement de notre langue, il convient d'en saisir les virtualités positives. En effet, si certains soutiens de ce mouvement ne sont pas sans liens avec ceux qui veulent en faire une revanche sur l'esclavage, milieu de naissance de la langue créole, en réaction à la domination de l'Occident, il est important là encore de ne pas trancher trop brutalement. Certes, les tenants de la créolisation, dont les plus connus sont Glissant et Chamoiseau, admettent que leur volonté d'ouverture au monde tient encore de la volonté française de cultiver la valeur d'*universalité*, mais ils préfèrent parler plutôt de « *Diversalité* », voyant plus de solidarité et de respect mutuel dans le « *diversel* » que dans l'*universel* trop marqué par la culture parisienne. Mais regardons de plus près la position de ces champions de la créolisation. Glissant vient de commenter dans *Le Monde* du 11 mai 2007 son livre *Mémoire des esclavages*, où il salue l'évolution actuelle des langues créoles nées de l'esclavage comme « *un événement dans l'histoire des relations entre humanités* ». Or il souhaite que dans ce qu'il appelle joliment la « *voltige des langues* », le créole reste en relations avec le français : « *Il me semble que la langue française qui a essaimé plutôt qu'elle ne s'est concentrée, dans les Amériques et ailleurs dans le monde, n'est pas mal placée pour entrer dans ces voltiges.* »

Ces considérations sur les langues créoles sont un motif de refuser le déclinisme à la mode en face de la langue et de la place de la France dans le monde. Et soyons reconnaissants à ces éditeurs qui ont soutenu la parution des ouvrages des

écrivains francographes, en particulier L'Harmattan, Gallimard, et le poète-éditeur Pierre Seghers pour son rôle de passeur pour les poètes étrangers, francographes comme l'Égyptien Jabès, ou non, invités à participer à notre culture par les traducteurs comme les poètes Pessoa portugais et le Chilien Neruda. Il resterait à évoquer, à l'inverse, l'ouverture de l'édition, de la critique, et des lecteurs français aux œuvres étrangères : cela dit pour récuser une image dominatrice et égoïste de notre pays. Mais cela ne peut être évoqué à la sauvette. L'urgence est plutôt dans la chasse au pessimisme ambiant.

Souhaitons la réussite des réformes récentes dans la gestion de l'Alliance française et des services culturels dépendant des Affaires étrangères, unifiés en un établissement unique, *Culturfrance*, sous la direction d'Olivier Poivre d'Armor.

Et réjouissons-nous sans scrupules de voir les jurys de prix littéraires – Goncourt, Médicis, l'Académie Française – être de plus en plus souvent amenés à distinguer certains de ces auteurs, du Marocain Tahar Ben Jelloun au grec Vassilis Alexakis, ou à l'Afghan Rahimi. Que ce soit de la récupération néo-colonialiste ne paraît pas tellement crédible, surtout dans ces derniers cas, pas plus que dans les cas de francographes égyptiens ou chinois, ou en 2006 du prix Goncourt et du prix de l'Académie française à l'Américain Jonathan Littel, auteur des *Bienveillantes*. Celui-ci peut être classé parmi les *francographes de formation*, car il a fait toutes ses études secondaires – jusqu'au baccalauréat compris – dans un lycée parisien ; mais il l'est aussi par choix libre de notre langue, puisqu'il a entrepris la rédaction de son gros ouvrage en français au retour d'une formation universitaire dans son pays d'origine, à l'université de Yale. Il maîtrise pleinement notre langue comme le démontre aussi l'épaisseur de son ouvrage (un millier de pages) qui, depuis le français, a déjà été traduit en une trentaine de langues. Ce n'est pas le premier Américain qui vienne à la francophonie, mais s'il parle, dans les interviews nombreuses qu'il a données, un français aussi solide et fluide que dans son écriture, attendons la suite de son œuvre. Il vit en ce moment à Barcelone, et c'est le consul dans cette ville qui lui a appris qu'on lui accordait la nationalité française (d'abord refusée pour des raisons administratives), et qui a reçu son acceptation. Cependant, devenu citoyen français, et non plus écrivain étranger, il ne pourra donc plus être considéré désormais comme francographe.

Un autre cas limite mérite qu'on le signale. Est née à Paris en 1959 Yasmina Reza, née d'un ingénieur russe d'origine iranienne et d'une violoniste hongroise venue en France pour fuir la dictature soviétique. Francographe de formation, mais française par la naissance, donc échappant à notre propos, elle mérite cependant qu'on évoque sa participation à la vie et au prestige de notre langue, car cette Yasmina Reza, que certains d'entre vous ont peut-être pu voir au cinéma, est écrivain, dramaturge à succès (deux *Molière* déjà), cinéaste, et actrice, a des œuvres traduites en trente-cinq langues, à partir du français dans lequel elles sont écrites.

Je pourrai terminer en citant à nouveau Emil Cioran : « *On n'habite pas un pays. On habite une langue.* » Ce qu'aussi l'Algérienne kabyle Assia Djebar a exprimé à peine différemment quand elle a déclaré lors de sa réception à l'Académie française que la langue française était sa « *maison* ». Quant à Ying Chen, elle a écrit ses œuvres en français parce que, dit-elle, « *il faut que j'habite aussi les mots* ».

Mais je préfère terminer en citant, à l'encontre de la position de Pascale Casanova, la romancière sénégalaise Fatou Diome, francographe elle aussi, qui refuse de jouer à la victime de la colonisation et déclare, échappant à nos classifications comme à toute récupération idéologique : « *Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir* ».

2 juin 2009

Résumé de la communication de notre confrère Alain GOUTELLE
Membre correspondant

EDWARD HOPPER (1882-1967)
UN REGARD MÉLANCOLIQUE SUR LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

Édouard Hopper (1882-1967) apparaît au début du XX^e siècle à un moment critique de l'histoire de la peinture américaine, juste au moment où explose la peinture abstraite avec trois personnages principaux : De Kooning (1904-1997), Pollock (1912-1956), le plus radical, enfin Rothko (1903-1970), le plus sensible.

La biographie de Hopper montre qu'il voyagea peu, seulement en France et en Espagne. Il se maria tard, à 42 ans, sa notoriété débuta à 51 ans. À 80 ans, il fut couvert de prix et d'expositions avant de décéder à 84 ans. Le personnage était réservé, énigmatique, intellectuel et solitaire.

L'étude de son œuvre comporte plusieurs chapitres :

- **L'influence française,**
- **Les nus féminins,**
- **La campagne américaine** où déjà les personnages apparaissent indifférents et solitaires,
- **La ville américaine** dont il s'est efforcé de montrer l'aspect mélancolique parfois triste, toujours solitaire,
- **Les derniers tableaux** où l'œuvre s'épure pour ne laisser place qu'à la lumière et à l'aspect transitoire de l'existence.

*Texte complet, ainsi que les illustrations,
conservés dans les archives de l'Académie*

22 septembre 2009

Résumé de la communication de notre confrère Claude JEAN-BLAIN

FÉLIX ET FANNY MENDELSSOHN
dans le cadre familial

Il y a 200 ans, le 2 février 1809, naissait Félix Mendelssohn-Bartholdy, dernier des musiciens classiques ou premier des romantiques selon la conception des musicologues.

Si Mozart doit à son père Léopold, pédagogue éminent et musicien cultivé, l'essentiel de sa formation générale et musicale, Félix Mendelssohn doit beaucoup à sa famille, qui fut un cadre exceptionnel où son génie musical put éclore et se développer. Cultivée, ouverte sur le monde, chaleureuse et, ce qui ne gêne rien, riche, cette famille lui assura une formation à la fois générale et musicale de premier ordre et lui permit ultérieurement de se consacrer entièrement à sa carrière. Les parents du jeune Félix eurent à cœur de lui trouver les meilleurs guides pour développer ses talents, qu'il exerçait dans des domaines aussi divers que la musique, la peinture, la littérature. Son père Abraham le fit voyager dès son plus jeune âge dans toute l'Europe. Il devient ainsi à douze ans le visiteur chéri de Goethe à Weimar.

Ultérieurement, la « maison » Mendelssohn connut et reçut dans le cercle familial les musiciens célèbres de l'époque, parmi lesquels il faut citer le grand pianiste Ignace Moscheles ami de Beethoven, Paganini, Carl Maria von Weber, qui firent chez les Mendelssohn à Berlin des séjours de plusieurs mois, et les plus grands esprits du temps, le poète allemand Heinrich Heine, le philosophe Hegel, le plus célèbre explorateur et géographe de son époque Alexander von Humboldt et, bien sûr, le maître de Félix, Karl Friedrich Zelter, excellent musicien malgré ses idées étroites et surannées sur la musique de son temps, ami de Goethe. et organisateur des festivités musicales chez le grand écrivain...

Un autre aspect capital de la vie familiale de Mendelssohn, fut la relation à la fois fusionnelle et contradictoire qu'il eut avec sa sœur Fanny, aussi douée que lui sur le plan musical, mais qui ne put, face aux conventions sociales de l'époque, exprimer son talent que d'une façon restreinte, en organisant dans le cadre familial des concerts auxquels elle participait comme pianiste virtuose, chef de chœur et compositrice. Elle fut admirée et protégée par son frère qui, cependant, l'étouffa quelque peu en lui interdisant, à la suite de son père Abraham, une carrière publique et la publication de ses œuvres. Ce ne fut que vers la fin de sa courte vie que Félix l'autorisa à publier les œuvres qu'elle avait composées précédemment, selon ses propres termes, « pour le tiroir ».

Pas de texte complet

27 janvier 2009

Communication de notre confrère Michel LAFERRERE

L'INDUSTRIE LYONNAISE ET RÉGIONALE DANS LA GRANDE GUERRE

Pour commémorer le 90^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le musée Militaire de Lyon a organisé en 2008 une exposition sur *Lyon et sa région dans la Grande Guerre*, avec pour thème *L'Arrière a tenu*.

Il ne s'agissait donc pas de raconter les opérations militaires que personne ne peut oublier puisque, pendant quatre ans, 10 600 Lyonnais furent tués sur le front. Il fallait plus précisément évaluer l'effort consenti par la ville et sa région dans la bataille économique engagée à l'Arrière.

Mais cet objectif était difficile à atteindre compte tenu de l'ampleur du sujet et de la dispersion des études et des documents. Les responsables du musée ont donc décidé de faire appel à des spécialistes de cette période de l'histoire de France, travaillant dans les universités, les bibliothèques, les services d'archives, les organismes culturels publics et privés. Ainsi les panneaux concernant plus particulièrement l'industrie ont été élaborés par des bénévoles de la fondation Berliet, de l'université Jean Moulin, du musée Ampère et de l'Électricité, de la Société lyonnaise d'histoire de l'Aviation.

Après une introduction expliquant comment l'Arrière est devenu l'une des préoccupations majeures des dirigeants des deux principaux belligérants, sera abordé le problème français en retenant cinq secteurs d'activité : *les munitions, les gaz toxiques, l'aéronautique, la radiotélégraphie, les camions automobiles*.

Introduction

Durant les décennies qui ont précédé 1914, les états-majors français et allemand prévoyaient une guerre courte, avec des armées nombreuses qui emporteraient rapidement la décision par de vigoureuses offensives. Les plans de mobilisation générale concernaient donc essentiellement le regroupement et le transport des hommes.

Or, dès le début des hostilités, les choses prirent un cours très différent. Après la bataille des frontières, perdue par les armées françaises, Joffre, les 6 et 7 septembre, bloqua l'invasion allemande sur la Marne, imposant à von Klück un recul sur l'Aisne. Mais faute de munitions, en obus de 75 notamment, il ne put exploiter sa victoire par une contre-offensive qui aurait permis de récupérer les départements envahis du Nord, du Pas-de-Calais et de la Moselle. Pour d'autres motifs, les généraux allemands n'avaient pas non plus les moyens d'emporter la décision. Les armées s'engagèrent alors dans une course à la mer et creusèrent un réseau de tranchées étiré sur plus de 750 km, depuis la Flandre jusqu'à la frontière suisse. C'était la fin imprévue d'une guerre de mouvement et la perspective immédiate d'une guerre d'usure, dévoreuse d'hommes et de matériel.

Dans un tout autre contexte géographique et dans une situation militaire analogue, la guerre de Sécession des États-Unis, qui fit 617 000 morts de 1861 à 1865, avait montré que la victoire fut acquise par les États du Nord qui détenaient la

puissance industrielle. On considère ce gigantesque conflit comme la première guerre industrielle de l'histoire. S'ils avaient tenu compte de ce précédent dans la préparation des plans d'une guerre européenne, les états-majors des armées auraient dû jumeler la mobilisation générale des combattants et une mobilisation industrielle, celle du personnel des usines et des ateliers. Ce ne fut pas le cas. Pour reprendre l'expression d'un historien de cette tragédie : « *L'Allemagne, la France, deux grands pays industriels s'en vont en guerre sans l'avoir vraiment préparée.* »

Surgirent alors des hommes qui n'appartenaient ni aux milieux dirigeants de l'armée, ni à ceux de la haute administration. Ils contribuèrent à résoudre les problèmes économiques et techniques posés par cette guerre nouvelle.

À Berlin, ce fut Walther Rathenau, jeune industriel d'origine juive, fils du fondateur de l'AEG (*Allgemeine Elektrizitäts Gesellschaft*), un omnium de l'électricité déjà puissant. Il connaissait les possibilités de l'industrie allemande, mais il savait aussi qu'elle ne disposait pas sur le territoire national de toutes les matières premières indispensables en temps de guerre. Dès le 13 août 1914, il obtenait du gouvernement impérial, alerté par le général Falkenhayn, la création d'un organisme central de contrôle et de distribution qu'il organisa avec des administrateurs et des ingénieurs d'AEG et de Siemens. Cette structure brisa les tentatives de spéculation et atténua les effets du blocus maritime appliqué par les Alliés. L'industrie allemande eut le temps de s'adapter. Ainsi, la synthèse de l'ammoniac, réalisée par le chimiste Fritz Haber, rendit inutiles les importations de nitrates du Chili.

À Paris, Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, appelait dans son cabinet deux hommes différents : Albert Thomas, professeur d'histoire, ancien élève de l'École Normale Supérieure, député socialiste ; Louis Loucheur, industriel, ancien élève de l'École Polytechnique, fondateur de la société de l'Éclairage Électrique. Ils prirent immédiatement des mesures pour accélérer la production de munitions d'artillerie, et firent adopter par Millerand au début de 1915 un décret de mobilisation totale de l'industrie nationale. Dans l'ambiance politique de l'Union Sacrée, cette équipe fut maintenue jusqu'en septembre 1917, ce qui facilita les rapports entre les autorités civiles et militaires au sujet des fabrications de guerre.

La réponse de Lyon et de sa région aux mesures gouvernementales fut dans l'ensemble rapide et efficace.

La ville était à la fois éloignée de la zone des combats et bien reliée avec elle et avec la capitale par le réseau des voies ferrées. Dès les premiers jours du conflit, elle put accueillir de grandes entreprises industrielles menacées par l'armée allemande. Les ateliers Renault de moteurs d'avions trouvèrent refuge dans l'usine Rochet-Schneider récemment construite à Monplaisir. La Société de Delle, spécialiste de matériel électrique, quitta le territoire de Belfort pour s'installer à Villeurbanne, non loin de la compagnie Electro-Mécanique qui s'était décentralisée quelques années plus tôt.

Lyon et sa région détenaient aussi une expérience industrielle textile, métallurgique et chimique, récemment enrichie dans des secteurs innovants : l'électricité, l'automobile, la chimie organique, la pharmacie, la photographie. Cette expérience résultait de l'attention portée à la formation des techniciens et des ingénieurs au XIX^e siècle. L'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne date de 1816. L'institut d'Électrotechnique de Grenoble fut créé en 1898, bientôt rejoint par une école de Papeterie, un institut d'Électrometallurgie, puis une école d'Hydraulique. À Lyon, la fameuse école de La Martinière, fondée en 1826, et l'école Centrale lyonnaise en 1857, furent les pépinières de chefs d'entreprise. Après l'échec

de *La Fuchsine*, l'une des premières entreprises mondiales de colorants artificiels, la faculté des Sciences obtenait en 1876 une chaire de Chimie industrielle : son premier titulaire, Jules Raulin, créait, en 1883, l'école de Chimie de Lyon qui délivrait un diplôme d'ingénieur chimiste.

Lyon et sa région disposaient d'un atout géographique important : la houille blanche. Sur le Rhône, à proximité immédiate de la ville, on avait inauguré, en 1902, la centrale hydroélectrique de Cusset, la plus puissante du monde à l'époque. Elle permit à de nombreuses usines grandes et petites d'abandonner la vapeur pour adopter l'électricité. Pendant toute la guerre, Lyon n'a pas connu de coupures de courant. Par ailleurs, la chaîne des Alpes représentait une énorme réserve de chutes d'eau en cours d'équipement.

Les industries lyonnaises et régionales ont donc pu intervenir pendant quatre ans dans de nombreux domaines, soit pour couvrir les besoins courants de la population, soit pour approvisionner en produits stratégiques le front tenu par les armées alliées.

Munitions et explosifs

Télégramme adressé le 9 septembre 1914 par le général Joffre au ministre de la Guerre : « *Vous demande prendre extrême urgence disposition pour ravitailler en munitions d'artillerie 75.* »

Cette pénurie de munitions est un épisode connu des historiens de la Grande Guerre. Il révèle la violence des combats du mois d'août qui ont fait 200 000 morts du côté français. On avait sous-estimé la consommation d'obus d'une armée en campagne, équipée du fameux canon de 75 à tir rapide. Or non seulement une partie des stocks se trouvaient dans les territoires occupés par les armées allemandes, mais les réserves éloignées étaient aussi très amoindries.

Pour surmonter cette crise il fallait résoudre deux problèmes : celui des obus et celui des explosifs. Le premier concerne l'industrie métallurgique, le second l'industrie chimique.

La métallurgie

Les délais étant trop courts pour produire de grandes quantités d'obus emboutis d'une seule pièce, Louis Renault, consulté par Millerand, proposa de fabriquer des obus de 75 en deux pièces assemblées par vissage. Ce procédé permettait de faire appel à des entreprises de toutes dimensions et d'utiliser de la main-d'œuvre peu qualifiée, féminine en particulier. Dès le 15 septembre, un marché de ce type était offert par l'Armée. Les entreprises lyonnaises de mécanique s'y intéressèrent, notamment celles du secteur automobile qui, en 1914, rassemblaient de 4 à 5 000 ouvriers produisant 4 000 véhicules environ sous seize marques différentes. Les commandes de voitures de tourisme étant brusquement interrompues, la fabrication des obus a représenté pour ces entreprises une activité de remplacement. La plupart l'adoptèrent rapidement, même les deux plus grandes, Berliet et Rochet-Schneider, qui gardaient une activité automobile importante avec la construction des camions militaires. Mais toutes les affaires de mécanique qui possédaient l'outillage nécessaire étaient aussi sur les rangs. Il fallut donc rappeler des armées le personnel d'encadrement. Tobie Robatel, président de la chambre métallurgique du Rhône, s'y employa et remit en activité 117 ateliers.

Lorsqu'il fallut fournir des obus de 155 et 520, les forges de la Loire entrèrent en action avec des outillages beaucoup plus puissants, ceux de Jacob Holzer à Firminy par exemple.

Pour la fabrication des douilles, des gaines, des fusées et des dispositifs de mise à feu, on utilisa les métaux non ferreux travaillés par les tréfileurs, ceux de Pont-de-Chéruy notamment. Les opérations finales de montage furent confiées à la société de l'Éclairage Électrique qui s'était installée dans la grande halle construite à Gerland par Tony Garnier pour l'exposition Universelle de 1914. L'usine comportait aussi un atelier de pyrotechnie. On avait prévu de produire 19 000 obus par jour ; la fabrication dépassa 30 000 obus complets de différents calibres, qui furent entreposés dans l'arsenal de Perrache.

Les expéditions étaient effectuées depuis le parc d'Artillerie de Lyon-La Mouche pour les obus de gros calibre, depuis le parc d'Artillerie de Vénissieux pour les petits et moyens calibres. Le 18 octobre 1918, une énorme explosion détruisit le parc de Vénissieux provoquant de très importants dégâts aux alentours, dans les usines Berliet notamment.

L'industrie chimique.

L'explosif choisi par l'armée française en 1884 était la mélinite, qui a pour matière première le phénol que l'on obtient par sulfonation du benzène à l'aide d'oléum, un acide sulfurique concentré. Pour obtenir la mélinite, il faut nitrer le phénol à l'aide de l'acide nitrique qu'on fabriquait, à l'époque, à partir de nitrates naturels par le procédé Valentiner. Depuis l'invasion allemande d'août 1914, la dernière usine importante de phénol se trouvait à Dieuze, en Moselle, sous le feu de l'artillerie ennemie.

Le service des Poudres intervint alors à Saint-Fons. En 1908, il avait conclu un accord avec la société Chimique des Usines du Rhône qui possédait un petit atelier de phénol, destiné à la fabrication de parfums synthétiques et à celle de médicaments à base d'acide salicylique. Du phénol était également fourni aux fabriques de colorants artificiels de l'agglomération lyonnaise, filiales d'une société suisse et de firmes allemandes. La capacité de l'atelier ne dépassait pas une tonne par jour.

Pour répondre aux énormes besoins d'explosifs de la guerre, il fallut envisager un complet changement d'échelle, ce qui promettait beaucoup d'imprévus comme souvent dans l'industrie chimique : la résistance des métaux aux déformations mécaniques par exemple, ou bien différents problèmes thermiques selon les surfaces des échangeurs.

Or, dès novembre 1914, Nicolas Grillet, ingénieur de l'école Centrale Lyonnaise, directeur technique des Usines du Rhône, et le chimiste Nicolas Koetschet, du Polytechnicum de Zürich, réussirent à produire 4 tonnes de phénol par jour, 15 en février 1915, 40 en avril. Au mois d'octobre on obtint 70 tonnes supplémentaires dans une nouvelle usine construite à Roussillon. En 1915, la société des Usines du Rhône livrait donc 120 tonnes par jour de phénol au service des Poudres pour fabriquer de la mélinite. Cette performance résulte de la qualité du procédé de synthèse mis au point par Joseph Koetschet, et des talents d'ingénieur de Nicolas Grillet. Le procédé fut également utilisé par Péchiney à Salindres.

Par ailleurs, l'usine Saint Gobain de Saint-Fons parvint à livrer l'oléum nécessaire à la sulfonation du benzène, grâce aux caractéristiques très spéciales des pyrites de Sain-Bel et à un procédé de contact monté en 1913. Elle était aussi équipée de fours pour produire de l'acide nitrique à partir de nitrates naturels. Cependant, le

benzène collecté dans les cokeries et les usines à gaz de la région ne suffisant plus, il fallut importer ce produit des États-Unis, ainsi que du pétrole riche en carbures aromatiques des gisements de Bornéo.

Toujours à Saint-Fons, l'ancienne usine Picard, qui fabriquait 500 kg par jour d'acide picrique pour les teinturiers lyonnais de soie naturelle, en produisit jusqu'à 23 tonnes aux deux poudreries construites à proximité. Le service des Poudres gérait aussi à Neuville-sur-Saône une usine BASF placée sous séquestre, qui livrait de la tolite et du nitronaphtalène. Elle fut détruite par une explosion en 1917.

Cette année-là, la production française d'explosifs militaires équilibrait la consommation de munitions sur le front. La chimie lyonnaise y contribuait pour 80% environ.

En septembre 1915, Millerand, dans un discours à la Chambre, avait évoqué « *le mauvais rêve du manque de munitions d'artillerie de l'année précédente*. Plus tard, il rappela dans ses Mémoires l'épisode de la production du phénol par les Usines du Rhône : « *C'est sans doute le tour de force le plus extraordinaire auquel il m'ait jamais été donné d'assister : improviser de toutes pièces une industrie, sans personnel, sans matières premières, sans même pratiques de fabrication. En quelques mois en effet, il fallut transformer en procédé industriel des procédés de laboratoire.* »

La guerre des gaz

Le 22 avril 1915, près d'Ypres, un nuage de chlore, surgi des lignes allemandes, provoqua la mort d'un millier de soldats. Le ministère de la Guerre lance un appel aux industriels capables de produire du chlore : elles sont alors peu nombreuses. Les attaques reprennent à Verdun, puis en juillet 1917, encore en Belgique, avec de l'ypérite, un sulfure d'éthyle chloré très toxique. Il faut répondre à cette nouvelle menace.

En août 1915, à Lyon, Edmond Gillet, président d'une société de produits chimiques pour la teinture des soies, réunit des industriels et des financiers pour créer la société du Chlore Liquide qui construit à Pont-de-Claix une usine d'électrolyse du sel marin. Dès 1916, elle fabrique du chlore, du chlorure de chaux, des fumigènes, et en 1918 de l'ypérite. Le service des Poudres installe alors dans l'usine un atelier de chargement d'obus à gaz (*planche*).

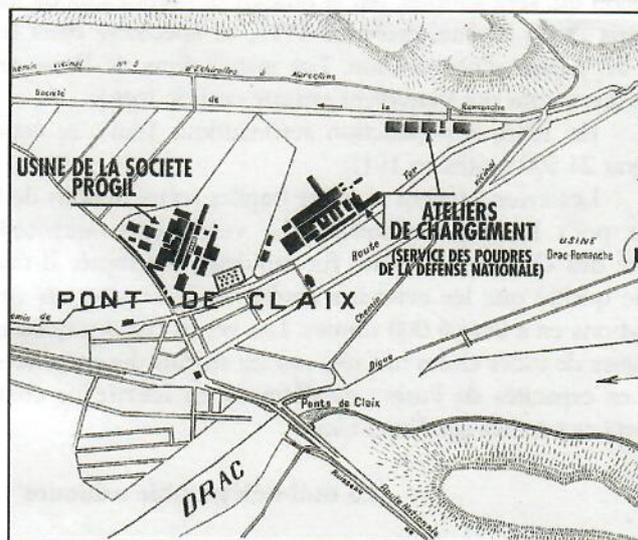
La société des Usines du Rhône s'engage elle aussi dans cette guerre des gaz. Le laboratoire de Saint-Fons trouve rapidement un procédé de fabrication de l'ypérite. Un chantier est ouvert à Roussillon qui dispose depuis 1916 d'une installation de chlore électrolytique : on construit des fours à éthylène et des colonnes à ypérite. La production démarre en avril 1918 : elle atteint 20 tonnes par jour en octobre. Les obus sont chargés sur place par des équipes d'ouvrières. Il y eut de nombreux cas d'intoxication tout au long de cette filière de l'ypérite (*planche*).

Ces réalisations industrielles de Saint-Fons et de Roussillon ont été reconnues par une citation à l'ordre de la Nation, signée par Clémenceau le 4 août 1918 : « *Le personnel de ces usines a contribué avec un esprit de dévouement et de sacrifice au-dessus de tout éloge à la mise au point de fabrications dangereuses, extrêmement importantes pour la défense nationale.* »

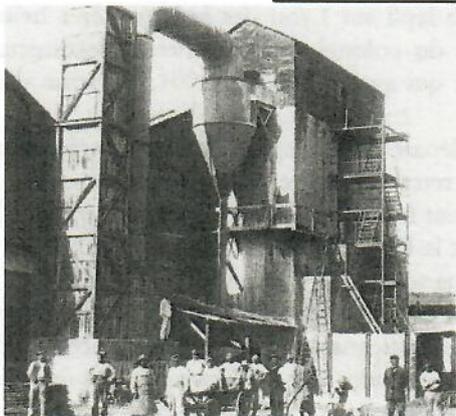
En 1931, la croix de la Légion d'Honneur fut décernée à l'école de Chimie de Lyon pour services rendus à la Défense nationale.



Roussillon 1918
Des jeunes femmes
et des militaires
devant l'atelier
d'ypérite



Plan de situation
des usines de Pont-de-Claix



Roussillon 1916
Le premier atelier
du phénol

L'Aéronautique militaire

En 1914, l'aviation était déjà suffisamment développée dans la capitale pour que le Gouvernement prenne des décisions rapides et énergiques : « *Ordre est donné à nos grands industriels d'aviation de quitter Paris avec tout ce qu'ils pourraient emporter.* »

Lyon est retenu comme premier centre d'accueil. La population s'est beaucoup intéressée aux débuts de l'aviation. En 1911, le pilote lyonnais Albert Kimmerling donne le baptême de l'air à Édouard Herriot, qui a soutenu la création d'une École nationale d'aviation sur les terrains situés à l'est du fort de Bron. La ville ne compte alors que trois avionneurs et pratiquement pas de motoristes. Mais le transfert des entreprises parisiennes imposée par le gouvernement change la donne. Lyon rassemble huit avionneurs avec l'arrivée de Caudron, Esnault-Pelterie, Gabriel Voisin, Farman, Morane, et cinq motoristes : Renault, société des moteurs Gnôme, société lorraine de Dietrich, Salmson, Caudron. Les fabricants lyonnais d'équipements automobiles, tel Le Carburateur Zénith, filiale de Rochet-Schneider, travaillent désormais pour l'aviation. La soierie apporte aussi sa contribution : Pierre Genin fabrique des parachutes en soie et des tissus pour toile de ballons d'observation. En 1916, les établissements Martin mettent au point une pompe autorégulatrice de grande précision qui sera adoptée par la plupart des fabricants de moteurs d'avion. La société de Paris et du Rhône, créée en 1915, se spécialise dans le matériel radio-électrique pour les engins d'observation. Les installations de Bron servent au montage et aux essais des avions qui s'envolent ensuite pour le front.

En 1915, la production aéronautique française était de 4 500 appareils. Elle atteignit 24 500 unités en 1918.

Les avions étaient alors de fragiles constructions de bois et de toile qu'il fallait vernir pour les imperméabiliser. Le vernis acéto-nitrocellulosique proposé par la société des Usines du Rhône fut rapidement adopté. Il était ininflammable et de si bonne qualité que les aviateurs anglais le préféraient au vernis de la *British Cellulose*. Saint-Fons en a livré 6 000 tonnes. Les vernis celluloseux approvisionnaient aussi les fabriques de toiles cirées utilisées par les soldats des tranchées.

Les capacités de l'usine de Clamecy en acétate de chaux étant insuffisantes, on importa ce produit des États-Unis.

La radiotélégraphie militaire

Les consignes gouvernementales de repli sur Lyon dès les premières heures du conflit, concernèrent aussi les équipes du colonel Gustave Ferrié, le directeur technique de la Radio Télégraphie Militaire qui avait réalisé en 1904 la station de la tour Eiffel.

Avec du matériel en instance de départ pour Saïgon et retenu *in extremis* à Marseille, on installa une autre station sur le terrain militaire de La Doua, commune de Villeurbanne : 8 pylônes de 120 mètres de haut furent édifiés en quelques semaines. Le 29 septembre 1914, un premier contact avec la Russie était établi. On pouvait donc se passer des câbles télégraphiques de la Baltique sous contrôle de l'Allemagne.

Un autre défi fut relevé dans les locaux de l'émetteur militaire de La Doua : celui d'une lampe amplificatrice des ondes hertziennes permettant de concevoir des appareils émetteurs et récepteurs de petite dimension. On ne disposait alors que d'un exemplaire d'une lampe américaine très imparfaite. Le colonel Ferrié réunit une équipe de sept spécialistes parmi lesquels un ingénieur français qui avait travaillé en

Allemagne chez *Telefunken*, le professeur Henri Abraham, directeur du laboratoire de physique de l'École Normale Supérieure, et quatre Lyonnais : Joseph Bethenod, ancien élève de l'école Centrale lyonnaise, François Grammont, administrateur d'une entreprise de lampes d'éclairage, où travaillait Jacques Biguet, excellent technicien, enfin M. Bocuze, tréfileur de tungstène. La lampe TM fabriquée à Caluire chez Grammont fut livrée à partir de novembre 1915. Elle a rendu d'immenses services, notamment dans l'aviation pour les réglages d'artillerie.

À partir de 1917, les transmissions françaises surpassent celles des autres armées combattantes.

Les camions automobiles

Les militaires se sont intéressés très tôt au camion pour libérer les armées en campagne des servitudes de la traction hippomobile. En 1897, le ministère de la Guerre créait une commission militaire de l'Automobile : c'était l'année de la mise au point du canon de 75 à tir rapide et l'on s'inquiétait de l'approvisionnement en munitions. Mais les constructeurs ne suivaient pas. Le concours de 1902 n'eut aucun succès. À Lyon, Marius Berliet fut le premier à participer à une course de véhicules industriels. Lors des manœuvres militaires de Langres en 1906, il présenta un CAT de 2 tonnes qui est considéré comme le premier camion automobile français.

Les choses changèrent avec les difficultés économiques des années 1906 et 1909 qui frappèrent les voitures de luxe. De plus le camion automobile devenait rentable pour les transporteurs, et l'Armée accordait des primes aux acheteurs qui mettraient leurs véhicules à sa disposition en cas de conflit. En 1907, Cottin-Degouttes se lance dans la fabrication de véhicules utilitaires de 1,5 à 4 tonnes ; en 1911, Barron-Vialle qui dispose d'un excellent moteur sort un camion militaire de 4 tonnes. Mais en 1914, Marius Berliet est le seul qui puisse exécuter des commandes de camions massives et urgentes, avec plus de 3 000 salariés et 46 000 m² d'ateliers dans son usine de Monplaisir, équipée d'une forge, d'un pont-roulant de 4 tonnes et de nombreuses machines-outils. En 1916, le camion CBA de 3,5 tonnes est produit à la cadence de 40 par jour dans la nouvelle usine de Vénissieux. Pendant la bataille de Verdun, ce modèle assure la plus grande part du trafic incessant de la Voie Sacrée. La production diminue de moitié lors des arrivages massifs de camions américains par les ports de Nantes et de Bordeaux. On confie alors à l'usine de Vénissieux le blindage, les chenilles et la tourelle des chars Renault livrés à la cadence de 15 par jour, ainsi que la construction d'automitrailleuses. En 1918, la société des Automobiles Berliet emploie 10 000 salariés dans des fabrications de guerre pour l'essentiel.

Les concurrents lyonnais, Rochet-Schneider, La Buire, Baron-Vialle, Luc Court livrent aussi des camions mais surtout des camionnettes de 1,5 tonne, bien adaptées aux terrains défoncés du front.

Conclusion

Ces quelques exemples montrent comment Lyon et sa région ont soutenu l'effort de guerre pendant quatre ans et trois mois, en prenant en charge des fabrications industrielles d'un grand intérêt stratégique. La plupart d'entre elles ayant fait l'objet de commandes pour la durée du conflit, l'armistice ouvrit une période de fermeture d'établissements, ou de reconversion plus ou moins longue et difficile selon les secteurs d'activité et les dimensions des entreprises.

Ainsi, la production des ampoules électriques et celle des lampes de TSF ont été dopées par une demande civile très importante. Le marché des appareils électroménagers s'envole également : la société Paris-Rhône lance un modèle d'aspirateur, tout en accroissant sa production de démarreurs automobiles.

À plus long terme, les usines à chlore livrèrent des produits de défense des cultures et des isolants pour les équipements de distribution de l'électricité. Les ingénieurs et techniciens des Usines du Rhône et des sociétés du groupe Gillet réussirent à produire et à teindre un fil d'acétate de cellulose qui fut pendant longtemps le plus beau textile inventé par l'homme pour imiter la soie naturelle. Sa fabrication fut confiée à la société Rhodiaceta qui détenait un procédé original, acheté par Dupont de Nemours, qui lui cédera quelques années plus tard la licence du nylon. De son côté le rhodoïd fit une belle carrière dans les matières plastiques. À Roussillon, l'atelier de phénol fut rénové pour alimenter les fabrications en plein essor de dérivés pharmaceutiques, aromatiques, photographiques et plastiques.

Mais il faut aussi rappeler que Lyon n'a pas réussi à retenir l'industrie aéronautique qui avait été accueillie si largement dans ses usines d'automobiles durant les premiers jours de la guerre. Elle est retournée à Paris, puis s'est installée à Toulouse. Cependant, l'entreprise Martin-Moulet, restée lyonnaise, est devenue un des leaders mondiaux des pompes à carburant pour l'aéronautique, avant de disparaître peu après 1945.

3 mars 2009

Résumé de la communication de notre confrère Denis Clair LAMBERT

L'UNION DE LA MÉDITERRANÉE

L'Europe et l'Afrique sont deux régions fragmentées, partagées entre une centaine d'États qui, pour la plupart, ne sont pas viables économiquement, par exemple aux Balkans ou en Afrique centrale. Les projets de partenariat entre les États riverains de la Méditerranée, concrétisés par l'initiative de Nicolas Sarkozy en juin 2008, apportent un nouvel espoir à l'ensemble de la région. 43 pays ont adhéré au projet ; ils rassemblent **660 millions d'habitants et 40% de la richesse mondiale**. C'est pourquoi, face à l'Union européenne à 27 pays, il est souhaitable que l'Afrique du Nord et le Proche Orient se regroupent. Nous retiendrons trois dimensions de l'enjeu : réactiver nos racines communes, exploiter nos atouts et forger notre destin complémentaire par des projets concrets.

1. Faut-il rappeler l'ancienneté de nos communes racines ? La Méditerranée, chargée d'histoire, offre à ses résidents un genre de vie incomparable, lié à son climat et à son histoire. Elle a été **le creuset des civilisations les plus anciennes** au Proche Orient, en mer Égée, puis en Italie romaine. Les deux rives de la mer ont été acculturées, colonisées et mises en valeur par les Grecs et les Romains, puis christianisées ou islamisées. Les cités italiennes ont diffusé la Renaissance dans toute la région.

Depuis deux millénaires, les migrations de population ont été continues. Or, l'Europe du Sud reçoit le tiers des immigrants vers l'Union européenne. Est-ce un handicap ou un atout ?

2. Les atouts de l'Union de la Méditerranée sont des handicaps apparents. D'abord, la **démographie** dont les tendances sont opposées : déclin démographique au nord, expansion au sud. Ce sont là les véritables complémentarités.

Ensuite, vient **l'urbanisation** aussi forte au nord qu'au sud, un cordon de villes millionnaires, voire des mégalofoles de plus de dix millions d'habitants. Les citadins sont plus riches, plus éduqués et en meilleure santé que les ruraux ; ils apportent à la Méditerranée une densité économique très élevée, ce qui est un atout.

3. Le destin de la Méditerranée doit être organisé autour de projets cohérents avec la géopolitique mondiale. L'un des préalables dictant les priorités est la modernisation du **réseau de transports**, en particulier des voies routières rapides, par exemple pour relier Tanger à Oran. L'Europe du Sud bénéficie aujourd'hui d'une continuité, à l'exception des Balkans. La Turquie et le Proche Orient ne permettent pas de relier Constantinople au Caire. À fortiori, les communications entre Le Caire et Tanger sont dépourvues de voies rapides. Deux verrous devront sauter : le détroit de Gibraltar et celui des Dardanelles.

L'avenir de l'industrie en méditerranée reste problématique, mieux vaudrait revitaliser l'agriculture. C'est pourquoi, **le tourisme** qui est déjà la ressource privilégiée des pays riverains devrait rester prioritaire.

*Texte intégral conservé
dans les archives de l'Académie*

24 mars 2009

Communication de notre confrère Philippe LEBRETON

FRANZ SCHUBERT (1797-1828) ET SES POÈTES

Il fit chanter la poésie et parler la musique

Épithète de SCHUBERT
due au poète GRILLPARZER

Schubert « l'inculte »

Des lieux communs tenaces ont longtemps couru sur le compte de Franz Schubert, compositeur certes inspiré, mais quasi inculte, voire sans formation académique, dont les liens avec l'art de son temps se seraient limités à quelques lueurs apportées par ses comparses de beuveries viennoises. En 1899, Vincent d'Indy écrit : « On peut considérer Schubert comme le type du génie sans culture : dans ses lieder, où la fougue de l'inspiration pouvait suppléer au talent architectural, il fut souvent incomparable, mais toutes celles de ses œuvres qui appartiennent aux formes de la nécessité du plan sont très inégales, sinon tout à fait défectueuses ». Deux ans plus tard, se référant à *La Belle Meunière*, Claude Debussy enfonçait le clou : « C'est inoffensif ces lieder, ça sent le fond de tiroir des douces vieilles filles de province... Bouts de rubans fanés... fleurs à jamais desséchées..., ça répète le même effet pendant d'interminables couplets ». Heureusement, en 1895, Paul Dukas sauvait l'honneur de la musicologie française de la Belle époque : « Les lieder de Schubert, quand on les étudie d'un peu près apparaissent comme une œuvre unique dans l'histoire de l'art musical : rien ne peut leur être comparé au point de vue de la variété, de l'universalité des facultés créatrices dont ils témoignent ».

De même, si l'on reconnaît à Mozart le mérite d'avoir souvent fait appel à des librettistes de talent, les sarcasmes pleuvent encore sur le poète Wilhelm Müller, dont les œuvrettes ne seraient pour rien dans le passage à la postérité de *La Belle Meunière* ou du *Voyage d'hiver*. Même si Schubert, sinon Müller, n'ont aujourd'hui plus besoin qu'on les défende, analysons, dans l'espoir de les comprendre, les ignorances et les malentendus, aidés par quelques lieds diversement choisis.

Le lied, une forme étrangère à la culture française

Le lied est un genre mal compris de la culture musicale et littéraire française, où le verbe l'emporte en général sur la mélodie, avec une certaine cuistrerie intellectuelle refusant de reconnaître à l'art des racines populaires. Si le mot *Lied* n'a pas d'équivalent en français et s'est universellement imposé, ce n'est évidemment pas par hasard. De même est-il significatif que la langue allemande ait pu qualifier les compositeurs (de musique) de *Tondichter*, c'est à dire de « poètes du son », mettant parole et musique en continuité formelle. Chez Schubert, Henry Barraud évoque « une certaine veine populaire (on dit bien "populaire" et non pas "folklorique") ou bien encore un art de condenser en quelques pages toute une action dramatique », ce qui explique peut-être les échecs de Schubert dans la veine opératique. Même dans la musique allemande, Schubert est à ce titre incomparable, car les lieds de Hugo Wolf ou de Gustav Mahler, composés quelques décennies plus tard, sont fortement « intellectualisés », comme vers la même époque les œuvres de Duparc, Chausson, Fauré. Sans parler de la vanité de certains poètes, tel Victor Hugo qui défendait que l'on déposât de la musique le long de ses vers...

Henry Barraud répond encore parfaitement au propos, mais avec une certaine condescendance lui aussi : « *C'est vraiment chez Franz Schubert que l'on rencontre pour la première fois cette conception du lied qui donne vie aux mots et à ce qui est derrière les mots [...]. Si cette pensée est trop précise et trop rationnelle, elle ne fait plus la part du rêve, et la poésie se retire. La musique a ce privilège, lorsqu'elle s'associe à un texte, qu'elle ne précise rien, mais qu'elle donne au halo poétique un appoint de lumière* ». Mais d'ajouter : chez Schubert, « *un prodigieux instinct et une sensibilité raffinée tiennent lieu de culture [sic]. Lorsqu'il s'attaque à la chose littéraire, il y réagit en pur musicien. Il se saisit du texte avec cette espèce de sûreté animale [sic] qui va droit aux points sensibles. Il s'installe au cœur de l'émotion du poète. Il la ressent par une opération de sympathie qui la fait proprement sienne, et il ne lui reste plus qu'à l'exprimer à nouveau avec ses moyens propres. Simple transfert d'un langage à un autre* ».

Ceci étant dit, autant la poésie allemande est généralement efficace avec des moyens simples, autant sa traduction littérale laisse souvent apparaître une certaine banalité, pour ne pas dire platitude. Le phénomène est certes commun à toute traduction, à partir de la plupart des langues, mais l'on peut se demander si, avec une éclipse depuis la Renaissance jusqu'à Baudelaire, le français est une langue vraiment poétique ; le soupçon iconoclaste se prolonge avec cette question : contrairement à l'italien, au russe, à l'allemand, la langue française se prête-t-elle vraiment à l'adaptation musicale ?

Le lied dans l'œuvre de Franz Schubert

Le catalogue Deutsch comporte un peu moins de 1000 numéros d'opus, dont environ 600 rapportés au lied, forme ici définie comme un poème en langue allemande chanté par une voix soliste accompagnée au piano. Les autres œuvres vocales (des duos aux chœurs *a capella*) comptent pour 140 environ. Avec une durée moyenne de 3 à 4 minutes, l'importance chronométrique des lieds dans l'œuvre de Schubert est donc loin d'atteindre ce que pourraient suggérer les deux premiers chiffres énoncés : sur la base d'une durée moyenne de 30 à 45 minutes pour les quatuors, sonates, symphonies, messes, opéras, etc., elle n'atteint pas 10 % en volume de sa production, ce qui n'enlève évidemment rien à sa valeur, ni à sa signification.

Si nous reconnaissons ici 602 lieds, c'est avec diverses conventions ou concessions : tout d'abord, il s'agit d'œuvres et non seulement de numéros du catalogue Deutsch, car les cycles de *La Belle Meunière*, du *Voyage d'hiver* et du *Chant du Cygne*, recensés sous trois numéros, comportent au total pas moins de 58 lieds ; quinze figurent sous cinq autres numéros. Notre liste ne concerne donc que 537 numéros du catalogue Deutsch. Si nous retenons comme critère restrictif que l'origine de **tous** les textes doit être la langue allemande, leur nombre viendrait même à 515, après élimination de textes religieux ou italiens (notamment des originaux de Métastase) et de textes anglais. Nous avons néanmoins retenu – après traduction – cinq auteurs anglophones (dont Shakespeare et un anonyme) ayant fourni au total 22 œuvres ; parmi eux Walter Scott, auteur de huit poèmes dont sept empruntés en 1825, et Ossian (alias MacPherson) pour dix œuvres, entre 1815 et 1817.

Seulement 185 lieds furent publiés du vivant de Schubert : l'opus 1 (D 328 déjà !), daté de 1821, est le célèbre *Roi des aulnes* (*Erlkönig*) dont le texte est emprunté à Goethe, mais son opus 2 (D 118), *Marguerite au rouet* (*Gretchen am Spinnrad*), édité lui aussi en 1821, fut composé dès le 19 octobre 1814. On qualifie souvent cette œuvre de « premier lied » de l'histoire de la musique, même si Beethoven et Mozart avaient composé quelques œuvres comparables, sinon vraiment analogues. En toute rigueur,

le premier lied écrit par Franz Schubert date du 30 mars 1811 (D 005) : c'est *La plainte de Agar* (personnage biblique), sur un texte de Schiller.

Sur les quinze années couvrant son œuvre, l'activité de Franz Schubert fut très inégale, surtout en volume, même si le lied a toujours été présent. À elles seules, les trois années 1815 à 1817 (il ne sera majeur qu'au tout début de 1818) rassemblent 473 œuvres, près de la moitié de toute sa production musicale. Jamais Schubert ne retrouvera une telle fécondité, connaissant même deux années creuses, 1821 et 1824, qui n'apporteront que 24 et 25 numéros au catalogue Deutsch. Ceci à tel point que l'image beethovenienne des « trois époques » a été reprise par Jean Gallois, qui veut distinguer une première période se terminant à la fin de 1818 : « *C'est l'époque des six symphonies de jeunesse, des quinze premières sonates pour piano et de très nombreux lieder* », une deuxième couvrant de 1819 à l'automne 1822, pendant laquelle « *tout en continuant de composer des lieder, Schubert se tourne vers le Singspiel, dont il attend la renommée* ». Puis vient « *la découverte d'une maladie dont il sait qu'elle incurable. Alors vont naître les derniers quatuors, les trois grands cycles de lieder, l'octuor, le quintette à deux violoncelles, les deux trios, l'Inachevée et la Grande symphonie en ut* », de la fin de 1822 à la mort, à l'automne 1828 (tableau 1).

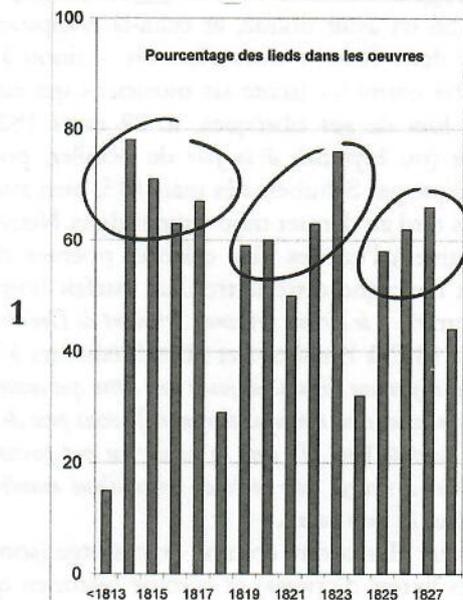
Ces trois périodes schubertiennes comptent respectivement 371, 124 et 107 lieds, rattachables à autant de phases dans la vie du compositeur. Les lieds composés avant la fin de 1816 représentent l'exacte moitié (301) de sa production dans le genre, et près de 60 % du catalogue couvrant la période considérée ; l'autre moitié s'étalera sur onze ans. D'une année à l'autre, les chiffres connaissent de très fortes variations, en gros synchrones de celles des autres œuvres. Les années 1815 et 1816 ont vu naître pas moins de 145 et 113 lieds, contrastant avec les dix œuvres de 1818 et les huit de 1824. En pourcentage, les écarts se resserrent évidemment, depuis les 78 et 76 % de 1814 et de 1823, jusqu'aux 29 % de 1818 et les 32 % de 1824 (figure). On n'omettra certes pas les 24 lieds du *Winterreise* (juin-octobre 1828), prémonitoires de la mort de Schubert, ni les 14 du pseudo-cycle posthume du *Schwanengesang*.

Les inspireurs littéraires de Schubert

S'il fallait ne retenir que quatre noms parmi les poètes de Schubert, aux deux extrémités de sa vie, Heine et Müller constituent les « pendants » de Goethe et de Schiller. Même si ces quatre poètes ont à eux seuls fourni 167 (plus du quart) des quelque 600 poèmes mis en musique, ce traitement resterait un peu sommaire, oubliant en effet la participation – directe et indirecte – des amis des schubertiades. Au total, Schubert a fait appel à plus d'une centaine d'auteurs, 113 exactement (dont 22 anonymes). Lui-même a fourni au moins un texte, *Abschied (Adieu)*, lied composé pendant l'été 1817 (D 578) et dédié à son hôte et ami Franz von Schober : voyage, amitié, mort, séparation, en sont les thèmes, que l'on retrouvera tout au long de la vie du musicien. Cinq poètes anglais ont été pour partie signalés. Pour les 86 auteurs allemands dûment identifiés, responsables du texte de 563 lieds, la moyenne est donc un peu supérieure à 7 lieds par auteur, mais avec de fortes disparités entre le plus prolifique et le plus prestigieux, Goethe, et pas moins d'une quarantaine de poètes élus pour une seule œuvre, dont l'ami Spaun. Les dix premiers auteurs par importance numérique ont fourni la matière de plus de la moitié (330) des 602 lieds composés par Schubert, les 26 premiers plus des trois quarts. On ne traitera évidemment pas ici de tous, seulement de ceux ayant fourni le plus de textes, et de quelques autres quantitativement mineurs, mais dont la personnalité ou l'influence sur le musicien ont paru dignes d'intérêt (tableau 2).

Auteur Naissance / décès	Années d'emprunt par SCHUBERT	Nombre de lieds au total	Nombre de lieds avant déc. 1816
1/ GOETHE J.W. von (1749-1832)	1814 / 1826	70 = 11,7 %	43
2/ SCHILLER J.Chr. (1759-1805)	1811 / 1824	47 = 7,8 %	33
3/ MAYRHOFER J.B. (1787-1836)	1814 / 1824	46 = 7,6 %	12
4/ MÜLLER W. (1794-1827)	1823 / 1827	44 = 7,3 %	0
5/ MATTHISSON Fr. (1761-1831)	1812 / 1817	28 = 4,6 %	26
6/ HÖLTY L.H. (1748-1776)	1813 / 1816	25 = 4,1 %	25
7/ KOSEGARTEN L.Th. (1758-1818)	1815 / 1816	21 = 3,5 %	21
8/ SCHLEGEL Fr. von (1772-1829)	1816 / 1825	16 = 2,7 %	0
9/ KÖRNER Th.K. (1791-1813)	1815 / 1818	15 = 2,5 %	14
10/ SALIS-SEEWIS J.G. von (1762-1834)	1815 / 1817	14 = 2,3 %	11
11/ KLOPSTOCK Fr.G. (1724-1803)	1815 / 1816	13	13
12/ CLAUDIUS M. von (1740-1815)	1816 / 1817	12	8
12/ SCHOBER Fr. von (1796-1882)	1815 / 1827	12	2
14/ SEIDL J.G. (1804-1875)	1825 / 1828	11	0
15/ SCHULZE E.F.K. (1789-1817)	1825 / 1826	10	0
15/ McPHERSON (OSSIAN) (1736-1796)	1815 / 1817	10	9
17/ SCHLECHTA F.X. von (1796-1875)	1815 / 1828	9	3
17/ LEITNER K.G. von (1800-1890)	1823 / 1827	9	0
17/ STOLBERG Fr.L. von (1750-1819)	1815 / 1823	9	7
20/ SCOTT W. (1771-1832)	1825 / 1826	8	0
20/ RELLSTAB H.Fr.L. (1799-1860)	1828 / 1828	8	0
22/ JACOBI J.G. (1740-1814)	1816 / 1816	7	7
22/ SCHLEGEL A.W. von (1767-1845)	1816 / 1826	7	3
24/ RÜCKERT Fr. (1788-1866)	1822 / 1823	6	0
24/ HEINE H. (1797-1856)	1828 / 1828	6	0
24/ NOVALIS Fr.L. (1772-1801)	1819 / 1820	6 = 1,0 %	0
Au total		466 = 77 %	dont 237 (la moitié)
Les 26 poètes le plus souvent mis en musique par SCHUBERT			

2



Les classiques : GOETHE et SCHILLER (mais pas seulement...)

Un classique appartient (au moins) à la génération précédente, ce qui revient pour Schubert à traiter de poètes nés avant 1765. Et comme le musicien a beaucoup composé dans sa prime jeunesse, rien d'étonnant à ce qu'il ait emprunté de nombreux textes à cette génération : Goethe et Schiller, évidemment, mais aussi Salis (né en 1762), Matthisson (1761), Kosegarten, Stolberg, Hölty, Claudius et Jacobi (1740), Schubart, et jusqu'à Klopstock (1724), responsables au total de pas moins de 250 livrets, soit plus de 40 % du total schubertien. En 1814, lorsque *Marguerite au rouet* est composé par Schubert, alors âgé de 17 ans, Goethe (1749-1832) est âgé de 65 ans, mais Schiller, né 10 ans plus tard, a déjà fourni 10 poèmes. Les deux hommes sont alors au pinacle littéraire, leur renommée a franchi depuis des années les murs de toutes les écoles et pénétré dans la plupart des foyers germaniques, même modestes. Point de rivalité entre eux, Schiller étant devenu à Weimar, après la Révolution française, « *allié et ami* » du premier, qui « *a réalisé le prodige d'être à la fois le plus populaire et le plus savant des écrivains de langue allemande* ». Néanmoins, alors que Goethe est une gloire européenne depuis la parution de son roman autobiographique *Les souffrances du jeune Werther* en 1774, Schiller fut plus controversé, « *tantôt idole de la nation, tantôt décrié comme étranger au grand courant lyrique de la poésie allemande* ».

Schubert n'attira point l'attention de Goethe, disgrâce d'ailleurs partagée avec Karl Maria von Weber, voire Beethoven. Le 17 avril 1816, Josef von Spaun, de l'amicale tutelle duquel le jeune Franz a bénéficié lors de ses études au *Konwikt*, envoie au poète un « bouquet » de lieds en partie inspirés par le Maître, accompagnés d'une respectueuse missive : « *Ces chants, l'artiste souhaite les dédier très humblement à votre Excellence, conscient qu'il est de devoir à Sa glorieuse poésie [...] une grande part [...] de son développement comme compositeur de lieder allemands. Il est lui-même trop modeste pour regarder ces œuvres comme dignes du grand honneur de porter un nom si hautement célébré dans les pays de la part de votre Excellence et c'est l'un de ses amis, inspiré par ses mélodies, qui se risque à le demander en son nom à votre Excellence* ». De cet envoi retourné à l'envoyeur, nulle trace dans le journal ou la correspondance de Goethe. Neuf ans plus tard, Schubert écrira lui-même à Goethe sans éveiller davantage son intérêt. Beethoven n'accorda pas plus d'attention à Schubert que Goethe ne lui en avait donné, et celui-là n'approcha pas davantage Beethoven – bien que tous deux fussent alors viennois – sinon à titre posthume : Franz Schubert figura en effet parmi les trente-six musiciens qui eurent l'honneur de tenir les cordons du poêle lors de ses obsèques, le 29 mars 1827. Pour la petite histoire, signalons que l'*Ode* (ou *Hymne*) à la Joie de Schiller, poème d'inspiration maçonnique, fut mis en musique par Schubert dès mai 1815, bien avant Beethoven qui ne l'intégra que neuf ans plus tard au dernier mouvement de sa Neuvième Symphonie.

Autre anecdote relative à l'un des plus célèbres poèmes de Goethe mis en musique par Schubert, dont témoigne cette lettre d'un parfait homonyme de Franz, depuis passé à la postérité comme « *le Franz (Anton) Schubert de Dresde* » (1768-1827). La lettre fut adressée le 18 avril 1817 à Breitkopf et Härtel, éditeurs à Leipzig : « *Je dois vous informer que j'ai reçu de vous il y a une dizaine de jours une lettre qui contenait un manuscrit de l'Erlkönig de Goethe, prétendument mis en musique par moi. Je vous prie de croire à ma stupeur, car je n'ai jamais composé cette cantate [sic]. Je vais la garder en ma possession pour essayer de découvrir, si c'est possible, qui vous a envoyé cette sorte de rebut d'une manière si impolie et pour retrouver l'individu qui a ainsi abusé de mon nom* ».

Schiller (1759-1805) est plus connu comme dramaturge (son *Don Carlos* et son *Guillaume Tell* inspireront des livrets d'opéras) et comme historien que comme poète, encore que son *Hymne à la Joie* (écrit en 1785), désormais européen, soit passé à

l'immortalité grâce à Beethoven. Un quart de siècle avant Goethe, il disparaît en 1805, âgé de 46 ans seulement. C'est Schiller qui a inspiré à Schubert ses tout premiers lieds, dès 1811 ; le dernier, le *Dithyrambe* (D 801) date de la mi-juin 1826. Contrairement à d'autres littérateurs, Schiller n'était pas fermé aux relations entre poésie et musique, comme le prouve cette lettre adressée le 18 mars 1796 à Goethe : « *Je commence à sentir, sans objet clair et défini. Cet objet se forme plus tard. Un certain état d'âme musical vient en premier, que suit chez moi l'idée poétique* ». Néanmoins, aucun des poèmes de Schiller mis en musique par Schubert n'a connu la célébrité des textes d'autres auteurs, dont ceux de Goethe, évidemment. À eux deux, ces littérateurs inspireront 117 lieds à Schubert, qui leur restera fidèle jusqu'à la fin de sa vie, même si les trois quarts de leurs contributions datent des années prolifiques précédant 1818, avec 50 et 40 lieds respectivement.

Troisième classique retenu, sans avoir atteint les sommets des précédents, Friedrich von Matthiesson, né plus d'un tiers de siècle avant Franz Schubert et mort trois ans après lui ; cet Allemand a fourni au Viennois pas moins de 28 poèmes, dont un peu plus de la moitié avant Goethe, surtout en 1814, juste avant *Marguerite au rouet*. Poète élégiaque dont les « *œuvres respirent une mélancolie douce et sentimentale* », Matthiesson fut célébré par Schiller et mis en musique par Beethoven (cantate *Adélaïde*) ; il appartient à ce que l'on a appelé l'école de Göttingen, à laquelle ressortissent également Hölty, Salis, Stolberg ou Claudius (au total, une centaine de lieds). Friedrich Gottlieb Klopstock (1724-1803) fut un précurseur et un inspirateur de cette école de Göttingen, mais aussi l'un des six poètes – avec Goethe et Schiller – qui, en réaction à la Philosophie des Lumières, fondèrent le mouvement pré-romantique *Sturm und Drang* (ce titre, difficilement traduisible, provient d'un mélodrame de Klingler, 1776).

Personnalité composite, Klopstock consacra trois décennies à composer un vaste poème, *La Méniade*, « *mais c'est surtout dans ses Odes, d'une expression noble et magnifique, qu'il a fait œuvre de créateur* » ; en 1774, il publie *La République des Savants*, dont la référence au classicisme déçoit d'autant plus que le *Werther* de Goethe paraît la même année. Disciple et ami de Klopstock, Ludwig Heinrich Hölty fournit 25 de ses poèmes à la première période schubertienne, de 1813 à 1816, dont 9 lieds composés en mai-juin 1815. Plus que son maître, « *il éprouve et exprime [...] le sentiment tragique de la destinée ; il se plaît dans la nuit, une nuit toujours proche de la mort* ». On considère ces auteurs comme des témoins de la sensibilité germanique de l'époque.

Des deux frères von Schlegel, fils d'un pasteur luthérien, l'aîné, August Wilhelm, né en 1767, fut professeur à l'université de Bonn ; le cadet, Karl Wilhelm Friedrich, né en 1772 à Hanovre, étudia à Göttingen et Leipzig, puis se fixa à Iéna. On retiendra surtout le second, plus connu sous son troisième prénom comme rédacteur de 16 textes mis en musique par Schubert entre décembre 1818 (D 631, *Crépuscule*) et août 1825 (D 854, *Plénitude de l'amour*). Entre 1819 et 1823, onze lieds furent choisis parmi les 22 du cycle *Abendröte* de Friedrich Schlegel : le crépuscule, le papillon, la jeune fille, le jeune garçon, la rose, le voyageur, les montagnes, le fleuve, les oiseaux, les étoiles, les bosquets ; la nature, certes, mais une nature humanisée. Dans le même temps, outre le texte de sept lieds, son frère Auguste a fourni à Schubert deux traductions de Pétrarque, non recensées ici. Les deux Schlegel « *sont sans doute les meilleurs représentants du premier romantisme – Altere Romantik – en Allemagne. Ils furent les fondateurs de l'importante revue Athenäum* » (Brigitte Massin). Ludwig Theodor Kosegarten, « étoile filante », gravita également autour de l'école de Göttingen ; Schubert lui emprunta 21 poèmes faisant appel à de « faciles idylles », presque tous mis en musique, en deux vagues de l'année 1815.

Les auteurs étrangers : Walter SCOTT et OSSIAN

Le lied est un genre où la fusion entre la langue et la musique est telle qu'un registre rigoureux des œuvres de Schubert écarte ici celles composées sur des textes étrangers, négligeant les traductions du latin et de l'italien ; le français n'y figure pas davantage, et pour cause : vers 1815, André Chénier (guillotiné en 1794 mais dont *La Jeune Captive* ne sera publiée qu'en 1819) et Victor Hugo sont inconnus. L'anglais fait donc seule exception, Schubert ayant utilisé, dans de bonnes traductions, deux romantiques britanniques, dont Walter Scott (1771-1832), plutôt connu comme l'auteur de nombreux romans (*Ivanhoe*, *Quentin Durward*, *La jeune fille de Perth*). Ces œuvres talentueuses, bien qu'un peu alimentaires, ne doivent pas faire oublier les poèmes de jeunesse, traduits en allemand par Adam Storck, dont *La Dame du Lac*, cycle où figure le célèbre *Ave Maria* D 839. Plus insolite, le cas de James MacPherson (1736-1796), « surtout connu par l'audacieuse mais habile supercherie littéraire dont il se rendit coupable en publiant les poèmes, d'un aspect inculte et sauvage, attribués à Ossian » (barde écossais du III^e siècle, fils de Fingall). Édités en anglais entre 1760 et 1773, ces poèmes furent, peu après, traduits par le baron Edmund von Harold. Klopstock, Goethe, Germaine de Staël... et Napoléon Bonaparte figurèrent parmi ceux, nombreux, qu'abusa ce « recueil de poésies qui eurent un succès immense et une influence profonde sur la littérature romantique ». On citera aussi le charmant *An Sylvia* (D 891), d'après un livret de Shakespeare (sérénade de l'acte IV des *Deux gentilhommes de Vérone*), traduit par le jeune Edouard von Bauernfeld, qui « comptera plus tard parmi les porte-parole littéraires de la "Jeune Autriche" qui provoquera dans ce pays la révolution de 1848 » et la chute du chancelier Metternich.

Les contemporains et les comparses des schubertiades

Parmi les poètes ayant inspiré Schubert, plus d'une douzaine sont ses exacts contemporains, nés entre 1787 (Mayrhofer, qui ne lui survivra que 8 ans) et 1800 (Leitner, qui décèdera nonagénaire) ; nombre d'entre eux sont Viennois, de naissance ou d'adoption (Schober, né en Suède, mais de mère autrichienne ; Craigher, vénitien d'origine). De la même classe d'âge relèvent d'autres germanophones, dont les deux Allemands, Wilhelm Müller (né trois ans avant Schubert, près de Berlin) et Heinrich Heine (né la même année, en Rhénanie), que Schubert ne connut que tardivement, et par le seul truchement du texte ; on en parlera donc plus loin. Philippe Cassard nous dit : ici « se détache un quatuor qui joue auprès de Schubert un rôle déterminant : Josef von Spaun (1788-1865), Franz von Schober (1796-1882), Johann Mayrhofer (1787-1836) et Michael Vogl (1768-1840). Si Spaun est l'ami le plus intime, c'est aussi le plus ancien, pour avoir fréquenté Schubert au *Konvikt* jusqu'en 1809. Le second "soliste" du quatuor est assurément Schober, avec lequel Schubert habitera d'ailleurs à quatre reprises. Brillant touche-à-tout, mondain fortuné, homme à femmes, poète et comédien, Schober sera plus tard secrétaire de Franz Liszt. Le troisième homme, Mayrhofer, est, quant à lui, sévère fonctionnaire des impôts le jour, poète et musicien le soir. Enfin la voix de violoncelle de notre quatuor d'amis ne pouvait échoir qu'au célèbre baryton Michael Vogl, réputé pour ses incarnations dans l'opéra allemand ». Ces quatre comparses figurent aux meilleures places dans la célèbre gravure de Moritz von Schwind illustrant l'une des schubertiades, au domicile de Joseph Spaun.

Le chevalier Josef von Spaun (1788-1865), grand ami dès l'enfance de Schubert dont il fut l'aîné au *Konvikt*, ne lui fournit qu'un seul texte, en mars 1817 ; encore s'agit-il d'un quasi-pastiche, puisque le lied (D 545), intitulée *Le Jeune homme et la Mort* répond au célèbre *La Jeune fille et la Mort* (*Der Tod und das Mädchen*) composé quelques semaines plus tôt sur un texte de Claudius. Von Spaun fut plus qu'un ami

pour Schubert, dont il suivit la carrière avec une constante attention, lui fournissant du papier à musique, écrivant pour lui à Goethe ou à des éditeurs de musique, tentant de lui ouvrir les portes du théâtre de Vienne, même si nombre de ses démarches ne furent point couronnées de succès. Franz von Schober, aîné d'un an de Schubert (qui orthographiait son patronyme Schobert, en fraternelle plaisanterie), lui survivra un demi-siècle. « *L'intimité entre eux fut sans doute la plus complète qu'ait connue Schubert* », même si certains n'ont voulu voir en lui qu'un « *séduisant touche-à-tout* » (Rémy Stricker). Von Schober, né en Suède en 1796, revint à Vienne à vingt ans ; Schubert logera avec ou chez lui à plusieurs reprises. Premier poème mis en musique en 1815 (*Genügsamkeit*, D 143), puis en 1816, 1817 (*An die Musik*, D 547), 1822, 1823 (*Pilgerweise*, D 789, contemporain de *La Belle Meunière*), et jusqu'en 1827 (*Schiffers Scheidelied*, D 910, contemporain du *Voyage d'hiver*) ; au total 12 œuvres, auxquelles s'ajoute le livret de l'opéra *Alfonso und Estrella* (D 732, 1822), qui connut l'échec public.

Né en 1787 à Steyr, Mayrhofer entreprend des études de philosophie puis de théologie, avant de gagner Vienne en 1810 pour y faire son droit. En décembre 1814, Josef von Spaun remet à Schubert un poème intitulé *Am See* (Au bord du lac) que le musicien traduit sur le champ en lied (D 124) ; de cette rencontre s'ensuivra une longue et féconde amitié, rompue seulement par la mort du musicien. Dépressif, Mayrhofer se suicidera en 1836 à Vienne, après une première tentative à l'annonce de l'écrasement de l'insurrection de Varsovie, en 1831. Si les deux années 1816 et 1817 virent Schubert utiliser 26 poèmes de Mayrhofer (plus de la moitié de leur collaboration), d'autres le furent année après année, jusqu'en 1824 (D 805 à 808, *Der Gondelfahrer*, le Gondolier). Très cultivé, Mayrhofer fut peut-être meilleur mélomane que poète, même s'il mérite d'être considéré comme « *un authentique représentant de la littérature autrichienne de cette époque* ». Quant à Michael Vogl, c'est chez Schober, en 1816, qu'il rencontra Schubert, à qui il n'avait jusqu'alors porté qu'une distraite attention ; rapidement convaincu des grandes qualités du musicien, il s'en fait l'interprète, le compagnon de voyage et le mentor désintéressé, disons même le propagandiste. Marcel Schneider écrit : « *il s'enthousiasma tellement pour le génie de Schubert qu'au lieu de renoncer à la musique, comme il en avait l'intention, il s'y consacra de plus belle et prit à coeur de répandre la renommée de son nouvel ami dans Vienne* ».

Ainsi, de la prime jeunesse à la veille de sa mort, Franz Schubert bénéficia de l'amitié et de l'aide d'une cohorte d'artistes qui firent beaucoup pour ennoblir son œuvre ; on n'ajoutera ici que les plus marquants ou les plus connus. Theodor Karl Körner, bien que né à Dresde en 1791, fut d'août 1811 à mars 1813, poète du *Burgtheater* de Vienne, lorsque Schubert devint son ami ; ils firent connaissance au début de 1813 à la sortie d'une représentation de l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, où une rixe manqua de se produire dans une brasserie à propos des interprètes de l'œuvre. Excellent musicien, mais aussi chanteur de la guerre de libération de l'Allemagne contre Napoléon, Körner trouva la mort le 26 août 1813 à la bataille de Gadebusch, âgé de 22 ans seulement. Entre février et octobre 1815, Schubert mit en musique 14 de ses 15 poèmes. Matthäus von Collin (1779-1824) fut précepteur du duc de Reichstadt ; cousin de Spaun, il est l'auteur du texte du célèbre *Der Zwerg* (*Le Nain*, composé au début de 1823), « *longue ballade, une des plus dramatiques – si ce n'est la plus dramatique (avec le Roi des aulnes) –, peut-être la plus romantique des ballades de Schubert* », nous dit Brigitte Massin. En janvier 1822, « *Schubert fait la connaissance d'Edouard Bauernfeld, l'un des écrivains les plus valables et les plus représentatifs de l'Autriche de son temps* » ; cadet de 5 ans de Schubert, il lui survivra 62 ans ! L'année 1827 verra l'arrivée de Franz Grillparzer (dramaturge né et mort à Vienne, 1791-1872) dans le cercle des relations de Schubert

qui, l'année précédente, avait mis en musique plusieurs textes tirés du recueil *Lieder der Nacht* (Chants de la nuit). Originaire de Bohême, le baron Franz von Schlechta (1796-1875) fut pensionnaire du *Konvikt* peu après le départ de Schubert, à qui il inspira neuf lieds. Johann Gabriel Seidl (1804-1875) est le poète du dernier lied composé par le musicien : *Die Taubenpost*, (*Le pigeon voyageur*, D 968, octobre 1828).

Wilhelm MÜLLER et Henri HEINE

Outre leur participation à la production des dernières années de Schubert, on peut se demander ce qu'il pouvait y avoir de commun entre Wilhelm Müller, considéré par certains comme un auteur de troisième rang, et Heinrich Heine, que Bismarck n'hésitera pas à qualifier de « plus grand poète allemand de lieder après Goethe ». Rappelons que le très populaire poème de Heine intitulé *Die Lorelei*, fut présenté comme dû à un auteur anonyme sous le régime nazi. Les poèmes dont s'inspire *La Belle Meunière* sont publiés en 1821 sous le titre apocryphe « *Soixante-dix-sept poèmes tirés des papiers abandonnés d'un corniste ambulante* ». « *Leur auteur, Wilhelm Müller, né à Dessau en 1797, vivait alors à Berlin. Historien, philologue, spécialiste des langues anciennes, combattant de la liberté depuis 1813, il avait mérité depuis 1821, à cause de la position qu'il avait prise en faveur de l'indépendance de la Grèce, le surnom de Müller le Grec. Il était très lié à Berlin avec tout un cercle de jeunes romantiques [dont Arnim et Rellstab] ; ensemble, ils avaient par jeu mis en scènes et en vers un scénario de La Belle Meunière* ». Dédié à Karl von Schönstein, ami du comte Esterhazy, *Die schöne Müllerin* (D 795) a été composé dans le second semestre de 1823. On peut en effet le considérer comme un « opéra de chambre en 20 parties », où la Belle Meunière tient un rôle d'Arlésienne, puisque le ténor est seul en scène.

À l'âge de 30 ans, c'est derechef à Wilhelm Müller que Schubert emprunte pour composer *Le Voyage d'hiver* (D 911), de février à octobre 1827, encadrant ainsi les funérailles de Beethoven, à la fin mars. La même année, « *le 30 septembre 1827, Wilhelm Müller meurt à Dessau ; il n'a jamais rien su du Voyage d'hiver schubertien* ». Une nette différence de climat marque les deux cycles, qui passe de la nostalgie au désespoir : *La Belle Meunière* compte ainsi quatorze lieds en majeur contre trois seulement en mineur (trois de tonalité mixte), l'inverse pratiquement pour le *Voyage d'Hiver* : sept contre quinze (et deux mixtes). Sur des textes de Müller publiés en 1823 pour la première partie de l'œuvre, le *Winterreise* est à Schubert ce que son *Requiem* était à Mozart, tous deux étant décédés dans de tragiques circonstances, âgés de 31 et 35 ans, dans le plus grand dénuement physique et moral. C'est sur son lit de mort que Schubert corrige les épreuves du second livre du *Voyage d'hiver*, récemment reçues de son éditeur Haslinger.

Le *Schwanengesang* (*Chant du Cygne*, D 957, 14 lieds), cycle composite publié en 1828, année de la mort de Schubert, fait appel à trois auteurs inédits : Heinrich Rellstab (1799-1860), pour sept lieds, Johann Seidl pour un lied, et surtout Heinrich Heine (1797-1856), né à Düsseldorf la même année que Schubert et décédé en 1856 à Paris, où il est arrivé en 1831. Élève à Bonn de Hegel et de l'aîné des frères Schlegel, non-conformiste des salons littéraires et artistiques parisiens, Henri Heine fut un membre de l'intelligentsia de son temps. On connaît de lui une intéressante lettre envoyée à Müller en juin 1826 : « *Je me suis très tôt intéressé à la chanson populaire allemande et, plus tard, quand j'ai fait des études à Bonn, Auguste Schlegel m'a initié à beaucoup de secrets métriques ; mais je crois avoir trouvé seulement dans vos chants ce à quoi j'ai toujours aspiré : le son pur et la simplicité véritable !* ». Et d'ajouter, prémonitoire, même si tous deux ignoraient alors l'existence de Franz Schubert qui avait composé *La Belle Meunière* trois ans auparavant et allait utiliser, deux ans plus tard, six poèmes de Heine dans le *Schwanengesang* : « *Je suis assez présomptueux pour croire que mon nom, quand nous ne serons*

plus, sera prononcé en même temps que le vôtre ». Belle réhabilitation pour un poète considéré comme mineur ! Plus tard, Heine ajouterait : « *Schubert doit avoir, en tout cas peu avant sa mort, fait de la très bonne musique pour mes lieder, que je ne connais malheureusement pas encore* » (Lettre de Heine du 18 novembre 1830, citée par Brigitte Massin). Müller et Rellstab (écrivain et poète, mais aussi critique musical) se côtoyèrent à Berlin vers 1823 au sein d'un cercle littéraire où ils rencontraient un autre poète réputé du Romantisme allemand, Achim von Arnim (1781-1831).

Thèmes et mots-clefs des lieder

Schubert avait déjà 12 ans lorsque disparut à Vienne Joseph Haydn (1732-1809), dont il connut à coup sûr *Les Saisons*, composées en 1801. Alors que le printemps mais surtout l'hiver monopolisent l'attention dans les lieder de Schubert, l'été et surtout l'automne éclatent de vivacité et de joie chez Haydn, magnifiant la plénitude des moissons, des récoltes, de la vendange, de la chasse, tous plaisirs apparemment étrangers à Schubert, dont on ne peut pourtant pas dire qu'il ne fut pas un bon vivant (pour autant que ses moyens et sa santé l'autorisaient, bien entendu). Mais c'est surtout dans *La Belle Meunière* que trois thèmes majeurs se côtoient et s'entrelacent : le voyage, l'eau, la couleur verte. Invinciblement poussé au voyage, le *Wanderer* ignore qu'au terme de son errance la première personne qu'il rencontrera, c'est lui-même. Le désir de voyage, c'est ici le mal-être... Car s'il existe un voyage joyeux, initiatique, de découverte du monde et des autres, il y a aussi le voyage romantique de la désespérance, de la fuite de soi-même devant le quotidien d'un horizon bouché. Ainsi, poésie et musique furent un paradoxal substitut pour Schubert, qui voyagea peu, guère plus loin que Graz, à quelque 150 km de sa Vienne natale. Autre thème universel, l'eau, surtout mobile (*das Bach*, le ruisseau...), qui renvoie à la philosophie (Héraclite) comme à la psychanalyse (Bachelard, *L'eau et les rêves*) ; c'est aussi un thème maternel, « amniotique », mais empreint ici d'une note funèbre. Plus plaisamment, la couleur verte (*die grüne Farbe*) évoque la nature ; aujourd'hui, de même que le romantisme fut une réaction au siècle des Lumières, l'écologisme est une réaction aux dérives du siècle des Progrès, scientifique et technique. Sous des cieux plus proches, on peut évoquer le « vert céladon » de l'Astrée, dont l'amoureux transi est victime d'un Lignon mortifère, sur la rive opposée duquel la Nymphé inaccessible tient le rôle de la Belle Meunière.

Comme l'abeille, le génie fait son miel de toute(s) fleur(s)

Comme l'a si bien exprimé Émile Vuillermoz, Franz Schubert « possédait le miraculeux privilège d'arracher secrètement au prosaïsme de la vie des trésors insoupçonnés de poésie, une abeille qui, du suc des plus pauvres fleurs, savait tirer un miel délicieux ». Nous reprendrons, cette formule tellement juste, à même de bien éclairer nos interrogations : qui fut Schubert au regard de l'Art, comment et par qui fut-il inspiré, guidé, soutenu ? En fait, ne nous demandons pas trop ce qu'il a été, sinon ce qu'il n'était pas : ni une « volonté qui avance » comme Beethoven, ni un intellectuel désemparé comme Schumann, ni un esthète comme Mendelssohn (qui composa des romances sans paroles, *Lieder ohne Worte...*), ni un virtuose futuriste comme Liszt, ni un « extra-terrestre » comme Mozart (dont il est le plus proche, néanmoins), simplement et plus encore un musicien, pour certains même « le » musicien, un *Musensohn* (fils des Muses), un *Wanderer* entre deux mondes. Même si, comme pour Mozart, on ne peut savoir ce que de tels génies

auraient composé à 60 ans, on est symétriquement en droit de se demander quelle trace Goethe aurait laissée dans l'histoire littéraire si, décédé à 35 ans, il n'était aujourd'hui connu que par son roman *Vie et souffrances du jeune Werther*. Mais, de *Marguerite au rouet* (D 118) au *Joueur de vielle* (D 911), c'est la même démarche, le même « patron » qui marque une œuvre schubertienne pourtant renouvelée sans cesse.

Schubert n'était certes pas ce que l'on appelle aujourd'hui un intellectuel, mais, entre 11 et 16 ans, il a reçu au *Konvikt* une éducation solide où, malgré le conformisme ambiant, les maîtres de la littérature allemande n'étaient pas négligés ; logiquement, il emprunte alors à Goethe et Schiller, Klopstock ou Schlegel, sans parler des œuvres d'inspiration religieuse. Dès son émancipation, lorsqu'il abandonne son poste d'instituteur adjoint à la fin de 1816, il fut étroitement « connecté », grâce à ses amis, à tous les mouvements culturels et artistiques, viennois ou germaniques, de son temps. Visiblement, Franz Schubert fut un opportuniste, au sens littéral et non péjoratif du terme. Loin d'être analytique, son inspiration procède d'une extraordinaire capacité de « réception osmotique » à partir de son environnement populaire et culturel. Enfin, on ne peut qu'admirer son appréciation intuitive de talents poétiques comme ceux de Müller et – plus encore sans doute, même si la mort l'a empêché d'aller plus loin – la reconnaissance d'un génie littéraire en la personne de Henri Heine, qui trouvera un relais tout aussi talentueux avec Robert Schumann, en 1840.

Pourtant, tout au long de sa vie, à côté des camaraderies sincères et désintéressées, et de l'estime souvent profonde qu'il connut à Vienne, Schubert subit une solitude et un isolement quasi complets par rapport aux grands noms qui l'inspirèrent tout en le méconnaissant, voire en le méprisant : Goethe et Beethoven, entre qui le courant ne passa d'ailleurs jamais, Müller et Heine, qui ont correspondu entre eux tout en ignorant celui qui les rendrait célèbres. À notre époque turbulente et pleine d'éclats, nous comprenons difficilement pareilles ignorances mutuelles même si, par sympathie artistique, les écrits voyageaient et touchaient alors le public presque aussi vite, en tout cas plus longuement, qu'aujourd'hui. Donnons le mot de la fin au plus grand des poètes ayant inspiré Schubert, Johann Wolfgang von Goethe : « *La musique est la pure irraison et la parole a seulement affaire avec la raison* ».

Citations musicales

- *Gretchen am Spinnrade* (Marguerite au rouet), D 118 (Goethe)
- *Heidenröslein* (Rose des bruyères), D 257 (Goethe)
- *An die Musik* (À la musique), D 547 (Schobert)
- *Der Jäger* (Le chasseur), D 795 (Müller)
- *Die letzte Hoffnung* (Le dernier espoir), D 911 (Müller)

Ouvrages consultés

- Philippe Cassard, *Franz Schubert. Petit lexique amoureux*. Actes-Sud. Classica, 2008, 130 p.
- Brigitte Massin, *Franz Schubert*. Arthème Fayard, 1993, 1385 p. + index.
- Stanley Sadie coord., *Franz Schubert*, The new Grove Dictionary of Music and Musicians. Mc Millan Publish., London, 1980 t. 16, p. 780-807.
- Marcel Schneider, *Schubert*. Le Seuil, 1994, 222 p.
- Rémy Stricker, *Franz Schubert. Le naïf et la mort*. Gallimard, 1997, 355 p.

6 janvier 2009

Communication de notre nouveau président Michel LE GUERN

NICOLAS BEAUZÉE, GRAMMAIRIEN PHILOSOPHE

De même que le nom de Cicéron signifie l'éloquence, le nom de Beauzée, pendant un bon siècle, a signifié la grammaire. Le 13 mars 1788, Beauzée devait recevoir à l'Académie française Henri d'Aguesseau, petit-fils du chancelier. Grimm racontait ainsi comment devrait avoir lieu cette réception : « *Messieurs, dira d'Aguesseau, je suis ici pour mon grand-père. – Et moi, répondra Nicolas Beauzée, pour ma grammaire.* ».

Nicolas Beauzée est né à Verdun le 9 mai 1717. Son acte de baptême à la paroisse de Saint-Sauveur indique que son père était manouvrier. C'est sans doute le curé qui a remarqué les qualités intellectuelles de cet enfant d'une famille pauvre. De 1731 à 1739, le jeune Beauzée bénéficie d'une bourse pour étudier chez les jésuites de Verdun, puis il enseigne dans un autre collège de la ville. Dans les années 1740, il vient à Paris et y demeure un certain temps. En 1747, il publie à Paris, chez Delaguette, une *Exposition abrégée des preuves historiques de la religion chrétienne pour lui servir d'apologie contre les sophismes de l'irréligion, ouvrage destiné à l'éducation de la jeunesse*, qui sera rééditée jusqu'en 1843. Cette même année 1747, il repart à Verdun. Mais là, il tombe malade et vit très pauvrement dans sa ville natale, jusqu'à ce que Fontenelle vienne à son aide. Il retourne alors à Paris et finit par entrer dans la toute nouvelle École royale militaire en 1753.

Quand Du Marsais meurt, le 11 juin 1756, Beauzée lui succède comme grammairien de l'*Encyclopédie*, et c'est par l'article « Grammaire » qu'il commence à donner une vue d'ensemble de son système. Le septième volume de l'*Encyclopédie*, où figure cet article, est publié en novembre 1757. On doit donc dater l'article de 1756, ou au plus tard des premiers mois de 1757.

La suite nous est connue par un article que Diderot écrit pour la *Correspondance littéraire* de Grimm de novembre 1767, à l'occasion de la publication de la *Grammaire générale*. Diderot connaît bien Beauzée, qui collabore depuis 1756 à la grande *Encyclopédie*. C'est ce qui donne tout son prix à ce témoignage, qu'il faut citer :

« M. Beauzée, professeur de l'École royale militaire, est sans contredit le plus habile homme qu'il y ait à cette école, le plus estimé et le plus honnête. Il est aussi un de ceux qui ont eu le plus de peine à y garder leur poste, parce qu'il est impossible de résister longtemps à l'anarchie qui y règne. Ce n'est pas à son mérite qu'il a été redevable de la conservation de sa place, mais à la commisération ; on a eu honte de chasser un homme à qui on n'avait aucun reproche à faire, dont le savoir était bien décidé, et qu'on aurait envoyé à la misère avec une femme et quatre enfants. Cet honnête homme qu'on avait d'abord fait professeur, qu'on tire ensuite de la classe des professeurs pour l'élever au grade d'inspecteur, et qu'on a depuis dépourvu de son grade pour le réduire à la condition de maître à lire et à écrire, vient de publier l'ouvrage de Grammaire générale et raisonnée le plus profond que nous ayons. Ce livre est à l'usage de très-peu, mais de très-peu de lecteurs. Celui qui l'entend peut se vanter d'entendre, quand il voudra, les principes mathématiques de Newton, et tout ce qu'il y a de plus abstrait dans la métaphysique. Le chapitre des temps des verbes est un chef-d'œuvre dans ce genre. Il n'y a pas un mot de vrai dans celui des inversions, où l'auteur prétend que la syntaxe française range les mots dans l'ordre le plus naturel et le plus conforme à la naissance et à la succession des

idées. À cela près il serait peut-être difficile de trouver un autre défaut de raison et de bon sens dans cet ouvrage. »

On apprend ainsi que Beauzée était marié – mais on ignore le nom de sa femme et la date du mariage –, et qu'il avait quatre enfants, dont on ne sait quand ils sont nés et ce qu'ils sont devenus. On ne connaîtrait sans doute pas les difficultés professionnelles et les charges familiales de Beauzée si Diderot n'avait pas jugé bon de les révéler pour souligner les mérites de l'auteur de la *Grammaire générale*. Le fait que Diderot exprime clairement son désaccord avec Beauzée sur la question de l'inversion ne fait que donner plus de poids au jugement admiratif qu'il porte sur le reste de l'ouvrage. On s'accorde aujourd'hui à partager son admiration pour le chapitre des temps des verbes.

Pour le reste, ce sont les pages de titre des ouvrages de Beauzée qui donnent quelques indications. En 1767, au moment de la publication de la *Grammaire générale*, Beauzée est membre « de la Société royale des sciences et arts de Metz, des Sociétés littéraires d'Arras et d'Auxerre » et professeur de grammaire à l'École royale militaire. En 1769, la page de titre de la réédition des *Synonymes français* de Girard, augmentée d'un second volume par Beauzée, ajoute : « M. Beauzée, de l'académie della Crusca, des académies royales de Rouen et de Metz [...] ». La réputation de l'auteur de la *Grammaire générale* s'étend. L'impératrice Marie-Thérèse lui adresse une médaille d'or, et Frédéric II cherche à le faire venir à Berlin. L'article de Diderot dans la *Correspondance littéraire* y est sans doute pour quelque chose. Le 23 mai 1772, Beauzée est nommé à l'Académie française sans avoir fait acte de candidature, au fauteuil laissé vacant par la mort de Charles Pinot Duclos, après l'annulation par le roi de l'élection de Jean-Baptiste Antoine Suard. On aurait reproché à Suard d'avoir donné quelques articles à l'*Encyclopédie*. Beauzée en avait donné beaucoup plus, mais les siens n'avaient rien qui pût inquiéter les autorités. Il fut reçu à l'Académie par le prince Charles-Just de Beauvau le 6 juillet 1772.

Beauzée traduit des auteurs latins. En 1770, son *Salluste* effraie par les innovations orthographiques ; le retour à une orthographe plus traditionnelle, dès la troisième édition, assurera à l'ouvrage un succès durable : il sera réédité régulièrement au moins jusqu'en 1813. En 1782, par sa traduction de l'*Histoire de la vie d'Alexandre*, de Quinte-Curce, Beauzée n'hésite pas à rivaliser avec Vaugelas.

De 1782 à 1786 paraissent les trois volumes de l'*Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature* : c'est l'œuvre majeure de Beauzée, où il reprend ses articles de la grande *Encyclopédie* et les principaux développements de sa *Grammaire générale*, avec des modifications, des ajustements et des additions qui expriment une pensée en constante évolution. La rigueur de la construction n'empêche pas que son auteur la remette constamment en question.

Dans ses dernières années, Beauzée est secrétaire du comte d'Artois, frère de Louis XVI, le futur Charles X. Cette fonction lui donne sans doute l'occasion de faire la connaissance de Jean-Paul Marat, qui est alors médecin des gardes du corps du comte d'Artois (de 1777 à 1783). En 1787, Beauzée publie l'*Optique de Newton* traduite par Marat, et donne une édition du texte latin de l'*Imitation de Jésus-Christ*. En 1788, il publie la traduction française de l'*Imitation*, et une nouvelle édition, considérablement augmentée par ses soins, du *Dictionnaire de synonymes français* du barnabite Timothée de Livoy.

Il meurt le 24 janvier 1789.

La tradition des études grammaticales limitait leur compétence aux aspects formels du langage ; la question du sens était du ressort des philosophes. En se situant comme grammairien philosophe, à la suite de Du Marsais, Beauzée se donne les moyens d'introduire la sémantique dans l'étude du langage. Dans de nombreux articles de l'*Encyclopédie méthodique*, il aborde sous des points de vue variés la question de la relation entre les mots et les choses.

Alors que les nombres sont liés aux choses, les genres ne concernent que les mots. Les genres des noms sont arbitraires, ceux des adjectifs sont imposés par des règles d'accord. Les genres sont des caractéristiques des noms, en tant qu'ils font partie du lexique de la langue ; ils sont indépendants des objets que ces noms servent à désigner. Le latin et le grec ont trois genres, le français n'en a que deux. Quant à l'anglais, il n'en a aucun : Beauzée, suivant en cela la *Grammatica linguae anglicanae* de Wallis, en donne pour preuve le fait que les adjectifs sont invariables en anglais.

L'opposition que Beauzée établit entre les genres et les nombres montre qu'il a bien perçu la manière dont s'articulent dans le langage la logique intensionnelle, qui ne concerne que les mots signifiant des propriétés indépendamment des objets auxquels on peut les attacher, et la logique extensionnelle, qui prend en compte les objets, qu'ils soient réels ou fictifs.

Alors que dans la logique classique l'extension, ou étendue, est liée à l'intension, ou compréhension, la croissance de l'une entraînant la décroissance de l'autre, Beauzée a compris que le fonctionnement du langage humain repose sur l'autonomie de l'étendue et de la compréhension. Partant d'une intuition de Du Marsais, son prédécesseur comme grammairien de l'*Encyclopédie*, qui opposait les adjectifs physiques aux adjectifs métaphysiques, Beauzée introduit une composante logique qui rend la distinction parfaitement opératoire. Du Marsais opposait les adjectifs *physiques*, qualifications que nous donnons aux objets, aux adjectifs *métaphysiques*, qui énoncent une qualité qui n'est que le résultat de quelque considération de notre esprit à l'égard des êtres. Beauzée adopte les mêmes termes, mais en leur assignant des significations beaucoup plus opératoires pour la structuration de la grammaire. Il appelle « adjectifs physiques » ceux qui modifient la compréhension des noms appellatifs auxquels on les applique, et « articles » ceux qui en modifient l'étendue (« Adjectif », t. I, p. 80 A) :

« Les adjectifs, étant destinés à être joints aux noms pour en modifier la signification, n'ont un sens bien décidé, qu'autant qu'ils sont effectivement appliqués à quelque nom appellatif, qu'ils supposent essentiellement. Or il n'y a que deux choses qui puissent être modifiées dans la signification des noms appellatifs, savoir la compréhension et l'étendue. De là deux espèces générales d'adjectifs : les uns, destinés à modifier l'étendue des noms appellatifs, sans rien ajouter à la compréhension, indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles ; le, la, les, tout, nul, aucun, chaque, quelque, un, deux, trois, mon, ton, son, ce, cet, qui, etc. ; et je donne à cette espèce le nom d'articles : les autres, destinés à modifier la compréhension des noms appellatifs, sans rien déterminer sur l'étendue, ajoutent à cette compréhension une idée accessoire qui devient partie de la nature totale énoncée par la réunion du nom et de l'adjectif ; comme blanc, rouge, carré, rond, doux, amer, dur, mou, sec, humide, chaud, froid, prochain, éloigné, grand, petit, premier, second, dernier, différent, pareil, semblable, parfait, beau, nécessaire, utile, possible, nouveau, dangereux, mien, tien, sien, etc. ; et je donne à cette espèce le nom d'adjectifs physiques. »

Même quand il traite de grammaire, Beauzée manifeste des compétences en mathématiques, en physique, en physiologie. D'après l'abbé Barthélémy, il aurait commencé par s'intéresser aux sciences exactes¹ et c'est certainement sa formation scientifique qui lui permet de considérer la grammaire générale comme une science. : « J'ai cru devoir traiter les principes du Langage, comme on traite ceux de la Physique, de la Géométrie, ceux de toutes les sciences », écrit-il dans la préface de la *Grammaire générale* (p. xvi).

Parmi les innovations terminologiques de Beauzée, on peut relever des emprunts au langage des mathématiques, comme *antiparallèle*, pour caractériser la répétition où les mots sont répétés dans l'ordre inverse.

Beauzée n'hésite pas à éclairer ses démonstrations par le recours à des raisonnements mathématiques. Ainsi, il établit entre grammaire et mathématiques des analogies qui soulignent le caractère logique de la grammaire générale, écho de la « raison éternelle ». Dans l'addition à l'article « Abstraction » (t. I, p. 50 B), il manifeste son intérêt pour la géométrie, en prenant comme exemple la ligne, la surface et le solide, et en montrant comment on passe de la considération de tel triangle équilatéral particulier à celle des figures rectilignes en général :

« Je peux, par exemple, figurer sur un papier un triangle équilatéral, ayant chaque côté long de 15 lignes, et le considérer tel qu'il est, je n'aurai que l'idée individuelle de ce seul triangle : mais si je l'envisage simplement comme une figure bornée par trois lignes droites égales, en faisant abstraction de toutes les autres circonstances individuelles, j'aurai l'idée de tous les triangles équilatéraux ; si je fais encore abstraction de l'égalité des côtés, et que je n'y considère que le nombre de trois, il en résultera l'idée plus générale encore de tous les triangles possibles ; enfin si je pousse l'abstraction jusqu'à négliger le nombre des côtés, et ne plus les voir que comme des lignes droites qui terminent une surface, les réflexions auxquelles cette hypothèse donnera lieu, conviendront à toutes les figures rectilignes. »

Dans l'article « Mot », pour faire comprendre comment les prépositions désignent des rapports, il se sert encore des mathématiques (t. II, p. 577) :

« Qu'on me permette un langage, étranger sans doute à la Grammaire, mais qui peut convenir à la philosophie, parce qu'elle s'accommode de droit de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence. Les calculateurs disent que 3 est à 6, comme 5 est à 10, comme 8 est à 16, comme 25 est à 50, etc. Que veulent-ils dire ? Que le rapport de 3 à 6 est le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50 : mais ce rapport n'est aucun des nombres dont il s'agit ici ; et on le considère avec abstraction de tout terme, quand on dit que 1/2 en est l'exposant. C'est la même chose d'une Préposition ; c'est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale, et indépendamment de tout terme antécédent et de tout terme conséquent. Ainsi disons-nous avec la même Préposition, la main DE Dieu, la colère DE ce prince, les délices DE l'âme ; et de même, contraire À la paix, utile À la nation, agréable À mon père, etc. : les grammairiens disent que les trois premières phrases sont analogues entre elles, et qu'il en est de même des trois dernières ; c'est le langage des mathématiciens, qui disent que les nombres 3 et 6, 5 et 10 sont proportionnels ; car analogie et proportion, c'est la même chose [...]. »

La grammaire générale de Beauzée est incontestablement une grammaire métaphysique, c'est-à-dire une philosophie du langage. C'est ce que manifeste, en tête

de l'article « Nom », l'indication : « *Métaph. Gramm.* », et ce qu'explique la longue conclusion de l'article « Pronom », dont il faut citer un extrait :

« La Métaphysique du langage n'est rien autre chose que la nature de la parole mise à découvert ; si l'étude en est inutile ou nuisible, c'est la Grammaire générale qu'il faut proscrire, c'est la Logique qu'il faut condamner, ce sont les Arnaud et les du Marsais qu'il faut prendre à partie, ce sont leurs chef-d'œuvres immortels qu'il faut décrier. Si les finesses que la Métaphysique découvre dans le langage ne sont point l'ouvrage de la réflexion, elles méritent pourtant d'en être l'objet ; parce qu'elles émanent d'une source bien supérieure à notre raison chancelante et fautive, et que nous ne saurions trop en étudier les voies pour apprendre à rectifier les nôtres. Les gens qui parlent le mieux n'aperçoivent pas, si l'on veut, ces principes délicats ; mais ils les sentent, ils les suivent, parce que l'impression en est infaillible sur les esprits droits : et si l'on ne prétend réduire les hommes à être des automates, il faut convenir qu'il leur est plus avantageux d'être éclairés sur les règles qui les dirigent, que de les suivre en aveugles sans les entendre. »

Pour Beauzée, la possibilité d'une grammaire générale est fondée sur l'existence d'une raison éternelle, comme il l'affirme dans la *Grammaire générale* :

« Ce qui est essentiel dans une langue, l'est dans toutes, parce qu'elles ont toutes pour fondement la raison immuable de Dieu même, dont l'influence se fait remarquer dans tous les idiômes sans exception, par l'unité constante et la simplicité invariable de ses vûes, par l'identité des principes nécessaires à l'analyse et à la manifestation de la pensée, enfin par l'analogie des usages communs qui en dépendent et des exceptions mêmes qui paroissent y déroger. »

Sa réflexion s'élève au niveau de la théologie morale, quand il considère le langage comme « l'organe précieux de la charité universelle qui doit lier tous les hommes pour leur bonheur ». Il voit dans l'exercice du langage l'application du précepte de la bienveillance universelle, « qui est gravé dans nos cœurs par le doigt de Dieu même en caractères ineffaçables ». On retrouve cette idée dans l'article « Langue » (t. II, p. 409 A) : « Dieu avoit fait les hommes sociables ; il leur inspira la première langue, pour être l'instrument de la communication de leurs idées, de leurs besoins, de leurs devoirs réciproques, le lien de leur société, et surtout du commerce de charité et de bienveillance qu'il pose comme le fondement indispensable de cette société. »

Dans ce même article « Langue », déjà présent dans l'*Encyclopédie*, le long développement consacré à l'origine du langage explicite les fondements théologiques de ces réflexions. L'examen de l'hypothèse de l'homme sauvage, qu'on trouve depuis Diodore de Sicile et Vitruve jusqu'à Warburton et Jean-Jacques Rousseau, oblige à confronter la raison et la révélation (p. 401-402) :

« [...] Il est difficile de concevoir comment on peut admettre la révélation avec le degré de soumission qu'elle a droit d'exiger, et prétendre pourtant que la nature des choses insinue des principes opposés. La raison et la révélation sont, pour ainsi dire, deux canaux différents qui nous transmettent les eaux d'une même source, et qui ne diffèrent que par la manière de nous les présenter. Le canal de la révélation nous met plus près de la source, et nous en offre une émanation plus pure : celui de la raison nous en tient plus éloignés, nous expose davantage aux mélanges hétérogènes ; mais ces mélanges sont toujours discernables, et la décomposition en est toujours possible. D'où il suit, que les lumières véritables de la raison ne peuvent jamais être opposées à celles de la révélation, et que l'une par conséquent ne doit pas prononcer autrement que l'autre sur l'origine des langues. »

Ce n'est pas une langue toute faite que Dieu a donnée aux premiers hommes, mais l'ensemble des facultés qui sont mises en jeu dans l'exercice de la parole. Beauzée trouve la réponse la plus complète à la question de l'origine du langage dans un verset de l'*Écclésiastique* (XVII, 5) : « [Dieu] leur forma un conseil, une langue, des yeux, des oreilles, il leur donna un cœur pour penser. Il les remplit de science et d'intelligence. »

Si l'on en croit le propos célèbre de Nicolas Boindin, Du Marsais aurait été un athée janséniste. Malgré certaines apparences, Beauzée n'est sans doute pas janséniste ; en tout cas il n'est certainement pas athée. C'est un chrétien convaincu, et on pourrait reconstruire à partir de passages dispersés dans toute son œuvre grammaticale un embryon d'apologie de la religion chrétienne, qui fait écho au livre qu'il avait publié en 1747, l'*Exposition abrégée des preuves historiques de la religion chrétienne pour lui servir d'apologie contre les sophismes de l'irréligion*. Même si on oublie trop souvent de le dire, il y a cela aussi dans l'*Encyclopédie* et dans l'*Encyclopédie méthodique*.

La notice consacrée à Nicolas Beauzée sur le site officiel de l'Académie française le présente comme « *grammairien, encyclopédiste et traducteur, favorable aux idées de la Révolution* ». Beauzée est révolutionnaire en grammaire, mais seulement en grammaire. Pour le reste, les idées nouvelles lui font peur. Le plus audacieux des grammairiens philosophes reste profondément attaché aux valeurs morales et religieuses de la tradition chrétienne, ce qui ne l'empêche pas d'être rationaliste : en cela, il est très proche de l'abbé Grégoire. Les convictions religieuses de Beauzée dérangeaient sans doute les grammairiens idéologues, comme Destutt de Tracy, qui se considéraient pourtant comme sa postérité intellectuelle. Mais elles ne les empêchaient pas de reconnaître la puissance et la pertinence de ses réflexions sur le langage.

Au moment où s'achève l'œuvre de Beauzée, la langue française est à son apogée. C'est en 1784 que Rivarol a remporté le prix de l'Académie de Berlin pour son *Discours sur l'universalité de la langue française*. Cette universalité n'est plus aujourd'hui qu'un beau souvenir. Pour Rivarol, le principal mérite du français était la clarté : « *Ce qui n'est pas clair n'est pas français*. » Le français est la langue avec laquelle il est le plus difficile de tricher. Ce qui était un avantage est peut-être devenu un handicap. Nous sommes entrés dans la décadence, mais cette décadence n'est peut-être pas irrémédiable. Il faut réfléchir aux causes de ce recul, repérer ce qui est imputable aux francophones eux-mêmes, et envisager les moyens de résister. Il y a urgence. Les langues meurent vite. Je suis né bilingue. L'une de mes deux langues maternelles, le breton, est morte. Je souhaite que l'autre, le français, survive à mes arrière-petits-enfants.

Je souhaite faire partager cette préoccupation à toute l'Académie.

*

1. Il continuera à s'y intéresser, puisqu'il publie l'*Optique de Newton*, traduite par Marat, en 1787.

Note : En 2009 est paru le volume, *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*, qui a obtenu le prix Bordin de l'Académie des Sciences morales et politiques.

26 mai 2009

Communication de notre confrère Michel LE GUERN

FÉMININS BARBARES : auteure, professeure, auditeure, etc.

La langue change, parfois dans un mouvement irréprouvable. En 1960, l'emploi du subjonctif après *après que* était senti comme un solécisme, et les instituteurs sanctionnaient la faute. Dix ans plus tard, le subjonctif s'était quasiment généralisé. On pouvait penser qu'il s'agissait là d'un développement du subjonctif de subordination, analogue à celui que le latin avait connu dans la période post-classique. Il faut chercher la cause ailleurs : la plupart des francophones n'ont plus dans leur compétence linguistique le passé antérieur ; ils ont interprété le passé antérieur après *après que* – c'était l'emploi le plus fréquent du passé antérieur – comme un subjonctif plus-que-parfait. À partir de là, on a généralisé le subjonctif, et l'indicatif commence à paraître bizarre. La structure de la langue en a été affectée.

Les mots naissent, vivent, changent parfois de sens en se faisant concurrence, et meurent. Ainsi, *finaliser* tend à remplacer *conclure*, *avenir* recule au bénéfice de *futur*. Il y a moins d'un siècle, *formidable* signifiait « qui fait peur » ; ce n'est sans doute pas le sens que lui donne mon voisin épicier quand il affiche : « mon épicier est un type formidable ». Pendant longtemps, le sens du mot *procureur* et celui de *magistrat* faisaient que l'idée que la même personne puisse avoir les deux titres était inconcevable.

Les changements de la syntaxe bousculent les structures de la langue. Qu'en est-il des changements du vocabulaire ? Les néologismes peuvent-ils déséquilibrer le système de la langue ? Quand il s'agit d'un fait isolé, certainement pas. En revanche, quand s'accumulent les néologismes en série, et qu'ils se mettent à constituer une classe ouverte, la question se pose.

On voit se répandre dans la presse une innovation qui nous vient du Canada : c'est l'ajout d'un *e* muet à la fin d'un grand nombre de mots en *-eur* : *auteure*, *professeure*, *défenseure*, *administrateure*, *procureure*, *provisseure*, etc.

La *Grammaire Larousse du français contemporain*, publiée en 1964, définit le genre comme « un caractère morphologique invariablement attaché à chaque substantif ». Les auteurs de cette grammaire, Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé et Jean Peytard, ne sont pas des grammairiens ringards. En français, au moins jusqu'à la fin du XX^e siècle, le genre était lié aux mots, et non aux choses, contrairement au nombre, qui relève évidemment de la logique extensionnelle, celle qui prend en compte les réalités dénommées. Le français maintenait ainsi un équilibre entre les deux logiques du langage : le genre s'inscrivait dans la logique intensionnelle, et le nombre dans la logique extensionnelle¹.

Dans l'article « Genre » de l'*Encyclopédie méthodique*, Nicolas Beauzée, tout en reconnaissant que la distinction des genres est sans doute fondée à l'origine sur la distinction des sexes, affirme que ce lien a totalement disparu, notamment en français.

Même si l'opposition des genres prend son origine dans la différenciation des sexes, l'usage des langues s'en est tellement éloigné qu'« on a perdu de vue les idées accessoires qui originellement avoient été attachées au choix du genre » (« Genre », p. 162 A). Le rôle des genres est purement grammatical (p. 164 A) :

« Les genres ne paroissent avoir été institués que pour rendre plus sensible la corrélation des noms et des adjectifs ; et quand il seroit vrai que la concordance des nombres et celle des cas, dans les langues qui en admettent, auroit suffi pour caractériser nettement ce rapport, l'esprit ne peut qu'être satisfait de rencontrer dans la peinture des pensées un coup de pinceau qui lui donne plus de fidélité, qui la détermine plus sûrement, en un mot, qui éloigne plus infailliblement l'équivoque. »

Ainsi, le genre sert à lier l'adjectif au nom. Beauzée distingue les genres des adjectifs et les genres des noms : « Les genres sont, par rapport aux noms, différentes classes dans lesquelles les usages des langues les ont distribués ; et par rapport aux adjectifs, ce sont différentes terminaisons adaptées à la différence des classes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter » (article « Personne », p. 52 A).

Le latin et le grec ont trois genres, le français n'en a que deux. Quant à l'anglais, pour Douchet et Beauzée, il n'en a aucun : ils en donnent pour preuve le fait que les adjectifs sont invariables en anglais². Les genres des noms sont arbitraires, ceux des adjectifs sont imposés par des règles d'accord. Les genres sont des caractéristiques des noms, en tant qu'ils font partie du lexique de la langue ; ils sont indépendants des objets que ces noms servent à désigner.

Une langue qui ne dispose que de deux genres, le masculin et le féminin, et qui n'a donc pas de neutre, ne peut pas lier le genre grammatical au sexe des objets dénommés, pour la bonne raison qu'elle ne pourrait pas dénommer les objets asexués.

L'histoire de la langue, avec ses évolutions phonétiques, a fait que le genre est lié aux mots d'une manière arbitraire. Arbitraire, mais efficace. Il permet de distinguer des noms qui sans cela seraient de purs homonymes : l'opposition de genre marque une différence sémantique, en dissociant *le voile* et *la voile*, *le poêle* et *la poêle*, par exemple. L'exemple de *garde* est particulièrement intéressant. Au masculin, le nom *garde* dénote un individu, au pluriel plusieurs individus. Au féminin, c'est un nom collectif, qui désigne un ensemble de plusieurs *gardes* au masculin. Cela n'a rien à voir avec le sexe : jusqu'à une date récente, la garde républicaine ne comprenait aucune personne de sexe féminin, et pourtant personne ne s'offusquait de son genre grammatical. Il ne faut pas voir des contre-exemples dans *garde-malade* ou *garde-barrière*, qu'on peut trouver aussi bien au féminin qu'au masculin : *garde* n'y est pas un nom, mais un verbe. En revanche, *garde des sceaux* est nécessairement du genre masculin, indépendamment du sexe de la personne qui en exerce la fonction. Depuis quelques mois, on voit se multiplier dans la presse les occurrences du barbarisme « la garde des sceaux »³. On n'y voit que deux explications possibles : ou bien les journalistes sont tellement imbibés d'alcool qu'ils voient double ou triple, ou bien ils ignorent le français. S'ils tiennent à exprimer à la fois la fonction et le sexe du personnage, ils ont la possibilité d'écrire ou de dire « Madame le garde des sceaux », ce qui a l'avantage de joindre la courtoisie au respect de la langue française. Mais ne s'agirait-il pas là de valeurs archaïques ? Les règles de l'accord en français assurent la cohérence du syntagme nominal : le genre du nom est nécessairement recopié par l'article et par l'adjectif épithète. En revanche, l'adjectif attribut, dans la mesure où il est extérieur au syntagme nominal, peut s'accorder *kata sunesin*, selon le sens, et il faudrait être un puriste intransigeant pour censurer un énoncé comme : « le garde des sceaux était très élégante l'autre soir ». Même un puriste admettrait « Madame le garde des sceaux était très élégante ».

Sur le site officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le *curriculum vitae* de Valérie Pécresse, on peut lire : « Auditeure au Conseil d'État ». Dans le *curriculum vitae* de Rachida Dati, on trouve « Auditeure de

justice au tribunal de grande instance de Bobigny ». Pourquoi n'avoir pas choisi « auditrice », féminin d'« auditeur » en bon français ? Peut-être faut-il considérer qu'il y aurait en français homonymie entre d'une part *auditeur*, qui a pour féminin *auditrice*, et dont le sens serait lié à l'action d'écouter, et d'autre part, un nom *auditeur* qui n'admettrait pas le féminin *auditrice* : ce nom désignerait une fonction qui n'aurait plus rien à voir avec le fait d'écouter. Soit ! Mais ce second homonyme serait toujours grammaticalement du genre masculin, et *auditeure* est un barbarisme.

Dans un *curriculum vitae* en provenance du Québec, je trouve *chercheure*. Le français dispose pourtant de *chercheuse*, mot qui n'a rien de désobligeant. Il y a quelque chose d'étrange dans ce refus du féminin, puisque ces dames bannissent *auditrice* et *chercheuse*, mais en même temps elles tiennent à afficher leur féminité, en ajoutant un *e* muet, dont on ne sait pas s'il faut le considérer comme un suffixe, ou comme une désinence qui marquerait l'accord avec l'article exprimé ou sous-entendu.

Comme *auditeure* et *chercheure*, *auteure*, *professeure*, *défenseure*, *administrateure*, *procureure*, *provisseure* sont des barbarismes. Dans tous ces cas, on peut remarquer que l'addition de l'*e* muet n'est qu'une fantaisie graphique : la prononciation n'est pas altérée, tant qu'on n'est pas en vers, où on ferait sentir devant une initiale consonantique la syllabe supplémentaire. Mais, Dieu merci, ces mots n'ont pas encore trouvé place dans la poésie. La langue n'accepte pas pour le moment l'*e* muet qui modifierait la prononciation, et aucune femme médecin ne voudrait se faire traiter de « médecine ».

L'invasion de cette série de barbarismes mérite qu'on en cherche une explication. Ils nous viennent du Canada, et on pourrait les considérer comme des canadianismes si leur diffusion n'était pas aussi étendue. On peut se demander si l'influence de l'anglais n'a pas été déterminante. En anglais, le genre n'est pas une propriété lexicale ; il n'est pas attaché aux mots en eux-mêmes, mais il a une fonction nettement référentielle. Le fait qu'on y dispose du neutre à côté du masculin et du féminin permet que cette organisation n'y tombe pas dans l'incohérence. En anglais, le genre, comme le nombre, relève de la logique extensionnelle. Le français ne se prête guère à ce basculement du genre de la logique intensionnelle de la langue à la logique extensionnelle de la référence. En français, le genre permet de distinguer des homonymes : il oppose des mots entre eux, à l'intérieur de la langue, alors que les genres de l'anglais réfèrent aux objets du monde, extérieurs à la langue.

Du point de vue de la morphologie, on pourrait considérer que la suffixation d'un *e* muet permettrait, dans un lecte déviant, de construire une série de noms féminins parallèle à une série de noms masculins désignant des fonctions ou des métiers. On reconnaît dans cet *e* muet la désinence du féminin dans les adjectifs. Faire d'une désinence un suffixe, c'est brouiller l'organisation de la langue.

Dans la classification proposée par Alain Berrendonner pour les *Principes de grammaire polylectale*, il s'agirait d'un « lecte usurpateur ». En revanche, le maintien du genre masculin pour les mots *auteur*, *professeur*, *défenseur*, *administrateur*, *procureur*, *provisseur*, quand bien même ils désigneraient des fonctions occupées par des femmes, pourrait être analysé comme un lecte récessif, ce qui ne veut pas dire qu'il soit voué à une disparition rapide. Les régularités de la langue et la cohérence du système permettent d'espérer une résistance, qui relèguerait les innovations dans la catégorie des mots à la mode, voués à disparaître au bout d'une ou deux générations. Un locuteur francophone ne se résigne pas à remplacer « Madame X est un bon maire » par « Madame X est une bonne maire ». Pour inscrire le lecte novateur dans une cohérence, il faudrait amputer tout ministre du sexe masculin de l'*e* final de son titre, il

faudrait réserver la gourmandise, la joie et la tristesse aux dames, l'orgueil, le chagrin et le bonheur aux messieurs. En français, le rapport aux sexes est présent dans le sens des mots *féminité* et *virilité*. Il est totalement absent du mot *humanité*. La langue a sa propre logique, qui ne se contente pas de recopier la logique du monde extérieur.

Une réflexion de sémantique lexicale sur les mots en *-eur* qui désignent une fonction conduit à constater que leur sens ne contient aucun élément qui impliquerait la distinction de sexe. Pendant des siècles, les sentinelles ont été majoritairement de sexe masculin, alors que le mot est resté au féminin. Le sens du mot est indépendant du sexe des personnes auxquelles ses emplois font référence. Vouloir aligner les genres des mots de la langue sur cette distinction des sexes serait revenir aux positions les plus archaïques, dont le français a été libéré par son histoire et par sa structuration. Ce serait de toute évidence une régression.

Et si l'on voulait tout de même intégrer la mention du sexe dans le sémantisme des noms de métiers, il faudrait le faire par des suffixes déjà productifs en langue. On pourrait se servir du suffixe *-trice*, pour donner des féminins aux noms en *-teur*, sur le modèle d'*actrice/acteur*, *productrice/producteur*, *directrice/directeur*. Quand *-eur* n'est pas précédé d'un *-t-*, on pourrait se servir du suffixe *-euse*, comme dans *glaneuse*, *coiffeuse*, *chercheuse*. La langue n'est pas rebelle aux néologismes, à condition que son organisation générale soit respectée. Dans son ouvrage *Solutions grammaticales*, publié en 1808, Urbain Domergue consacre dix pages au mot *Amatrice*, que rejettent les puristes. Voici sa sentence :

« Je suis donc d'avis que le mot *amatrice*, sollicité par le besoin, avoué par le goût, parfaitement analogue, ayant des patrons recommandables, circulant déjà parmi les personnes qui parlent bien, est frappé au coin des meilleurs mots français. » (p. 389).

Les puristes auxquels s'en prend Domergue condamnaient pareillement *amatrice* et *autrice*. Sans doute, *autrice* est un néologisme, surprenant peut-être, mais courageux, et conforme au génie de la langue⁴ ; *auteure* est un barbarisme, expression hypocrite d'un sexe qui veut se manifester en se cachant, refus d'un suffixe remplacé par l'introduction en contrebande d'une désinence qui bouscule les structures de la langue.

Pourquoi *auteure* alors qu'on pourrait choisir *autrice* ? C'est le résultat d'un compromis boiteux entre deux tendances des locuteurs francophones d'aujourd'hui. D'une part, on ne veut pas désigner une personne sans mentionner son sexe, qu'on finit pas considérer comme l'attribut premier de l'être humain. D'autre part, les structures de la langue, inscrites dans la compétence de chaque locuteur, s'opposent à ce primat du sexe, surtout pour les mots qui signifient une fonction. Le genre féminin du mot *sentinelle* n'a jamais fait problème, même si les sentinelles anciennes ou actuelles sont généralement de sexe masculin. Si l'on dit « la vigie », c'est parce que le mot est féminin, ce qui n'empêche nullement que la personne désignée soit généralement un homme. Il serait ridicule, aux oreilles et aux yeux de tous, de dire « le sentinelle » ou « le vigie » et, pourquoi pas, d'écrire « le vigi » sans *e* et « le sentinelle », en réservant l'*e* final aux femmes. On trouve au XVIII^e siècle des emplois de *ministre* au féminin, mais par plaisanterie, pour désigner la maîtresse du ministre et pour suggérer qu'elle intervient dans les décisions de son amant. Les changements indus de genre peuvent aussi produire des homonymies fâcheuses : on en vient à confondre le maire et la mère. Faute d'avoir le courage de choisir entre le *maire* et la *mairesse*, et faute d'avoir

l'intelligence d'opter pour « Madame le maire », beaucoup de journalistes abandonnent le français pour le charabia, et disent ou écrivent « la maire ». Et si l'*e* final était réservé aux femmes, on serait conduit à écrire « Monsieur le mair ».

On espère que ces déviations relèvent d'une mode passagère, et qu'elles disparaîtront aussi vite qu'elles sont arrivées. Toutefois, si l'on appliquait le sacro-saint principe de sécurité, on pourrait commencer par mettre à l'amende les journalistes qui commettent de tels délits langagiers. Et pourquoi ne pas étendre le prélèvement aux ministres et aux élus ? Les sommes ainsi recueillies seraient versées aux établissements qui contribuent à la diffusion du français à l'étranger.

Notes

1. Voir Michel Le Guern, *Les Deux Logiques du langage*, Paris, Honoré Champion, 2003.

² C'est dans la *Grammatica linguae anglicanae* de Wallis que Beauzée a pu lire qu'il n'y a pas de genre en anglais.

3. On a même pu l'entendre à la télévision, dans la bouche de M. Darcos, le ministre de l'Éducation (2 juin 2008). Espérons que ce n'était qu'un lapsus.

4. Voir Aurore Évain, « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours », *Séméion*, n° 6, université Paris-Descartes, février 2008, p. 53-61.

10 mars 2009

Résumé de la conférence de M. Dominique MANIEZ
Directeur du service des Nouvelles Technologies de l'information pour
l'enseignement et la recherche (SENTIER)

POUVONS-NOUS ENCORE ÉCHAPPER À LA GOUGUELISATION DES ESPRITS ?

Google, dont on a fêté l'année dernière le dixième anniversaire, a pris une place considérable dans notre quotidien d'internaute. Le célèbre moteur de recherche est bien souvent la page d'accueil de notre navigateur et certains utilisateurs de l'outil informatique assimilent d'ailleurs le Web à Google. Il est vrai que ce moteur de recherche représente le filtre quasi exclusif de nos recherches d'information sur le Web tant il est plébiscité par les internautes. Ce monopole de fait sur la recherche d'information engendre ce que nous avons nommé « gouguelisation des esprits ». Par cette expression, nous entendons un conditionnement intellectuel des utilisateurs de Google, qui pensent tout d'abord qu'il n'y a pas d'autre moyen de chercher de l'information que d'utiliser un moteur de recherche. D'autre part, bien peu s'interrogent sur les mécanismes internes du moteur de recherche et notamment le fameux algorithme du *PageRank* qui détermine l'ordre d'affichage des résultats de la requête. Enfin, le mode de fonctionnement de Google véhicule toute une série de présupposés intellectuels dont l'internaute lambda n'est pas toujours conscient.

Il semble aujourd'hui extrêmement difficile de faire machine arrière tant les habitudes ont été prises et tant les internautes ont du mal à comprendre que l'on soit critique à l'égard d'un outil qui leur simplifie la vie et qui leur permet de trouver tout ce qu'ils veulent. Google a su se rendre indispensable à des millions de personnes, et a su tisser sa toile en proposant une myriade d'applications dérivées (notamment la messagerie *GMail*) qui sont autant de produits d'appels qui viennent renforcer l'hégémonie du moteur de recherche. Les chiffres de parts d'audience du moteur de recherche sont à cet égard éloquentes : ils frisent les 100 % dans certains pays européens. Quand Google tombe en panne, la fréquentation du Web baisse, comme si les internautes étaient désorientés. Il apparaît donc rigoureusement impossible de lutter contre ce qui fait inmanquablement penser à la figure orwellienne du « Ministère de la vérité ».

Pourtant, nous restons persuadés que ce combat mérite d'être mené au nom d'une certaine vision humaniste. La recherche d'information ne se résume pas à une culture du presse-bouton, mais exige des efforts et une démarche intellectuelle dont Google nous prive bien souvent. La mainmise d'une société commerciale qui aurait tout pouvoir pour décider du droit d'accès à l'information nuit considérablement à la diversité culturelle. Il devient par conséquent urgent de trouver des alternatives à Google et de retrouver ce bon sens que l'on nomme « esprit critique ». Tous ceux qui ont pour mission de transmettre le savoir et la culture ont une responsabilité intellectuelle et morale à cet égard. Nous devons également réapprendre le chemin des bibliothèques où des professionnels constituent patiemment des catalogues qui sont aussi de fantastiques moteurs de recherche où n'apparaît jamais aucun lien commercial...

Pas de texte complet

3 février 2009

Résumé de la communication de notre confrère Jean-Paul MARTIN

LE GRAND COLLISIONNEUR DE HADRONS DU CERN

Le grand collisionneur de hadrons (LHC, en anglais) est un instrument scientifique situé au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) près de Genève, à cheval sur la frontière franco-suisse. C'est un gigantesque collisionneur de particules de 27 km de circonférence, avec lequel les physiciens vont étudier les composants fondamentaux de la matière et leurs interactions. Les premières particules à entrer en collision seront les protons qui font partie de la famille des hadrons. Un hadron (du grec *hadros*) est un composé de particules élémentaires régi par l'interaction forte. Dans le LHC, deux faisceaux de particules circulent en sens opposé, dans des tubes distincts placés sous un vide très poussé. Ils sont guidés le long de l'anneau de l'accélérateur par un puissant champ magnétique généré par des électroaimants supraconducteurs ; des structures accélératrices augmentent l'énergie des particules qui y circulent. Ces faisceaux de particules sont portés à une vitesse très proche de celle de la lumière avant de rentrer en collision l'un avec l'autre.

Le collisionneur LHC, équipé de ses gigantesques détecteurs de particules, va permettre un grand pas dans l'infiniment petit, mais il est aussi une formidable machine à remonter le temps pour essayer de comprendre les tout premiers instants de l'Univers. Il devrait nous donner une meilleure compréhension de l'origine de la masse, ainsi que de la rareté actuelle de l'antimatière. De plus, les théories supersymétriques, de bonnes candidates à l'unification des interactions forte et électrofaible, prévoient des particules « supersymétriques », partenaires des particules élémentaires actuellement connues, et les plus légères d'entre-elles devraient alors apparaître dans les collisions de protons du LHC. La plus légère, appelée « neutralino », pourrait aussi s'avérer un très bon candidat pour l'explication de l'origine de la « matière noire ». Enfin, les grandes théories qui permettent d'aller jusqu'à l'unification de toutes les interactions requièrent un nombre de dimensions bien supérieur aux quatre de l'espace-temps considéré jusqu'alors. Le LHC pourrait peut-être nous permettre de confirmer l'existence de ces dimensions supplémentaires.

De grandes avancées technologiques sont induites par le collisionneur et les détecteurs de particules. Ceux-ci ont été à l'origine des nombreuses actions de coopération et des mécanismes de transfert technologique vers les laboratoires et les industries européens.

Pour permettre de traiter le volume de données sans précédent que produiront les expériences du LHC, les physiciens et informaticiens ont mis au point un nouvel outil : la grille de calcul LHC. C'est un banc d'essai crucial pour les nouvelles technologies des grilles de calcul qui sont en voie de révolutionner la manière dont seront utilisées les ressources informatiques de la planète dans des domaines allant de la recherche fondamentale au diagnostic médical.

Cette aventure de la science permet aux différentes nations de s'unir en vue d'un but commun. Les expériences auprès du LHC sont conçues, construites, pilotées par des collaborations internationales (dont la plus grande comporte 1700 physiciens et ingénieurs, 60 instituts, 40 pays) qui vont ensuite analyser les données physiques. Ces collaborations ne donnent pas seulement l'occasion de confronter de nouvelles idées pour la physique, elles permettent aussi une rencontre des cultures très enrichissante pour les laboratoires impliqués dans les expériences. Grâce aux échanges entre chercheurs de toutes nationalités, les idées circulent et forment la sève d'une recherche internationale sans cesse à la conquête de nouvelles frontières.

*Texte intégral conservé
dans les archives de l'Académie*

24 novembre 2009

Communication de notre confrère Philippe MIKAELOFF

LE DÉLUGE DANS L'IMAGINAIRE DES HOMMES ET DES PEINTRES

Curieusement les mythologies du monde entier se ressemblent sur la création du monde et les origines de l'humanité, malgré les distances entre les civilisations. Le mythe du déluge se retrouve dans de nombreuses cultures sur tous les continents : on y parle de Dieux ou d'un dieu mécontent qui détruit le monde par une inondation. À chaque fois il y a deux survivants qui permirent à l'humanité de repartir à zéro.

Le déluge, mythe universel

L'Ancien Testament

Avant le déluge les conditions de vie des hommes étaient particulières. Ils bénéficiaient d'existences très longues. Ainsi Mathusalem, grand-père de Noé, vécut 969 ans. Cette vie longue était attribuée à la bienveillance de Dieu : la diminution de la longévité aurait coïncidé avec la diffusion du mal dans le monde. Dieu se limita d'abord à réduire la vie humaine à 120 ans, puis résolut d'anéantir l'humanité pour créer les conditions de sa régénération. On sait peu de chose sur les causes de cette corruption des hommes, ni pourquoi Noé père de trois fils, Sem, Cham et Japhet, fut choisi à l'âge de 600 ans, si ce n'est qu'il était intègre et juste.

Du chapitre VI au chapitre IX de l'Ancien Testament (Genèse) on nous décrit le déluge : « *Yahvé dit que la méchanceté de l'homme était grande sur terre et que son cœur ne formait que de mauvais dessins à longueur de journée ...* » et *Yahvé dit : « Je vais effacer de la surface du sol les hommes que j'ai créés et avec les hommes, les bestiaux, les bestioles et les oiseaux du ciel ... »*.

« Mais Noé avait trouvé grâce aux yeux de Yahvé ... Noé était un homme juste intègre parmi ses contemporains et il marchait avec Dieu ».

Une des plus anciennes représentations de la vie de Noé et de l'arche au XI^e siècle est la fresque peinte sur la voûte de l'église romaine de Saint-Savin-sur-Gartempe. L'arche est une structure à trois étages : par ses fenêtres on voit Noé et sa famille tandis que dans les flots les hommes sont noyés.

Dans la basilique Saint-Marc de Venise les mosaïques qui représentent le déluge notamment l'arche de Noé furent apposées au XIII^e siècle.

Un certain nombre de peintres se sont intéressés aux causes du déluge : dès le XVI^e siècle, Dirk Vellert sur une gravure donne une scène de réjouissance et de débauche alors que le cataclysme arrive au fond.

Gravée en 1581 par Jan Sadeler (1550-1600), *L'humanité avant le déluge* montre des hommes et des femmes nus attablés en plein air, s'adonnant au vice alors qu'on aperçoit au loin l'arche et des silhouettes qui s'agitent dans la tempête.

Cornelis Van Haarlem (1562-1638), peintre maniériste hollandais de la fin du XVI^e siècle, auteur de *La chute de l'homme* a illustré les vices de l'humanité avant le déluge.



Jean Bernard DUVIVIER (1762-1837) : SCÈNE DU DÉLUGE



Jan SADELER (1550-1592) : L'HUMANITÉ AVANT LE DÉLUGE

Dans le livre d'Hénoch, qui aurait été rédigé par l'arrière grand-père de Noé, quand le déluge commence les anges se sont envolés avec leurs femmes amantes afin de rechercher un refuge en vain, car ils sont déçus de leurs pouvoirs : cette union sexuelle avait en effet détruit l'équilibre du monde. Le peintre français du XIX^e siècle François Cibot (1799-1877) a illustré ces amours des anges au moment du déluge.

Dans l'énigmatique peinture *Le déluge* de Charles Gleyre, peintre français du XIX^e siècle (1806-1874), les deux anges sont arrêtés en plein vol alors qu'on aperçoit au loin l'arche déposée sur la montagne et que les eaux se sont retirées. Un olivier reverdit avec à sa gauche le vol d'une colombe.

Dans l'Ancien Testament, Dieu dit à Noé : « *La fin de toute chair est arrivée, je l'ai décidé car la terre est pleine de violences à cause des hommes et je vais les faire disparaître de la terre. Fais toi une arche en bois résineux, tu la feras de roseaux et tu l'enduiras de bitume en dedans et en dehors.* »

« *Il y eut le déluge pendant quarante jours sur la terre ; les eaux grossirent et soulevèrent l'arche ... toutes les plus hautes montagnes furent couvertes [...] alors périt toute chair qui se meut sur la terre [...] la crue des eaux sur la terre dura 150 jours.* »

« *Alors Dieu se souvint de Noé et de toutes les bêtes sauvages [...] Dieu fit passer un vent sur la terre et les eaux désenflèrent [...] au 7^e mois, au 17^e jour du mois, l'arche s'arrêta sur les monts d'Ararat [...] au 1^{er} jour du 10^e mois apparurent les sommets des montagnes.* »

Après la décrue Noé lâcha un corbeau qui revint à l'arche parce qu'il n'avait trouvé nulle part une terre ferme pour se poser. Quand il envoya pour la seconde fois une colombe celle-ci revint avec une feuille d'olivier dans le bec, et la troisième fois elle ne revint pas car la terre était réapparue. Après cette aventure, Noé vivra encore 350 ans.

Giovanni Bellini (1425-1516), peintre vénitien de la Renaissance, a illustré à la fin de sa vie la dérision de Noé que l'on voit vieilli, ivre, étendu, entouré de ses trois fils.

Autrefois l'arche de Noé fut à l'origine de vifs débats sur l'origine et la variété des êtres vivants : en effet comment pouvait-on concevoir une arche capable d'abriter toutes les espèces vivantes compte tenu de sa taille précisée dans l'ancien testament ? Marc Chagall (1887-1988) s'intéressera à plusieurs reprises au déluge et représentera l'intérieur de l'arche de Noé.

Question encore plus grave pour les races humaines : la couleur noire de certains hommes était-elle le signe de la malédiction de Canaan comme le pensaient les théologiens ou l'effet à long terme du climat selon Buffon ? Voltaire, adhérant à la thèse polygéniste, affirmait que Dieu avait créé autant de couples primitifs que de races humaines, ce qui sapait l'origine unique des hommes à partir d'Adam et Ève et les fondements du Christianisme.

Beaucoup d'autres civilisations sur tous les continents ont été marquées par le mythe du déluge avant même la rédaction de l'Ancien Testament. Nous allons en résumer quelques unes.

La Mésopotamie

- Elle nous a transmis plusieurs récits concernant le déluge, parmi lesquels :
- Le premier récit sumérien, écrit en cunéiforme le plus ancien, est daté de 2 500 ans avant Jésus-Christ.
 - Le deuxième récit akkadien est le poème d'Atra-Hasis plus récent.

– Le récit de Gilgamesh, également akkadien, relatant le déluge est rédigé sur la XI^e tablette d'argile.

Les récits sont similaires entre eux, mais à la différence de l'Ancien Testament la cause du déluge n'est pas le péché des hommes ; en fait ces hommes dérangent la tranquillité des dieux par leurs bruits intolérables. Sinon, les similitudes avec le récit biblique sont frappantes : Utnapishtim, un Babylonien, va recevoir un message secret du dieu Eha qui l'avertit que les dieux vont noyer la Terre sous un déluge. Eha lui ordonne de construire une embarcation. Il va donc embarquer avec sa famille et un représentant de chaque espèce animale. La tempête de pluie fut si terrible que même les dieux en furent terrifiés.

Dans le récit sumérien ce sont le dieu Enki et la déesse Nintu qui avertissent un certain Zinsudra, roi légendaire, de cette catastrophe.

La mythologie de l'Égypte antique

L'homme était devenu orgueilleux et se croyait l'égal des dieux. Ré chef de tous les dieux réunit alors ceux-ci et envoya sur terre la déesse Sekhmet à tête de lionne qui symbolisait la vigueur du soleil. Sekhmet se livra à un effroyable carnage des hommes et but leur sang. Pour limiter la fougue de Sekhmet les dieux inondèrent la terre d'un liquide rouge sang que Sekhmet but jusqu'à l'ivresse car cette boisson était à base de bière et c'est ainsi que l'humanité sera sauvée. En Égypte le mythe du déluge est alcoolisé ! Mais les motifs de l'inondation sont identiques aux autres mythes : c'est l'homme qui a déçu les dieux.

La mythologie de la Grèce antique

Il existe plusieurs versions de ce mythe : la version la plus aboutie nous vient du poète Ovide au I^{er} siècle avant Jésus-Christ : selon lui Zeus descendit sur Terre pour inspecter les hommes. Il rendit visite au tyran Licaon et fut mal reçu. En colère, Zeus demanda à Poséidon, dieu de la mer, de créer un gigantesque raz de marée pour submerger la terre. Ce déluge noya l'humanité entière. Prométhée qui avait protégé sa famille fit construire une arche en bois pour son fils Deucalion et il y fit monter son épouse Pyrrha : ils se réfugièrent au sommet du mont Parnasse qui dépassait encore des eaux.

Là une voix leur ordonna de jeter les os de leur mère derrière eux. Ils comprirent que leur mère était en fait Gaïa la Terre et donc que les os étaient des pierres : ils jetèrent donc des pierres qui se transformèrent en hommes et femmes pour repeupler la Terre.

La mythologie chinoise

Il existe plusieurs versions du déluge :

- Le déluge met en vedette la déesse Nügua qui met un terme à ce désastre.
- Une autre version raconte comment le héros Yu a maîtrisé les eaux. Le dragon et la tortue, créatures surnaturelles, l'aident à canaliser les flots avant de partager le monde en neuf régions.
- En Chine méridionale un homme réussit à capturer le dieu de l'orage responsable d'une inondation catastrophique : il parvint à se sauver avec ses enfants : ils plantèrent un potiron qui devint énorme où ils se réfugièrent. Le dieu provoqua alors des pluies telles que la terre entière disparut sous les eaux. À l'abri dans ce potiron les enfants furent les seuls survivants.

Les mythologies chinoises ne font jamais référence à une punition divine, mais simplement à un retour à l'ordre naturel.

En Amérique du Sud

Un mythe des Andes relate comment le dieu du Soleil après avoir déclenché une inondation dévastatrice chargea son fils Manco Capac et sa fille Mama Ocllo de poursuivre la civilisation humaine.

Selon les Aztèques un combat perpétuel entre les dieux associés aux quatre directions cardinales de l'univers a provoqué une série de cataclysmes, et des univers cycliques : le premier monde fut dévoré par des jaguars, le deuxième annihilé par un immense cyclone, le troisième et le quatrième mondes furent détruits par le feu et un déluge universel.

Le déluge et les explications scientifiques

On ne peut qu'être frappé par l'homogénéité des récits concernant le déluge sur tous les continents. Il y aurait donc eu peut-être une catastrophe planétaire qui aurait marqué les mémoires plusieurs millénaires avant Jésus-Christ. Depuis longtemps une explication scientifique est recherchée par les historiens, les archéologues et géologues.

Les premiers essais d'explications rationnelles du déluge paraissent en Angleterre au XVIII^e siècle : le théologien Thomas Burnet, admiré par Isaac Newton pour sa théorie cosmogonique, suppose que le déluge est dû à l'écroulement de la terre primitive dans un océan intérieur.

Peu après, toujours en Angleterre, William Whiston, successeur de Newton à Cambridge expliquait le déluge par le passage à proximité de la Terre d'une comète dont la queue aurait provoqué les pluies et dont l'attraction aurait déformé la croûte terrestre qui se serait brisée, comète qu'a représentée le peintre anglais John Martin avant l'arrivée du déluge.

Il est d'ailleurs remarquable de trouver mentionnée dans les textes antiques comme le *Timée* de Platon, la notion de corps célestes percutant la terre à intervalles réguliers. Sans aucune preuve on a pu invoquer la chute d'un volumineux astéroïde au large dans un océan qui n'aurait donc pas laissé de trace de cratère et qui aurait déclenché un gigantesque tsunami : on peut imaginer une vague meurtrière de plusieurs dizaines de mètres de hauteur.

En 1929 des fouilles archéologiques sur le site de l'antique ville sumérienne d'Our révèlent une couche argileuse de deux mètres d'épaisseur dont l'analyse prouve qu'il s'agit d'un dépôt laissé par les eaux anciennes. Or les vestiges d'une civilisation sont présents sous cette couche d'argile : il y a donc eu une inondation exceptionnelle.

D'autres fouilles à Babylone, Shuruppak, Ourouk, Ninive et Fara ont mis à jour la même couche d'argile. Il y aurait donc eu selon Werner Keller une vaste inondation en Mésopotamie à la suite de crues gigantesques du Tigre et de l'Euphrate il y a plus de 6 000 ans.

Autre théorie, plus récente : selon deux géologues américains William Ryan et Walter Pitman, ce que les textes qualifient de déluge n'a pas été la conséquence de précipitations exceptionnelles entre le Tigre et l'Euphrate. Par satellite on a cartographié les fonds de la mer Noire, et mis en évidence des dunes de type aérien qui devaient donc se trouver hors de l'eau il y a 7 000 ans. Or à cette époque des

coquillages d'eau salée ont remplacé les coquillages d'eau douce dans la mer Noire qui n'était alors qu'un lac de surface plus limitée.

Le réchauffement terrestre à l'origine de la montée du niveau des mers a entraîné une rupture de la digue naturelle que formait le détroit du Bosphore : l'eau salée a fait brutalement irruption inondant plus de 100 000 km² de terres, à l'origine de la mer Noire et du mythe du déluge que l'on retrouvera dans les récits bibliques.

Il n'est pas impossible que l'allusion au mont Ararat, haut de 5 137 mètres, vienne du souvenir collectif d'une population que cette inondation avait repoussé vers l'Anatolie. Au cours de la première guerre mondiale un aviateur Russe affirma avoir vu sur le versant méridional de l'Ararat une épave. Depuis toute une série d'expéditions ont été menées pour rechercher l'arche de Noé sur le Mont Ararat : en 1955 les alpinistes français Navarra et de Riquier arrivent à dégager une poutre de bois enfouie sous la glace ; mais une datation a montré que cette dernière était trop récente. Depuis d'autres archéologues sont partis, mais rien n'a réellement été observé.

En fait il est impossible que le niveau de la mer ait pu s'élever à plus de 4 000 mètres d'altitude.

On sait qu'une période de réchauffement a bien commencé il y a 18 000 ans à la suite de la glaciation würmienne : le niveau des mers s'est alors élevé de 100 à 150 mètres, mais très progressivement sur une durée de plusieurs milliers d'années ce qui correspond à environ deux mètres par siècle. Il a dû se produire de vastes inondations dans des régions basses habitées, sur tous les continents, des îles ont même été englouties : il s'est agi d'un phénomène géologique mondial vécu par les populations, ce qui est, probablement et partiellement, responsable de ce mythe universel qu'est le déluge.

Le déluge dans l'imaginaire des peintres du XV^e au XIX^e siècle

Le déluge a inspiré de nombreux peintres entre le XV^e et le XIX^e siècle et j'ai retrouvé plus de 150 tableaux, fresques, dessins ou gravures dans les différents musées du monde ou les églises. En 2007, le petit musée Magnin de Dijon a exposé une cinquantaine d'œuvres illustrant le déluge.

Aux XV^e et XVI^e siècles

Les représentations du déluge ne sont pas très nombreuses : la vision des peintres sur le déluge est biblique ; l'arche au centre du sujet ainsi que la multitude humaine qui va être sacrifiée sont l'occasion de représentations formelles qui ne dégagent pas de véritable intensité dramatique.

Paolo Uccello (1397-1475), peintre florentin, dans une fresque sur le déluge qu'il a peinte dans l'église Santa-Maria-Novella de Florence, a cherché à donner un effet de perspective. Il montre des rescapés qui cherchent à s'agripper aux parois lisses de l'arche, certains pris de folie se battant à coups de massues. La tempête de vent fait ployer un arbre et lui arrache des branches. Uccello est célèbre pour le triptyque qui représente la bataille de San Romano et que l'on peut admirer au Louvre.

Michel Ange (1475-1564) au plafond de la chapelle Sixtine, qu'il a décorée entre 1508 et 1512, nous a donné cette représentation du drame aux derniers instants d'une humanité dénudée qui essaie en vain, à gauche, d'escalader pour se mettre à



Nicolas POUSSIN (1594-1665) : *L'HIVER OU LE DÉLUGE*



Hans Baldung GRIEN

(1484-1545)

LE DÉLUGE

l'abri, de s'accrocher à un arbre, tandis qu'au centre une barque est en train de couler, alors qu'à droite la solidarité humaine s'exprime par des mains qui se tendent. Au centre l'arche de Noé, très visible, s'éloigne.

Léonard de Vinci (1452-1519) a cherché une explication au déluge par la représentation de tourbillons qui lui paraissaient le mieux représenter une puissance destructrice. On voit ici un village dessiné par lui détruit par le déluge : Vinci fait tournoyer les nuages en spirales et des trombes d'eau qui font éclater la terre. En se promenant dans les Alpes Léonard de Vinci avait observé la présence de fossiles marins et il fut persuadé que la Terre serait à nouveau un jour noyée sous les eaux. Hanté par cette idée, à la fin de sa vie il a donc réalisé de nombreux dessins sur le déluge.

L'arche de Noé est le symbole de l'église chrétienne hors de laquelle il n'y a pas de salut : pour les théologiens du Moyen-Âge, le bois dont elle était construite représentait la croix du Christ. Nombre de représentations montrent l'arche comme un bateau souvent surmonté d'une maison. Les théologiens ont cependant souligné que le mot hébreu *Tebah*, traduit par arche dans la Bible, signifie en réalité un coffre : donc l'arche n'aurait pas été un bateau, mais un simple caisson rectangulaire surmonté d'une habitation. Elle est ainsi représentée par Hans Baldung Grien (1484-1545), peintre allemand de la Renaissance, élève de Dürer, qui vécut à Strasbourg (pl. 2).

Raphaël (1483-1520) a été chargé de décorer en 1518 par le pape Léon X les loges du Vatican : dans la III^e loge il a consacré quatre tableaux à l'histoire de Noé et à l'arche, et sur cette fresque on voit la représentation de l'arche comme un simple caisson.

À partir duXVII^e siècle

L'hiver ou le déluge de Nicolas Poussin (1594-1665), que l'on peut admirer au Louvre, a influencé les représentations ultérieures du déluge par les peintres à partir du XVII^e siècle. Ce tableau fait partie d'un ensemble peint entre 1660 et 1664 à la demande de Richelieu, dans lequel chaque saison est associée à une scène biblique : *Le printemps* ou le paradis terrestre, *L'été* avec Ruth et Booz, *L'automne* et la grappe de raisin. Le choix du déluge pour symboliser l'hiver est original. Malheureusement présentés dans une rotonde ces tableaux sont mal éclairés et encrassés : ils ont été particulièrement noircis par le temps. Poussin repousse l'arche au fond de la scène comme une ombre discrète distante des hommes. Sous la lumière sombre et blafarde de l'éclair, Poussin met en valeur deux figures centrales sur deux embarcations : un groupe familial, à droite, témoin de la solidarité familiale avec une mère s'efforçant, depuis la barque, de donner son enfant à un homme sur un rocher ; à gauche un homme est dressé en prières : son corps est placé entre les deux niveaux d'eau réunis par une cataracte, ce qui symbolise le lien entre le monde des hommes de la première alliance et celui de la nouvelle, deux niveaux qui rappellent aussi les eaux supérieures et inférieures de la Genèse (pl. 2).

Tandis que, depuis la Renaissance, les peintres rendaient l'universalité du déluge par la représentation d'une foule en perdition, ceux du XIX^e siècle vont s'attacher à la mort d'une famille ou d'un couple. Au récit collectif du malheur se substitue celui d'un drame individuel. Sur leurs tableaux, le plus souvent, l'arche disparaît, le paysage se limite à des corps sombres : le déluge tend à s'identifier à une catastrophe naturelle. Les tableaux ne montrent plus que l'innocence accablée de

l'homme et dégagent un sentiment d'injustice, car de toutes façons tous les hommes emportés par ce cataclysme n'étaient pas coupables. D'ailleurs, depuis le siècle des Lumières, la science contestait elle-même le caractère universel du déluge et les peintres ont voulu esquisser le texte biblique en donnant des représentations profanes dont il faut souligner le caractère dramatique et humain.

Nous allons en citer quelques exemples :

Jean Baptiste Regnault (1754-1829), peintre français académique, de la fin du XVIII^e siècle a illustré de façon émouvante le drame familial du déluge qu'on peut admirer au Louvre. Pierre Maximilien Delafontaine (1774-1860) est un peintre parisien qui nous montre une scène du déluge avec l'homme qui soutient sa compagne inanimée sur un fond sombre, ce que feront plusieurs de ses contemporains. Ainsi, Johan Fussli (1741-1835), peintre d'origine suisse qui fut attiré par les sujets fantastiques, offre une vision du déluge qui se trouve au *Winthertur museum* de Zurich avec un homme nu soutenant une femme inerte et détournant son regard en défiant le ciel. Jean Bernard Duvivier (1762-1837), peintre belge, dans une scène du déluge au musée des Beaux-Arts de Besançon, illustre aussi ce drame familial (pl. 1).

Les peintres du XIX^e siècle ont à plusieurs reprises représenté le drame familial du déluge par une sorte de grappe humaine dont les bras allongés s'unissent au premier plan : ainsi Louis Girodet (1767-1824), ami de Duvivier, élève de David, dans un tableau qui est au musée Girodet de Montargis, a dramatisé cette illustration du déluge en insistant sur le jeu des bras et des lumières (1806).

On peut enfin évoquer un fusain réalisé en 1822 par Joseph Désiré Court, élève de Gros, qui illustre l'importance des bras dans cette scène dramatique du déluge.

Quelques thèmes particuliers

Dans le contexte biblique la *tempête* manifeste la colère divine ou le châtement : elle va inspirer Antoine Rivaltz (1667-1735), peintre toulousain de la fin du XVII^e, siècle qui reprendra le modèle de la composition du tableau de Nicolas Poussin.

La tempête et le déluge ont inspiré les peintres anglais du XVIII^e et du XIX^e siècles : John Martin, peintre anglais (1789-1854), amateur de scènes fantastiques comme celle de Josué arrêtant le soleil nous montre au *British Museum* de Londres le déchaînement d'une tempête au moment du déluge. Francis Danby (1793-1861), peintre anglais, est également féru de scènes apocalyptiques, comme une représentation agitée du déluge. William Turner (1775-1851), grand maître des paysages anglais, à la vie secrète, aquarelliste doué d'une luminosité exceptionnelle, a plusieurs fois représenté le déluge : un tableau superbe est à la *Tate Gallery* de Londres.

Les peintres ont souvent montré un *serpent* dans leur tableau sur le déluge : sur la gauche du tableau de Nicolas Poussin un serpent se hisse sur le rocher, il échappe au châtement ; il est témoin de la nouvelle tentation du mal. Le serpent était censé naître de la pourriture, se régénérant seul. Il n'avait pas eu sa place dans l'arche de Noé. Selon saint Augustin les serpents avaient été les seuls survivants du déluge. À droite de ce tableau, on voit deux arbres morts et un serpent mort, emblème de l'humanité déchue qui pend sur une branche. À droite de ces arbres morts, Poussin représente un olivier arbre de la vie qui symbolise la paix entre Dieu et les hommes.

On retrouve un serpent mort dans le tableau de William Turner intitulé *Le lendemain du déluge*, ou bien, représenté par Charles Gleyre, peintre français du XIX^e siècle, un serpent qui pend d'un tronc d'arbre mort.

On aperçoit également un serpent se hissant sur le rocher dans une eau forte de l'anglais Thomas Milton que l'on peut voir au *British Museum*.

William Turner a représenté, enroulé autour d'une colombe, un serpent dans un autre tableau sur le déluge qu'il a peint en 1805, que l'on peut admirer à la *Tate Gallery*.

Sur de nombreux tableaux ayant le déluge pour thème les peintres ont montré des **arbres** comme un lien illusoire de salut auxquels s'accrochent les hommes perdus : Michel Ange à gauche dans sa fresque de la chapelle Sixtine, Jan Scorel (1495-1562), graveur hollandais, que l'on peut admirer au musée des Offices de Florence, Brughel l'ancien (1568-1625), sur la gauche de sa peinture sur cuivre *Le déluge et l'arche de Noé* qui date de 1601, que l'on admire au musée des beaux arts de Zurich.

Alessandro Turchi (1578-1649), peintre italien, a laissé un tableau magnifique avec des arbres refuges à droite et à gauche, qui a été acquis par Louis XIV en 1662 et se trouve au Louvre.

Paul Chenavard (1807-1895) est un peintre et penseur lyonnais. Dans son étude sur le déluge, qui était destinée à la décoration intérieure du Panthéon, il mêle aux humains des personnages hybrides cynocéphales, hommes-serpents qui se battent pour conquérir un ultime promontoire de survie. Ce tableau – plume et encre brune rehaussée de gouache blanche – est au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Comme chez Nicolas Poussin les **rochers** donnent aussi l'illusion aux hommes qu'ils pourront s'élever au-dessus des eaux : de nombreux peintres les ont représentés.

Antoine Carrache (1583-1618), peintre italien neveu d'Hannibal Carrache, a peint un tableau en 1617 que l'on peut admirer au Louvre : on y voit l'image désespérée de l'homme qui invoque le ciel les bras ouverts. C'est son plus célèbre tableau, que Mazarin lui-même estimait à 5 000 livres tournois.

Nicolas Chaperon (1612-1655), peintre français et graveur sous l'influence de Poussin, a représenté le déluge sur ce tableau de style baroque en utilisant des couleurs chaudes pour renforcer l'intensité des expressions de terreur ; ce tableau peut être admiré au musée des Beaux-Arts de Rouen.

On pourrait s'étendre beaucoup plus longuement sur le drame du déluge ; mythe ou réalité historique : le débat n'est pas tranché. Depuis plus de 5 000 ans il a frappé l'imaginaire des hommes sur tous les continents. L'humanité inquiète et aveugle s'est toujours interrogée sur son destin et la justification des cataclysmes qu'elle a vécus sans pouvoir y répondre dans ce monde qui nous apparaît encore incompréhensible en ce début du XXI^e siècle.

21 avril 2009

Communication de nos confrères Jean NORMAND et Louis-Paul FISCHER

LA VANITÉ DE LIGOZZI DU MUSÉE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE

Parmi les trésors picturaux du musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie (université Claude Bernard de Lyon), il existe des œuvres qui ont un lien évident direct avec l'histoire de la médecine tels *La Peste d'Athènes* de Romanelli, *Les Singes médecins* également du XVIII^e siècle et le *Médecin mireur d'urines*, tous deux de l'école de Téniers dont la présence n'est pas surprenante dans un musée universitaire à visée pédagogique. Beaucoup plus curieuse est la présence d'un tableau du XVI^e siècle catalogué *Vanité* de Ligozzi, dont le lien avec l'histoire de la médecine apparaît plus subtil et plus ténu bien que porteur d'un message symbolique fort : ceci pose d'ailleurs un problème quant à son appartenance au fonds Lacassagne et quant à la raison de son acquisition par ce dernier. Or nous ne savons que trois choses concernant ce tableau à partir de l'inventaire : il provient de la collection Fesch, son auteur est l'Italien Jacopo Ligozzi qui l'a peint en 1588 ; il s'agit d'une « Vanité ». Il porte le numéro d'inventaire 930 ce qui permet de situer son entrée au musée vers 1913. Chacun de ces trois points mérite analyse.

1. On sait que le **cardinal Fesch** (1763-1839), oncle de l'empereur Napoléon 1^{er}, fut archevêque de Lyon en 1802, puis cardinal en 1803, enfin ambassadeur à Rome auprès du Vatican. À ce dernier titre, il participa à toutes les discussions et querelles entre l'empereur et le pape Pie VII. Dès sa nomination comme commissaire des Guerres par Bonaparte, commandant l'armée d'Italie sous le Directoire, il révèle sa passion de collectionneur pour les œuvres d'art qu'il enlevait « *en vertu du droit de la guerre* ». On peut préciser ce dernier aspect de son caractère grâce aux documents de l'évêché de Lyon et au livre de l'abbé Lyonnet consacré au cardinal Fesch et édité à Lyon en 1841. Henri Hours précise que Fesch était « *un furieux collectionneur qui constitua avec une sorte de boulimie la plus abondante collection privée jamais réalisée. Il achetait les œuvres d'art par lots entiers. Généreux, il donnait, et plusieurs églises du diocèse de Lyon conservent encore de ses tableaux reconnaissables aux cadres de style Empire.* » À son rappel de Rome, les artistes italiens écrivirent que « *c'était Mécène qui s'éloignait de Rome* » car il y consacrait l'essentiel de ses dépenses et de ses revenus (400 000 francs en 1806).

Il avait comme conseiller artistique à Rome le peintre français François Granet (1775-1849) originaire d'Aix-en-Provence, à la fois peintre et commerçant en œuvres d'art, célèbre par ses tableaux d'église – le Hubert Robert des couvents et des églises – notamment le *Chœur des Capucins* de la place Barberini. Ses œuvres ont été exposées à Aix-en-Provence en 2008. Le livre de l'abbé Lyonnet fait état d'une lettre d'un vicaire général qui avait visité la collection Fesch quelques années avant sa mort. Celle-ci comprenait tous les grands noms des peintres notamment Rembrandt, Titien, Fra Angelico. Il y signale une *Vanité* de Léonard de Vinci ; or ce dernier n'a jamais peint de *Vanité*. Est-il possible qu'il se soit agi de la *Vanité* de Ligozzi ? Le catalogue des tableaux vendus à Rome après la mort du cardinal Fesch ne comportait pas la toile de Ligozzi. Il y a donc une zone obscure entre la mort de Fesch en 1839 et

l'acquisition par Lacassagne de ce tableau avant la guerre de 1914, et il est possible que la toile ait été envoyée dans la région lyonnaise avant la disparition du cardinal...

2. Le deuxième point concerne l'auteur du tableau **le peintre Jacopo Ligozzi** (1547-1627). Celui-ci naît à Vérone et vit à Trente au moment du Concile qui siègera à trois reprises entre 1545 et 1563, et qui semble avoir marqué profondément la dévotion du jeune Ligozzi. Ses parents étaient des artisans, renommés pour leurs broderies d'or et leurs peintures de décor, qui travaillaient pour les cours princières européennes. À ce titre, Ligozzi est au contact des grands artistes européens, notamment Dürer lors du voyage de ce dernier en Vénétie. En 1577, il séjourne à la cour de Francesco 1^{er}, grand duc de Florence, collectionneur et amateur d'art. Il travaille auprès d'artistes réputés : Vasari, Bronzino et Jean Bologne. La pension que lui fait le grand duc est au niveau de celle de Jean Bologne, il enseigne le dessin à Marie, fille du grand duc, qui deviendra Marie de Médicis épouse d'Henri IV, roi de France. Pendant dix ans, Ligozzi sous la direction scientifique d'Ulysse Aldrovani dessine de manière minutieuse d'après nature plantes et animaux rares. Ses dessins sont conservés au musée de Cleveland, aux Offices à Florence et au Louvre. Ligozzi se qualifie lui-même de *miniature*, c'est à dire d'enlumineur. Il peint les décors pour les funérailles de Francesco 1^{er} et pour l'entrée à Florence de Christine de Lorraine. En 1588, il peint la Vanité du musée de Lyon et de nombreuses peintures religieuses, notamment la *Déposition de la Croix* pour les Capucins de San Giminiano et de nombreux tableaux d'autel pour Luques, Fiésole, Vérone, Modène et Florence. Son mysticisme religieux s'accroît et il est obsédé par la mort. Ses dessins d'alors montrent des crânes en décomposition posés sur des livres et entourés de symboles des illusions de la vie, donc voisins du style de la Vanité de Lyon. En 1620, il est le peintre officiel de la cour des Médicis à Florence. Il termine sa vie dans une grande piété, méditant sur le Jugement Dernier sous la direction spirituelle de son fils, moine dominicain au couvent San Marco de Florence où il est enterré en 1627. Sa vie a été contemporaine de celles du Caravage, du Tintoret et du Titien. Curieuse carrière donc pour ce dessinateur scientifique et ce peintre religieux mystique, expliquant peut-être son goût pictural pour le morbide, hanté par la mort et d'esprit voisin de ces peintures ou sculptures des XV^e et XVI^e siècles comme les crânes peints au revers des diptyques de Van der Weyden ou de Memling ou le « transi » de Ligier Richier à l'église Saint-Étienne à Bar-le-Duc.

Trois expositions ont présenté les dessins de Ligozzi à Florence en 1961, à Poppi en 1992 et à Pise en 1993. Le cabinet des dessins du Louvre et Lucilla Conigliello ont édité en 2005 un catalogue des dessins de Ligozzi.

3. Le troisième point concerne **le tableau et son qualificatif de « Vanité »**. Sa taille est modeste (63 par 50 cm) ce qui en fait un tableau de chevalet. La toile comporte trois éléments dans une atmosphère sombre liée à l'éclairage d'une lampe à huile : une tête de cadavre en train de pourrir – peinte avec un réalisme morbide – est posée sur un gros livre dont on ne voit que la tranche supérieure marquée par un signet sur lequel on lit le mot *Seneca* ; à gauche de la tête est peint un sablier. Le tableau comporte donc trois images symboliques de la mort, du temps et de la philosophie stoïcienne. Au sommet du tableau, dans un cartouche, est écrit en vieil italien « *O superbi non vi accorgete voi che noi siam vermi* » (Oh ! orgueilleux, vous ne vous rendez pas compte que nous sommes des vers) ; son origine est imprécise : non retrouvée dans la Bible, peut-être tirée de l'*Enfer* de Dante.

Le tableau entre donc sans discussion dans la définition des Vanités des beaux-arts : genre particulier de nature morte à implication philosophique.

Dans ce cadre, des objets représentatifs des richesses de la nature et des activités humaines sont juxtaposés à des éléments évocateurs du triomphe de la mort et de la précarité de la vie. Les documents fondamentaux pour mieux connaître ce type pictural sont : d'abord le catalogue de l'exposition au Petit Palais à Paris en 1990 qui regroupa la plus grande collection de Vanités, ensuite le travail de Karine Lanini dans sa thèse à Paris III-Sorbonne en 2003, *Dire la Vanité à l'âge classique-Paradoxe d'un discours*, enfin le site Internet www.photo.rmn.fr de la Réunion des musées nationaux.



Ces Vanités s'installent dans l'art pictural lors de la deuxième moitié du XVI^e siècle et au XVII^e siècle, surtout dans les pays du Nord, de religion protestante, Hollande et Flandres, Allemagne, puis secondairement en France, Italie, Espagne. En France, elles sont importées par l'importante communauté flamande de Saint-Germain-des-Prés, notamment Philippe de Champaigne. Notre tableau peint par Ligozzi en 1588 est donc parmi les plus anciens des Vanités sinon le plus ancien. Leurs thèmes essentiels sont le crâne désincarné au sens étymologique du terme, la rareté de la représentation de la tête d'un cadavre, anatomiquement correcte, mais qui finit par n'être guère différent d'un bel objet d'ivoire, un symbole du temps (sablier, montre ou horloge, bougie qui s'éteint ou fleurs qui se fanent).

Ces Vanités se complexifient avec la représentation d'objets de valeur terrestre flattant les sens : la vue (avec de beaux tableaux, des livres précieux, une belle vaisselle, des verreries fragiles ou à demi brisées), le goût (verre à demi plein, fruits avec, posés sur eux, des insectes amorce de la décomposition prochaine, citron à demi pelé, voire tabac avec une pipe éteinte), l'audition (instruments de musique fragiles non en action), le toucher (belles étoffes ou tapis d'Orient), enfin objets témoins de la richesse, de la gloire ou du pouvoir (pièces d'or, bijoux, décorations, médailles ou couronnes, armes).

Ces peintures peuvent enfin abandonner la nature morte avec une représentation de personnages : Marie-Madeleine témoin du repentir de la chair voire jeunes femmes plus ou moins dénudées quittant leurs bijoux ou autre thème sur la méditation de Saint-Jérôme. La complexité du tableau augmente avec les bulles de savon ou les boules de verre, les miroirs qui ajoutent des anamorphoses voire d'autres tableaux dans le tableau. S'ajoute enfin le livre, attribut du savoir et de sa vanité (œuvres surtout des stoïciens), complété par des citations en clair d'un message biblique du Livre de la Sagesse, des Proverbes ou de l'Ecclésiaste tel : « *Vanité des vanités, tout est vanité* », témoin de l'obsession du destin humain. On peut rappeler ici que Pascal meurt en 1662, qu'une des premières liasses de ses *Pensées* est intitulée « Vanité » et qu'on y trouve la phrase : « *Quelle vanité que la peinture qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire point les originaux* ». Dans sa thèse, Karine Lanini rapproche les Vanités picturales de l'entreprise apologétique des *Pensées* de

Pascal, constat de la misère des hommes dans laquelle la mort est un événement individuel où l'on perd tout, créant l'angoisse non seulement de la mort mais de la pensée d'une mort qui annule la valeur de nos biens. On peut rappeler ici la phrase de saint Augustin dans les *Confessions* : « *Les biens de ce monde sont aimables aussi ils ont leur douceur qui n'est pas petite* ».

Après avoir évoqué la variété des thèmes picturaux, il convient de les rattacher à quelques types représentatifs. La Vanité de Philippe de Champaigne (1602-1674) est véritablement l'archétype de la vanité des choses humaines par son dépouillement, sa rigueur janséniste, sa sobriété limitée à un crâne encadré par un sablier dont le sable coule et par une tulipe qui commence à se faner. On sait l'origine flamande du peintre, son lien étroit avec la communauté janséniste, ses peintures des Arnould, de la Mère Angélique et d'Agnès Arnould, ainsi que ses tableaux de cour (le cardinal Richelieu) intégrant la vérité intérieure des personnages.

Pour les Vanités, natures mortes, citons Pieter Claesz, Hedrick Adriessen, Madeleine Boullogne (nature morte aux livres), Van de Winne (nature morte à la couronne et à l'effigie de Jacques II roi d'Angleterre), Willen Claesz (nature morte à la nourriture entamée), Abraham Mignon (nature morte à la souris), Pieter Roestraten (nature morte aux médailles et aux bulles), les deux admirables toiles de Renard de Saint-André, l'une au musée de Marseille (présentant des instruments de musique) et l'autre au musée des Beaux-arts de Lyon (comportant une flûte avec une partition de Roland de Lassus sur un poème de Ronsard), celle de Damien Lhomme comportant un verset de l'Écclésiaste « *un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort* ». Pour les Vanités à personnages, citons : Artus Wolfforth et son *Saint Jérôme méditant*, la *Sainte Madeleine repentie* d'Elisabetta Sirani, l'allégorie de la vanité de Guido Cognacci, celle de David Bailly où sont représentés peintre et tableaux dans le tableau. Les tableaux de Paulus Moreelse (*La jeune fille au miroir*) et l'admirable peinture de Nicolas Regnier du musée des Beaux-arts de Lyon (*Jeune femme à sa toilette*) sont-ils des vanités ? Enfin le thème des nourrissons dormant sur un crâne apparaît dans les Vanités de Hendrik Goltzius et de Peter Moninckx.

À qui étaient destinées ces Vanités ? Sûrement à des oratoires ou aux intérieurs de riches bourgeois dans l'atmosphère de la Réforme et de la Contre Réforme. La peinture de Ligozzi était, dans l'esprit du Cardinal Fesch, certainement destinée à un milieu religieux.

Cette explosion de la représentation de la mort plonge en fait dans le passé. Après l'*hybris* des grecs, le squelette à la table des festins romains, les écrits des stoïciens latins (notamment Sénèque dans la *Consolatio ad Marciam* et Marc-Aurèle), la mosaïque de Pompéi et la devise latine *Omnia mors aequat*, témoignent de la pérennité de l'obsession de la mort et du *Memento mori*. Après la vogue des danses macabres, surtout après les grandes épidémies de peste noire, (et avec leur dessin anatomique incorrect des squelettes), on retrouve la même image de la mort avec les représentations de Baldung (*La jeune fille et la mort*), de Dürer (*Le chevalier et la mort*) et de Bruegel (*Triomphe de la mort*). Les artistes de la Renaissance (de Signorelli à Michel-Ange) vont retrouver la chair dans une anatomie correcte – le fameux livre d'anatomie de Vésale date de 1543 –, mais on doit souligner qu'il s'agit davantage d'un rappel de la mort triomphante que d'une Vanité. Même notre époque moderne n'y échappe pas : Van Gogh, Cézanne, Braque, Matisse et Picasso ont copié des natures mortes au crâne !

Mais lors de l'âge d'or des « Vanités » au XVII^e siècle, le tableau se présente comme une accumulation d'emblèmes dont la possession est vaine du fait du constat désespéré et désespérant du triomphe de la mort. Les devises latines, *Quis evadet ? Mors sceptrum ligonibus aequat*, rappellent que nul n'y échappe et que la mort rend égaux le sceptre et la pioche. Cette accumulation même est le témoin de la vanité des Vanités ; elle aboutit à une méditation sur la survie par la gloire ou la renommée et elle conduit dans un contexte religieux à préparer son destin en vivant conformément aux préceptes de la morale chrétienne. Hors du discours religieux, le discours sur la vanité est en effet paradoxal puisque la vanité est à la fois discours et un principe qui remet en cause les fondements du discours.

Reste à s'interroger sur ce qui a motivé Alexandre Lacassagne à acheter ce tableau (dont nous ignorons le coût d'acquisition). Bien que Lacassagne ait été un collectionneur comme le cardinal Fesch, avec des rabatteurs et des brocanteurs qui « chinaient » pour lui, je ne veux pas voir cette simple motivation dans cette acquisition. Lacassagne étant médecin légiste, il faisait à ce titre des autopsies médico-légales et était donc au contact de la mort dans ses aspects les plus repoussants. Il a été donc obligatoirement attiré par cette Vanité sombre de Ligozzi, peut-être y a-t-il vu également l'occasion d'une leçon pédagogique pour ses étudiants...

On peut en conclusion rappeler les points suivants. Alors que les recherches biologiques sur la mort se traduisent au début du XIX^e siècle par les *Leçons sur la vie et la mort* de Bichat, que le cadavre est redécouvert par la méthode anatomo-clinique de Laennec et par les hygiénistes à propos des cimetières, il n'y avait dans les facultés de Médecine aucun enseignement sur la mort en dehors de ses signes médico-légaux. La mort qu'affrontaient les médecins était bien différente de celles, lucides, décrites dans *Tristan et Iseult* lors de la mort de Tristan (« *Je ne peux retenir ma vie qui s'écoule* »), lors des morts romantiques ou dans celle peinte par Greuze dans la mort du père. Les médecins trouvaient plus proches de leur expérience les descriptions naturalistes de la mort de M^{me} Bovary, ou de certains des romans des Goncourt, voire des écrivains soucieux d'un avis médical pour ce qu'ils décrivaient, tel Roger Martin Du Gard pour la mort du père dans *Les Thibault*.

On peut également s'étonner de la transformation sans précédent de l'image de la mort dans notre société lors de notre génération : autrefois on mourait dans le lit où l'on était né, aujourd'hui on ne meurt plus chez soi, mais à l'Hôpital, et le but des recommandations politiques et sanitaires est d'obtenir du malade une mort « acceptable ». Une enquête faite il y a une dizaine d'années sur le type de mort souhaité a montré l'écrasante majorité d'une mort désirée pendant le sommeil. La mort est également occultée, les corbillards qui autrefois entraînaient le salut des hommes qui se découvraient sur leur passage sont devenus anonymes. Les manifestations du deuil d'autrefois apparaissent excessives voire de mauvais goût, le deuil étant remplacé par le culte des tombeaux, acquisition du XIX^e siècle. Parler de la mort est obscène, voire pornographique, selon le terme de l'historien Ariès et notre époque justifie encore la maxime de La Rochefoucauld au XVII^e siècle : « *Le soleil ni la mort ne peuvent se regarder fixement* ».

Remerciements : au docteur Jacques Voinot, ophtalmologiste et à M. Dominique Agniel, bibliothécaire.

13 janvier 2009

Résumé de la communication de notre confrère François SIBILLE

LES ASTÉROÏDES GÉOCROISEURS : DANGER RÉEL OU IMAGINAIRE

Comme toutes ses sœurs du système solaire, la Terre subit un bombardement permanent de corps célestes. Ce sont des résidus solides, non utilisés, de la nébuleuse primitive, dont la taille va de la poussière microscopique à celle d'un bloc de plusieurs kilomètres. Ces corps sont en orbite autour du Soleil sur des trajectoires très diverses, souvent allongées, mais beaucoup moins ordonnées que celles des planètes. On qualifie de « géocroiseurs » ceux dont il arrive que l'orbite coupe celle de la Terre, ou s'en approche d'un peu près.

En cas de collision, les vitesses relatives sont de l'ordre de 10 à 50 km/sec, l'énergie cinétique mise en jeu peut être considérable et se chiffrer en millions de tonnes de TNT.

Environ 100 tonnes de matière interplanétaire entrent ainsi chaque jour dans l'atmosphère de la Terre. Le frottement de l'air chauffe ces corps, parfois jusqu'à l'évaporation : les poussières passent inaperçues, les graviers donnent les étoiles filantes qui enchantent les soirées du mois d'août, et de rares gros blocs atteignent le sol. Ce sont les météorites.

Les chutes dévastatrices existent, mais sont rarissimes : Tunguska en 1907 est le seul événement répertorié à l'ère historique, *Météor Crater* en Arizona remonte à 50 000 ans, et Chicxulub au Yucatan à 65 millions d'années. Étalée dans le temps, leur létalité est négligeable devant celle des guerres, famines et épidémies. Le nombre de familles d'organismes vivants a pu présenter dans le passé de brusques et brefs épisodes de diminution. Ceux-ci pourraient être attribués à des chutes d'astéroïdes, mais on note que, en moyenne depuis le début du Cambrien, le nombre de familles n'a fait que croître malgré ces catastrophes.

Doit-on pour autant ignorer ce danger, sachant qu'il a la particularité d'être prévisible dans une large mesure avec la technologie dont nous disposons ? L'inventaire des géocroiseurs de taille supérieure à 1 km est quasiment complet, il faudra encore une décennie pour l'étendre aux objets plus petits (>100m), beaucoup plus nombreux, mais, tout compte fait, potentiellement plus dévastateurs.

Autre particularité de cette menace : l'humanité a aujourd'hui les moyens techniques de s'en protéger. Que ferons nous si une menace se présente ? Détruire l'astéroïde avec quelque bombe de forte puissance n'est pas la meilleure solution, et on s'oriente plutôt vers l'idée de dévier sa trajectoire en douceur pour qu'il ne revienne jamais vers nous. Dans tous les cas, plus on s'y prendra tôt plus grandes seront les chances de succès de cette entreprise de salut public. Avec le programme DON QUIJOTE, l'Agence Spatiale Européenne s'apprête à faire un essai en vraie grandeur sur un astéroïde quelconque.

En définitive, le danger est bien réel, prévisible, et d'autant plus maîtrisable qu'il aura été détecté plus tôt. Sa probabilité reste très faible, mais ses effets pourraient être terribles. Pour s'en garantir, l'humanité devra s'en donner les moyens : la tête dans le sable, ou une parade bien préparée, sans pour autant faire plus qu'il est nécessaire. Les choix seront difficiles.

Pas de texte complet

29 septembre 2009

Résumé de la conférence de M^{me} Denise STAGNARA-LOCARD
et de notre confrère Louis Paul FISCHER

COMMENT EDMOND LOCARD VOYAIT LES AMÉRICAINS EN 1918

En avril 1918 débute la mission Justin Godart aux U.S.A., mission composée de trois hommes : Justin Godart, « ministre de la France » et sous-secrétaire d'État à la Santé aux armées de 1915 à 1918, les médecins majors Edmond Locard et Édouard Rist, sur l'invitation de la Croix-Rouge américaine et de l'YMCA (*Young Men's Christian Association*), d'une part, et de celle du président Raymond Poincaré et de Georges Clemenceau, d'autre part.

Cette mission a pour but un long périple, de près de trois mois, de New-York, à Washington, Philadelphie et Boston et aussi dans des villes réputées à forte concentration allemande : Chicago, Minneapolis, Saint-Paul. La mission fut reçue également au Canada. Dans cette mission, les réceptions par le président Wilson et par les autorités de la Croix-Rouge américaine et de l'YMCA sont des moments essentiels, où la mission a pu remercier les Américains de leur aide et susciter un nouvel élan de générosité à une époque cruciale de la guerre, où les Allemands ont une agressivité renouvelée.

Edmond Locard, né en décembre 1877, a six ans de moins que le « patron », Justin Godart, Lyonnais « avocat des ouvriers », plusieurs fois député, conseiller municipal de Lyon. Edmond Locard, docteur en Médecine, élève d'Ollier puis d'Alexandre Lacassagne, a créé en 1910, dans les combles du palais de Justice, le premier laboratoire de police scientifique.

Il a rédigé, pendant cette mission Godart, un important *Journal de voyage* quotidien découvert en 2000 par sa fille Denise Locard épouse Stagnara (édité en 2007). Il est intéressant de voir combien Edmond Locard admirait l'énergie et l'enthousiasme des Américains dans la dernière année de la guerre.

Le docteur Edmond Locard, comme son père Arnould Locard, ingénieur, rentier, spécialiste international des coquillages, était membre de l'Académie de Lyon dont Arnould fut président.

Il est indispensable de consulter l'ouvrage : Edmond LOCARD, *Journal de guerre aux États-Unis en 1918. Mission Justin Godard*. 2007, Éditions des Traboules, Brignais (Rhône), 224 p., illustré.

*Texte intégral conservé
dans les archives de l'Académie*

31 mars 2009

Communication de notre confrère Marc TRILLET

**« LE FOU DE LA FAMILLE, C'EST TOI. »
(Hervé de Maupassant)**

Sans être aussi sévère envers Maupassant que l'a écrit Charles Dantzig dans son *Dictionnaire égoïste*, force est de reconnaître que sa biographie est apparemment sans intérêt. La gageure sera donc de tenter de lui en trouver et, j'espère qu'elle n'en manquera pas trop.

Olivier François Marie Hervé de Maupassant naquit le 18 mai 1856 au Château-Blanc, en pays de Caux, à Grainville-Ymauville où ses parents résidaient depuis quatre ans. Son frère aîné, Guy, était né six ans plus tôt au château de Miromesnil, pas très éloigné. Les deux frères furent mis au monde par le docteur Guiton, de Dieppe, probable phrénologue attardé car il pétrissait les crânes des nouveau-nés pour leur faire une tête absolument ronde avec, écrira plus tard Guy, « le geste du potier qui arrondit son pot d'un coup de pouce. » Il en espérait une intelligence de premier ordre pour son petit client. Il paraît que, hasard malheureux, la manœuvre ne réussit pas aussi bien chez le cadet que chez l'aîné. Leurs parents devaient par ailleurs se séparer quatre ans plus tard, en 1860, et leur mère, Laure, se retirer avec ses deux fils d'abord à Étretat, puis à Fécamp. Dans une lettre à Gustave, leur père, du 9 mars 1862, elle les décrit en parfaite santé, Hervé grand et fort, d'apparence superbe. Il témoignera dès l'âge de 6-7 ans de « dispositions pour la botanique » aux dires de son frère qui se fait mouchard : « Hervé n'est pas bon et je crois que maman lui donne bien vingt claques par jour ! »

En octobre 1868, c'est l'installation à Rouen, puis la guerre de 1870. Une lettre de Laure nous apprend qu'Hervé est migraineux comme son frère, « mais que cela passera avec l'âge ». Par contre, il est décrit « superbe, grand, fort, carré d'épaules et fort beau garçon et travaille bien... ». Guy se trouve alors à Paris, au ministère de la Marine, où il tentera de faire entrer son frère, en vain. Il se montre d'ailleurs pessimiste quant à l'avenir professionnel de celui-ci : « surtout doué pour la boxe, la savate et la canne », mais conservant un goût marqué pour « les choses de la campagne ».

En fait de séjour campagnard, va arriver le temps du service militaire, effectué en Bretagne par un Hervé tellement à son avantage dans son uniforme de hussard qu'il servira plus tard à Guy pour camper Georges Duroy, son séduisant Bel-Ami. Lisons la première page du roman, c'est le portrait d'Hervé : « *Comme il était beau, par nature et par pose d'ancien sous-officier, il cambra sa taille, frisa sa moustache d'un geste militaire et familier, etc.* », et il ajoutera le blond châtain, les yeux bleu clair, les cheveux frisés sans omettre que « les femmes levaient la tête vers lui ». Pendant ce temps, Laure est seule à Étretat, dans un état psychologique détestable. Guy doit s'occuper d'elle, est amené à changer plusieurs fois d'emploi, avant de cesser son travail, car la maladie a fait son apparition chez lui. Malgré tout, il tente de découvrir une activité pour son frère « cause de tas d'embêtements ». C'est en vain car il ne demeurera ni à la toute récente Compagnie du Canal de Panama, ni au Crédit Lyonnais. Accumulant « les idées stupides », courant les cafés et les filles, il est

criblé de dettes qu'il tente de faire supporter par sa mère et Guy, ce qui retentit douloureusement sur Laure, à tel point qu'en juillet 1882, Guy demandera à son père la mise en curatelle « du sauvage » car c'est ainsi que l'on nomme alors Hervé. Cette demande semble ne pas avoir connu de suite. Par contre, une dernière démarche va se révéler favorable, Guy obtenant la promesse de location d'une entreprise d'horticulture à Antibes. L'affaire est conclue en mai 1886, grâce à une petite aide de Gustave et le paiement des 1 500 francs de fermage par Guy.

Un autre événement, véritable tournant dans la vie d'Hervé, est toutefois survenu un an plus tôt, la rencontre de Marie-Thérèse Fanton d'Andon dont il est tombé éperdument amoureux. Il écrit, contrairement à son comportement habituel : *« Je me croyais assez fort pour me jouer de l'amour et le fouler aux pieds lorsque j'aurais quelques raisons de le faire. Je me figurais très sceptique, puis une jeune fille franche et sans rouerie est venue et, avec ses grands yeux naïfs, elle a pris mon cœur que je croyais fermé à toute émotion chaste... Aujourd'hui, tout est changé autour de moi. Je n'envisage plus la vie de la même manière. »*

Malgré de nombreux obstacles familiaux, le mariage est célébré à Grasse le 19 janvier 1886. La mariée, d'une fratrie de douze enfants, apporte en dot une villa à Antibes, son mari pratiquement rien, si ce n'est... son frère aîné. Leur père se montre très inquiet et fort réticent quant à l'avenir et il n'a malheureusement pas tort, car la maladie va bientôt faire son apparition.

En septembre 1887, en effet, Guy se rend d'urgence à Étretat, car, écrit-il à une amie, son frère est gravement malade « à la suite d'une insolation » (*dixit* sa mère). Quelques mois plus tard, la situation s'est beaucoup dégradée : extrême agitation, idées délirantes, violences envers son épouse et la nourrice de la petite Simone âgée d'un an, à tel point que l'on craint qu'Hervé n'utilise un jour son revolver. Ceci n'empêchant d'ailleurs nullement Laure de continuer à incriminer l'insolation... en plein hiver ! Les médecins eux parlent « d'accident aux méninges » avec « inflammation de la moelle » et celui de Guy, le docteur Daremberg, conseille la maison de santé. Guy va donc prendre les choses en main d'autant que la situation matérielle du couple est devenue catastrophique. Le docteur Blanche, aliéniste fameux de la clinique de Passy, rencontré chez la princesse Mathilde, conseille Ville-Évrard « dont les prix sont de 250 francs pour la deuxième classe ». Il faudra s'en contenter car *« son frère, sa femme et sa fille sont complètement à sa charge »* (lettre à son père). En attendant il conduit Hervé dans un asile à Montpellier, mais ne l'y laisse pas car *« plein de fous sordides et affreux »*. Ce sera le même échec à Ville-Évrard, car Hervé ne fait pas l'objet d'un certificat d'internement. Enfin, après des crises violentes particulièrement aiguës, le docteur Étienne Roustan, de Grasse, rédige, le 4 août 1889, un certificat attestant que *« le sieur Hervé de Maupassant, âgé de trente-trois ans est atteint d'accès de démence pendant lesquels il devient dangereux pour lui et pour ceux qui l'entourent [...] Très irritable, il manifeste des idées de suicide et se livre à des actes de violence sur les personnes qui veulent mettre obstacle à ses desseins [...] De fortes insolutions et de violentes contrariétés suivies d'accès épileptiformes et d'une méningite cérébro-spinale ont marqué le début du dérangement des facultés intellectuelles [...] Il y a urgence à interner Hervé de Maupassant dans un asile... »*

Une semaine plus tard, les deux frères sont à Bron. *« Si joli village au-delà des ponts jetés sur les grands fleuves qui arrosent la cité de Lyon »* écrira

François Tassart, le fidèle domestique de Guy. Après déjeuner, sous prétexte de visiter une propriété à acheter, Guy emmène Hervé à l'asile, nouvellement ouvert en 1876. Alors qu'il lui fait admirer le paysage à une fenêtre, deux infirmiers athlétiques **munis de la camisole de force surviennent et maîtrisent Hervé qui hurle : « Ab ! Guy. Misérable ! Tu me fais enfermer ! C'est toi qui es fou ! Tu m'entends ! C'est toi le fou de la famille ! »** Il est donc interné selon le certificat du docteur Roustan et une déclaration écrite de son épouse demandant une admission immédiate pour aliénation mentale. Le certificat de maintien, dit de 24 heures, signé du médecin-chef, le docteur Paul Max-Simon précise le diagnostic de paralysie générale **« caractérisée par du délire de satisfaction, de l'affaiblissement des qualités intellectuelles, en particulier de la mémoire et des troubles moteurs. Le malade doit être maintenu »**. (*Archives de l'asile d'aliénés de Bron*, Année 1889, n°6 239, p.321). Dans ce même registre d'archives, on retrouve les cinq certificats de quinzaine établis soit par le médecin-chef, soit par deux confrères qui ne signent que de leurs initiales. Chaque fois, les constatations sont les mêmes : obtusion mentale, affaiblissement de la mémoire, hypersatisfaction, mais il manque des observations médicales plus détaillées et il n'est fait mention d'aucun examen clinique.

Le décès, attribué à une hémorragie cérébrale (?) surviendra le 13 novembre 1889. Hervé est alors âgé de 33 ans.

Pendant cette brève hospitalisation de trois mois, bien que souffrant lui-même, Guy s'est rendu à Bron à plusieurs reprises. Le 21 août, il descend au Grand Hôtel de l'Europe, à Lyon, et dîne au buffet de la gare de Perrache en compagnie de la comtesse Potocka dont il fréquente assidûment le salon très recherché par le Tout-Paris mondain et littéraire. Elle poursuivra son voyage vers son Italie natale où elle recevra une lettre désespérée de son amant angoissé, désespéré, craignant « de devenir fou lui-même ». Il redevient cependant enjôleur et séducteur en dernière page pour lui annoncer l'achat d'un superbe éventail (près de la gare de Perrache) sur lequel il a écrit quelques vers, qui seront probablement ses derniers d'ailleurs (d'où la citation de leur conclusion) :

*« Je n'écrirai rien que ton nom
Pour qu'en vous éventant la face
Votre œil le voie et qu'il vous fasse
Sous le souffle frais et léger
Penser à moi sans y songer. »*

Dans d'autres lettres à sa cousine et à la princesse Mathilde, il confirme que ses visites à Bron ont été des moments terribles, mais qu'il a pu assister aux derniers instants d'Hervé. Il ajoute qu'il ne sait plus « que faire, que décider, que tenter ». C'est cependant lui qui organisera les obsèques, achètera la concession et commandera le monument funéraire en marbre noir aux lettres d'or. Cette concession, au nom de la veuve d'Hervé, sera reprise par la commune en 1979 et revendue à une famille brondillante en 1981, les restes d'Hervé étant alors transférés dans une case perpétuelle sous le nom de... veuve de Maupassant ! Autre détail, sur lequel nous reviendrons : cosignataire de l'acte de décès, Guy a obtenu du maire de Bron qu'il ne mentionne pas « décédé à l'asile », mais « en son domicile à Bron », à la demande expresse de sa mère. Il reviendra enfin se recueillir sur la tombe pour la dernière fois en novembre 1890.

Que devient maintenant la famille ? Laure s'est définitivement installée à Nice, en compagnie de sa bru et de sa petite-fille Simone, âgée de quatre ans. Gustave demeure à Sainte-Maxime où il s'adonne à la peinture. Quant à Guy, son état physique et psychique se détériore de plus en plus et il rédige son testament faisant de Simone sa légataire universelle, le 14 décembre 1891. Un mois plus tard, il doit être interné dans la maison du docteur Blanche auquel va succéder le docteur Meuriot. Il y décédera le 6 juillet 1893, un mois avant sa quarante-troisième année. Son père l'apprendra en ouvrant son journal à Sainte-Maxime, sa mère un peu plus tard. Elle se trouve toujours dans un état qualifié « d'abominable », tyrannise Marie-Thérèse et Simone qui vont trouver refuge chez Gustave. Ce dernier décède en 1900, Laure en 1903.

En dernière analyse, c'est donc bien Simone de Maupassant, fille d'Hervé, qui demeure la dernière du nom. Elle épousera, en 1906, Jean Ossola et donnera naissance à quatre enfants. À sa mort, en 1968, elle a très certainement laissé des descendants dans la région niçoise...

Pour des raisons bien aisées à comprendre, Hervé n'a jamais passionné les biographes. Est-ce dû à l'échec de la mirifique manœuvre du docteur Guiton lors de sa naissance ? En tout cas il se comporte comme un parfait bon à rien, coureur de cafés et de filles, instable et sans profession, sa passion pour la « botanique » (en fait l'horticulture) n'ayant jamais abouti. On peut noter cependant deux éléments sympathiques : son affection sincère pour son frère aîné et son revirement comportemental entraîné par la découverte de l'amour après la rencontre de celle qui deviendra son épouse. Il apparaît alors, à 28 ans, comme un adolescent attardé, au moins aussi naïf que « la jeune fille aux grands yeux » qui l'amène à envisager la vie différemment. Il est malheureusement trop tard, mais son comportement antérieur a peut-être sinon des excuses, du moins des explications.

Profondément marqué, dès l'enfance lui aussi, par la mésentente, puis la séparation de ses parents, Guy est un personnage beaucoup plus complexe. S'il fut, comme le voulait Flaubert, « un petit taureau », ce taureau fut triste selon le très juste qualificatif de Taine, avec toujours « dans l'oreille », comme il l'écrira dans *Sur l'eau*, « *la maigre petite voix qui crie l'avortement de la vie, l'inutilité de l'effort, l'impuissance de l'esprit et la faiblesse de la chair* ». Faux dur et faux joyeux, refusant tout engagement, c'était un être double (et la dualité tient une place considérable dans son œuvre) ; un être voué à l'eau par ailleurs pour qui il avait un véritable culte, qu'elle fut douce ou salée, violente ou féminine, pour parler comme Bachelard qui, curieusement, ne le cite pas dans *L'eau et les rêves*. Il sait se faire séducteur, mais ne voit dans la femme qu'objet de désir et de plaisir. « *Je n'ai jamais aimé* » écrira-t-il, rejetant dans *Mont-Oriol* avec horreur cette « machine à pondre les êtres ». Deux exceptions toutefois, sa mère et sa nièce, ce qui nous amène à envisager la génération précédente.

Le père, Gustave, qui a racheté la particule de ses ancêtres, se targue d'être peintre amateur, mais surtout amateur de jupons. Paresseux, fêtard, faible et parfois violent, il n'est guère capable de mener sa barque et de s'occuper de sa famille. Il se rachètera quelque peu cependant à la mort d'Hervé, prenant en charge passagèrement Marie-Thérèse et sa fille. Il est toutefois difficile de ne pas rejoindre Paul Morand quand il écrit : « *Monsieur Gustave de Maupassant est un mystère : rien n'est plus mystérieux que les êtres sans profondeur.* »

Tout autre apparaît Laure Le Poittevin qu'il épouse en 1846 : belle jeune femme, intelligente, cultivée, raffinée (elle est décrite parfois comme quelque peu snob), mais à la personnalité manifestement bien fragile, encore aggravée par cette union désastreuse. Tout au long de sa vie, Madame de Maupassant va présenter des troubles du comportement étiquetés suivant les époques et les auteurs psychasthénie, névrose (« de charme » ajoute l'un deux, pensant sans doute à l'hystérie) voire psychose maniaco-dépressive, d'autant que son frère Alfred semble avoir été lui-même dépressif. On relève chez elle des états d'excitation, le premier à la naissance d'Hervé, et des phases dépressives ayant entraîné plusieurs tentatives de suicide spectaculaires (flacons de laudanum, étranglement avec sa chevelure, etc.) Tout ceci étant, sur son ordre et avec la complicité de Guy, soigneusement camouflé sous diverses étiquettes, comme le sera la maladie de ses deux fils et le lieu de la mort d'Hervé.

Son comportement avec ceux-ci s'avère fort différent : l'aîné est très nettement le préféré alors qu'elle se soucie beaucoup moins du cadet. Associé à l'indifférence paternelle totale, ceci explique que, très tôt, Guy se soit senti et voulu chef de famille, protégeant son frère, s'en occupant beaucoup, ainsi d'ailleurs que de sa mère alors qu'il considérait son père comme une entité parfaitement négligeable.

L'indifférence affective, au moins relative, de Laure pour Hervé inspira probablement la nouvelle intitulée *Madame Hermet* dans laquelle une mère refuse de voir son fils moribond et perd la raison après sa mort. Il est par ailleurs notable qu'aucun des deux parents n'était présent lors de la mort de leurs enfants et qu'ils n'assistèrent pas à leurs obsèques. C'est dans un tel contexte que se développe une entente fraternelle très profonde, même lorsque Guy se trouve obligé de fustiger le comportement d'Hervé. Il prend en charge ses soucis matériels et sera le seul à s'occuper de lui quand la maladie le terrassera, alors qu'il est lui-même déjà bien mal en point. Hervé meurt dans ses bras et ses dernières paroles auraient été : « Mon Guy, mon Guy ».

Nous serions donc fort étonnés de ne pas trouver de traces de cette affection dans l'œuvre de celui-ci. Sans prétendre bien entendu à être complet, on peut aisément en relever quelques-unes.

– Dans *Bel-Ami*, déjà cité, nous avons retrouvé le portrait d'Hervé dans son uniforme de hussard. La ressemblance avec Georges Duroy se limite d'ailleurs là, Hervé n'ayant rien d'un arriviste à tout crin.

– *Une vie* est le roman d'une femme souffrant de l'attitude de son mari, qui évoque de très près celle de Gustave de Maupassant et surtout de celle de son fils, surnommée Poulet, dont les frasques et les dettes renvoient irrésistiblement à une lettre de Flaubert à Guy : « Je plains votre pauvre maman et vous aussi des embêtements que ce jeune homme vous cause. »

– Dans *Pierre et Jean* la figure centrale, Pierre, est celle du frère aîné à qui manque le courage de ses opinions et la volonté de réaliser ses désirs, dominé qu'il est par l'obsession de savoir si son cadet est ou non un enfant légitime. C'est bien entendu ce dernier qui épousera celle que les deux courtisent et Pierre qui s'éloignera, sur l'océan, naturellement. Thème de la dissemblance, inversée en quelque sorte, mais peut-être aussi de la légitimité à laquelle l'auteur s'est trouvé confronté en raison de l'amitié entre Flaubert et sa mère, à la base de bien des médisances. Le thème de l'enfant adultérin revient souvent sous la plume de Guy.

– *Le père Amable*, intermédiaire entre le court roman et le conte, met en scène le drame de la paternité et de l'obsession de l'argent entraînant finalement la dépossession du héros à la fois de son fils et de son bien. Il tire son intérêt du fait que le sujet en fut fourni par Hervé à son frère. Celui-ci confia à Hermine Lecomte du Nouÿ : « De toutes les nouvelles que j'ai écrites, c'est celle que j'ai composée avec le plus d'ardeur. » C'était aussi une de celles qu'il disait préférer.

Dernier élément commun, *la maladie*, qui pose encore quelques questions à propos de la « paralysie générale ».

Au XIX^e siècle, ce terme désigne, en accord avec son étymologie grecque (paralysis) « *une privation du sentiment et du mouvement volontaire ou de l'un des deux seulement* » (Littré). C'est évidemment aujourd'hui le déficit moteur seul qui est exprimé. Le vieux terme a été conservé, depuis Bayle en 1822 pour qualifier un état démentiel compliquant tardivement la syphilis, caractérisé par une méningo-encéphalite diffuse due au tréponème et survenant 10 à 20 ans après le chancre initial. Des signes neurologiques compliquent volontiers la démence, mais la phrase classique reste vraie : si ces malades sont parfois généraux, ils ne sont pas paralysés. L'examen clinique, celui du liquide céphalorachidien, la sérologie sanguine sont démonstratifs, le traitement par la pénicilline efficace et la maladie est devenue rarissime depuis le dépistage précoce et la thérapeutique antibiotique. Mais tout ceci n'existait pas au XIX^e siècle et le tréponème représentait un vrai fléau social. Chez nos deux frères, le diagnostic clinique est très légitimement évoqué, et l'étiologie syphilitique certaine chez Guy dont on connaît la date de survenue du chancre initial grâce à sa fameuse lettre du 2 mars 1877 à son ami Pinchon : « *J'ai la vérole ! Enfin ! La vraie... Par conséquent, je n'ai plus peur de l'attraper ! etc, etc.* » Il a 27 ans et encore 16 ans à vivre, au cours desquels apparaîtront des symptômes et des signes d'examen bien typiques décrits dans de nombreux documents.

Il n'en va pas de même pour Hervé, encore que la sémiologie démentielle soit bien caractéristique et son mode de vie bien exposé. Nous manquons par contre totalement, à ma connaissance, de notion précise de contamination et de documents médicaux sur cette affection apparue à l'âge de 31 ans (1887) et évoluant jusqu'à la mort deux ans plus tard. Donc, *a priori*, paralysie générale bien possible, mais discussion théorique d'une autre étiologie infectieuse, vasculaire, tumorale même, cependant moins probable.

Dans une lettre de 1889, Guy de Maupassant précise : « *Je désire que tout ce qui touche ma vie et ma personne ne donne lieu à aucune divulgation...* » Si cette volonté n'a nullement été respectée, il n'est que trop facile de la transposer à Hervé dont la vie fut brève et la personnalité bien effacée. Toutefois, ses relations privilégiées avec son frère, le hasard de son hospitalisation et de son décès si proches de nous, m'ont paru justifier son évocation aujourd'hui.

Remerciements : au professeur Jérôme Honnorat, à Madame E. Brissy-Queyranne, adjointe déléguée à la Culture (mairie de Bron) qui m'ont aimablement communiqué d'importants documents.

RECHERCHES SUR L'INSUFFISANCE DES PARALLÈLES QU'ON A FAIT
DE LA PETITE VÉROLÉ NATURELLE
ET DE LA PETITE VÉROLÉ INDIGÈNE DU BURIE
MOYEN DE S'ÉTABLIR UN QUIL SOIT EXACT
par Charles L. H. H.

LA QUATRIÈME PARTIE DE LA TRADUCTION
3^e partie

LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE

Le patrimoine de l'Académie française est un patrimoine
qui a été accumulé pendant des siècles par les
membres de l'Académie. Ce patrimoine est
composé de biens matériels et de biens
immatériels. Les biens matériels sont
les livres, les manuscrits, les objets
d'art, etc. Les biens immatériels sont
les traditions, les coutumes, les
habitudes, etc. Ce patrimoine est
un patrimoine commun à tous les
membres de l'Académie. Il est
un patrimoine qui doit être
préservé et transmis à la
postérité.

**SUR L'INSUFISANCE DES PARALLÈLES QU'ON A FAIT
DE LA PETITE VÉROLE NATURELLE
ET DE LA PETITE VÉROLE INOCULÉE ET SUR LE
MOYEN D'EN ÉTABLIR UN QUI SOIT EXACT**

par Claude POUTEAU

Le 17 novembre 2009, le contexte dans lequel le manuscrit de Pouteau a été écrit a fait l'objet d'une communication de notre confrère Pierre CREPEL, sous le titre :

**LA QUERELLE BERNOULLI-D'ALEMBERT SUR L'INOCULATION
VUE PAR TROIS MÉDECINS LYONNAIS VERS 1760**

Le 9 février 1762, Claude Pouteau, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon depuis 1755, lit devant cette compagnie un mémoire *Sur l'insufisance des parallèles qu'on a fait de la petite vérole naturelle, et de de la petite vérole inoculée, et sur le moyen d'en établir un qui soit exact*.

Ce mémoire prend pour point de départ le débat entre La Condamine, Daniel Bernoulli et d'Alembert sur les façons éventuelles de soumettre au calcul mathématique les avantages de l'inoculation. Ces trois célèbres savants viennent de lire des mémoires importants sur le sujet dans des assemblées publiques de l'Académie royale des sciences de Paris :

- 15 novembre 1758, par La Condamine,
- 16 avril 1760, par Daniel Bernoulli (c'est Lalande qui le prononce car l'auteur vit à Bâle),
- 12 novembre 1760, par d'Alembert.

Les idées des différents protagonistes sont exposées par les journaux, au moins dans leurs grandes lignes, de 1758 à 1761. Ce débat arrive en surimpression d'un autre, plus large, qui traverse le siècle, celui de la pertinence ou non et des méthodes générales et particulières d'appliquer le calcul aux phénomènes de la vie, de l'homme et de la société.

La Condamine évoque l'utilisation des chiffres et donne les réflexions d'un scientifique, mais pas vraiment d'un mathématicien. Daniel Bernoulli, physicien et médecin de formation, mathématicien aussi, représente l'audace personnifiée : il est le premier à soumettre véritablement au calcul mathématique les avantages de l'inoculation ; mais il se limite à un seul point de vue, celui de l'État, et à un seul critère, celui de l'allongement *moyen* de la vie. D'Alembert cherche, quant à lui, un équilibre entre le point de vue de l'État et celui de l'individu, il propose une batterie de critères différents et ... des doutes.

Pour la préhistoire et l'histoire de la statistique mathématique, les deux textes de Daniel Bernoulli et de d'Alembert sont merveilleux, car la plupart des grandes questions des XIX^e et XX^e siècles sur cette discipline y sont posées. Mais qu'en est-il pour l'inoculation ? Les médecins, les chirurgiens, sont alors divisés sur la méthode, sur les chiffres, sur leur utilisation. Nous verrons ce qu'en pense Claude Pouteau.

Six personnages en quête d'auteur

Avant cela, il est souhaitable de présenter brièvement les six personnages de notre drame, trois académiciens parisiens et trois académiciens lyonnais.

Les trois savants membres de l'Académie royale des sciences de Paris sont :

– **Charles-Marie de La Condamine** (1701-1774), plus naturaliste que mathématicien, est célèbre par sa participation à l'expédition du Pérou pour mesurer un arc de méridien, puis par son action militante inlassable en faveur de l'inoculation, en particulier par son mémoire retentissant lu à l'assemblée publique de l'Académie des Sciences le 24 avril 1754 et publié immédiatement à divers endroits.

– **Daniel Bernoulli** (1700-1782), mathématicien, médecin et physicien bâlois, fils de Jean I (qui le détestait), associé étranger de l'Académie des Sciences, est un savant original et audacieux ; il réussit à soumettre à l'analyse et au calcul des probabilités les phénomènes physiques et moraux qui en paraissaient le moins susceptibles, ce que critique souvent d'Alembert. Son *Essai d'une nouvelle analyse de la mortalité causée par la petite Vérole ...*, lu à l'assemblée publique du 16 avril 1760 et dans diverses séances privées, marque une nouvelle étape dans la préhistoire de l'épidémiologie.

– **Jean Le Rond d'Alembert** (1707-1783), le plus grand mathématicien français du siècle (avec Clairaut, son ennemi), auteur du *Traité de dynamique*, inventeur des équations aux dérivées partielles, professe des idées iconoclastes et paradoxales sur le calcul des probabilités. Il répond à Bernoulli sur l'inoculation par un mémoire lu à l'assemblée publique suivante, celle du 12 novembre 1760, qu'il publie rapidement dans ses *Opuscules mathématiques*. Ses arguments portent non seulement sur la différence entre l'intérêt de l'État et celui du particulier, mais aussi sur la comparaison entre un risque immédiat et un risque éloigné, sur les petites probabilités, sur la pertinence des moyennes, sur les hypothèses permises en l'absence de chiffres fiables, etc.

Les trois médecins de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon :

– **Pierre Grassot** (1722-1800), chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de 1741 à 1747, est le pionnier de l'inoculation à Lyon, qu'il pratique dès son retour d'un voyage à Genève au printemps 1755. Il écrit un peu plus tard un livre, *Mémoire et observations sur la méthode d'insérer la petite vérole*, Bruxelles, sans date (mais en fait Lyon, vers 1768), dont la première partie explicite les avantages de l'inoculation et répond à ses détracteurs. Il est nommé à l'Académie en 1750.

– **Claude Pouteau** (1725-1775), successeur de Grassot à l'Hôtel-Dieu, académicien en 1755, est surtout connu pour ses premiers procédés d'asepsie et son élucidation des fractures du poignet. C'est aussi un inoculateur avisé, comme nous le verrons ci-dessous. Il a aussi publié un *Essai sur la rage* en 1763, mémoire lu à l'Académie de Lyon le 24 mai de cette année, et laissé des *Œuvres posthumes*, imprimées en 1783, en 3 volumes. Voir Fischer et K. Touil (1998) - Claude Pouteau (1725-1775), chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon : son aseptie au moyen de l'eau, du feu et du linge propre, *Histoire des sciences médicales*, 32, n°1, p. 27-37.

– **Jean-Baptiste Rast de Mauipas** (1731-1820), médecin mais non chirurgien, également académicien en 1755, fils de médecin et frère du fondateur de la Condition des Soies à Lyon, est un adversaire acharné de l'inoculation. Peu après l'arrêt du Parlement de Paris, qui suspendait l'inoculation, en attendant les jugements des facultés de Médecine et de... Théologie, il lit à l'Académie, le 19 juillet 1763, un mémoire virulent : *Réflexions sur l'inoculation de la petite vérole, & sur les moyens qu'on pourroit employer pour délivrer l'Europe de cette maladie*. Ce pamphlet de 40 pages est publié aussitôt, avec le consentement de l'Académie, chez Aimé Delaroche à Lyon, et distribué aux académiciens le 2 août. Son argument principal peut s'énoncer comme suit : à Londres, pour 1 000 naissances, avant la pratique de l'inoculation, il y avait 90 morts par petite vérole chaque année et depuis qu'on la pratique, il y en a 127 ; donc l'inoculation favorise la mort par petite vérole. Plusieurs auteurs (David, Lettsom...) lui ont répondu très précisément, en montrant que la cause de cette augmentation (réelle) n'avait aucun rapport avec l'inoculation.

Le contexte

Après l'épidémie de 1753 à Paris, l'inoculation, qui était en retard en France, par rapport à Londres et à Genève, arrive assez rapidement sur le devant de la scène, en particulier grâce au mémoire public de La Condamine du 24 avril 1754, dont nous avons parlé ci-dessus. La pratique fait des progrès et se répand, notamment par deux inoculations que nous dirions médiatiques : celle du chevalier de Chastellux par Tenon, le 14 mai 1755, et celle des enfants du duc d'Orléans, par le célèbre Tronchin de Genève, le 12 mars 1756.

Lyon est une des villes pionnières pour l'inoculation en France, comme le remarque d'ailleurs La Condamine dans son second mémoire, lu à l'assemblée publique de l'Académie des Sciences, le 15 novembre 1758 :

« Mais c'est surtout à Lyon que les expériences se sont multipliées sur des gens riches & des fils uniques, par Mrs Grassot et Pouteau, docteurs en médecine & de l'académie royale de chirurgie. Le premier a fait un assez long séjour à Genève [printemps 1755], où il étoit allé pour s'instruire de la pratique de l'insertion. Le nombre de leurs opérations approche de cent en 1758. Aucune n'a été funeste : ce qui n'empêche pas que la méthode, à Lyon comme ailleurs, n'ait ses ennemis [allusion à Rast], qui se servent, comme on a fait à Londres, en Hollande & à Paris, de toutes sortes d'armes pour la combattre... » (p. 458).

*

Pour une mise en contexte sur l'histoire générale et médicale, nous renvoyons aux ouvrages classiques suivants :

KLEBS Arnold C. (1913) - The Historic Evolution of Variolation. *The Johns Hopkins Hospital Bulletin*, XXIV, n° 265, tiré-à-part accessible sur internet, p. 1-67 (avec une remarquable bibliographie). Il en existe aussi une version enrichie en allemand, sous forme de brochure, *Die Variolation im Achtzehnten Jahrhundert*, Giessen, 1914, 78 p., que nous n'avons pas consultée.

MILLER Genevieve, *The Adoption of Inoculation for Smallpox in England and France*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia 1957 (centré sur le XVIII^e siècle en France et en Angleterre).

HOPKINS Donald, *The Greatest Killer. Smallpox in History*, University of Chicago Press, 2002 (pour une histoire mondiale, à travers tous les siècles, par un auteur également médecin).

On trouvera aussi, en français, une présentation générale et une bibliographie dans SETH Catriona, *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, 2008

Pour un appareil critique concernant les mémoires de Bernoulli et d'Alembert, nous renvoyons à l'édition en préparation du vol. III/2 des *Œuvres complètes* de d'Alembert (CNRS-Éditions).

*

LE MÉMOIRE DE CLAUDE POUTEAU

Il s'agit du mémoire lu à l'Académie de Lyon (en présence de Rast) le mardi 9 février 1762, Goy étant directeur, comme l'indique le procès-verbal : « M. Pouteau a fait la lecture d'un Mémoire sur ... » (PV 1762-1765, p. 9). Cet écrit inédit est conservé dans les archives de l'Académie (Ms 262, f° 282-292). La page de garde indique : « M. Poutot [sic] 1762 ». Le mémoire commence au folio suivant. Au recto, les feuilles sont un peu coupées sur la droite ; au verso, la reliure est trop serrée, ce qui gêne la lecture de la fin des lignes ; dans les deux cas nous avons extrapolé assez facilement, ajoutant le signe [?] lorsqu'il pouvait y avoir doute. Nous avons conservé l'orthographe, mais ajouté les accents absents et les majuscules manquantes en début de phrase. Nous indiquons les changements de pages. Les notes sont de nous mais, bien entendu, elles restent assez sommaires. (P. Crépel)

*

Deux grands géomètres Mrs De la condamine (1) et Bernouilli (2), soit par des calculs, soit par des comparaisons, ont cherché à apretier les avantages et les désavantages de la petite vérole inoculée, en opposition avec ceux de la petite vérole naturelle. Le résultat de leurs travaux a été tout entier en faveur de l'inoculation. Un troisième géomètre est survenu, qui a dit, ne perdés pas votre tems à soumettre à des calculs une matière qui n'en est pas susceptible ; tous ceux qu'on a fait jusqu'à cette heure ne portent pas sur leurs vrais Éléments, gardés vous néant moins d'en rien conclure contre l'inoculation. Que ses avantages et ses inconvéniens se refusent à la sévérité des calculs, ce ne doit pas être une raison de la proscrire. Tel est à peu près la division et la conclusion d'un Mémoire de M. d'Alembert, lû dans l'assemblée publique de l'académie royale des sciences le 12 septembre 1760 (3). M. l'abbé Le Bossu (4) l'a fait insérer par extrait dans le journal encyclopédique de janvier 1761. Le journal [f 283v] de médecine en renferme aussi un extrait, et la première partie de ce mémoire vient d'être insérée dans le mercure de France de janvier. Il a pour titre Réflexions sur l'aplication du calcul des probabilités à l'inoculation de la petite vérole (5).

Lorsque M. d'Alembert commença la lecture de ce mémoire et qu'il eut exposé son projet, on redoubla l'attention ; on l'écouta avec la surprise et l'intérêt que devoit naturellement exciter l'air paradoxal de la proposition, et ses raisonnemens parurent lumineux et convaincans à toute l'assemblée (6) ; cependant malgré les conséquences avantageuses que M. d'Alembert permet de tirer de ses raisonnemens en faveur de l'insertion, je doute encore qu'il ait beaucoup fait pour elle. Il vous laisse tout au plus errer dans le cahos immense des probabilités, et les esprits indécis, animés par l'espoir, retenus par la crainte, balotés par le pour et le contre, demandent un fil qui les aide à sortir de ce labyrinthe.

Dans un sujet d'une importance aussi décisive, si on n'est pas éclairé par l'évidence, comment secouer le joug tyrannique des préjugés ? ainsi toute discussion qui ne tend pas de la façon la plus directe à l'avantage de l'inoculation, devient pour le commun des esprits un titre de réprobation. [f 284r] C'est cependant le commun des esprits qu'il importe ici de persuader et de convaincre, si l'usage de cette méthode est utile à l'humanité. Présentés aux mères seulement indécises tout l'appareil scientifique dont Mrs Bernouilli et d'Alembert ont décoré l'inoculation, et vous n'en trouverés aucune qui se laisse prendre à ce genre de séduction. Ce n'est point d'après des calculs que les georgiennes ont apprises [?] à inoculer leur enfance (7). L'expérience qui a pour

elles une toute autre force de persuasion leur a prouvé que la petite vérole inoculée, en respectant la vie, menageoit encore cette fleur de beauté si vantée en Georgie ; ç'a été là toute leur géometrie. La lumière que l'esprit philosophique et la science des calculs peuvent, dit-on, répandre sur cette matière éclairera, j'y consens quelques génies privilégiés, mais elle offusquera sûrement le plus grand nombre et c'est le plus grand nombre, et c'est la multitude, je le répète, qu'il importe ici de persuader (8) ; tant de calculs qui ne donnent pour résultat que des probabilités ressemblent à ces perspectives d'une étendue immense dont la veuë se perd dans le lointain sans se fixer sur aucun objet et elle s'épuise bientôt d'ennui et de fatigue.

Dans l'ordre des soins que la providence a prise pour la conservation des hommes, l'expérience est le principal guide qu'elle leur a donné, et personne n'ignore apresent combien son témoignage [f 284v] est avantageux à l'inoculation. La plus sublime géometrie ne peut donc rien pour cette méthode salutaire. Une mère inquiète sur le sort de son enfant, n'ira pas chercher dans les calculs la solution de ses craintes, et des ressources pour fixer son irrésolution ; mais lorsqu'elle verra les plus grands génies s'entreheurter à chaque pas et épuiser leurs forces en disputant sur les avantages et les désavantages de l'inoculation ; lorsqu'elle verra détruire par l'un les fondemens assignés par un autre à l'utilité de cette pratique, abandonnons [?], dira-t-elle, à la nature le soin de pourvoir à la vie et à la beauté de mes enfants ; on est trop peu d'accord sur la solidité de l'Édifice qu'on prétend élever à l'inoculation. C'est ainsi que les disputes sur les matières les plus essentielles ont souvent conduit des esprits foibles au plus dangereux pyronisme. Et qui ignore combien les progrès de la bonne médecine ont été retardés par ces spéculateurs qui l'équerre et le compas à la main ont voulu soumettre la nature à la marche géométrique des propositions ? Les vrais praticiens ne les regardent que comme les sirenes de la fable si funeste aux navigateurs, lorsqu'ils se laissent arrester par les charmes trompeurs de leur mélodie (9).

Tout calcul qu'on ne veut pas exposer à la nécessité de la revision, doit avoir l'unité [f 285r] pour baze (10). D'après ce principe on est en droit, si je ne me trompe de s'inscrire en faux contre ceux auxquels on a voulu soumettre l'une et l'autre petite vérole, ils manquent tous ce point d'appuy central ; ainsi on peut d'abord récuser les conséquences qu'on en pourroit tirer contre l'inoculation, et celles même qui ont été déduites en sa faveur ; les preuves mal assises ainsi que les mines éventées ne sont qu'un vain bruit et de la fumée.

Avant que de présenter aux calculs les dangers de la petite vérole naturelle, en opposition avec ceux de la petite vérole inoculée, il faut nécessairement convenir en quoy consiste essentiellement le danger de cette maladie, car les dangers pris collectivement, comm'on l'a fait jusques ici, mettent dans le cas de confondre l'accessoire avec le principal, de prendre pour danger de la petite vérole, ce qui sera le danger de l'âge, du sexe, de la saison, du tempéramment, d'une épidemie maligne, ou de toute autre complication ; on n'ignore pas combien d'accidents étrangers peuvent contrequarrer le génie propre de cette maladie (11).

Qu'une mère, par exemple, trop despotique et remplie d'un enthousiasme outré pour l'insertion oblige une fille de seize ans à se faire inoculer, qu'elle n'ait aucun égard à une répugnance que la soumission seule fait plier, mais qu'elle ne détruit pas; que le tempérament de cette jeune [f 285v] personne soit valetudinaire ; qu'il ait été

trop énérvé par les longueurs et la sévérité de la préparation ; qu'on commette même des fautes essentielles dans le traitement, si la mort devient [?] la catastrophe de tant d'imprudences, l'attribuer aux dangers de l'inoculation, ne seroit-ce pas une méprise et une injustice ? On doit penser de même de mille inconvénients qui peuvent rendre mortelle la petite vérole ordinaire, qu'il seroit injuste de mettre en ligne de compte parmi les dangers de cette maladie.

Ainsi pour réduire les dangers de l'une et l'autre petite vérole à leur moindre expression qu'un seul serve de point de veuë, pourvu que tous les autres puissent s'y rapporter, comme à leur centre, faisons donc servir la mort à cet usage, puisqu'elle est le danger extrême, le danger des dangers. Et pour comparer ensuite le danger de mourir de la petite vérole inoculée, avec celui de mourir de la petite vérole naturelle, cherchons une cause de mort également nécessaire et inévitable dans l'une et l'autre petite vérole ; que cette cause surtout soit indépendante de toute complication, de toute négligence et de toute erreur quelconque dans le traitement ; c'est le seul moyen de ne pas confondre ici le fond avec les circonstances, le métal avec l'alliage (12).

[f 286r] L'on ignorera toujours jusqu'à quel point le venin variolique peut se multiplier, sans porter le trouble dans l'oeconomie animale ; on ne sera pas plus éclairé sur les causes et les proportions des progrès de cette multiplication, mais on ne sauroit contester que cette pernicieuse fécondité ne puisse être telle qu'elle étouffe par elle seule les forces vitales sous l'affluence du venin variolique, et alors la petite vérole sera nécessairement mortelle, toutes les ressources de l'art seront impuissantes, ainsi que celles que pourroient opposer à la maladie, la bonne constitution du malade et l'absence de toute complication. Telles sont ces petites véroles qu'on a vu à l'ouverture des cadavres couvrir le foie, les intestins, les poulmons, le cerveau même et qui vers le 11^e jour, quelques fois plus tôt, causent ces morts en apparence subites mais devenues, comme l'on voit, inévitables dès le premier jour de la maladie. Une Demoiselle de vingt sept ans, d'un tempérament à donner les plus belles espérances, ne put se refuser au dangereux plaisir de rendre visite à une de ses soeurs attaquée de la petite vérole, elle eseroit, il est vray, avoir peu à craindre de cette maladie à cause des préparatifs qu'elle mettoit en usage depuis quelque tems par les conseils du docteur [f 286v] Tralles célèbre médecin de Breslau. le quinquina pris en assés grande quantité fesoit entre autres l'antidote pour lequel on lui avoit inspiré le plus de confiance, mais il n'y en eut point contre une odeur infecte et pestilentielle dont elle fut vivement frappée en approchant du lit de sa soeur ; le venin de la petite vérole avalé avec la salive, respiré avec l'air qui entre dans les poulmons, et aspiré par tous les pores absorbants de la peau le plus à portée de l'infection, la pénétra par tant de points différents, qu'elle fut bientôt en proye à la petite vérole la plus confluyente qu'on puisse imaginer. Toute l'expérience du docteur Tralles, l'un des premiers medecins de l'Allemagne, qui devoit dans peu être son époux, ne put vers le 11^e jour l'arracher à une mort dont ce médecin donne la description la plus terrible et dont on ne voit que trop de copies (13).

Une jeune demoiselle qui venoit d'être guérie à l'aide, entre autres, de plusieurs saignées d'un violent rhumatisme, fut attaquée, dit Sydenham l'Hipocrate de l'Angleterre (14), de la petite vérole la plus confluyente que j'ay jamais vù, et elle mourut le 11^e jour. ces deux observations démontrent bien l'insufisance [f 287r] des préparations lorsqu'on attend la petite vérole naturelle, pour diminuer surtout la quantité de la matière et des pustules varioliques. la seconde entre autres prouve

abondamment qu'un régime médicinal et des remèdes rafraichissants ne sont pas capable de modérer la confluence de la petite vérole. Que le docteur Mead (15) assure que les remèdes chauds et une diette trop indulgente peuvent dénaturer cette maladie, jusqu'à rendre confluyente une petite vérole discrète, ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette assertion, il doit me suffire d'avoir démontré ce qu'on doit attendre des préparations les plus méthodiques contre un torrent de matière variolique, et ces deux observations ne tendent-elles pas à démontrer que cette fleur de santé qui consiste principalement dans la liberté de la circulation et dans le jeu faciles des pores exhalants et absorbants, dont sont criblées toutes les parties qui communiquent avec l'air extérieur, est l'état le plus dangereux pour contracter l'infection variolique. Tant de soins, tant de préparatifs pour se mettre hors d'insulte le plus qu'il est possible, sont peut être autant de clés qui ouvrent à l'infection des portes qui sans ces prétendus [f 287v] secours seroient restées fermées. Qu'on ne se laisse donc plus leurrer par de fausses espérances sur les ressources de la médecine pour la guérison de la petite vérole naturelle. Boerhave avouë avec candeur que les petites véroles dont la terminaison n'est pas funeste guérissent d'elles mêmes, et non par le secours des remèdes (16).

C'est d'après les mêmes principes que le célèbre Dumoulin qui avoit vieilli dans l'exercice de la médecine (17), ne craignoit pas de dire qu'il ne connoissoit que deux sortes de petites véroles, l'une nécessairement guérissable et l'autre nécessairement mortelle. Avouons cependant qu'on a vû de petites véroles discrètes devenir meurtrières, soit par la nature maligne de l'épidémie, soit par la mauvaise constitution des malades, soit enfin par des erreurs trop grossières dans le traitement. Mais l'inoculation n'a rien sans doute à revendiquer sur ces funestes circonstances, qui d'ailleurs n'intéressent point le caractère essentiel de la petite vérole.

S'il n'est plus permis de contester qu'il n'y ait deux petites véroles nécessairement mortelles par la quantité seule du ferment [f 288r] variolique qui s'étend intérieurement sur les parties les plus essentielles à la vie, l'inoculation sera bientôt mise à sa juste valeur, puisque le danger de mourir de la petite vérole inoculée, ne peut être au danger de mourir de la petite vérole naturelle que comme le danger d'avoir par inoculation une petite vérole confluyente, est au danger d'en avoir une de cette espèce en se livrant entièrement à la nature, c'est à dire que la petite vérole inoculée l'emporte d'autant plus sur la naturelle, qu'on courra moins de risque en se faisant inoculer d'avoir une petite vérole confluyente. J'avouë que cette appréciation (18) se refuse à la sévérité des calculs mais à quoi bon calculer, lorsqu'il suffit de voir autour de soy et compter les différents événements dont nous rendent témoins l'inoculation et la petite vérole naturelle. Ainsi, quand sous la supposition la plus étroite l'insertion ne préviendroit que de quinze jours ou moins encore la petite vérole naturelle, quand elle n'épargneroit, si l'on veut, que la millième partie des pustules qu'on auroit eu quinze jours plus tard, l'inoculation seroit toujours un bien, et ce bien suivant les notions les plus simples peut croître ou décroître entre nos mains à volonté en accélérant ou en retardant l'insertion. [f 288v]

L'expérience dont la voix doit couvrir toutes les autres, ne montre que très rarement des petites véroles confluentes après l'inoculation et ces petites véroles, vû le bénéfice des préparations, sont le moins dangereuses qu'il est possible. Examinons cependant dans un plus grand détail la force des reproches qu'un malade inoculé

pourroit faire aux sectateurs de l'inoculation. Dira-t-il qu'on l'a exposé à toutes les horreurs d'une maladie qui auroit été beaucoup plus bénigne, si elle fut venue naturellement ? Se plaindra-t-il qu'on l'a mis aux prises avec un ennemi qu'il pouvoit fort bien éviter pendant le cours d'une longue vie ? mais qu'il seroit facile de faire voir l'illusion de pareils reproches : vous portés dans le sang, lui dirois je, le germe de la petite vérole, et ce germe étoit abondant car ce qu'y a ajouté l'insertion n'est qu'un infiniment petit qui a seulement développé les dispositions varioliques que vous aviez et si l'infection se montre aprésent en trop grande affluence dans votre sang, quelles ressources dans l'art ou dans la nature pouviés vous vous promettre de trouver pour l'éteindre ou pour la diminuer en attendant l'ouvrage de la nature ? gardés vous bien aussi [f 289r] de penser qu'avec les précautions les plus exactes pour éviter toute communication, vous eussiés pû vivre encore quarante ou cinquante ans sans avoir la petite vérole. Combien voit-on de petites véroles mortelles éclater par le seul produit de quelques causes occasionnelles, sans aucune communication ? et la quantité de venin dont vous estes couvert, n'annonce-t-elle pas qu'il eut dans peu par son abondance seule, fait uné irruption d'autant plus facheuse, que vous en auriés été assailli au dépourvu ? si les dispositions varioliques dont votre sang étoit imbu ne pouvoient pas diminuer, ce qui est hors de doute, avés vous une seule raison pour penser qu'elles ne pouvoient pas encore augmenter considérablement ? vous estes trop occupé du mal pour pouvoir envisager le pire (19).

Se faire inoculer, c'est attaquer pour se défendre. c'est prévenir la réunion ou l'augmentation des forces d'un ennemi dangereux qui peut nous assaillir à tout moment, dont on a mille raisons de craindre la mauvaise volonté, et auquel il ne seroit plus possible de faire face, s'il étoit dans toute sa puissance.

Mais pourquoi, dira-t-on, provoquer un Lion endormi, dont le réveil est encore bien [f 289v] éloigné et qui peut être est dans une létargie qui ne mettra jamais aux prises avec luy. Est-ce la prudence, ou la pusillanimité qui tiennent ce discours ? Quoy, vos forces réunies, la bonté de vos armes, l'avantage du tems, du lieu vous livrent sans défense un ennemi dont vous avés tant à craindre, et vous hésités de profiter de tous ces avantages ! et que deviendrés vous si dans toute sa force et dans toute sa rage il vous attaque foible, sans armes et sans autre défense que celle d'un courage énérvé par la surprise et atteré par la crainte la plus forte et la plus légitime.

N'admettre, comme je viens de le faire, que la trop grande quantité de boutons varioleux pour cause de mort nécessaire et inévitable dans l'une et l'autre petite vérole, et partir de ce principe pour apprétier leurs avantages et leurs désavantages mutuels, c'est les peser, je pense dans la seule balance qui puisse être exacte. Les anti-inoculateurs n'auront point à se plaindre qu'on exténue les dangers de l'inoculation pour donner plus de relief à ceux de la petite vérole naturelle. On veut bien se départir de tant de soins, de tant de préparatifs, tous si utiles à l'insertion, que pourront-ils [f 290r] exiger de plus ? quelque petit d'ailleurs que soit le nombre de ceux qu'on prétend être morts des suites de l'inoculation (20), il est de la dernière importance qu'on ne mette pas sur le compte d'une petite vérole inoculée, une catastrophe qui seroit l'ouvrage de l'inoculateur. Le point essentiel, dit M. Dalembert (21), auquel les partisans de l'inoculation doivent s'attacher, c'est à prouver qu'on n'en meurt point quand elle est pratiquée et conduite avec prudence, c'est à prouver autant que cela est possible en médecine, que le petit nombre d'inoculés qui ont péri jusqu'a

présent ont été la victime de leur imprudence, ou de celle de leur guide, ou de quelque accident particulier tout a fait étranger à cette maladie. Mais comment acquérir le genre de preuve que demande M. Dalembert ? La chose ne me paroît pas difficile. Qu'on examine avec attention la nature des petites véroles inoculées qui auront fait périr les malades; si le nombre des pustules n'a pas été excessif, la mort n'est point l'ouvrage de la petite vérole, cette maladie n'en a été que l'occasion, c'est un naufrage sans écueil, sans tempeste ; accusés en le mauvais état du vaisseau, les défauts dans la cargaison, l'impéritie du pilote. Mais si la petite vérole par sa confluence a été de celles que M. Dumoulin regardoit [f 290v] nécessairement mortelles, circonstance très rare et qui le deviendra d'autant plus qu'on [?] anticipera d'avantage par l'insertion sur le terme naturel de l'éruption variolique, alors il en faut convenir, ce sera la petite vérole inoculée qui aura fait périr le malade : on l'a déjà dit, celui qui a été tué ou maltraité par la confluence d'une petite vérole inoculée pouvoit-il n'avoir pas bientôt naturellement une petite vérole du même caractère ? quinze jours, un mois, deux mois au plus étoient le terme peu éloigné d'une éruption devenue indispensable par l'accumulation de la matière variolique. Dans ce facheux état de la malignité [?] des humeurs, le risque que le malade couroit, en se faisant inoculer, de mourir par exemple dans le mois, étoit à peu près égal à celui qu'il couroit de mourir dans le même mois par la petite vérole naturelle. Ce peu de jours perdus par l'inoculation peut-il devenir contre cette méthode un titre de réprobation ? une citation de M. Dalembert mettra cette question dans un plus grand jour (22).

Si le risque de mourir de la petite vérole inoculée dans un mois, dit ce savant académicien, ne faisoit qu'égaliser le risque de mourir de la petite vérole naturelle aussi dans un mois, n'est-il pas évident qu'il seroit [f non numéroté] absolument nul, puisqu'on auroit par là l'avantage de se délivrer de la crainte d'une maladie affreuse et cruelle. Or pourquoi la méthode ne parviendroit-elle pas à ce point de perfection ? si douze cens inoculés bien choisis et bien traités, ont échappés à Londres à l'inoculation, pourquoi n'en seroit-il pas de même sur 3 000 ? Ce qui est tout au moins le nombre de ceux qui meurent par mois de la petite vérole naturelle à Londres ou à Paris. on assure qu'à Constantinople, 10 000 personnes inoculées avec prudence dans une seule année, ont subi heureusement cette opération.

À ce raisonnement qui n'est qu'un tissu de faits tous en faveur de l'inoculation, je me contenterai d'ajouter que le risque de mourir de la petite vérole inoculée, n'est exactement que le risque de mourir bientôt de la petite vérole naturelle ; c'est à dire que si le risque d'avoir naturellement une petite vérole mortelle ou confluente est prochain, par la disposition des humeurs, celui de mourir de la petite vérole inoculée est alors très grand. Mais que le risque d'avoir une petite vérole naturelle confluente étant supposé dans un grand éloignement, celui d'avoir par insertion une petite vérole de ce caractère, est nul absolument, ainsi que le risque de mourir alors de la petite vérole inoculée (23).

Écoutons encore M. Dalembert (24) il va nous [v] fournir une supposition que je tacherai de réduire à ses plus simples expressions ; elle est de nature à répandre sur l'insertion de nouveaux traits de lumière. Soit supposé qu'un homme de 30 ans, qui se fait inoculer, parvienne par ce moyen à l'âge de 64 ans. Soit encore supposé qu'il fut mort de la petite vérole naturelle à 60 ans si l'inoculation n'eut pas été pratiquée, cet homme a acquis 4 ans de vie par l'inoculation. Or demande t'on ces quatre ans de vie

acquis après soixante ans par l'insertion, pour un tems où on est peu capable de goûter tous les agrémens de vivre, valent-ils le risque qu'on a couru de mourir de la petite vérole inoculée à 30 ans, à la fleur de son âge et lorsqu'on goûte le plus les avantages et les plaisirs de la vie ? La réponse à cette question ne demande point de calcul parceque le risque de mourir à 30 ans des suites de l'insertion a été nul et le bénéfice des quatre ans après 60 a été pur et simple. Le risque en effet a été nul, puisqu'il est hors de toute supposition qu'un homme qui ne doit avoir qu'à 60 ans une petite vérole mortelle c'est à dire confluente, puisse à 30 ans, par insertion en avoir une de cette espèce, et par conséquent le bénéfice des quatre ans reste tout entier ; ajoutés y encore cette paix de l'âme, cette satisfaction intérieure pendant [f 291r] 34 ans de savoir qu'on est affranchi d'une maladie souvent cruelle par ses ravages, lors même qu'on n'en est pas entièrement la victime.

En résumant toutes les parties de ce mémoire que l'importance de la matière a rendu prolix en quelques endroits, je ne craindray point de conclurre que toutes les appréciations et même tous les calculs qu'on a pu faire sur les dangers de l'une et de l'autre petite vérole n'ayant point eu l'unité pour baze manquent de cette solidité qui mène à la conviction (25).

Que l'une et l'autre petite vérole considérées dans leur essence, abstraction faite de toute complication étrangère, ne sont nécessairement mortelles qu'autant qu'elles sont confluentes, qu'ainsi le danger de mourir de l'une ou l'autre petite vérole, n'est essentiellement que le danger de les avoir confluentes.

Que le danger d'avoir par insertion cette petite vérole confluente, n'est que le danger prochain et inévitable d'en avoir naturellement une de la même espèce; Qu'ainsi ce premier danger est extrêmement rare et qu'il le sera d'autant plus qu'on se hatera d'avantage d'avoir recours à l'inoculation. Les Anglois pénétrés de cette vérité inoculent à la mamelle.

Que le danger auquel s'expose celui qui [f 291v] se fait inoculer dans le cours du mois qui suit l'inoculation, n'est qu'en proportion de la quantité de matières varioliques dont ses humeurs sont infectées. Mais que le danger que la personne la plus saine court dans le même mois de mourir de la petite vérole naturelle est toujours instant et présent lors même qu'on supposeroit qu'elle ne porte actuellement que le levain d'un très petit nombre de pustules, parceque la respiration d'un air chargé de corpuscules varioliques est une espèce d'inoculation qui se fait par une infinité de points et qu'elle peut, en un instant, faire passer dans le sang une infinité de miasmes varioliques, tandis que l'insertion ne leur présente qu'une très petite surface.

Que les préparations les plus recherchées pour éviter la contagion de la petite vérole en donnant plus de souplesse, plus de jeu à tous les pores absorbans qui communiquent avec l'air extérieur, font un effet tout contraire à celui qu'on se propose. Elles débouchent les ouvertures par lesquelles les miasmes varioliques peuvent trouver entrée dans le sang, et multiplier peut être à l'infini l'insertion naturelle de la petite vérole ; c'est une conséquence tirée des observations rapportées, l'une d'après Sydenham [f 292r] et l'autre d'après le docteur Tralles.

Qu'enfin un risque éloigné de mourir de la petite vérole naturelle éloigne toute idée d'un risque prochain par l'inoculation. Qu'ainsi l'insertion de la petite vérole peut être comparée à quelques bluettes qui mettent le feu à différents monceaux de poudre les uns plus gros, le plus grand nombre très petits, mais tous en plein air et dégagés de toute entrave capable d'augmenter le danger de la détonation. Que si on ne se hâte pas de mettre en feu ces différents monceaux de poudre par le moyen de quelques étincelles, ils deviendront de plus en plus considérables, ils seront reserrés, et comprimés sous différents obstacles, et que par l'accession peut être subite d'une grande quantité de matières inflammables au jour de l'embrasement, les ravages de la fulmination seront proportionnés et à la quantité de matières amoncelées, et à la compression qu'elles auront à vaincre.

*

Notes par P. Crépel

1. La Condamine (1759) - Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole. *Mém. Acad. Roy. Sc.*, année 1754, p. 615-670.

(1763) - Second Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole, Contenant la suite de l'Histoire de cette méthode & de ses progrès, de 1754 à 1758. *Mem. Acad. Roy. Sc.*, année 1758, p. 439-482.

Ces écrits sont en fait vite connus, soit par publication à part, soit par les relations qu'en ont données les journaux. Si l'auteur y donne des chiffres et les compare, il ne procède qu'à des calculs élémentaires et ne propose pas de modèle mathématique. La Condamine publiera un troisième mémoire, dont Pouteau n'a évidemment pas connaissance : (1768) - Suite de l'Histoire de l'inoculation de la petite vérole, depuis 1758 jusqu'à 1765. *Mem. Acad. Roy. Sc.*, année 1765, p. 505-532.

2. Daniel Bernoulli. En fait, il existe un texte abrégé, *Réflexions sur l'inoculation*, publié par le *Mercur de France*, avril 1760, p. 173-190, que Pouteau a certainement lu, et un mémoire complet, *Essai d'une nouvelle analyse de la mortalité causée par la petite Vérole, & des avantages de l'Inoculation pour la prévenir*, *Mem. Acad. Roy. Sc.*, année 1760, p. 1-45, qu'il n'a pu lire car, en raison de la guerre de Sept Ans, les publications de l'Académie sont très retardées et celle-là ne sort qu'en 1766 : c'est seulement dans ce mémoire complet que les équations de Bernoulli sont explicitées, mais les idées générales étaient esquissées dans l'abrégé du *Mercur*.

3. D'Alembert, *Sur l'application du Calcul des Probabilités à l'inoculation de la petite Vérole*. L'auteur a imprimé cet écrit comme Mémoire 11, dans le t. II de ses *Opuscules mathématiques*, p. 26-46, avec des notes mathématiques très étendues, p. 47-95. L'ouvrage sort en librairie en septembre 1761, mais le mémoire principal hors notes a été publié plus tôt dans les journaux, comme le dit Pouteau lui-même ; il est fort possible que ce dernier n'ait pas lu les notes des *Opuscules*, mais cela n'a pas d'importance pour son propos, qui n'est pas de technique mathématique.

4. En fait Charles Bossut, « Lettre de Mr l'Abbé Bossut... », *Journal encyclopédique*, janvier (II) 1761, p. 68-80 : c'est un résumé louangeur du mémoire de d'Alembert. La référence suivante est « Extrait du Mémoire lu à l'Académie des Sciences. Par M. Dalembert... », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, janvier 1761, p. 73-82 : la recension anonyme très positive est généralement attribuée à Charles Vandermonde, qui prend la défense de d'Alembert face à ses détracteurs.

5. C'est le périodique le plus lu : *Mercur de France*, janvier I, 1762, p. 108-119. Visiblement, Pouteau n'a pas encore vu la seconde partie qui paraît dans la seconde livraison du mois : Janvier II, p. 124-139. Cet ensemble contient le mémoire de d'Alembert in extenso, sauf les notes mathématiques. Le *Mercur* avait déjà donné l'extrait des deux tomes des *Opuscules* dans sa première livraison d'octobre 1761, p. 138-149.

6. Il est vrai que le mémoire n'est si mal accueilli, comme le note d'Alembert lui-même dans une lettre à Voltaire du 9 avril 1761 : il « m'a paru avoir fait beaucoup d'impression sur les auditeurs ». Les journaux en rendent compte positivement. Même la première lettre de La Condamine à

Jean II Bernoulli, au lendemain de l'assemblée publique de novembre 1760, semble confirmer cette impression plutôt équilibrée, que l'auteur va rapidement modifier. En revanche, il y a des oppositions dès le début, dont Diderot et évidemment les ennemis de d'Alembert, comme Clairaut et les frères Bernoulli. Claude Pouteau, qui vit à Lyon, n'était certainement pas présent à la lecture, mais il est en contact par correspondance avec divers académiciens de Paris, comme les médecins Morand, père et fils et La Condamine. Il a d'ailleurs envoyé diverses contributions sur l'inoculation à l'Académie des Sciences de Paris en décembre 1760 et janvier 1761, dont le volume de 1761 va rendre compte : « Sur l'inoculation de la petite vérole, et principalement sur les variations de la méthode » avec les réponses de Morand fils (*Hist. Acad. Roy. Sc.*, année 1761, paru en 1763, p. 42-45). On dispose également d'une lettre de Pouteau à La Condamine, datée du 2 juillet 1761, en réponse à une lettre pour le moment non retrouvée de son correspondant : elle est publiée dans *SMH Histoire* (Saint-Martin-d'Hères), 2e supplément au n° 7, février 1985, p. 19-23.

7. L'inoculation était courante depuis longtemps en Orient, notamment en Géorgie, en Circassie et dans les pays voisins. On sait que Lady Montague, la femme de l'ambassadeur britannique à Constantinople, a beaucoup contribué à importer cette méthode en Angleterre au début des années 1720. On peut lire cela à l'époque dans le premier mémoire de La Condamine.

8. L'inoculation était alors peu répandue dans les couches populaires, du moins en France, elle était d'ailleurs hors de prix. Elle s'est étendue lentement ensuite, par exemple avec l'insertion systématique des élèves du Collège de La Flèche, mais près d'une décennie plus tard.

9. La plupart de ces arguments ont été opposés par Diderot à d'Alembert dans un texte inédit à l'époque, mais connu et publié aujourd'hui, à ceci près que Diderot, fâché, les exprimait de façon plus agressive.

10. Cette phrase un peu mystérieuse s'éclaircit à la fin du mémoire. Pouteau veut des concepts clairs, des quantités susceptibles de mesure, limitées de préférence à une seule variable, et non un ensemble confus où les statistiques sont emmêlées.

11. Il y a alors de nombreux adversaires de l'inoculation, y compris des médecins : parmi les plus connus à l'époque figurent Van Swieten et De Haen en Autriche, Roncalli en Italie, Gaillard en France, mais aussi des académiciens de Paris comme Astruc, Baron ou Bouvart, ainsi bien entendu que le confrère de Pouteau, Rast de Maupas, présent à la séance.

12. Bien entendu, on ne meurt pas de ce qui se voit, c'est-à-dire de boutons sur le visage et la peau. Au XX^e siècle, on note que les complications les plus graves sont les myocardites, la broncho-pneumonie, les ulcérations pharyngées, les abcès, les ophtalmies, les surinfections bactériennes, les hémorragies. Le décès survient aussi par atteinte cérébrale ou pulmonaire. Certaines de ces complications pouvaient se constater à l'époque, mais le processus de dégradation n'était pas bien élucidé.

13. Balthasar Ludwig Tralles (1708-1797). La Condamine cite son ouvrage *De methodo medendi variolis saepe insufficiente magno pro inoculatione argumento*, Wratislaviae, 1761, dans son 3^e Mémoire, p. 510 ; mais il avoue à Tissot dans une lettre du 2 juin 1762 qu'il n'a pas ce livre (on trouvera d'autres références de Tralles dans Klebs, cité plus haut). Il y a une vaste littérature, assez accessible, sur la petite vérole et l'inoculation à cette époque, Pouteau ne cite pas ses sources et il est difficile de savoir d'où il tient exactement ses informations, ce qui importe certes assez peu pour notre propos. On dit que la petite vérole est confluyente quand les pustules sur le visage se confondent dès leur apparition, qu'elle est discrète quand elles sont disséminées.

14. Thomas Sydenham (1624-1689). L'article «Vérole, Petite (Hist. de la Médecine)» de l'*Encyclopédie*, t. XVI (1765), p. 79b-80b, signé du chevalier de Jaucourt, considère ce médecin, ainsi que Boerhaave, cité plus loin, comme les meilleurs spécialistes de la petite vérole.

15. Richard Mead (1673-1754), auteur de *De variolis et morbillis dissertatio* (1747).

16. Herman Boerhaave (1668-1738), célèbre professeur de botanique, de chimie et de médecine à l'Université de Leyde.

17. Jacques Molin, médecin consultant du roi, plus connu à Paris sous le nom de Dumoulin, mort à 92 ans le 21 mars 1755. Voir Nicolas Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, 1778 (accessible sur le site Gallica de la BNF).

18. Les médecins de l'époque sont moins affirmatifs que Pouteau à cet égard. Il serait, bien entendu, intéressant de replacer toutes ces questions dans le cadre des idées générales de Pouteau sur la médecine et la chirurgie, mais nous ne le ferons pas ici. L'article «Vérole, Petite (Médec.)», p. 81a-83a, décrit les variantes, mais reste très circonspect sur les symptômes qui annoncent la mortalité et sur les causes de la maladie.

19. La Condamine, prudent, dit à ce sujet, dès la première page de son premier Mémoire, p. 615 : «Une maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe* dans notre sang ...» et il ajoute en note : «* Les médecins sont partagés sur la réalité de ce germe ; je n'entends par plusieurs d'entre eux par ce mot, qu'une disposition qui rend la plupart des hommes susceptibles de la petite vérole.» L'article de l'*Encyclopédie* est aussi prudent. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il n'y a pas de séparation bien tranchée entre les différentes modalités de transmission des épidémies. A partir du XIX^e, on a tendance à distinguer les maladies contagieuses, comme la variole (où la transmission se fait par contact humain) et les maladies infectieuses, comme la fièvre des marais (où ce sont les émanations nocives portées par l'atmosphère qui sont la cause), mais on reconnaît que cette classification est trop systématique. Quant aux dispositions varioliques, elles sont constatées, mais on leur donne en général moins d'importance. Il est clair qu'en 1760, il était difficile de dépasser les images un peu naïves de Pouteau. Voir François Delaporte, *Contagion et infection*, in D. Lecourt (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF, 2004, p. 283-287.

20. Les chiffres sont évidemment imprécis et variables selon les auteurs. Daniel Bernoulli effectue ses calculs avec 1/200, mais c'est à titre de concession pour qu'on ne l'accuse pas de gonfler les avantages de l'inoculation, il pense que c'est beaucoup moins. D'Alembert concède, de façon analogue, 1/300. De nombreux chiffres sont tirés des travaux de James Jurin (1684-1750), l'apôtre anglais de l'inoculation ; on les trouve en général repris par La Condamine. Comme le dit Pouteau un peu plus loin, en général les décès avérés sont imputables à d'autres circonstances, ou à la faiblesse du malade, ou à des imprudences ; ces questions font l'objet d'innombrables discussions à l'époque.

21. *Opuscules*, p. 39-40: la citation s'étend jusqu'à « maladie ».

22. *Opuscules*, p. 42, mais ce n'est pas la citation exacte: ceci semble confirmer que Pouteau n'a lu que les extraits des journaux et non le volume des *Opuscules*.

23. Bien entendu, d'Alembert n'aurait pas pu tenir ce raisonnement, puisqu'il ne pense pas connaître la cause de la mortalité de la petite vérole.

24. *Opuscules*, p. 32-33, il s'agit ici encore d'une citation approchée.

25. En d'autres termes, Pouteau ne discute pas la théorie et le modèle épidémiologique de Bernoulli, il prend quelquefois appui sur divers arguments de d'Alembert ; surtout il tente une explication du processus lui-même d'infection et de décès. Il cherche à « éclairer par l'évidence », à réduire l'incertitude, au lieu d'« errer dans le cahos immense des probabilités », il veut ainsi rendre l'usage du calcul des probabilités inutile.

MICHEL-ANGE SLODTZ ET LES BUSTES D'IPHIGÉNIE ET DE CHRYSÈS

par notre confrère Louis-Paul FISCHER

Trois sculpteurs sont connus au XVIII^e siècle sous le nom des « frères Slodtz » : Sébastien Antoine né en 1695, Paul Ambroise né en 1702, René Michel, surnommé Michel-Ange, né en 1705. Ils sont les fils de Sébastien Slodtz, charpentier d'Anvers : Sébastien est connu comme sculpteur quant il vient à Paris en 1685. À trente six ans il épouse Madeleine Cucci, fille d'un « ébéniste du Roi » originaire de Tisdi en Ombrie, qui vit au milieu d'artisans et d'artistes travaillant aux Gobelins pour Louis XIV sous les ordres de Le Brun, premier peintre du Roi.

Parmi les treize enfants de Sébastien et Madeleine, deux seront peintres et trois sculpteurs connus, « les frères Slodtz », qui resteront célibataires. Sébastien travaillera ensuite dans l'atelier de Girardon au Château de Versailles : en 1786, il est qualifié de « sculpteur ordinaire du Roi », tout en étant bien peu payé !

Nous connaissons l'histoire du père, Sébastien, mort pauvre au Vieux-Louvre en 1726 à 71 ans et de ses trois fils sculpteurs grâce aux *Mémoires* de Cochin et à Diderot. Le père, flamand modeste, n'a jamais brigué les honneurs, se contentant d'appartenir à l'Académie Saint-Luc, sans jamais présenter la demande, légitime, d'appartenir à l'Académie royale.

LES TROIS FRÈRES SLODTZ, SCULPTEURS

Seul René Michel, surnommé Michel-Ange, est actuellement admiré comme un sculpteur exceptionnel. Ses deux frères, plus âgés, sont plus connus comme dessinateurs « ornementistes » et Paul Ambroise comme académicien.

Sébastien Antoine (1695-1754)

C'est l'aîné.

Bien qu'excellent sculpteur, Sébastien Antoine préfère le dessin, l'architecture et même les mathématiques. Cochin, dans ses *Mémoires*, souligne « le manque d'éclat de la carrière » de Sébastien Antoine et de Paul Ambroise par rapport à la célébrité de Michel-Ange.

Sébastien Antoine est nommé aux « Menus Plaisirs du Roi » ce qui l'incline vers la sculpture d'ornement et la décoration. Il est finalement dessinateur du cabinet du roi, abandonnant le ciseau du statuaire. Il invite ses deux frères à participer à ses nombreuses commandes d'ornement, tout en étant « très négligeant » pour recueillir les paiements de ses travaux : « *Serviable, bon amy, ardent, laborieux, désintéressé* » (Cochin). Il est dessiné par Cochin de profil, le front découvert, sourire indulgent, peu de temps avant sa mort en 1754.

Paul Ambroise (1702-1758)

Il est un peu plus ambitieux que son frère aîné et, en 1741, à près de quarante ans, se présente à l'Académie royale de peinture et de sculpture où il est admis avec *La chute d'Icare* (au Louvre), ses parrains étant Boucher et Largillière. Également célibataire, il laisse une belle fortune à ses frères « *étant beaucoup plus attaché à ses intérêts* » (Cochin). Il a travaillé pour plusieurs bustes, comme sculpteur du roi, et aussi comme professeur à l'Académie royale. Son portrait gravé par Laurent Cars d'après un dessin

de Cochin (au salon de 1775) le désigne « *sculpteur du Roi, Professeur en son Académie royale* » et le montre différent des autres Slodtz car il a un air jovial, bon vivant, gras, nez retroussé, l'air un peu suffisant.

René Michel dit Michel-Ange (1705-1764)

C'est le troisième frère, le plus jeune. Il reste au panthéon des grands sculpteurs. Il a été, à juste titre, admiré par Diderot et Cochin, et ignoré par Louis XV et ses courtisans. Il a été bien étudié par François Souchal dans son excellent ouvrage, *Les Slodtz, sculpteurs et décorateurs du Roi (1685-1764)*. (

L'ART BAROQUE AU XVIII^e SIÈCLE

L'art baroque a été créé à Rome au XVII^e siècle et se poursuit jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le bréviaire des sculpteurs est *L'Iconologie* de Ripa (1593). L'art baroque est un nouveau rapport des volumes, une recherche des effets d'ombre et de lumière, avec une animation, une dramatisation des compositions, des attitudes pathétiques des personnages, tout en recherchant des modèles dans les plus belles sculptures de l'Antiquité gréco-romaine ! Les plus grands sculpteurs baroques du XVII^e siècle sont Le Bernin accompagné de Borromini et de Piéro de Cortone, en France L'Algarde et Pierre Puget. Au XVII^e siècle, en France, persiste la querelle des Anciens et des Modernes, du classicisme contre le baroque introduit par Le Bernin, Pierre Puget, Michel Arguier. L'immense influence de Rubens impose l'art baroque en Flandre. Le voyage du Bernin en France a eu une grande influence. Pierre Puget, malgré son mauvais caractère, ses désaccords avec Colbert, suscite l'admiration de Louis XIV à Versailles avec *Milon* et *Persée et Andromède*, chefs d'œuvre du baroque.

L'art classique français des grands sculpteurs de Louis XIV présente avec l'art baroque des parentés évidentes avec des beautés et des inventions nouvelles.

MICHEL-ANGE SLODTZ, PENSIONNAIRE À L'ACADÉMIE DE ROME (1724-1732)

Michel-Ange apprit de son père le métier de sculpteur. Il entre à l'école de l'Académie, avec parmi les professeurs, Guillaume Coustou. En 1724, à dix neuf ans, il concourt pour la médaille d'or sur le thème proposé de la Genèse « *Les habitants de Sodome frappés d'aveuglement au moment où ils veulent envahir la maison de Loth* ». Il obtient le second prix après Jean-Baptiste Lemoyne et obtient le brevet de pensionnaire pour l'Académie à Rome dont le directeur est Vleughels, d'origine flamande.

Il y rencontre les peintres pensionnaires, Charles Trémolières et Louis-Gabriel Blanchet. Les pensionnaires devaient copier des œuvres du passé, de l'Antiquité et de la Renaissance, notamment dans les collections du Vatican. Le directeur Vleughels organisait des distractions, surtout lors du fameux Carnaval dont celui de 1735 sur le thème de la Chine. Michel-Ange Slodtz est tout de suite repéré comme un « *virtuose du marbre* » avec un *Faune endormi* (au Louvre) et un *Mars au repos* (à Sans Souci). En 1730, il choisit de copier *Le Christ de Michel-Ange*, debout avec sa croix (conservé dans l'église *Santa-Maria sopra Minerva* à Rome).

Bien que modeste et sans vanité, Slodtz, avant cette sculpture, était déjà surnommé Michel-Ange pour son talent ! Ce Christ aussi beau que l'original est adressé au roi de France et part pour la France en 1736 (actuellement au dôme des Invalides à Paris).

Le directeur Vleughels soutient Slodtz qu'il trouve aussi excellent que Bouchardon et Adam.

M.-A. SLODTZ, SCULPTEUR INDÉPENDANT À ROME (1732-1747)

En 1734 arrive le jeune architecte Jacques Germain Soufflot (1709-1780) pensionnaire à forte personnalité, qui devient ami de Slodtz. Slodtz double le temps de quatre ans accordé par l'Académie ! Arrive aussi un fils du sculpteur Coustou, dit Guillaume II ou Coustou le fils, lui aussi bientôt ami de Slodtz.

Avec un autre flamand d'Anvers, Jean-François Jansens, quelque peu vagabond, il sculpte, installé au palais Mancini, la *Sainte Thérèse* de *Santa-Maria della Scala* et *Diane et Endymion*, deux sculptures importantes. Il est considéré comme un grand maître italien lorsqu'il est visité par trois lyonnais dont l'abbé Lacroix-Laval qui lui commande les bustes de *Chrysès* et d'*Iphigénie*, comme on le verra plus loin. Il bénéficie de la protection de l'ambassadeur de France M. de Saint Aignan.

À trente-cinq ans, il est connu et reçoit la commande d'une statue de saint Bruno, haute de quatre mètres, pour orner une des niches de Saint-Pierre de Rome, niches créées pour les fondateurs des ordres religieux. Ce *Saint-Bruno* est considéré par beaucoup d'admirateurs comme son chef d'œuvre. Il a une attitude baroque intéressante : il repousse des mains un angelot qui lui présente les insignes d'évêque, la mitre et la crosse, et qu'il refuse pour une vie plus humble.

En même temps que la commande du *Tombeau de Capponi*, le cardinal archevêque de Vienne (Isère), cardinal de La Tour d'Auvergne, lui fait commencer le merveilleux *Mausolée des archevêques de Vienne*.

À la fin de 1740, à la demande du roi de France, il travaille six mois ans les carrières de Carrare pour rechercher les plus beaux marbres. Il devient membre des deux académies de Rome. Il est au sommet de sa gloire. À la fin de 1743, il participe à l'élection de son compatriote François de Troy comme prince de l'Académie romaine de Saint-Luc : lui-même est choisi comme membre du bureau comme *stimulatore* de la sculpture, distinction majeure, prouvant l'excellente qualité de sa sculpture, et aussi qu'il parle et écrit un italien parfait.

M.-A. SLODTZ, SCULPTEUR À PARIS (1747-1758)

Michel-Ange a envie de revenir à Paris et, pendant les dix ans suivants (1747 à 1758), il va voir qu'à Paris la vie est plus difficile !

Lors de son retour de Rome à Paris, on sait qu'il s'est arrêté à Lyon et à Vienne pour la pose et les ultimes retouches du *Mausolée des archevêques* de Vienne (Soufflot avait travaillé pour les supports de ce mausolée). Le séjour à Lyon n'est pas surprenant car il avait noué d'amicales relations avec les lyonnais d'Attignat et Lacroix-Laval. Ce dernier, écrit Souchal, « *l'aurait bien attiré à Lyon et l'aurait chargé de décorer la chapelle de sa maison de campagne aux Massues aux environs de Lyon.* » Ayant terminé la mise en place du mausolée de Vienne, en y ayant sculpté la date de 1747, il regagne Paris dix-neuf ans après l'avoir quitté.

Il est mal accueilli à Paris dans les milieux officiels, par le comte de Caylus et le premier peintre du roi, Charles Coypel. *Le Christ, copie de Michel-Ange*, de Slodtz

restait enfermé dans un des magasins du roi. Le roi Louis XV ne se souciait pas des trois frères Slodtz.

Michel-Ange, pour occuper le temps, travaille en 1748 avec ses deux frères pour le *Projet de la place créée pour la statue équestre de Louis XV*, en réalisant même une maquette.

On propose d'orienter Michel-Ange vers « *les Menus Plaisirs* », en le rabaissant au niveau de ses deux frères, alors qu'en général un ancien pensionnaire de Rome recevait son agrément de l'Académie royale, en lui demandant un modèle en marbre exécuté en un an. De manière étrange Michel-Ange n'exécutera jamais ce modèle réglementaire et ne siègera donc jamais comme académicien. Il semble qu'il se soit peu soucié de ces honneurs officiels. On lui accorde cependant le titre de membre de l'Académie royale.

Dès la fin de 1750, Michel-Ange, à quarante cinq ans, se consacre au *Mausolée du curé Languet* à Saint-Sulpice. Il habite alors rue des Canettes près de Saint-Sulpice. Il est défendu par Cochin et participe aux fêtes pour la naissance du Dauphin en 1751. Cochin favorise Michel-Ange en le présentant à Marigny et à Madame de Pompadour qui lui commande, en 1751, pour son château de Bellevue, une *Statue de l'Amour* avec son piédestal. Il bénéficie d'une pension du roi, bien sûr inférieure à celle de Bouchardon, le vrai sculpteur du roi Louis XV.

En 1752, *les sculptures « royales »* qui lui sont commandées par Marigny, pour le château royal de Choisy, pour un *Bosquet de la Paix* avec Lemoyne et Coustou, restent à l'état de projets.

Malgré les sollicitations, en 1756, du roi de Prusse, Frédéric II, il reste à Paris. Frédéric II lui commande une statue d'*Apollon* mais surtout l'invite à devenir son premier sculpteur à Berlin pour deux ans, projet balayé par la guerre de sept ans et la volte-face de Frédéric II qui, d'allié, devient l'adversaire de Louis XV.

En 1756, Slodtz accepte l'importante commande de la *décoration du chœur de la cathédrale de Bourges*. Il est reçu membre de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Rouen à la suite de son frère aîné disparu.

M.-A. SLODTZ, DESSINATEUR DU CABINET DU ROI (1758-1764)

En 1758, Michel-Ange a cinquante trois ans. Il est de santé délicate, et est heureux d'obtenir la succession de son frère Paul Ambroise dans la *charge de dessinateur officiel pour les « Menus plaisirs »*. Ce travail est bien inférieur à celui de sculpteur, mais cette charge lui assure une gratification obligée qui le met à l'abri de la gêne.

L'administration royale des *Menus Plaisirs* vient du principe de célébrer la monarchie absolue. Le Roi doit paraître en majesté devant son peuple lors de circonstances exceptionnelles touchant le roi ou la famille royale : mariages, naissances, grandes victoires, traités de paix, deuils, avec la pompe funèbre royale. « Les Menus plaisirs » veillent à dresser le décor de toutes ces cérémonies. Outre une solide formation artistique, le dessinateur responsable des Menus plaisirs doit s'accommoder de délais courts, surveiller tous les artistes qui travaillent selon ses plans : décorateurs, ornementistes, architectes, metteurs en scène, avec « l'optique du théâtre ». Les Menus plaisirs doivent réaliser des dessins, des vêtements d'appareils, des meubles, de l'argenterie, des bijoux royaux.

Durant six années, il est donc dessinateur, architecte, ornementiste d'œuvres importantes mais éphémères. Il est absorbé totalement par cette charge avec la première pompe funèbre qu'il doit organiser – *pompe funèbre du roi d'Espagne Ferdinand VI et de sa femme* – et qui sera un grand succès.

La décoration des bâtiments de la place Louis XV dont il est chargé avec Coustou l'occupe beaucoup. Les cinq grands sculpteurs distingués à ce moment sont Lemoine, Coustou, Pigalle, Slodtz et Falconet. Après la fin de la guerre de sept ans, Frédéric II de Prusse renouvelle sa proposition à Michel-Ange de venir à Berlin. Slodtz est intéressé mais, malade, avec une bonne situation financière aux « *Menus Plaisirs* », il refuse. Il a désormais une belle demeure dans un quartier à la mode dans la grande rue du faubourg Saint-Honoré, près de la Madeleine.

Les Slodtz auront détenu cette charge durant quatorze ans, de 1750 à 1764, et seront remplacés par un peintre Michel-Ange Challe. Dans le même temps, Michel-Ange a travaillé pour des décorations d'église : il établit des plans et dessins pour les sacristies des cathédrales de Bourges et de Soissons, pour l'église Saint-Louis de Choisy (1759 à 1762) et des projets de chaires pour Notre Dame et Saint-Sulpice de Paris.

Il meurt le vingt six octobre 1764 à l'âge de cinquante neuf ans et deux mois, de la même maladie que ses deux frères : « *épanchement de la bile dans le sang, signe certain que le foie était attaqué* » (?) Il est mort riche, célibataire, avec un testament bien rédigé, le vingt cinq septembre 1764.

LES SCULPTURES DE MICHEL-ANGE SLODTZ

Les sculptures de Michel-Ange ont été exécutées de 1724 à 1747 à Rome, pendant treize ans, puis de 1747 à 1758 à Paris, soit au total durant vingt quatre ans.

On peut, en simplifiant, indiquer que Michel-Ange, sculpteur virtuose, est connu pour sa sculpture religieuse et pour ses sculptures profanes d'intérieur dont les deux bustes de l'Académie de Lyon, sont parmi les plus belles.

1. Les sculptures religieuses

Son père Sébastien lui avait donné l'exemple, au XVII^e siècle, en travaillant au dôme des Invalides (*Saint Ambroise* et plusieurs *Anges*) et à la chapelle de Versailles (*La Foi, La Clémence...*).

La première grande sculpture religieuse de Michel-Ange semble être la copie en marbre du *Christ de Michel-Ange* de l'église *Santa-Maria sopra Minerva* à Rome. Ce Christ se rattache à la légende de la messe de saint Grégoire, thème exploité par les peintres de la fin du Moyen-Âge : le Christ est debout sur l'autel, surnaturel, glorieux, avec les instruments de son supplice. Il est comme un athlète triomphant de la mort, triomphant du combat. C'est « *un Christ de rêve assimilé à un dieu antique, avec une douceur un peu triste* » (Souchal). Ce Christ de Michel-Ange a été plusieurs fois copié (par Prospero Clementi pour la cathédrale de *Reggio Emilia* ; par le Bernin pour son groupe *Enée et Anchise* ; par François Duquesnoy, etc.) mais celui de Slodtz est le plus beau.

Michel-Ange a sculpté de nombreux *bas-reliefs religieux* comme ses frères aînés (dans les Noces de Cana, etc.). À partir de 1740 à Rome, il a réalisé des bas-reliefs admirables comme *La transverbération de sainte Thérèse, La présentation de Jésus au temple, Saint Jean à Patmos*, en soulignant que le vieux saint Jean avec sa barbe

tumultueuse tendue en avant et sa bouche ouverte ressemble, selon nous, au *Chrysès* de Lyon et que le personnage féminin présent ressemble à l'*Iphigénie* !

Les *statues religieuses* sont à Rome :

- *Saint Matthieu* de l'église du Saint-Nom-de-Marie,
- surtout le fameux *Saint Bruno* pour la basilique Saint-Pierre de Rome qui l'occupa quatre ans, un de ses chefs d'œuvre.

La *sculpture funéraire* est impressionnante :

- le tombeau de Vleughels, 1738-1740, petit monument à Rome à Saint-Louis des Français (effigie du défunt de profil),
- le mausolée des archevêques de Vienne dans la cathédrale Saint-Maurice,
- le mausolée, à Rome, du marquis Capponi terminé en 1746 : installé dans le transept de Saint-Jean-des-Florentins, c'est un monument à pyramide, avec une figure féminine et un sarcophage (comme à Vienne) ; œuvre maîtresse de Slodtz.
- Le dernier mausolée présente la prière ardente et pathétique du curé de Saint-Sulpice, le curé Languet de Gergy, (1750 à Paris).

2. Les sculptures profanes

Ce sont surtout des *bustes* de personnages importants exécutés en Italie dont le buste de Vleughels, patron de Michel-Ange à l'Académie de Rome, qu'on peut admirer au musée Jacquemart André, celui du roi Stanislas (actuellement à Nancy), du maréchal d'Harcourt, du cardinal de La Tour d'Auvergne, du cardinal Neri Corsini etc., tous actuellement dans des collections privées.

Les *nus* sont rares, et le plus souvent ce sont des angelots accompagnant des femmes éplorées et pathétiques, près d'un mausolée ou d'un obélisque (mausolée de Capponi). Mais le marbre de Diane surprenant Endymion endormi nu (h = 0,85 m, collection particulière à Genève) est splendide et a été sculpté en même temps que les deux bustes de marbre de l'Académie de Lyon.

3. Les bustes de *Chrysès* et d'*Iphigénie*

La meilleure description est due à Souchal (p. 658-659) dont nous nous inspirons. Ces deux bustes ont une hauteur d'environ 0,65 m. Ils sont la propriété de l'Académie de Lyon depuis 1781 (testament de l'abbé de Lacroix-Laval, membre de l'Académie de Lyon) et sont toujours méconnus par la plupart des biographes de Michel-Ange Slodtz.

« En 1737, trois voyageurs lyonnais parcourent l'Italie, un négociant du nom de Genève, un magistrat, Ruffier d'Attignat et un ecclésiastique, Antoine Lacroix-Laval. » Ce dernier, né en 1708, avait accumulé les charges : chanoine, obéancier de Saint-Just, vicaire général, official. Membre de l'Académie de Lyon, il fonde une école de dessin. À Rome il se lie avec Slodtz, maître sollicité par les Italiens.

« Dans l'atelier de Slodtz se distinguoient deux chef d'œuvre, l'un était un superbe groupe de Diane et Endymion que M. d'Attignat acheta, l'autre un buste de *Chrysès*, grand prêtre d'Apollon, morceau d'une exécution sublime [...] M. l'abbé Lacroix ne se contenta pas d'acquérir ce morceau, il obtint de l'artiste un buste égal au premier, avec lequel il forme le plus heureux contraste, c'est une prêtresse de Diane » (extrait de l'Éloge de feu M. l'abbé Lacroix par Deschamps, de l'Académie de Lyon, dans *Journal de Lyon*, 11 octobre 1786). On la nomma par la suite *Iphigénie* le deuxième buste. Les deux bustes furent livrés à Lyon, après 1740, date inscrite

au dos de Chrysès, avec la signature : *Mic. Ang. Slodtz F.R.*. Deschamps auteur de l'éloge de l'abbé, prétend que ce fut Lacroix-Laval qui engagea Slodtz à quitter Rome.

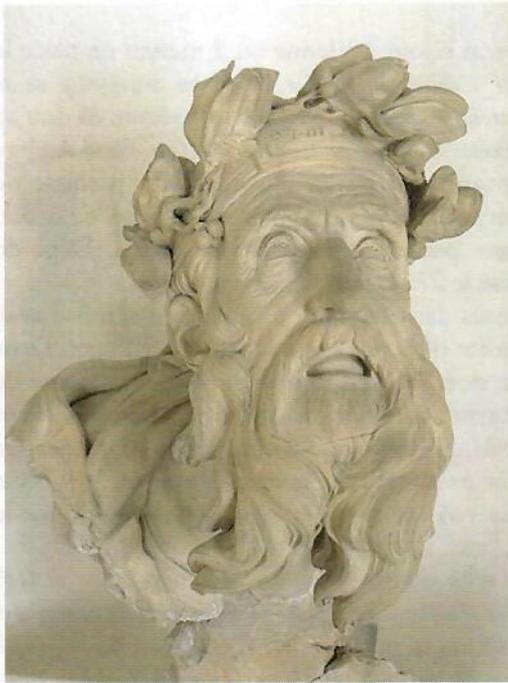
Le sculpteur vint à Lyon lors de son séjour à Vienne où il mettait en place le mausolée des archevêques (Souchal). « *Il y donna à M. La Croix un témoignage de sa reconnaissance en décorant dans sa maison de campagne une chapelle éclairée à l'italienne, où dans un très petit vaisseau, il réunit la noblesse à l'élégance et imprima le caractère d'un grand maître* » (Deschamps, 1786). La maison de campagne se trouvait aux Massues, paroisse de Saint-Irénée. Après la mort de l'abbé, l'inventaire dressé signale une chapelle où l'on dénombre six chaises de bois blanc, sans parler des décorations (Arch. Dép. du Rhône, Inventaire de la sénéchaussée dressé le 27 septembre 1781).

Les bustes de Slodtz étaient exposés dans le grand cabinet de Lacroix-Laval, en même temps que les deux têtes de marbre d'Homère et de Caton par Puget. Dans son testament du 2 octobre 1772, chez le notaire Brénod à Lyon, l'abbé Antoine de Lacroix-Laval les légua à l'Académie de Lyon : « *Je veux que les quatre pièces soient placées dans la bibliothèque dont l'Académie a hérité de M. Adamoly qui doit être publique et dans un lieu apparent du vaisseau qu'on lui destinera pour que les connaisseurs puissent en jouir [...] je veux et j'entends qu'ils restent dans ma patrie [...]* ». La volonté du testateur qui ne mourut que le 17 mai 1781 à Paris fut respectée.

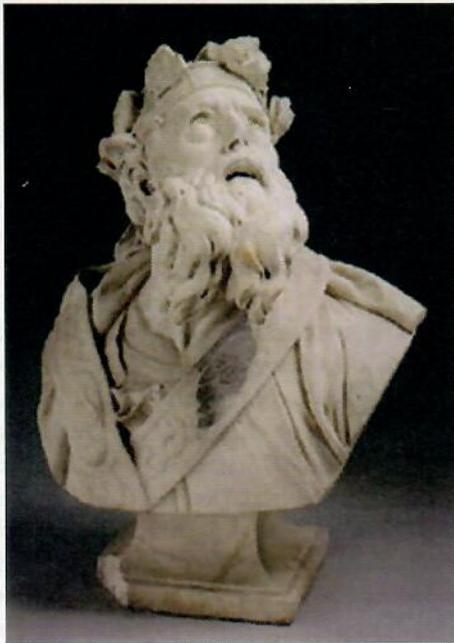
« *Slodtz avait modelé en terre-cuite les deux bustes de Chrysès et Iphigénie. Lalive de Jully en fit l'acquisition pour son célèbre cabinet où ils se trouvaient en compagnie d'un buste de Lemoyne et de deux vases d'Adam l'aîné* » (Hébert, Dictionnaire pittoresque, II). « *Deux bustes grands comme nature et en regard, l'un représente Iphigénie prêtresse de Diane et l'autre Calchas grand prêtre, chacun porte 22 pouces (c'est-à-dire environ 0 m 60)* » (Souchal). Notons simplement que le buste de Chrysès a été indiqué par certains comme étant le buste du devin Calchas avant de lever le couteau du sacrifice sur Iphigénie. En réalité, il s'agit d'Iphigénie en prêtresse de Diane, et non pas d'une « Iphigénie du sacrifice ».

« *Slodtz revint à la fin de sa vie à son œuvre de jeunesse. Il sculpta un nouveau buste d'Iphigénie qui fut exposé au Salon de 1759 (actuellement au Louvre ?), mais trop tard pour figurer sur le Livret imprimé. Les commentaires élogieux dont le principal fut celui de Diderot ne laissent guère de doutes : Slodtz avait refait son Iphigénie de Lyon, nouvelle version d'une œuvre réussie et prisée[...] La beauté classique et pure de la tête était bien conforme avec la nouvelle esthétique. Par contre il ne recommença point alors Chrysès qui pouvait paraître démodé.* » (Souchal). D'autres bustes d'Iphigénie existent, en marbre et sont, probablement, d'excellentes copies.

Les hypothèses sont nombreuses quant à la signification des deux bustes de l'Académie de Lyon. L'homme barbu éploré est toujours pour certains (et pour le site internet Google) le devin Calchas. Le devin Calchas serait représenté le visage bouleversé, au moment de devoir porter le couteau pour sacrifier la malheureuse princesse Iphigénie car la déesse Artémis avait demandé à Agamemnon ce sacrifice pour la poursuite heureuse de la guerre. Mais Lacroix-Laval avait demandé un Chrysès, grand prêtre d'Apollon. Quant à Iphigénie, fille aînée d'Agamemnon et de Clytemnestre, nous ne savons pas de manière certaine dans quel épisode de sa vie elle est ici représentée, d'autant plus que sa vie est décrite diverse dans de nombreux récits contradictoires. Elle n'est pas ici représentée en Iphigénie agenouillée tendant le cou pour être égorgée. Nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'Iphigénie devenue prêtresse de Diane, pour faire un pendant au Chrysès, prêtre d'Apollon, qu'avait commandé l'abbé Antoine de Lacroix-Laval : ainsi nous voyons réunis les cultes de Diane et d'Apollon.



Chrysès et Iphigénie : bustes en terre cuite par Slodtz, au Louvre



Chrysès et Iphigénie : copies en marbre par anonyme, U.S.A.



Chrysès



Iphigénie

LES BUSTES DE LYON



PORTRAIT DE SLODZ



**Gaine en bois sculpté
du buste de Chrysès**

Il est évident que, pour les bustes en terre cuite de Paris, les interprétations parisiennes ont plus été établies en faveur du drame du devin Calchas et du sacrifice d'Iphigénie car ce sujet était alors à la mode à Paris, en peinture et même au théâtre !

CONCLUSION

Michel-Ange Slodtz, un des plus grands sculpteurs du XVII^e siècle

Il est un sculpteur formé par son père flamand, puis par un long séjour à Rome. Il a bien compris l'essence de l'art baroque, son souci de conquête de l'espace, son besoin de renouvellement perpétuel traduisant la vie. Il est dans la mouvance du Bernin, mais qui était, lui, une force de la nature, un énergique bourreau de travail. Michel-Ange Slodtz, tout aussi génial, fait figure de dilettante du fait du petit nombre de ses sculptures créées après son séjour à Rome, et sans doute à cause de sa santé délicate. Le Bernin travailla dans la pierre, le marbre, le bronze toute sa vie, alors que Michel-Ange Slodtz va passer la fin de sa vie à Paris dans le carton-pâte et la toile colorisée pour les « *Menus Plaisirs* » du roi Louis XV, pour des monuments royaux éphémères, surtout pour les mariages et décès royaux. En France, on ne lui a pas donné à réaliser de grandes sculptures comme à Bouchardon avec son *Louis XV à cheval*, aux frères Adam avec le *Bassin de Neptune*, à Pigalle avec son *Mausolée d'Auguste de Saxe* à Strasbourg, à Falconet avec son *Pierre le Grand* à Saint-Petersbourg. Michel-Ange Slodtz perd les projets proposés de grandes sculptures pour Marly à cause de la guerre de sept ans, et pourtant « *Grâce, souplesse, délicatesse se trouvent dans la plupart de ses œuvres* » (Souchal) avec une grande imagination.

Michel-Ange Slodtz, à Rome, s'était référé aux grands ancêtres, au Bernin et à Pierre Puget. Dans son atelier à Paris, Slodtz conservait un fragment de bas-relief de Puget. Il s'était inspiré de l'*Alexandre Sauli* de Puget à Gênes pour créer son *Saint Bruno* de la basilique Saint-Pierre de Rome. Dans son atelier, de manière plus inattendue, il y avait le moulage des *Trois Grâces* de Germain Pilon, le maître français de la Renaissance « *avec une grâce précieuse et vivante* » (Souchal).

L'appréciation de ses contemporains en France

À son retour en France, il subit l'opposition de Caylus qui prônait le retour de l'Antiquité et protégeait Bouchardon et Pigalle. Ses œuvres les plus spectaculaires à Paris, comme le *Mausolée de saint Sulpice*, sont restées dans l'ombre. On lui reproche des draperies de fantaisie moderne, avec « *un manque de la froideur antique* ». Ses figures féminines les plus « antiques », comme la femme symbolisant *La Foi* du mausolée de Capponi à Rome ou le buste d'*Iphigénie* de l'Académie de Lyon, paraissent à Caylus trop gracieuses.

Cochin fait son éloge dans ses *Mémoires* : il met au sommet « *Bouchardon pour lui supérieur à Slodtz [...] surtout pour les sciences correctes de la nature [...] mais Slodtz avait plus de grâce dans sa composition, plus de noblesse et de richesse dans ses ajustements ; il drapait aussi bien et exécutait beaucoup plus délicatement ses draperies* ». Cochin a préféré Slodtz à Lemoyne et Falconet, et aux frères Adams.

Diderot dans son *Salon de 1765* évoque Michel-Ange Slodtz avec regret et en fait la victime de l'arbitraire et des gens en place : « *Son sort rappelle celui du Puget le marseillais qui ne réalisa pas les projets pour Louis XIV* » à Marseille, d'une place royale avec Louis XIV à cheval. La comparaison Puget-Slodtz par Diderot est tout à l'honneur de

Slodtz puisque, sous Louis XV, Puget était déjà au panthéon de la sculpture. Diderot déplore avec d'autres (Cochin, Castellan) que les décorations éphémères des *Menus Plaisirs* aient écarté Michel-Ange Slodtz de la grande statuare qu'il avait si noblement servie en Italie.

Trois des élèves de Slodtz vont triompher dans le néoclassicisme : Houdon, Boizot et Gois.

Diderot (*Salon de 1765*) dit de Slodtz « *Homme de bien, avec le sceau de l'habile homme sans jalousie* », contrairement aux sculpteurs irascibles, Bouchardon et Adam, aux bourrus, Pigalle et Falconnet. Tous les écrivains, comme Cochin dans ses *Mémoires*, insistent sur « *sa probité exacte, son caractère doux, égal et plein de gaieté* ».

On ne possède que deux portraits de Michel-Ange Slodtz. Le premier est un dessin à la plume de 1730 où sa tête est accolée à celle du peintre Trémolière, son ami à l'Académie de France à Rome (il a vingt cinq ans). Le second est dû à Cochin, quand il a cinquante ans, gravé ensuite en 1756 par Laurent Cars : il a alors « *un visage ouvert, calme et fin malgré un certain empatement, comme à la plupart des contemporains de Louis XV* » (Souchal). Il respire la droiture et la mesure et, pour Souchal, « *un certain manque d'énergie qui fut son principal défaut* », sans doute après son retour de Rome.

À la fin du XVIII^e, le nom de Slodtz est à peu près tombé dans l'oubli. Avec les frères Goncourt, à la fin du XIX^e siècle, l'art de l'époque de Louis XV sort un peu du purgatoire et les « *Menus Plaisirs* » commencent à intéresser ! Au moment de l'entrée du buste de Vleughels au musée Jacquemart-André, son conservateur, P. Clamorgan, part à la découverte d'un sculpteur inconnu ! En 1895 L. Gonse écrit : « *Slodtz était un artiste d'imagination vive et d'improvisation ; il avait le ciseau hardi et expéditif : de ses origines flamandes il lui est resté un robuste sentiment de la nature ; sa manière avait de l'éclat, de la rondeur et de la force, un peu de sang de Rubens, coulait dans ses veines.* » (in *La Sculpture française*, Paris, 1895, p. 211). Arsène Houssaye dans la *Galerie du XVIII^e siècle* reconnaît dans Michel-Ange Slodtz un grand artiste. François Souchal a réalisé dans les années 1960 la première vraie grande monographie sur les Slodtz que souhaitait, en 1950, Louis Hautecœur. Souchal cite les ouvrages antérieurs de R. Wittkower, Louis Réau, les encouragements de Pierre Pradel à l'École du Louvre, d'André Chastel, professeur à la Sorbonne et de Marc Thibout au musée des Monuments français. L'ouvrage de Souchal est précieux, une source d'enrichissement non seulement par la connaissance des Slodtz mais par l'étude des sculpteurs du XVII^e et du XVIII^e siècles.

Bibliographie

Nicolas Cochin le jeune, ami de Michel-Ange Slodtz est la source primordiale. Tous les noms cités sont dans la bibliographie de François Souchal, auteur de l'ouvrage essentiel sur les Slodtz.

COCHIN Charles Nicolas – *Mémoires inédits*, publiés par Charles Henry, Paris 1880.

DIDEROT Denis – *Salon de 1765*.

REAU Louis – *Les sculpteurs français en Italie*, Paris 1945.

ROCHEBLAVE S. – *Les Cochin*, Paris 1893.

SOUCHAL François – *Les Slodtz*, Édition de Boccard, Paris 1967, 764 p., bibl., 92 pl.

WITTKOWER R. – *Art and architecture in Italy 1600 to 1750*, History of art 1950.

Il est possible que dans certains cas, les données de la population soient incomplètes en raison de la migration des personnes vers d'autres régions. Cependant, les données démographiques de base (comme le nombre de naissances et de décès) sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

Les données démographiques sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

Il est possible que dans certains cas, les données de la population soient incomplètes en raison de la migration des personnes vers d'autres régions. Cependant, les données démographiques de base (comme le nombre de naissances et de décès) sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

Il est possible que dans certains cas, les données de la population soient incomplètes en raison de la migration des personnes vers d'autres régions. Cependant, les données démographiques de base (comme le nombre de naissances et de décès) sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

Il est possible que dans certains cas, les données de la population soient incomplètes en raison de la migration des personnes vers d'autres régions. Cependant, les données démographiques de base (comme le nombre de naissances et de décès) sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

Il est possible que dans certains cas, les données de la population soient incomplètes en raison de la migration des personnes vers d'autres régions. Cependant, les données démographiques de base (comme le nombre de naissances et de décès) sont généralement plus complètes que les données sur la migration.

AVIS AUX AUTEURS

La Bibliothèque nationale de France a l'honneur de vous adresser ce fascicule de la Bibliothèque nationale de France, n° 100, paru le 15 mai 1977.

TABLE

Les volumes publiés en 1977 ont été révisés et corrigés. Les auteurs sont invités à vérifier les données de leur ouvrage, en particulier les références bibliographiques.

ET

Le développement de la recherche scientifique est une tâche de longue haleine. Les auteurs sont invités à participer à ce développement en fournissant des données précises et complètes.

INDEX

Le fascicule est destiné à servir de guide aux auteurs et à leur permettre de mieux connaître les possibilités de la Bibliothèque nationale de France.

Rappel : l'avis aux auteurs est un fascicule qui, outre les données de la Bibliothèque nationale de France, contient également des données de la Bibliothèque nationale de France.

AVIS AUX AUTEURS

La *Bibliothèque nationale de France*, en partenariat avec l'Académie de Lyon, a souhaité procéder à la numérisation des *Mémoires de l'Académie* sur la période 1937 à 2000.

Les volumes numérisés, en mode image et en mode texte, par la *BnF* seront rendus accessibles de façon libre et gratuite, sur *Gallica*, bibliothèque numérique de la *BnF* (<http://gallica.bnf.fr>).

En conséquence, il avait été demandé aux auteurs ayant collaboré aux *Mémoires*, ou à leurs ayants droit, de bien vouloir remplir un formulaire d'autorisation, ou de refus, et de le renvoyer par l'intermédiaire de l'Académie. L'absence de renvoi équivalait à une autorisation tacite.

À l'issue d'un délai de six mois, ayant pris effet à la date de la première parution de l'encart officiel dans nos *Mémoires*, à savoir juillet 2007, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants droit, la *BnF* a donc eu la possibilité de numériser, puis de mettre en ligne les volumes concernés. Ceci n'a d'ailleurs pas encore été réalisé.

Rappel : cependant, il était bien précisé que, même après cette mise en ligne, un auteur (ou ses ayants droit) pouvait demander le retrait de tout article ou illustration.



conserver

valoriser

développer

...

un patrimoine

un savoir faire

une œuvre

...

créer un prix, une médaille

*

DONS et LEGS

à

***Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Lyon***

Fondée en 1700 – Reconnue en 1724

Reconnue d'utilité publique en 1867

*

**Consulter votre notaire
pour les modalités pratiques**

pour les modalités pratiques

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} partie – LA VIE DE L'ACADÉMIE

I. LES ACADÉMICIENS

- Membres de l'académie décédés en 2009.....7
- État de l'académie au 31 décembre 20098
- Bureau de l'académie en 2009 et 2010..... 12
- Présidents de l'académie depuis 1961. Distinctions. Publications 13
- Éloges funèbres :
 - Jean-François CIER par Alain Bouchet..... 14
 - Henri GAUTHIER par Louis David 19
 - Félix ROLLET par René Waldmann..... 22

II. LES ACTIVITÉS

- Les séances privées 27
- Les visites et les réceptions..... 27
- Les prix de l'académie 29
- Les travaux de l'académie : rapport moral 2008 32

2^e partie – LES COMMUNICATIONS ET LES CONFÉRENCES

- Selon l'ordre alphabétique des conférenciers : voir index..... 35

3^e partie – HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE

- Sur l'insuffisance des parallèles qu'on a fait de la petite vérole naturelle et de petite vérole inoculée et sur le moyen d'en établir un qui soit exact, par Claude POUTEAU (Ms transcription, présentation et commentaire de Pierre CRÉPEL..... 156
- Michel-Ange Slodtz et les bustes d'Iphigénie et de Chrysès, par Louis-Paul FISCHER..... 169

Table et index..... 181

INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS des communications et des conférences

AKALAY Omar – Du protectorat français au Maroc (30 mars 1912- 16 novembre 1955) R	36
BANGE Christian – Darwin et sa théorie vus par les naturalistes lyonnais.....	37
BARRÉ Bertrand – L'énergie au cœur du dilemme développement- environnement R	48
BOUCHET Alain – Le naufrage de la frégate <i>La Méduse</i> et ses conséquences médicales	49
BOUCHET Alain – Les danses des morts ou danses macabres	60
BOULON Georges – Les matériaux luminescents, à l'origine du développement des lasers R	69
DAVID Bruno – Biodiversité, biodiversités R	70
DUMAS Christian – Histoire de roses	72
DÜRR Michel – Ampère, naturaliste de l'époque prédarwinienne R	81
ÉTÉVENAUX Jean – Culture française, civilisation européenne et mondialisation R	82
FAVRE Robert – La francographie	84
GOUTELLE Alain – Édouard Hopper (1882-1967) : un regard mélancolique sur la société américaine R	94
JEAN-BLAIN Claude – Félix et Fanny Mendelssohn dans le cadre familial R	95
LAFERRÈRE Michel – L'industrie lyonnaise et régionale dans la Grande Guerre.....	96
LAMBERT Denis-Clair – L'union de la Méditerranée R	105
LEBRETON Philippe – Frantz Schubert (1797-1828) et ses poètes.....	106
LE GUERN Michel – Nicolas Beauzée, grammairien philosophe.....	117
LE GUERN Michel – Féminins barbares : auteure, professeure, auditeure, etc.	123
MANIEZ Dominique – Pouvons-nous échapper à la gouguelisation des esprits ? R	128
MARTIN Jean-Paul – Le grand collisionneur de hadrons du CERN R	129
MIKAELOFF Philippe – Le déluge dans l'imaginaire des hommes et des peintres	131
NORMAND Jean & FISCHER Louis-Paul – <i>La Vanité</i> de Ligozzi du musée d'histoire de la Médecine et de la Pharmacie	141
SIBILLE François – Les astéroïdes géocroiseurs : danger réel ou imaginaire R ..	146
STAGNARA-LOCARD Denise & FISCHER Louis-Paul – Comment Edmond Locard voyait les Américains en 1918 R	147
TRILLET Marc – « Le fou de la famille, c'est toi » (Hervé de Maupassant).....	148

R résumé ; **DR** discours de réception.

